ALBERT MATHIEZ
Professeur à la Faculté des Lettres
de l'Université de Besançon.

Danton et la Paix

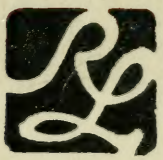

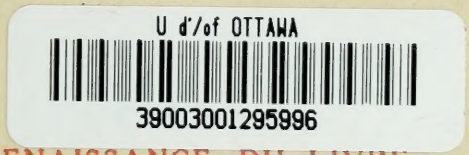

LA RENAISSANCE DU LIVRE
78, Boulevard Saint-Michel, 78

fanc / 70

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/dantonetlapaix00math

Danton et la Paix

DU MÊME AUTEUR

La Révolution et les Étrangers. *Cosmopolitisme et Défense nationale.* Paris, La Renaissance du Livre.

Études robespierristes, 1re série, *La Corruption parlementaire sous la Terreur ;* 2e série, *La Conspiration de l'Étranger.* Paris, Armand Colin.

La Révolution et l'Église. Études critiques et documentaires. Paris, Armand Colin.

Rome et le Clergé français sous la Constituante. Paris, Armand Colin.

La Victoire en l'an II. *Esquisses historiques sur la Défense nationale.* Paris, Félix Alcan.

La Monarchie et la Politique nationale. Une brochure. Paris, Félix Alcan.

La Théophilanthropie et le Culte décadaire, 1796-1802. Paris, Félix Alcan.

Contributions à l'histoire religieuse de la Révolution française. Paris, Félix Alcan.

Les Lois françaises depuis 1815 jusqu'à nos jours (en collaboration avec L. Cahen). 2e édition. Paris, Félix Alcan.

Les Grandes Journées de la Constituante. Paris, Hachette.

Les Origines des Cultes révolutionnaires, 1790-1792. Paris, F. Rieder.

La Question sociale pendant la Révolution. Paris, F. Rieder.

Le Club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ de Mars. Paris, H. Champion.

Les Conséquences religieuses de la Journée du 10 août 1792 : *La déportation des prêtres et la sécularisation de l'état civil.* Paris, E. Leroux.

François Chabot à ses concitoyens qui sont les juges de sa Vie politique. Mémoire apologétique publié pour la première fois. Paris, E. Leroux.

La Serbie et la Guerre européenne. Besançon, Millot frères.

Annales révolutionnaires. Revue historique, organe de la Société des études robespierristes. Dix années parues, la onzième en cours de publication. Paris, E. Leroux, et Besançon, Millot frères.

ALBERT MATHIEZ

Professeur à la Faculté des Lettres
de l'Université de Besançon.

Danton et la Paix

PARIS

LA RENAISSANCE DU LIVRE

78, Boulevard Saint-Michel, 78

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction réservés
pour tous les pays.

Copyright by La Renaissance du Livre 1919.

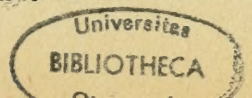

DC
146
.D2M46
1919

AVANT-PROPOS

Ceci est un livre de bonne foi. La vérité sur Danton ne s'est faite dans mon esprit que par degrés, après de longues et patientes recherches.

J'ai dû, d'abord, me débarrasser de tout ce qu'on m'avait appris, faire table rase. Au sortir de l'École normale, il y a plus de vingt ans, j'étais nourri de la légende, je croyais au généreux Danton assassiné traîtreusement par l'ambitieux Robespierre, je n'avais contre l'histoire officielle aucun parti pris. J'étais contre elle sans défense.

Les doutes commencèrent quand je me mis à étudier, pour mes thèses de doctorat, les cultes révolutionnaires. Il me parut que le rôle de Robespierre dans l'élaboration de cette entreprise politico-religieuse avait été dénaturé et qu'il n'était pas le pontife qu'on prétendait. Je crus découvrir dans la déchristianisation, qu'il combattit, une surenchère démagogique dirigée contre le Comité de Salut public par un groupe de députés d'affaires, dont les friponneries étaient sur le point d'être révélées.

L'idée me vint, dès lors, d'essayer de voir clair dans la difficile question des rapports de la finance et de la politique sous la Convention. Partout, dans mes re-

cherches sur le fournisseur d'Espagnac, sur les députés Chabot Fabre, d'Eglantine et Julien de Toulouse, je rencontrais le nom de Danton. Ayant soumis Danton à l'enquête, je ne tardai pas à me convaincre que les accusations graves portées par tant de ses contemporains sur sa probité étaient fondées et que le Mirabeau de la populace avait été, comme l'autre, un homme d'argent qui ne vit dans la Révolution qu'une superbe occasion de s'enrichir.

Il ne me paraissait pas encore que le grand démagogue révolutionnaire fût coupable d'autres délits ou d'autres crimes que ceux que la commune morale réprouve. Je le croyais déjà très capable de trahir tour à tour et son parti et ceux qui l'employaient. Mais je n'étais pas encore arrivé à cette conclusion terrible que je vais développer dans ce volume : Danton fit, à l'occasion, bon marché des intérêts du pays ! L'étude attentive de sa conduite dans la politique étrangère ne permet pas de douter qu'il appela de tous ses vœux et de tous ses efforts, sous la Convention, une paix hâtive, une paix prématurée, qui aurait été fatale à la France et à la Révolution, mais qui aurait servi les ambitions démesurées de son auteur.

Il y a deux Danton. Celui de la légende : le patriote ardent et cocardier qui rêve d'achever l'œuvre séculaire de la monarchie défunte en donnant à la France les frontières naturelles de l'ancienne Gaule, le tribun véhément qui jette en défi aux tyrans de l'Europe une tête de roi, l'homme de l'audace qui frappe du pied le sol national pour en faire surgir des légions de volontaires, le démagogue intransigeant qui incarne la lutte à outrance contre l'ennemi. C'est ce Danton-là que l'imagerie et la statuaire ont popularisé chez nous après 1870, le Danton que le parti républicain contemplait et vénérait à travers le Gambetta de la défense nationale, sa réplique, le Danton des manuels scolaires ad usum

populi. *Mais il y a un autre Danton bien différent, le vrai Danton : un politicien retors et sceptique qui désespère promptement du succès de la Révolution, un intrigant sans scrupules dont l'action secrète va directement à l'encontre de ses déclarations publiques, un roué du ruisseau qui cherche à profiter pour ses ambitions très basses de l'immense lassitude créée par la guerre en bâclant à tout prix une paix honteuse avec l'ennemi, le chef indulgent de tous les défaitistes de l'époque, un défaitiste d'autant plus redoutable qu'il est plus habile et plus insaisissable, et dont le Comité de Salut public ne peut briser l'opposition souterraine que par le grand coup de force d'un procès révolutionnaire.*

Ce Danton-là, le Danton qui négocie par les portes dérobées avec les rois et qui appelle de ses efforts obstinés une paix qui se refuse, n'a pas tout à fait échappé aux historiens, mais il n'a retenu leur attention que d'une façon toute épisodique, et, chose étrange, il n'est pas rare que les mêmes qui louent Danton de sa politique belliqueuse et impérialiste le louent aussi de ses tractations secrètes avec l'ennemi et ne s'étonnent nullement du prix coûteux dont il cherchait à lui acheter une paix qui aurait brisé la Révolution dans sa force, détruit toutes les espérances nationales et livré aux vengeances aristocratiques et royales les peuples affranchis qui avaient cru aux promesses des Sans-Culottes, aux solennels engagements de Danton.

Les malins ou les prudents nous diront peut-être que les deux Danton ne sont pas inconciliables, que la sagesse consiste justement pour un homme d'Etat à combattre tout ensemble et à négocier, que la logique des faits n'est pas celle des raisonnements et qu'il y a du temps à tout et pour tout. Sans doute, et toute la question sera d'examiner si le Danton qui négociait entendait sainement et servait uniquement l'intérêt français et si les contradictions de sa politique trouvent une explication

suffisante et péremptoire dans le changement des circonstances, dans l'évolution des situations, ou si, par hasard, les gouvernants responsables, dont Danton contrariait sournoisement l'action, n'avaient pas raison contre lui.

Je reprendrai les choses par le commencement. J'exposerai, textes authentiques en mains et en suivant l'ordre chronologique, quelle fut l'attitude publique et l'attitude secrète de Danton devant les problèmes de la guerre et de la paix. Je laisserai le plus souvent possible la parole aux documents et de préférence à ceux qui émanent de Danton lui-même ou des amis de Danton. Du rapprochement des faits et des dates, de la confrontation des témoins sortira la vérité. Les lecteurs jugeront eux-mêmes et sur pièces.

Danton et la paix

I

LA DÉCLARATION DE GUERRE

La guerre, qui changea le cours de la Révolution, fut voulue, fut provoquée avec obstination par Marie-Antoinette et par Louis XVI, qui ne voyaient que ce moyen extrême de se débarrasser des Jacobins et de reprendre leur pouvoir absolu. Dans cette crise décisive, qui emplit l'hiver de 1791-1792, quelle fut l'attitude de Danton ? Ce sera notre première question.

Rappelons brièvement quelle était la situation diplomatique quand la Législative commença de siéger à l'automne de 1791.

Au moment de la fuite de Louis XVI à Varennes, l'empereur Léopold avait protesté, par la circulaire de Padoue du 6 juillet 1791, contre l'arrestation du roi de France, son beau-frère ; il avait qualifié cet acte d'« attentat inouï ». Il s'était rencontré ensuite à Pilnitz, en Saxe, avec le roi de Prusse et, le 25 août, les deux souverains avaient lancé un manifeste célèbre par lequel ils attiraient l'attention de tous les autres rois sur les atteintes portées en France au principe monarchique, et où ils leur demandaient de s'entendre

avec eux pour une intervention concertée. Les Français s'étaient émus de ces menaces, et la Constituante, à la fin de sa carrière, avait décrété une première levée de volontaires.

Cependant il apparut très vite que les craintes d'une coalition des rois contre la Révolution, étaient mal fondées, étaient chimériques. Le concert préalable envisagé par la déclaration de Pilnitz ne parvint pas à se former. L'Empereur ne reçut aucune promesse de concours. L'Espagne n'avait pas d'argent. Elle redoutait l'Angleterre, qui lui avait cherché chicane aux colonies l'année précédente. La Russie n'avait pas encore terminé sa guerre avec les Turcs, et elle s'occupait de la Pologne. L'Angleterre, tout entière à la réorganisation administrative entreprise par Pitt, restait fermement attachée à la neutralité. L'Empereur lui-même ne tenait pas à la guerre. Il regardait du côté de la Pologne et de l'Orient, et ses circulaires de Padoue et de Pilnitz n'avaient été lancées que pour faire plaisir à sa sœur Marie-Antoinette. A la fin d'octobre, les dangers d'un conflit semblaient écartés.

Cela ne faisait pas l'affaire de Marie-Antoinette et de Louis XVI. Ils écrivaient lettres sur lettres à Vienne pour se plaindre de l'abandon où on les laissait. Ils poussaient l'Empereur à convoquer, à Aix-la-Chapelle, un congrès de souverains, qui sommerait l'Assemblée de rendre à la royauté française son pouvoir légitime et qui appuierait cette sommation d'un déploiement de forces. Léopold faisait la sourde oreille et conseillait la patience. Pour le décider, il importait de lui prouver que la situation en France s'aggravait.

Brissot et ses amis les Girondins, consciemment ou inconsciemment, fournirent à la Cour les prétextes qui lui étaient indispensables pour triompher des

hésitations de l'Empereur. Ils firent voter, à la fin d'octobre et dans le courant de novembre, les premières mesures de rigueur contre les émigrés et contre les prêtres réfractaires. Le 29 novembre, un nouveau décret invita le Roi « à requérir les électeurs de Trèves, Mayence et autres princes de l'Empire qui accueillent les Français fugitifs, de mettre fin aux attroupements et aux enrôlements qu'ils tolèrent sur la frontière ».

Marie-Antoinette et Louis XVI furent ravis. Ils tenaient enfin le moyen de forcer Léopold à prendre une attitude martiale. En même temps que Louis XVI frappait de son *veto* les décrets contre les réfractaires et contre les émigrés, afin de rendre confiance aux aristocrates et d'augmenter les discordes intérieures, il eut bien soin d'exécuter à la lettre le décret du 29 novembre qui l'invitait à sommer les princes allemands de disperser la petite armée du prince de Condé, de manière à accentuer la tension diplomatique qui aboutirait à la rupture qu'il désirait. Il croyait tenir enfin ce congrès armé des puissances qui le délivrerait, pensait-il, de la tutelle des révolutionnaires et de leur « monstrueuse Constitution ».

Le 7 décembre, la reine, dans une lettre à son ami Fersen, se plaignait de son frère Léopold qui les avait trahis : « S'il nous avait bien servis, seulement depuis le mois de septembre que je lui ai écrit en détail, le congrès aurait peut-être été établi le mois prochain, et cela aurait été trop heureux ; car la crise marche à grands pas ici et peut-être devancera-t-elle le congrès. » Et, deux jours plus tard, le 9 décembre, elle précisait crûment sa pensée : « Je crois que nous allons déclarer la guerre, non pas à une puissance qui aurait des moyens contre nous, — nous sommes trop lâches pour cela, — mais aux électeurs et à quelques princes d'Allemagne, dans l'espoir qu'ils ne pourront se défendre. Les imbéciles! Ils ne voient pas que, s'ils font

telle chose, c'est nous servir ; parce qu'après il faudra bien, si nous commençons, que toutes les puissances s'en mêlent pour défendre les droits de chacun... »

Ce fut donc avec joie que, le 14 décembre, Louis XVI vint en personne annoncer à l'Assemblée que, « représentant du peuple, il avait senti son injure », et qu'il avait fait « déclarer à l'Électeur de Trèves que, si avant le 15 de janvier, il ne faisait pas cesser dans ses États tout attroupement et toutes dispositions hostiles de la part des Français qui s'y sont réfugiés, il ne verrait plus en lui qu'un ennemi de la France ». Louis XVI écrivait en même temps une lettre publique à l'Empereur pour l'engager à déployer au besoin son autorité « pour éloigner les malheurs que ne manquerait pas d'entraîner une plus longue obstination de quelques membres du corps germanique ». Il annonçait enfin qu'il prenait des mesures militaires et, quand il eut terminé, son ministre de la guerre, tout nouvellement nommé, le comte de Narbonne, annonça que trois armées seraient organisées aux frontières sous le commandement de Rochambeau, de Luckner et de La Fayette.

Pour juger la bonne foi de Louis XVI et le dessein réel qu'il poursuivait, il suffit de jeter un coup d'œil sur les instructions secrètes qu'il envoya le jour même, le 14 décembre, au baron de Breteuil, qui le représentait auprès des cours étrangères. Il lui disait nettement qu'il ne souhaitait point que l'électeur de Trèves fît droit à ses réclamations : « Le parti de la Révolution en concevrait trop d'arrogance, et ce succès soutiendrait la machine pendant un temps. » Son but était toujours de se débarrasser de la Constitution « absurde et détestable qui le mettait au-dessous de ce qu'était un roi de Pologne ». Il invite Breteuil à agir auprès des puissances pour qu'elles prennent l'affaire en mains et qu'elles viennent au besoin au secours des

électeurs. « Au lieu d'une guerre civile, ce sera une guerre politique, et les choses en seront bien meilleures. L'état physique et moral de la France fait qu'il lui est impossible de la soutenir une demi-campagne ; mais il faut que *j'aie l'air de m'y livrer franchement*, comme je l'aurais fait dans des temps précédents... Il faut que ma conduite soit telle que, dans le malheur, la nation ne voie de ressource qu'en se jetant dans mes bras... »

Toujours même duplicité naïve et même illusion sur la force de la Révolution. Louis XVI va précipiter la France dans la guerre, dans l'espoir que, la France n'étant pas prête, la guerre tournera mal et que la défaite lui rendra son peuple repentant et son pouvoir absolu.

Louis XVI avait confié le portefeuille de la Guerre au comte de Narbonne pour jouer son rôle jusqu'au bout, parce qu'il espérait que Narbonne, par ses liaisons avec les Fayettistes et avec les Brissotins, serait en mesure de donner à la guerre une couleur populaire.

M. de Narbonne était un de ces aristocrates élégants et sceptiques comme il y en avait tant à la fin du XVIIIe siècle. Il était, pour l'instant, l'amant de la jeune Mme de Staël qui, d'après le mot spirituel de M. Jaurès, « dépensait avec les hommes politiques le feu de son esprit et avec les hommes d'épée le feu de son tempérament ». Il affectait le patriotisme, mais il donnait des gages à la Cour. La reine avait applaudi à sa nomination. Elle trouvait qu'il avait assez d'esprit pour rallier les constitutionnels et bien le ton qu'il faut pour parler à l'assemblée actuelle. « (Lettre à Fersen du 7 décembre 1791.)

Plus tard, après la Révolution, Narbonne s'est ouvert à Villemain de ses secrets desseins. En faisant déclarer la guerre aux princes allemands, il voulait, lui dit-il, donner à Louis XVI l'occasion de se mettre

à la tête de l'armée réorganisée. « L'armée une fois formée pouvait être pour Louis XVI un appui libérateur, un refuge d'où il aurait soutenu la majorité saine et intimidé les clubs. » La Fayette, Dumouriez rêveront des projets analogues et essaieront aussi de faire servir les troupes à la restauration de la monarchie. Or, pour le moment, La Fayette, qui devait commander une des armées sur la frontière, voyait la guerre avec plaisir et appuyait Narbonne de toutes ses forces. Il espérait qu'elle forcerait Louis XVI à se rapprocher franchement de la nation, qu'elle le populariserait et que l'armée victorieuse lui servirait ensuite à mettre à la raison les démocrates qui avaient voulu proclamer la République après Varennes et qu'il avait fait fusiller au Champ de Mars.

Narbonne et ses amis fayettistes atténuaient leurs divergences avec les hommes de gauche et s'efforçaient de capter leurs suffrages. Ils se rencontraient avec Condorcet et Isnard dans le salon de Mme de Staël, et ils décidaient Brissot à combiner avec eux une action parallèle pour déclencher la guerre.

Mais quelqu'un troubla la fête

Robespierre, qui était allé dans son pays natal à Arras se reposer de ses fatigues après la clôture de la Constituante, revint à Paris, au premier bruit de guerre, le 28 novembre. Le jour même, il parla aux Jacobins pour exprimer sa défiance contre ceux qui voulaient faire déclarer la guerre non pas à l'Empereur, qui accueillait lui aussi les émigrés aux Pays-Bas à Tournay, mais à de petits princes allemands sans pouvoir réel. Pourquoi cette distinction entre l'Empereur et les princes ? Robespierre flaira du premier coup une intrigue.

Depuis le massacre du Champ de Mars, Robespierre se défiait de Brissot et de Condorcet, dont les fluctuations politiques et les attaches fayettistes inquié-

taient sa probité rigide. Il ne croyait pas à la sincérité du républicanisme de Brissot, qui avait rédigé la pétition orléaniste du 16 juillet 1791. Il ne croyait pas à la sincérité des déclarations démocratiques de Condorcet, qui avait fondé le club fayettiste de 1789 et combattu tant de mesures populaires, comme la suppression des titres de noblesse et la confiscation des biens du clergé. Il les savait ambitieux l'un et l'autre, et il connaissait le passé trouble de Brissot, sa banqueroute à Londres, ses agiotages avec Clavière aux États-Unis, son rôle à la chancellerie du duc d'Orléans, ses ménagements pour La Fayette. Défiant comme il l'était, Robespierre se demandait si ces deux hommes ne se livraient pas à une surenchère savamment combinée avec la Cour, pour orienter la Révolution sur de mauvaises voies. Les Girondins, les Vergniaud, les Guadet, les Isnard, avec leurs outrances verbales, leur propagandisme lyrique, lui paraissaient des esprits creux. Il connaissait leurs goûts aristocratiques, leurs liaisons avec le haut commerce bordelais, et il se mettait en garde.

Depuis qu'il avait combattu le cens électoral, la distinction des citoyens actifs et passifs, depuis qu'il s'était énergiquement opposé, après Varennes, au rétablissement de Louis XVI dans ses fonctions royales et qu'il avait demandé sa mise en accusation, depuis que, presque seul parmi les députés de la Constituante, il était resté aux Jacobins après le massacre des républicains au Champ de Mars, Robespierre était devenu le chef reconnu du parti démocratique. Sa popularité était déjà très grande et capable de balancer celle de Brissot.

Dès le 12 décembre, deux jours avant que Louis XVI eût fait à l'Assemblée sa communication belliqueuse, il poussa un premier cri d'alarme aux Jacobins : « A qui confierez-vous, disait-il, la conduite de cette

guerre? Aux agents du pouvoir exécutif? Vous abandonnerez donc la sûreté de l'Empire à ceux qui veulent vous perdre. De là résulte que ce que nous avons le plus à craindre, c'est la guerre. » Avec une pénétration singulière, comme s'il avait lu dans la pensée de Marie-Antoinette, comme s'il avait connu ce qu'elle écrivait à Mercy-Argenteau et à Fersen sur la nécessité de faire peur aux révolutionnaires par un congrès armé et de les amener à capituler, il écrivait encore: « On veut vous amener à une transaction qui procure à la Cour une plus grande extension de pouvoir. » Il ne voyait dans la guerre qu'une manœuvre de politique intérieure. Comment croire, en effet, à la sincérité de la Cour quand elle opposait le *veto* aux décrets destinés à frapper les ennemis de l'intérieur et qu'elle brandissait en même temps des foudres imaginaires contre ceux de l'extérieur, bien moins redoutables? Pour Robespierre, il n'y avait qu'une chose à faire : attendre, éviter de tomber dans le piège ministériel, dédaigner les menaces ridicules de la petite armée des émigrés (1).

Le 14 décembre, le jour même où Louis XVI donna lecture à l'Assemblée de sa proclamation belliqueuse, Robespierre reprit la parole aux Jacobins. Il les mit en garde contre un enthousiasme précipité. Il fallait examiner de près le discours du Roi, tenir compte de la situation politique. Il réclama une discussion approfondie, afin que le club ne s'engageât pas à la légère dans un piège. Il montra les dangers d'une guerre où pouvait sombrer la Révolution.

C'est alors que Danton intervint à son tour. Il se taisait depuis le massacre du Champ de Mars, où il s'était compromis. Il n'avait pas reparu aux Jaco-

(1) Le discours de Robespierre, qui manque au recueil de M. Aulard sur la société des Jacobins, est reproduit dans Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XII, p. 406-409.

bins depuis le 17 septembre, au lendemain de son piteux échec aux élections à la Législative. La question de la guerre lui parut une excellente occasion de faire sa rentrée dans la politique active. Il venait d'être élu difficilement, le 5 décembre, second substitut du procureur de la Commune, à la majorité relative, par 1174 voix sur 4137 votants (il y avait à Paris 80 000 électeurs). Il détestait La Fayette, qui avait percé à jour ses ambitions et sa vénalité. Il restait en excellents termes avec les Lameth, grâce à la protection desquels il avait pu échapper aux poursuites dirigées contre lui après l'affaire du Champ de Mars. Les Lameth étaient brouillés avec La Fayette, leur rival en influence et en popularité. Ils craignaient que la guerre ne fît passer le pouvoir à La Fayette et à ses alliés, les Brissotins, et ils agissaient de toutes leurs forces sur le ministre des Affaires étrangères Delessart, leur homme, pour le maintien de la paix. Robespierre ne voulait pas de la guerre, parce qu'il la savait désirée par la Cour et qu'il craignait qu'elle ne fût le signal d'une réaction à l'intérieur. Les Lameth n'en voulaient pas non plus, mais pour une raison inverse, de peur que la guerre ne compromît la royauté constitutionnelle, leur œuvre, et ne provoquât une révolution démocratique.

Danton comprit, avec son coup d'œil habituel, les ressources qu'offrait à son savoir-faire cette situation complexe. En se joignant à Robespierre pour combattre la guerre, il rafraîchirait sa popularité, et les Lameth seraient contents de lui. Double profit ! Puis il satisferait du même coup sa haine contre La Fayette.

Il monta donc à la tribune, après l'incorruptible, pour demander avec lui qu'une discussion approfondie fût instituée au club sur la guerre ou la paix. « Je vous prouverai, dit-il, les dangers de cette guerre ; je vous donnerai les développements de la coalition

(c'est-à-dire de la coalition des Fayettistes et des Brissotins avec la Cour). Je vous ferai voir ce La Fayette que j'ai démasqué en votre présence. » Pour Danton, comme pour Robespierre, la campagne pour la guerre cachait un piège. Ceux qui la voulaient, avaient des arrière-pensées réactionnaires. Il dénonçait une faction qui voulait donner à la France la constitution anglaise « avec l'espérance ultérieure de nous donner bientôt celle de Constantinople ».

Et Danton menaçant terminait par ce défi : « Que ceux qui se complaisent dans une confiance stupide se préparent à entrer en lice avec moi à la prochaine séance ! »

Retenons cette constatation dont nous verrons tout à l'heure l'importance. A cette date du 14 décembre 1791, Danton était entièrement d'accord avec Robespierre. Il s'était même élevé avec plus de violence que celui-ci contre les partisans de la guerre.

La grande discussion qu'ils avaient réclamée tous les deux commença le 16 décembre. Brissot défendit devant le club sa politique guerrière et protesta vivement contre les défiances de ceux qui ne croyaient pas à la bonne foi de la Cour : « Vous avez voulu la guerre, dit-il, le pouvoir exécutif va la déclarer; il fait son devoir et vous devez le soutenir quand il fait son devoir. En le soutenant, il vous reste à le surveiller et, s'il vous trahit, le peuple est là. Il vous crie sans cesse : l'Union ! l'Union ! Eh bien ! qu'il soit patriote, et les Jacobins deviendront ministériels et royalistes. » Brissot produisit une grande impression, et, malgré Robespierre, le club vota l'impression de son discours.

Danton qui avait pourtant menacé l'avant-veille de pulvériser les partisans de la guerre, Danton qui avait dénoncé la confiance stupide de ceux qui croyaient à la bonne foi de la Cour, rentra son ton-

nerre. L'accueil fait à Brissot lui donna sans doute à réfléchir. Danton n'était pas, comme Robespierre, un homme à braver l'opinion quand il croyait avoir raison. Il était plus diplomate. Il savait s'adapter. Puis il avait été très lié avec Brissot, qui avait rédigé avec lui la pétition orléaniste du 16 juillet précédent, avec Brissot qui, seul ou presque parmi les journalistes, avait recommandé la récente candidature de Danton à la Commune. Peut-être Danton aurait-il bien voulu alors garder le silence. Mais il s'était trop avancé pour reculer. Il se tira d'affaire en biaisant, en équivoquant. Il commença par encenser Brissot : « Vous avez ordonné l'impression de l'excellent discours de M. Brissot, de cet athlète vigoureux de la liberté ; de cet homme de qui nous attendons de si grands services et qui ne trompera pas nos espérances ! » Puis, au lieu de critiquer Brissot, au lieu de s'attaquer directement à ses thèses, il se répandit en distinctions embarrassées, qui trahissaient l'avocat : « Si la question était de savoir si, en définitif, nous aurons la guerre, je dirais : Oui, les clairons de la guerre sonneront ; oui, l'ange exterminateur de la liberté fera tomber les satellites du despotisme. Ce n'est point contre l'énergie que je viens parler ! Mais, Messieurs, quand devons-nous avoir la guerre? — N'est-ce pas après avoir bien jugé notre situation, après avoir tout pesé, n'est-ce pas surtout après avoir bien scruté les intentions du pouvoir exécutif qui vient nous proposer la guerre? » C'était faire entendre que Danton ne différait de Brissot que par une nuance sur l'opportunité de la date de la guerre. Danton répandait ensuite de vagues soupçons sur la sincérité des rois et de leurs agents. Il dénonçait, toujours en termes vagues, la faction de La Fayette, qui voulait rétablir les deux Chambres : « Nous avons à nous prémunir contre cette faction d'hommes qui veulent

mettre à profit une guerre générale, qui voudraient, comme je l'ai déjà dit, nous donner la constitution anglaise, dans l'espérance de nous donner le gouvernement de Constantinople ». Mais il ajoutait aussitôt, comme pour se rapprocher de Brissot : « Je veux que nous ayons la guerre, elle est indispensable. Nous devons avoir la guerre, mais il fallait avant tout épuiser les moyens qui peuvent nous l'épargner. » De ces considérations incohérentes et confuses ne sortait aucune conclusion nette. Rien d'un peu précis que cette phrase peu compromettante dans laquelle Danton invitait l'Assemblée à agir auprès du Roi pour lui faire retirer son *veto* sur le décret qu'elle avait rendu contre les émigrés : « Quand j'ai dit que je m'opposais à la guerre, j'ai voulu dire que l'Assemblée nationale, avant de s'engager par cette démarche, doit faire connaître au Roi qu'il doit déployer tout le pouvoir que la Nation lui a confié contre ces mêmes individus (les émigrés), dont il a disculpé les projets et qu'il dit n'avoir été entraînés hors du royaume que par les divisions d'opinion... »

Et ce fut tout le secours que Danton apporta à Robespierre dans la longue et difficile campagne que celui-ci continua pendant plusieurs mois encore, avec une ténacité admirable, pour le maintien de la paix. Danton ne se borna pas à se renfermer dans un silence obstiné et à déserter la tribune des Jacobins. Il fut bientôt évident qu'il avait changé d'avis et qu'il était passé du côté de Brissot.

Le 20 janvier 1792, lors de son installation comme second substitut du procureur de la Commune, il prononça un discours habile dans lequel il faisait sa propre apologie, répondait aux accusations, aux « calomnies », dont il avait été l'objet, mais surtout s'efforçait de rassurer et de se concilier les patriotes bien intentionnés qui aiment la liberté, disait-il,

mais qui en craignent les orages. « Oui, Messieurs, je dois le répéter : quelles qu'aient été mes opinions individuelles, lors de la révision de la Constitution, sur les choses et sur les hommes, maintenant qu'elle est jurée, j'appellerais à grands cris la mort sur le premier qui lèverait un bras sacrilège pour l'attaquer, fût-ce mon frère, mon ami, fût-ce mon propre fils ; tels sont mes sentiments ! » Et, faisant allusion à la guerre qui se préparait, il ajoutait que le peuple purgerait bientôt la terre de tous ses tyrans s'ils ne renonçaient pas à la ligue qu'ils avaient formée contre lui. Dès lors, changeant son fusil d'épaule, Danton s'était enrôlé derrière Brissot. Camille Desmoulins, qui restait hostile à la guerre, écrira à son père, le 3 avril, que Danton était passé au parti opposé.

Deux ans plus tard, quand le Comité de Salut public aura à lutter contre la politique pacifiste ou plutôt défaitiste, pour la nommer par son nom, de Danton et de ses amis, quand il ne verra pas d'autre moyen pour la briser que de recourir au suprême moyen du tribunal révolutionnaire, Robespierre se souviendra de l'attitude équivoque de Danton dans le grand débat de la déclaration de guerre, il notera son revirement et il écrira, dans le mémoire qu'il remit à Saint-Just pour préparer le rapport d'accusation, les phrases suivantes : « Tant que dura l'Assemblée législative, il (Danton) se tut. Il demeura neutre dans la lutte pénible des Jacobins contre Brissot et contre la faction girondine. Il appuya d'abord leur opinion sur la déclaration de guerre. Ensuite, pressé par le reproche des patriotes, dont il ne voulait pas perdre la confiance usurpée, il eut l'air de dire un mot pour ma défense et annonça qu'il observait attentivement les deux partis et se renferma dans le silence. C'est dans ce temps-là que, me voyant seul, en butte aux calomnies et aux persécutions de cette faction toute-

puissante, il dit à ses amis : « Puis, s'il veut se perdre, qu'il se perde ; nous ne devons point partager son sort. » Legendre lui-même me rapporta ce propos qu'il avait entendu (1). »

A distance, une légère confusion s'est faite dans l'esprit de Robespierre. Danton ne partagea pas d'abord, nous l'avons vu, l'avis de Brissot. Il combattit d'abord la guerre et ne se dégagea qu'ensuite. Mais le revirement que signale Robespierre est exact.

Pouvons-nous en savoir davantage ? Est-ce simplement par prudence, par souci de sa popularité que Danton fit volte-face ?

Deux curieux incidents qui se passèrent aux Jacobins et dont Danton, qui n'y faisait plus que de rares apparitions, fut le héros, nous mettent sur la voie.

Le 26 janvier 1792, le jacobin Doppet, ami de Robespierre, demanda au club la formation d'une garde pour défendre l'Assemblée nationale. Danton s'opposa à la motion, qui fut repoussée, sous prétexte qu'elle contrariait les principes : « Je suis surpris, dit-il, que cette société s'égare au point de désirer une garde particulière pour l'Assemblée nationale ; il viendra un temps où les baïonnettes n'éblouiront pas les yeux des citoyens ; car, Messieurs, en parcourant l'Angleterre, on ne voit des baïonnettes que dans le lieu qu'habite le pouvoir exécutif de ce pays. Voilà ce que peut la liberté : c'est que tout citoyen puisse commander sans armes au nom de la loi ; voilà le terme de la liberté. » Le rejet de la motion de Doppet ne pouvait cependant profiter qu'à la Cour, qui était armée quand les représentants de la nation ne l'étaient pas. L'attitude de Danton est d'autant plus singulière que la garde royale était tellement suspecte d'aristocratie qu'on dut la licencier quelques mois plus tard.

(1) Notes de Robespierre, dans les *Annales révolutionnaires* de juillet-septembre 1918, p. 453.

On a fait à Danton une réputation d'homme d'état réaliste qui ne se payait pas de mots. Avouons que ce jour-là il ne mérita pas cette réputation, ou admettons qu'il avait, pour parler comme il l'a fait, d'autres raisons plus sérieuses qu'il n'a pas dites.

Mais l'autre incident est plus curieux encore. Le 4 mars 1792, une députation du bataillon des Feuillants déposa, sur le bureau des Jacobins, le produit d'une quête en faveur des Suisses de Chateauvieux qui venaient de sortir des galères de Brest et que les Jacobins se proposaient de promener en triomphe à Paris. La famille royale avait contribué à cette quête pour une somme de 110 livres. Dans ses remercîments, le président du club avait compris le Roi et sa famille. Aussitôt Danton de prendre feu : « Est-ce par une aumône que le pouvoir exécutif croit pouvoir récompenser des hommes exposés par lui aux baïonnettes du traître Bouillé? De quel front la famille royale ose-t-elle faire une telle aumône ? Comment oseriez-vous ratifier cette insolence ? » Ces violences déclamatoires et gratuites causèrent des murmures. Danton n'en persista pas moins à demander que le club refusât les 110 livres : « Que chacun se dise à lui-même : que penserais-je si j'eusse été à la place des soldats de Châteauvieux? Accepterais-je les dons d'une main qui devait voler à leurs secours quand ils étaient accablés par le traître Bouillé? En acceptant cette somme, nous prenons l'engagement de la faire accepter par les soldats de Châteauvieux. » Les murmures recommencèrent et dégénérèrent en tumulte. Robespierre dut intervenir. Il donna tort à Danton : « Tout ceci ne regarde pas la société ; elle n'est que la dépositaire des sommes qu'on remet entre ses mains... Ce que la famille royale fait comme individu ne nous regarde pas. Si, comme fonctionnaire public, elle fait du bien, nous la bénirons; si elle n'en fait pas, nous

lui représenterons les droits du peuple et nous les défendrons contre elle (1). » Le club se rangea à l'avis de Robespierre.

Quand on connaît Danton, quand on sait combien de calcul se cachait souvent sous sa fougue en apparence la plus spontanée, on est amené à se demander si, en poussant les Jacobins à provoquer la Cour en une telle occasion, à répondre à son geste généreux par un refus outrageant, le démagogue n'écoutait que sa passion patriotique. La Cour n'avait-elle pas besoin, à la veille de la guerre qui n'était pas encore déclarée et qui tardait par suite des hésitations de Léopold, de prouver aux rois, par des exemples éclatants, qu'elle ne pouvait vraiment pas s'entendre avec les Jacobins ? N'avait-elle pas intérêt à se faire insulter ainsi sans raison ? N'était-ce pas le moyen de triompher des derniers scrupules des monarques étrangers ?

Toutes les suppositions sont permises quand on constate que, quinze jours plus tard, l'homme qui injuriait la Cour avec cet emportement faillit être choisi par elle comme ministre lorsqu'elle se décida, pour endormir les soupçons des Jacobins, à appeler au pouvoir les amis de Brissot, qui avaient si bien servi sa politique belliqueuse.

C'est Brissot, toujours l'allié de La Fayette, qui désigna la plupart des nouveaux titulaires de portefeuilles, nommés dans l'ordre suivant : Degrave à la Guerre le 10 mars, Lacoste à la Marine et Dumouriez aux Affaires étrangères le 16 mars, Clavière aux Finances et Roland à l'Intérieur le 24 mars, Duranthon enfin à la Justice le 14 avril 1792.

Une note de la *Correspondance secrète*, en date du 19 mars, dit qu'il avait été question de Danton pour le ministère de la Justice, qui fut le dernier pourvu.

(1) Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre*, t. II, p. 141.

M. Aulard avait cru cette information tout à fait mal fondée, tant elle lui paraissait invraisemblable. Cependant le témoignage de la *Correspondance secrète* est confirmé par Danton lui-même, qui déclara au Tribunal révolutionnaire : « Dumouriez essaye de me ranger dans son parti ; il cherche à flatter mon ambition en me proposant le ministère. » Ce passage du *Bulletin du Tribunal révolutionnaire* est presque exactement reproduit dans les notes du juré Topino-Lebrun, qui prête à Danton la phrase suivante : « Je n'ai vu qu'une fois Dumouriez, qui me tâta pour le ministère ; je répondis que je ne le serais qu'au bruit du canon. Il m'écrivit ensuite... » Il m'avait semblé que ces deux textes étaient décisifs et qu'il fallait désormais enregistrer comme un fait acquis, hors de discussion, que Danton avait failli entrer dans le premier ministère girondin qui précipita la France dans la guerre avec l'Europe (1).

Biographe indulgent, M. Madelin, tout en me concédant que Brissot a pu penser à Danton pour le ministère, a cru pourtant qu'il était abusif de rapprocher à cette date l'information de la *Correspondance secrète* et les déclarations de Danton au Tribunal révolutionnaire. D'après cet historien, Dumouriez n'aurait « tâté » Danton qu'un peu plus tard, lors de la chute du cabinet girondin, vers le 10 juin suivant. « A ce moment seulement, dit-il, Dumouriez, investi un instant de la confiance du roi, après la révocation de Roland, Clavière et Servan, peut être en mesure d'offrir à quelqu'un un portefeuille (2). »

M. Madelin se trompe, et, pour démontrer son erreur, j'ai aujourd'hui autre chose à invoquer que

(1) Voir mon article « Danton sous la Législative », dans les *Annales révolutionnaires*, 1912, t. V, p. 309, 310.

(2) MADELIN, *Danton*, 1914, p. 90-91.

des vraisemblances, mais des textes nouveaux à verser au débat.

Au moment même où circulait la liste des nouveaux ministres, Camille Desmoulins écrivait à son père dans sa lettre du 3 avril 1792 : « J'ai espéré deux jours que je parviendrais à faire nommer Danton, un camarade de collège que j'ai dans le parti opposé, et qui m'estime assez pour ne pas étendre jusqu'à moi la haine qu'il porte à mes opinions. Je m'étais employé de mon mieux et l'avais fortement recommandé à qui il appartient. Nous avons échoué. »

Si on songe que Desmoulins menait alors, aux côtés de Robespierre, une violente campagne contre la guerre et qu'il venait de lancer contre Brissot son terrible pamphlet : *Brissot démasqué*, on comprend que ce n'est pas à Brissot que Camille Desmoulins a pu recommander Danton. Les mots « à qui il appartient » désignent quelque autre personnage puissant, qui a exercé une action parallèle à celle de Brissot sur la formation du ministère. Quand on connaît les liaisons de Desmoulins et de Danton lui-même avec les Lameth, on songe naturellement à ceux-ci. Mais les Lameth avaient perdu toute influence depuis la mise en accusation de Delessart, leur homme. Ils s'étaient vainement opposé à la nomination de Dumouriez (1). Il est peu probable que Desmoulins se soit adressé à eux pour faire nommer Danton. Il était trop fin pour commettre un tel impair. D'ailleurs, les Lameth représentaient contre La Fayette le parti de la paix, et Danton, Desmoulins nous le dit, était maintenant du parti opposé, c'est-à-dire du parti de la guerre, du parti de Brissot.

M. Madelin méconnaît Dumouriez quand il suppose

(1) Voir le billet des Lameth en appendice à la lettre de Pellenc à La Marck du 15 mars 1792 dans GLAGAU, *Ursprung des Revolutionskriege*, p. 301.

que celui-ci ne fut en mesure d'offrir à quelqu'un un portefeuille qu'après qu'il eut débarrassé le roi des ministres jacobins, ses anciens collègues et amis, le 10 juin 1792. La correspondance de Dumouriez avec Gensonné montre que, dès le mois de janvier 1792, le premier jouait auprès de la Gironde le rôle d'un conseiller très écouté et presque d'un mentor, on disait alors « d'un souffleur ». Sans doute Brissot, en faisant l'éloge du général dans *le Patriote français*, semblait le prendre sous sa protection, mais ce n'était qu'une apparence. Pour s'emparer des portefeuilles ministériels, Brissot avait plus besoin de Dumouriez que Dumouriez de Brissot.

M. A. Chuquet l'a bien vu. « Comme les Girondins, dit-il, la Cour souhaitait l'avènement de Dumouriez. Dumouriez avait juré à La Porte (l'intendant de la liste civile) de sauver la monarchie. Il assurait qu'il vaincrait les Jacobins parce qu'il était lui-même Jacobin, qu'il n'adoptait leur esprit et leur langage que pour se retourner contre eux (1) ». Et M. Chuquet renvoie avec raison à un mémoire que Sainte-Foy, le distributeur des fonds de la liste civile, adressait au roi précisément au moment de la formation du ministère girondin. « Ce dernier, écrivait Sainte-Foy en parlant de Dumouriez, a sur eux (sur Brissot et sa faction) un crédit vraiment magique. Il a de l'esprit, une dot suffisante de connaissances ; il est d'ailleurs bien moins exagéré qu'on ne le croit, nous en sommes sûrs, *puisque c'est nous et nous seuls qui l'avons fait venir dans des vues utiles* (2). »

Bref, Brissot répondait de Dumouriez auprès des députés et des Jacobins, Dumouriez répondait de Brissot et de ses amis auprès du Roi.

(1) *Dumouriez*, p. 70.
(2) Ce mémoire de Sainte-Foy, découvert dans l'armoire de fer, est publié aux *Archives parlementaires*, t. LIV, p. 437.

Pellenc, l'ancien secrétaire de Mirabeau, qui servait maintenant d'agent de liaison entre Marie-Antoinette et le comte de La Marck, confirme, dans ses lettres écrites au moment même, le mémoire secret de Sainte-Foy. On lit, en effet, dans sa lettre du 15 mars 1792 : « On savait dans le conseil, qui nommait Dumouriez et qui s'est prolongé jusqu'à trois heures du matin, que Dumouriez soupait dans ce temps-là avec Brissot et Condorcet (1). »

A ces témoignages déjà probants, il faut ajouter ceux du procès des Girondins. « Dumouriez, dit Chabot, dut sa nomination non pas directement à Brissot, mais à Gensonné et à un nommé Sainte-Foy, qui voulait sauver la Cour par les Jacobins ou perdre, comme Brissot, les Jacobins, en les mettant aux pieds de la Cour et des ministres... La nomination de Dumouriez, intrigant, vendu à la faction, en releva les espérances, *et ce fut par le moyen de Dumouriez que Brissot parvint à placer ses créatures, Roland, Clavière et Servan.* C'est de Dumouriez lui-même que je tiens ces promotions. Bernard de Saintes peut rendre le même témoignage (2). »

Brissot, en répondant à Chabot, confirme l'essentiel de sa déposition : « Chabot m'a reproché d'avoir fait nommer Roland et Clavière ministres. Voici le fait : Dumouriez parut au ministère, me demanda quels étaient les hommes qui pouvaient le mieux remplir les places de ministres des Finances et de l'Intérieur. Je nommai Clavière, dont les connaissances en finances étaient connues, et Roland, dont la probité était attestée de tous ceux qui le connaissaient. *Dumouriez les fit nommer* (3). »

Vergniaud précise à son tour l'action prépondé-

(1) Glagau, p. 300.
(2) *Moniteur*, XVIII, p. 243.
(3) *Moniteur, ibid.*, p. 250.

rante de Dumouriez dans la formation du ministère girondin : « Delessart, ministre des Affaires étrangères, chancelait alors, et tout assurait qu'il ne resterait pas longtemps au ministère. Dumouriez me dit qu'il avait quelque espérance de le remplacer. Je lui dis : « Tant mieux, si vous vous conduisez aussi bien « que vous avez fait dans la Vendée. » Dumouriez, parvenu au ministère, vint me trouver chez un négociant de Bordeaux où je dînais. Il me dit : « Le roi vient de renvoyer son ministre de la Justice et j'ai fait nommer à sa place le procureur de la Commune de Bordeaux (Duranthon)... »

Ces textes, semble-t-il, sont décisifs.

Il n'y a donc aucune raison de croire que Dumouriez n'était pas en mesure, à cette date, d'user de son crédit pour les attributions de portefeuilles.

Sainte-Foy, l'ami et le subordonné de Laporte, était, de son propre aveu, l'ami intime de Dumouriez depuis sa jeunesse (1). Sainte-Foy était l'oncle de Talon, qui avait organisé, sous la direction de Mirabeau, la police politique de la Cour. Talon a reconnu, devant la justice du Consulat, qu'il avait pris Danton à son service. Si Danton a fait faire une démarche pour entrer au ministère en mars 1792, il n'a pu que s'adresser à Talon et à Sainte-Foy et, par leur intermédiaire, à Dumouriez. Camille Desmoulins, qui s'employa de son mieux, qui se donna du mouvement pour le recommander « à qui il appartient », a éprouvé quelques embarras à désigner par leurs noms des hommes aussi fâcheusement connus que Talon et Sainte-Foy. On comprend son embarras.

Sainte-Foy, Dumouriez échouèrent. Danton ne fut pas nommé ministre. D'où vint la résistance? Non pas de Brissot, que Danton ménageait et flattait et

(1) Interrogatoire de Sainte-Foy devant la Commission des Douze, le 23 novembre 1792, (*Archives parlementaires*, t. LIV, p. 445).

dont il adoptait la politique guerrière, mais sûrement de Louis XVI. Comment Louis XVI n'aurait-il pas éprouvé quelque dégoût à s'asseoir au Conseil à côté d'un agent payé par sa liste civile, d'un agent provocateur qui venait naguère de le couvrir d'injures, lui et sa famille, dans la séance des Jacobins du 4 mars précédent?

M. Madelin a regretté que Danton ne fût pas entré dans le ministère aux côtés de Dumouriez. « Qui sait, dit-il, si Danton... ne se fût point consacré à défendre celui qu'il attaquait naguère et à fonder ce gouvernement révolutionnaire qui était la dernière ressource de Louis XVI aux abois. Personne, à mon avis, plus que Danton n'était capable de justifier ce que Mirabeau venait d'affirmer avec sa clairvoyance ordinaire, à savoir qu'un Jacobin ministre n'est pas toujours un ministre jacobin. » Je me garderai bien de contredire ici l'indulgent biographe de Danton, car je n'oublie pas, pour l'avoir entendu et vu si souvent en action, ce mot précieux d'un de nos hommes d'État : « Ce sont les pires braconniers qui font les meilleurs gardes-chasses ! »

Nous commençons à comprendre les raisons du revirement si rapide de Danton dans la question de la guerre. Quand il vit que l'avis de Brissot prévaudrait, quand il comprit que Brissot serait le grand distributeur de portefeuilles, le maître de l'heure, il se hâta de rallier le drapeau de Brissot. Ainsi qu'il le disait crûment à son ami le boucher Legendre en parlant de Robespierre, ce naïf : « Puisqu'il veut se perdre, qu'il se perde ; nous ne devons point partager son sort. » Danton n'était pas un homme à défendre des causes désespérées, même quand il estimait dans son for intérieur qu'elles étaient justes et qu'elles servaient les intérêts du pays. Il ne voulait pas se perdre.

Le Champenois Danton voulait si peu se perdre que, n'ayant pas réussi à entrer dans le premier ministère girondin, dans le ministère qui déclara la guerre à l'Autriche, il retourna immédiatement dans l'opposition. Il se mit de nouveau à menacer la Cour et à agiter le peuple de Paris, sans doute pour mieux faire apprécier ses services, car, d'après La Fayette et Malouet, bien placés pour être renseignés, il reçut de la liste civile, à la veille de l'insurrection du 10 août, une forte somme pour calmer ceux qu'il avait excités (1). Son ami Fabre d'Églantine négociait lui aussi avec la Cour. Le royaliste Beaulieu a raconté dans ses mémoires (2) que Fabre écrivit à Louis XVI, dans les premiers jours du mois d'août, pour lui offrir ses services et que le roi permit au ministre de la Marine Dubouchage de se mettre en rapport avec l'ami de Danton, qui lui demanda 3 millions (3). Chose curieuse, un autre ami de Danton, au passé plus que louche, l'aventurier Westermann, qui avait été condamné pour vol avant 1789, et qui avait été arrêté sous la Constituante pour son rôle dans les troubles d'Haguenau déposa, en avril 1793, devant une commission de la Convention, que des hommes inconnus qu'il ne pouvait nommer, quelques jours avant le 10 août, lui avaient proposé à lui aussi 3 millions s'il voulait se ranger du parti du Roi. Westermann ajouta qu'il avait aussitôt prévenu Danton et que celui-ci lui avait répondu qu'il n'était qu'une f... bête. Sans doute Westermann, qui à ce moment avait grand besoin de Danton, car il était poursuivi comme complice de la trahison de Dumouriez, Wes-

(1) La Fayette dit qu'il reçut 50 000 écus (*Mémoires*, t. III, p. 376).

(2) *Essais historiques*, t. IV, p. 15, 16. Voir les *Annales révolutionnaires*, t. VII, 1914, p. 565.

(3) Les intrigues de Fabre d'Églantine avec la Cour à la veille du 10 aout ont été dénoncées aux Jacobins dès le 24 frimaire an II.

termann ajouta que Danton lui dit qu'il aurait dû faire arrêter ses suborneurs. Mais, quand on lit le procès-verbal de l'interrogatoire qu'il subit, il est visible que la commission devant laquelle il comparut ne mit aucun empressement à faire la lumière sur le fond de l'affaire (1). M. Madelin lui-même, qui réserve à Danton des trésors de bienveillance, n'a pu s'empêcher de rappeler le mot que Mme Élisabeth, sœur de de Louis XVI, prononça la veille de l'insurrection : « Nous sommes tranquilles, nous pouvons compter sur M. Danton (2). » Les pièces de l'armoire de fer, notamment les lettres de Scipion Chambonas, éphémère ministre des Affaires étrangères, prouvent que la liste civile négocia effectivement avec les meneurs populaires et que de l'argent leur fut versé (3). M. Madelin admet que Danton « dut accepter » l'argent de la Cour. Le Champenois Danton n'était pas une f... bête !

Trop d'historiens officieux ont laissé jusqu'ici dans l'ombre les faits et les documents de nature à peindre Danton sous son vrai jour. Ils ont cru vraisemblablement que la réputation de Danton importait à la République et ils ont jeté sur lui le manteau de Noë. La République n'a pas besoin qu'on la défende par de pareils moyens, qui se retournent d'ailleurs contre elle. Qui ne voit qu'en prodiguant l'indulgence aux Dantons du passé on assure la sécurité des Dantons d'aujourd'hui?

Mais l'histoire, qui n'est pas la servante des partis

(1) Voir notre article « Westermann à la Cour à la veille du 10 août » dans les *Annales révolutionnaires*, t. IX, 1917, p. 398.

(2) MADELIN, *Danton*, p. 99, p. 128.

(3) Soulavie affirme dans ses mémoires que Chambonas gagna Brissot par l'intermédiaire du député Delacroix et explique ainsi le revirement de Brissot qui menaça les Républicains du glaive de la loi dans son discours du 25 juillet. Voir les *Annales révolutionnaires* de mars-avril 1917.

ni des hommes, n'a pas à entrer dans les mesquines considérations de ce genre. Sous peine de perdre son crédit et sa raison d'être, elle est débitrice de la vérité, de toute la vérité.

Nous ne sommes encore qu'au début de la recherche que nous avons entreprise, et nous avons déjà constaté que, sur la question capitale de la déclaration de guerre, question dont dépendait l'avenir de la Révolution et, jusqu'à un certain point, l'existence de la France, Danton faisait bon marché de ses propres convictions, dès que son ambition politique était en jeu. Mais nous ne sommes pas au bout de nos surprises. Ce sera bien autre chose quand Danton entrera au gouvernement.

II

LE CONSEIL EXÉCUTIF

L'insurrection du 10 août, qui envoya Louis XVI au Temple, porta Danton au ministère. Il obtint enfin ce portefeuille de la Justice qui lui avait été refusé au mois de mars précédent, à la veille de la déclaration de guerre, et il l'obtint par la grâce de Brissot. C'est Brissot lui-même qui a rappelé le fait dans sa défense au Tribunal révolutionnaire. Entre Brissot et Danton s'était entremis Fabre d'Églantine, qui les avait réconciliés.

Pourquoi Brissot et ses amis les Girondins, qui dominaient maintenant dans une Assemblée apeurée, choisirent-ils Danton? L'un deux, Condorcet, s'est chargé de nous l'expliquer dans un écrit posthume publié dans ses œuvres complètes (1) : « On m'a reproché, dit-il, d'avoir donné ma voix à Danton pour être ministre de la Justice. Voici mes raisons : il fallait, dans le ministère, un homme qui eût la confiance de ce même peuple dont les agitations venaient de renverser le trône ; il fallait, dans le ministère,

(1) *Œuvres*, t. I, p. 602.

un homme qui, par son ascendant, pût contenir les instruments très méprisables d'une révolution utile, glorieuse et nécessaire, et il fallait que cet homme, par son talent pour la parole, par son esprit, par son caractère, n'avilît pas le ministère ni les membres de l'Assemblée nationale qui auraient à traiter avec lui. Danton seul avait ces qualités ; je le choisis et je ne m'en repens point. Peut-être exagèra-t-il les maximes des constitutions populaires dans le sens d'une trop grande déférence aux idées du peuple, d'un trop grand emploi dans les affaires de ses mouvements et de ses opinions, mais le principe de n'agir qu'avec le peuple et par lui, en le dirigeant, est le seul qui, dans un temps de Révolution populaire, puisse sauver les lois ; et tous les partis qui se sépareront du peuple finiront par se perdre et peut-être par le perdre avec eux. » Le calcul de Condorcet et de ses amis était donc très clair. Les Girondins choisissaient Danton pour qu'il leur servît de bouclier contre l'émeute. Ils sentaient grandir leur impopularité, et ils avaient besoin du démagogue pour contenir la Commune qui leur faisait peur. Ils ne furent pas complètement déçus dans leur attente, puisqu'au moment des massacres de septembre Danton fit révoquer les mandats d'arrêt déjà lancés par la Commune contre Roland et contre Brissot.

Tous les historiens s'accordent à convenir que le rôle de Danton au Conseil exécutif (nouveau nom du ministère) fut prépondérant. Il ne se confina pas dans ses attributions de ministre de la Justice. Il disposa des fonds secrets des Affaires étrangères, que mit à sa disposition son collègue Lebrun. Il désigna les agents que le Conseil envoya dans les départements pour accélérer les levées d'hommes. Il désigna de même les agents secrets envoyés à l'étranger, et il choisit les uns et les autres parmi ses clients et ses

amis. Il dira lui-même, non sans orgueil, devant le Tribunal révolutionnaire, qu'il avait été l'adjoint du ministre de la guerre Servan, son docile collègue. « Il est tout le gouvernement, dit M. Albert Sorel, il domine ses collègues, il les préside, il les talonne. A l'intérieur, où Roland moralise, c'est lui qui met toute la nation en branle pour la défense. Monge (le ministre de la Marine) lui obéit, et c'est ce qu'il fait de mieux. « C'est Danton qui le veut», répond ce savant à toutes les objections, « si je le refuse, il me «fera pendre ». Il anime et dirige Lebrun, il est à la Guerre l'adjoint de Servan. Ce dont il s'occupe le moins, c'est de la Justice, qui est dans son département et dont il ne se soucie. Le chaos où il opère est son propre élément ; il s'y débrouille, il s'y retrempe. Il a des hommes pour toutes les places, des décrets pour toutes les affaires. Ses collègues n'ont qu'à signer. On devine sa main dans toutes les tentatives de négociations du Conseil exécutif (1) ».

M. Albert Sorel exagère peut-être un peu l'action universelle de Danton dans cette crise, mais, ce qu'il dit de son rôle dans la défense nationale et dans les négociations diplomatiques, est assez exact. Demandons-nous si le démagogue, poussé au pouvoir et mis à l'épreuve, a bien servi l'intérêt français ?

Si on ne le juge que par ses déclarations et ses actes publics, on comprend jusqu'à un certain point l'enthousiasme de ses admirateurs. Mais, si on y regarde d'un peu plus près, si on examine ce qu'il écrivait et ce qu'il faisait dans le privé, dans le secret, alors l'inquiétude commence. Il semble toujours qu'on est en présence de deux hommes différents.

La situation extérieure est menaçante. Après l'emprisonnement de Louis XVI, la plupart des puissances

(1) Albert Sorel, *La Révolution et l'Europe*, 3e partie, p. 13.

rappellent leurs ambassadeurs à Paris. Les cantons suisses irrités, indignés du massacre de leurs compatriotes qui servaient dans la garde du roi, parlent de se joindre à la coalition ou tout au moins de laisser passer les Autrichiens sur leur territoire. Plusieurs princes allemands, notamment le duc de Hesse, envoient leurs contingents à l'armée coalisée. On peut craindre que toute l'Allemagne ne se déclare contre nous. L'Espagne, dont le roi est Bourbon, fait des préparatifs militaires sur la ligne des Pyrénées. L'attitude de l'Angleterre devient inquiétante. Elle rappelle son ambassadeur, lord Gower, et celui-ci, avant son départ, remet au gouvernement français une note par laquelle elle exprime l'intérêt spécial qu'elle porte au sort de Louis XVI et de sa famille. « Sa Majesté, dit la note, a le dessein d'observer les principes de la neutralité en tout ce qui regarde l'arrangement du gouvernement intérieur de la France ; elle ne croit pas du tout s'écarter de ce même principe en manifestant, par tous les moyens possibles, sa sollicitude pour la situation personnelle de Leurs Majestés très chrétiennes et la famille royale ; elle s'attend, avec le désir le plus vif, que ses espérances ne seront point trompées à cet égard ; qu'elles seront à l'abri de tout acte de violence qui ne manquerait pas d'exciter un sentiment d'indignation universelle dans tous les pays d'Europe (1). » Le roi d'Angleterre avait cru pouvoir se permettre cette manifestation, dans la persuasion où il était que le nouveau gouvernement de la France serait incapable de repousser l'invasion. La croyance était générale en Europe que les Républicains seraient vaincus et que, dans trois semaines, les armées autrichiennes et prussiennes seraient à Paris. Le 10 août semblait avoir désorganisé défini-

(1) La note anglaise fut communiquée à la Législative à la séance du 23 août 1792. (*Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 657.)

tivement ce qui restait des cadres de l'armée française. La Fayette, n'ayant pas pu entraîner ses troupes contre la Législative pour rétablir le Roi, avait passé la frontière, et son exemple avait été imité par de nombreux officiers. Les armées austro-prussiennes, commandées par le duc de Brunswick, entrent sur notre territoire et se dirigent sur Paris par la Champagne. Longwy est pris le 22 août. Son commandant. Lavergne, n'a fait qu'une défense dérisoire. Les aristocrates, joyeux, espèrent que les Prussiens seront dans huit jours à Paris.

C'est alors que commence le grand rôle de Danton. A la tribune et au Conseil, il semble incarner la défense désespérée, la lutte à outrance contre l'envahisseur. Le 28 août il parle à l'Assemblée « en ministre du peuple, en ministre révolutionnaire », comme il aime à se nommer. « Il faut, dit-il, que l'Assemblée se montre digne de la nation! C'est par une convulsion que nous avons renversé le despotisme ; ce n'est que par une grande convulsion nationale que nous ferons rétrograder les despotes. Jusqu'ici nous n'avons fait que la guerre simulée de La Fayette ; il faut faire une guerre plus terrible. Il est temps de dire au peuple qu'il doit se précipiter en masse sur les ennemis. » Et Danton annonce que le Conseil exécutif va envoyer dans les départements des commissaires pour remonter le patriotisme et stimuler les enrôlements. Il fait l'éloge de la Commune de Paris, qui vient de faire fermer les barrières et d'ordonner des visites domiciliaires pour arrêter les traîtres : « Y en eût-il trente « mille à arrêter, il faut qu'ils soient arrêtés demain! » On réquisitionnera tous les fusils des particuliers pour en armer les volontaires : « Le peuple français a voulu être libre, il le sera. Bientôt des forces nombreuses seront rendues ici. On mettra à la disposition des municipalités ce qui sera nécessaire, en prenant

l'engagement d'indemniser les possesseurs. Tout appartient à la patrie quand la patrie est en danger! » L'Assemblée vota d'acclamation les mesures qui lui étaient proposées.

Danton reparut à la tribune quatre jours plus tard, le 2 septembre, le jour même où allait parvenir à Paris la nouvelle de la prise de Verdun : « Nous demandons que quiconque refusera de servir de sa personne ou de remettre ses armes soit puni de la peine de mort. Nous demandons qu'il soit envoyé des courriers dans tous les départements pour les avertir des décrets que vous aurez rendus. Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, Messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée ! » Les propositions de Danton furent décrétées au milieu des applaudissements, et, le même soir, la grande convulsion qu'il avait annoncée s'accomplit. Les massacres commencés dans les prisons mettaient une rivière de sang entre la France et les émigrés.

Ce sont ces deux discours du 28 août et du 2 septembre qui se sont gravés dans l'esprit des générations et qui continuent à auréoler le nom de Danton d'une gloire patriotique.

Nous n'examinerons pas quelle fut l'efficacité des mesures prises sous l'influence de Danton. Il est certain que les enrôlements poussèrent à Châlons des milliers de recrues, mais mal armées et sans discipline. Il est certain que cette armée de réserve n'eut pas à intervenir sur le champ de bataille. Mais accordons aux admirateurs de Danton que sa parole puissante fut le fort stimulant des énergies au moment du péril, et ce n'est pas un mince mérite !

A l'actif de Danton pendant cette crise, on fait valoir encore qu'il s'opposa avec succès, à la fin d'août,

au transfert du gouvernement en province, à Blois, à Tours ou dans le Massif Central.

M. Madelin nous dépeint l'affolement qui s'empara du Conseil exécutif le 24 août à la nouvelle inattendue de la prise de Longwy. Les Girondins, qui étaient déjà en lutte avec la Commune parisienne, voyaient dans le transfert du gouvernement en province non seulement une mesure de prudence dictée par la situation militaire, mais aussi un moyen d'annuler, sous un excellent prétexte, la prépondérance politique de la capitale. Danton s'opposa de toutes ses forces au transfert, qu'il qualifia de lâcheté : « J'ai fait venir ma mère qui a soixante-dix ans, aurait-il crié à ses collègues tremblants, j'ai fait venir mes deux enfants ; ils sont arrivés hier. Avant que les Prussiens entrent à Paris, je veux que ma famille périsse, je veux que vingt mille flambeaux en un instant fassent de Paris un monceau de cendres. Roland ! Roland ! garde-toi de parler de fuite, crains que le peuple ne t'écoute (1) ! »

Certes, M. Madelin n'ignore pas qu'en maintenant à Paris le siège des pouvoirs publics, Danton se laissait guider lui aussi par un intérêt de parti. C'était à Paris qu'il était populaire, à Paris que s'exerçait son influence sur les sections et sur les clubs. A Blois, il n'aurait plus été l'homme capable de déchaîner et de retenir tour à tour l'émeute, il n'aurait plus été l'homme nécessaire. Mais M. Madelin croit que le véritable motif pour lequel Danton s'opposa au transfert du gouvernement dans les pays de la Loire, c'est qu'il était informé, au moment même, qu'une prise d'armes royaliste était imminente dans l'Ouest, sous la direction d'un ancien officier, qui avait servi en Amérique, le marquis de la Rouarie.

(1) MADELIN, *Danton*, p. 157. Cf. sur les mêmes faits la déposition de Fabre d'Églantine au Procès des Girondins, dans BUCHEZ et ROUX, t. XXX, p. 84-85.

L'histoire de la conjuration royaliste de Bretagne et du rôle qu'y joua Danton est une histoire curieuse qui jette sur les intentions secrètes de celui-ci des lueurs inquiétantes.

Danton connut les projets du marquis de La Rouarie par un de ses amis, le médecin Chèvetel, qui avait appartenu à la maison de Monsieur avant 1789 et qui avait soigné La Rouarie et sa femme. Ce Chèvetel était devenu l'amant de l'actrice Fleury, très liée avec Fabre d'Églantine et avec Marat, qu'elle avait caché au moment où il était sous le coup d'un mandat d'arrêt. Il habitait rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, tout près de la cour du Commerce, en plein district des Cordeliers. Dès le mois de juin 1791, quelque temps avant Varennes, La Rouarie, qui revenait d'Allemagne, où il avait vu le comte d'Artois, avait passé par Paris et confié à Chèvetel l'essentiel de son plan. Chèvetel, loin de le dissuader, avait paru abonder dans ses vues, et La Rouarie, confiant, avait maintenu avec lui le contact, en lui envoyant des émissaires à plusieurs reprises. Au début du mois d'août 1792, au moment où se préparait l'insurrection du 10 août et où Danton et ses amis s'abouchaient eux-mêmes avec la Cour, Chèvetel partait pour la Bretagne. Il avait un entretien avec La Rouarie et avec un gentilhomme breton, Désilles, qui était du complot. Il applaudit à leur projet, leur fit mille protestations d'amitié et d'encouragement, et il revint à Paris, juste au moment où commencèrent les massacres du 2 septembre. Le jour même, il se rendit au ministère de la Justice. Danton le reçut le lendemain matin en présence de Fabre d'Églantine et de Camille Desmoulins, ses deux secrétaires. Il sortit du cabinet du ministre avec une commission qui lui enjoignait de retourner en Bretagne et lui donnait pouvoir de faire diriger sur la Champagne l'artillerie qu'il y trou-

verait. Chèvetel repartit le soir même. Il revit La Rouarie et Désilles. Il leur apprit, d'après le récit fait plus tard par un membre de la famille Désilles, et publié par M. de Beauchamp dans son *Histoire des guerres de la Vendée* (p. 55), il leur apprit « qu'il avait tout confié à Danton ». Il ajouta que « celui-ci, partageant leur opinion et voulant seconder leurs projets, lui avait donné le pouvoir de faire déplacer les troupes qui se trouvaient en Bretagne. Chèvetel devait, par ce moyen, procurer au parti de grands avantages. ...Tous les secrets, tous les projets de la conspiration furent exactement écrits à Danton, qui était alors ministre. La Rouarie avait tout disposé pour éclater au moment où l'armée prussienne approcherait de Paris... ». M. Lenôtre cite le texte d'une lettre de Danton que Chèvetel remit à La Rouarie pour lui inspirer confiance. Cette lettre était ainsi conçue : « Si tout ce que le porteur de la présente m'a dit des dispositions de M. de La Rouarie et de la Bretagne a quelque fondement, j'estime que, pour sauver la France du mauvais pas dans lequel on l'a engagée, les hommes qui ne veulent pas la ruine du pays doivent se réunir dans un commun effort. Il ne s'agit plus ici de discussion de principes plus ou moins contestables : il faut sauver le trône constitutionnel et l'intégrité du territoire. Dans le cas probable où la Bretagne pourrait offrir quelque réalité à un mouvement combiné sur ces bases, j'autorise le porteur de la présente à traiter en mon nom et en celui de mes amis qui, comme moi, ne veulent pas s'enfoncer jusqu'au fond de l'anarchie (1). » Chèvetel parvint si bien à gagner la confiance des royalistes bretons qu'il fut admis dans leur conseil et qu'il fut chargé par eux d'une mission à Jersey en septembre. Il revint à Paris au

(1) M. Lenôtre cite ce texte d'après Théodore MURET (*Histoire des guerres de l'Ouest*). *La Rouarie*, p. 160.

début d'octobre et se présenta de nouveau chez Danton, qui allait cesser d'être ministre.

Que retenir de ces faits, quelle est leur signification? Chèvetel a prétendu qu'il ne s'était mis en rapport avec La Rouarie que pour connaître ses secrets et pour les dénoncer (1). Il a nié avoir donné des espérances de concours aux royalistes, mais son apologie, confrontée avec les pièces d'archives, analysées ou reproduites par M. Lenôtre dans son livre sur *La Rouarie*, s'est trouvée si souvent en défaut qu'il est impossible d'y ajouter une créance aveugle. Il est trop évident que, pour que ses rapports avec les royalistes aient pu continuer si longtemps, il a dû endormir leurs défiances et leur donner des gages. On pourra prétendre aussi que Danton, en écrivant la lettre publiée par de Beauchamp, ne voulait que tromper les royalistes afin de les mieux déjouer. Pour que cette interprétation pût être admise, il faudrait que le loyalisme républicain de Danton fût au-dessus de tout soupçon. Or, malheureusement, il n'en est pas ainsi. Nous avons déjà vu, et nous verrons plus souvent encore, qu'il resta jusqu'à sa mort en relations assidues avec le parti royaliste, et nous sommes ainsi amenés à nous demander si la famille Désilles n'a pas dit la vérité quand elle affirme que Danton fit des avances à La Rouarie, par l'intermédiaire de son agent Chèvetel, et que ces avances étaient sérieuses (2).

On peut donc se demander si, en envoyant dans l'ouest son agent Chèvetel, le 3 septembre, Danton ne voulut pas se ménager un rapprochement possible avec les royalistes et se préparer un lendemain, au

(1) Voir la notice anonyme mais écrite par lui dans la *Revue de la Révolution*, éditée par G. Bord, 1886, 1er semestre, Documents.

(2) Sur Chèvetel, voir les *Mémoires de Mme Roland*, édition Cl. Perroud, t. I, p. 316 et suiv. Voir aussi le mémoire du même sur *les Chouans* dans les *Papiers inédits* trouvés chez Robespierre, t. III, p. 211-220.

cas où les coalisés seraient victorieux. En s'opposant au transfert de la capitale en province, le démagogue faisait d'une pierre deux coups. Si Brunswick était victorieux, s'il s'emparait de Paris et des pouvoirs publics et terminait la guerre par la restauration de la monarchie, il invoquerait auprès des royalistes sa lettre à La Rouarie, il revendiquerait auprès d'eux sa part dans la victoire de l'ordre. Si, au contraire, les Prussiens étaient repoussés, Danton se glorifierait auprès des révolutionnaires de n'avoir pas désespéré, au plus fort du péril, du salut de la patrie et de la République, il serait le sauveur de la nation.

Quand on ne retient de Danton que ses déclarations publiques, que les discours enthousiastes du 28 août et du 2 septembre, on est naturellement enclin à s'imaginer qu'il n'a pas un seul instant douté du succès et que jamais n'est entrée dans son esprit l'idée de composer avec l'ennemi. On suppose volontiers que l'homme de l'audace, qui amenait sa vieille mère et ses enfants à Paris à la veille de la capitulation de Longwy, ne comptait que sur la force de nos armes pour repousser l'envahisseur.

A quel point il croyait alors, quand l'invasion déborda en Champagne, à la puissance irrésistible de la force révolutionnaire, ses tentatives de négociation, avec l'Angleterre d'abord, avec la Prusse ensuite, le montrent assez !

Le premier mouvement du Conseil exécutif, en recevant la demande de passeports de l'ambassadeur anglais lord Gower et la note dont elle était accompagnée, avait été de rappeler notre ministre à Londres, le marquis de Chauvelin, que le gouvernement britannique avait mis en quarantaine (1). Un gouvernement fort, conscient de ses droits et assuré du len-

(1) Voir dans AULARD (*Actes du Comité de Salut public*, t. I, p. 30), la délibération du Conseil exécutif en date du 24 août 1792.

demain aurait maintenu cette décision. Il n'en fut pas ainsi. Danton fit envoyer à Londres, le 28 août, l'ancien abbé Noël, qui, après avoir été boursier et régent au collège Louis-le-Grand, s'était fait journaliste en 1789 et avait rédigé avec Condorcet *La Chronique de Paris*. Ami de Lebrun et de Camille Desmoulins, avec lesquels il s'était assis sur les bancs du collège, Noël était tout dévoué à Danton. Il emmena avec lui dans sa mission le demi-frère de Danton, Recordain, et son parent, le jeune Mergez, qui devait plus tard devenir général. Sa carrière diplomatique datait de quelques mois, et il la devait à Dumouriez, qui l'avait pris comme commis aux Affaires étrangères au moment de la formation du ministère girondin. En fin de mars, il avait succédé à Lebrun à la tête du deuxième bureau, quand Lebrun était redevenu ministre au 10 août. De Londres, où il arriva dans la nuit du vendredi 31 août au samedi 1er septembre, il correspondit assidûment avec Danton, qu'il appelait son cher maître. Recordain ou Mergez lui servaient de courriers.

Les instructions que lui remit Lebrun lui prescrivaient de se mettre en rapports avec les ministres anglais, ou tout au moins avec leurs agents, et de s'efforcer de les persuader de garder la neutralité. Il devait aussi négocier un emprunt de 3 à 4 millions de livres sterling, et il était autorisé « à offrir à la Grande-Bretagne la cession de l'île de Tabago », qui nous avait été rendue par le dernier traité qui avait mis fin à la guerre de l'Indépendance américaine. « Le Conseil exécutif pense qu'en l'offrant à l'Angleterre, sous la réserve nécessaire du consentement des habitants eux-mêmes, il donne à cette puissance un gage des dispositions amicales de la nation française et du désir qu'elle a d'effacer, entre elle et la nation britannique, toute trace des anciennes mésintelligences. »

Les instructions ajoutaient encore : « Un des principaux motifs de défiance de l'Angleterre est la crainte que les principes français et le voisinage des armées, ne fassent renaître en Hollande les mouvements révolutionnaires dont elle a déjà été le théâtre. Fr. Noël sera autorisé à faire cesser à cet égard toute inquiétude. Il observera que les patriotes belges ne sont nullement disposés à favoriser la cause des patriotes hollandais. L'attachement connu de ces derniers à la Maison d'Autriche est un motif suffisant pour qu'il n'y ait jamais de liaison à craindre entre des révolutionnaires démocrates et ennemis de la Maison d'Autriche et des républicains aristocrates et autrichiens. La légion batave, qui avait pu causer quelque ombrage, et qui n'était qu'un piège tendu à la bonne foi de l'Assemblée nationale, vient d'être dissoute (1). Il ne reste par conséquent de ce côté aucun prétexte au cabinet britannique... (2). »

Ainsi, pour obtenir le maintien de la neutralité anglaise, Danton et ses collègues du Conseil prenaient sur eux, sans même consulter l'Assemblée, d'offrir à un gouvernement qui rappelait son ambassadeur et qui intervenait dans nos affaires intérieures, la cession d'un morceau de notre empire colonial. Cela ne prouve pas précisément qu'il était sûr de la victoire !

L'historien Ernouf, qui a eu à sa disposition pour sa biographie de Maret, le futur duc de Bassano, qui ira bientôt rejoindre Noël à Londres, des papiers de famille, ajoute que l'agent de Danton, outre ses instructions écrites, reçut aussi à son départ des instructions orales qui lui prescrivaient « de prendre en référence certaines idées qui, par le contraste qu'elles offrent

(1) Ce n'était pas exact. Cette légion avait seulement changé de titre. Elle s'appelait désormais : légion franche étrangère.

(2) *Archives des Affaires étrangères*, Angleterre, n° 582, fol. 41.

avec les faits accomplis, semblent extravagantes aujourd'hui, comme celle de faire du duc d'York, fils cadet de Georges III, un roi des Belges, ou même un roi constitutionnel des Français (1). » Dès sa première dépêche à Lebrun, Noël se prononça cependant contre la candidature du duc d'York au trône de France : « Quelques personnes ici, écrit-il de Londres le 3 sepsembre, m'ont paru persuadées que l'on songeait sérieusement à offrir la couronne au duc de Brunswick et que la négociation était commencée depuis longtemps. J'ignore les intentions de l'Assemblée et du Conseil, mais, si la France n'est pas dégoûtée des rois, je crois de mon devoir de vous dire ce que j'ai appris ici sur le duc d'York, dont vous savez que quelques papiers français ont parlé dans le même sens. Féroce jusqu'à faire mourir les soldats sous le bâton, sanguinaire, sans talent, sans esprit, ivre tous les jours, l'horreur et le mépris de la nation anglaise, il n'a jamais annoncé aucune inclination honnête ni humaine, et la mauvaise santé du prince de Galles fait entrevoir avec effroi le moment où un pareil homme sera roi. Je ne doute nullement que son règne ne fût la cause et l'époque d'une grande révolution. » La façon dont Noël s'exprime dans cette dépêche exclut l'idée qu'il eût pu être chargé par Lebrun d'une mission quelconque relative à la candidature du prince anglais, qui avait été lancée par le journaliste Carra.

Noël ne fut pas seul envoyé à Londres. Un autre ami de Danton, Benoist, qui s'occupait avant tout d'affaires et qui sera mêlé l'année suivante avec le mystérieux baron de Batz et avec le capucin Chabot dans le scandale de la compagnie des Indes, vint le rejoindre sur sa demande le 14 septembre. Quelques jours auparavant, un personnage qui ne se trouve

(1) Ernouf, *Maret*, p. 80.

désigné que par l'initiale T..., avait également passé le détroit, toujours par les soins de Danton. Noël s'exprime ainsi à son sujet dans sa dépêche du 13 septembre, qu'il adresse à Lebrun : « Monsieur, j'ai vu hier la personne que je devais emmener avec moi et qui est venue à bout de gagner l'Angleterre. Elle a fortement protesté de son désir de servir son pays, comme elle en avait déjà assuré M. Danton, en observant que ses services seront désintéressés, puisqu'elle est hors de toute atteinte. Liée dans ses différents voyages avec plusieurs personnes qui tiennent au gouvernement, elle est en mesure pour me faire aborder même M. Pitt, et j'attends avec impatience les intentions *positives* du Conseil (1). » Quel est cet énigmatique personnage qui est venu à bout de quitter la France et qui a promis à Danton son concours pour mettre Noël en rapports avec Pitt? Il est évident que c'est un suspect qui a eu besoin de se mettre hors de l'atteinte des lois révolutionnaires. Noël n'ose pas le nommer. Danton le protège et s'en sert.

Le 14 septembre, Noël écrit à Danton lui-même et revient sur cet individu : « T... a passé, il est ici, il s'offre à servir ; mais il croit qu'il me faut des instructions. Je le crois aussi, et j'en demande au ministre et au Conseil. »

Benoist, qui arrive à Londres le jour même où Noël écrit cette lettre, parle lui aussi du même personnage dans la dépêche qu'il adresse à Lebrun le 18 septembre. « Noël, dit-il au ministre, a trouvé l'homme que je vous avais engagé à y faire passer. Il aime trop son pays, il a trop sacrifié à la liberté pour n'être pas disposé à la servir, quelque défigurée qu'elle lui paraisse en ce moment. Il a ici une consistance et des liaisons

(1) *Archives des Affaires étrangères*, Correspondance d'Angleterre, n° 583.

qui lui donnent auprès du ministre un accès assez facile. Il ne refusera point d'en user pour sonder et peut-être pour diriger les esprits, mais sa chaleur à faire des démarches qu'il croit de nature à le compromettre a besoin d'être entretenue. M. Noël a dû vous parler d'un service qu'il serait aisé de lui rendre. De nouveaux motifs et des moyens plus importants de l'obliger se présentent aujourd'hui. Une dénonciation absurde a attiré sur lui l'inquiétude de la section sur laquelle il habite à Paris. On a été le chercher dans sa maison, on a apposé le scellé sur les meubles. Vous ne trouverez pas étrange que de semblables mesures ralentissent un peu son empresseent à servir le gouvernement qui les autorise. Si les circonstances vous permettaient, Monsieur, d'accélérer la justice qu'il est en droit de réclamer, vous serviriez l'intérêt public autant que le sien, et vous ajouteriez à sa bonne volonté le puissant mobile de la reconnaissance... »

Le personnage que Benoist et Noël décrivent en ces termes est sûrement un royaliste constitutionnel, un Feuillant que la révolution du 10 août aura compromis. Pour que Danton le protège, pour qu'il s'en serve, il faut qu'il ait ses raisons. Le personnage joue un rôle important à côté de Noël et de Benoist, car, dans sa dépêche du 20 septembre, Noël écrit à Lebrun qu'en raison des vives instances que font alors les puissances coalisées pour essayer d'entraîner l'Angleterre, il s'est déterminé à faire repasser Benoist en France « pour conférer avec vous, Monsieur, et M. Danton, des moyens de mener à bien cette importante négociation. J'ai d'autant plus l'espoir d'y réussir que je sais le gouvernement très inquiet des affaires d'Irlande, qui se présentent sous l'aspect le plus menaçant. Mais il faut trois choses décisives en affaires : du *positif*, du *secret* et de l'*argent*. M. Benoist vous développera ces mots qui prêtent à un commentaire très intéres-

sant ; j'ai l'honneur de vous observer que je dois déjà beaucoup à la personne dont M. Benoist vous parlera, que je puis lui devoir encore davantage et que je désire infiniment que les rigueurs exercées contre elle ne refroidissent pas son zèle et ne paralysent pas sa bonne volonté. »

Pour que Noël s'exprime avec cette prudence, avec ces réticences, c'est que le sujet qu'il traite est scabreux. Il exige, dit-il, du positif, du secret et de l'argent ! De l'argent. Il revient sur ce dernier point dans une lettre particulière à Danton, datée du 10 octobre, où il se plaint qu'on ne lui ait pas encore renvoyé Benoist. « Rien n'était plus pressant. Dundas et Rose (deux ministres anglais) penchaient pour nous ; bien entendu que leur intérêt devait s'y trouver. Il y avait des paroles de données, et Pitt était sur le point d'autoriser M. Grenville à me voir et à traiter directement avec moi, et jugez de quel poids ce serait de voir l'Angleterre être la première à traiter et à reconnaître la République... *Faisons un pont d'or à l'ennemi.* Cette maxime de tous les temps trouve toujours son application. Tous ces ministres anglais, n'entendant plus parler de rien, commencent de se refroidir et croient qu'on n'a cherché qu'à les occuper. Voyez donc ce que vous voulez faire. Rappelez-vous que Ségur avait été envoyé en Prusse avec des millions. En un mot, l'occasion est très favorable, mais il me faut un caractère et de grands moyens, et il n'y a pas un moment à perdre (1). » Enfin voici qui commence à être un peu plus clair. Noël se propose de corrompre les ministres anglais. Il lui faut des millions. Le mystérieux personnage, dont le nom n'est désigné que par l'initiale T..., lui est indispensable pour réussir l'opération.

Quand on connaît les liaisons anciennes de Danton

(1) *Archives nationales*, AFII 63, 468.

avec Talleyrand, quand on sait que celui-ci se hâta de quitter Paris après le 10 août avec un passeport et une vague mission que lui octroya Danton, on peut supposer que le mystérieux T... pourrait bien être l'ancien évêque dont les talents financiers n'auraient demandé qu'à s'exercer à Londres. Mais Talleyrand n'arrive à Londres que le 22 septembre, comme en fait foi la dépêche qu'il écrivit à Lebrun dès le lendemain. Puis Noël nomme Talleyrand dans ses dépêches, sans le confondre le moins du monde avec le personnage dont il n'ose écrire le nom.

Je ne crois pas me tromper en supposant que le mystérieux agent que Noël et Benoist consultent sans cesse à Londres, et que Danton protège à Paris, n'est autre que Antoine-Omer Talon, l'ancien lieutenant civil au Châtelet, qui, après avoir fait ses preuves au procès de Favras, où il réussit à étouffer les responsabilités du comte de Provence, le futur Louis XVIII, passa ensuite au service de la Cour et fut, avec Sémonville, le grand chef de l'espionnage royaliste sous la Constituante et la Législative. La *Biographie de Leipzig*, qui fut rédigée par des royalistes en 1806, dit qu'après le 10 août, craignant d'être arrêté par les républicains triomphants, il passa en Angleterre, « où il fut accusé d'avoir employé à son profit deux millions de la liste civile qui lui avaient été confiés par Louis XVI ». Ayant commis l'imprudence de revenir en France sous le Consulat, il fut immédiatement arrêté, et il comparut, le 3 Vendémiaire an XII (28 septembre 1803), devant Pierre Fardel, magistrat de sûreté du Ier arrondissement de Paris. Les questions qui lui furent posées, très nombreuses et précises, avaient été soigneusement préparées d'avance par le grand juge, c'est-à-dire par le ministre de la Justice en personne, et soumises d'ailleurs à l'approbation du premier consul Bonaparte. Talon reconnut qu'il

avait été chargé de prendre des mesures « pour la sûreté personnelle du Roi », et que Louis XVI avait mis à sa disposition des fonds que lui versaient Randon de La Tour, « un des cinq commissaires de la Trésorerie ».

A la question suivante : « A quelle époque de la Révolution avez-vous quitté la France et où vous êtes-vous immédiatement retiré? » il répondit textuellement : « J'ai quitté la France le 4 septembre 1792, immédiatement après les massacres du 2 septembre. Danton, alors ministre de la Justice, me donna un passeport pour Le Havre, où je m'embarquai pour l'Angleterre. » Or nous savons, par les dépêches de Noël et de Benoist citées plus haut, que le personnage désigné par l'initiale T..., aurait dû primitivement être emmené par Noël et que, pour une cause qui n'est pas dite, il n'arriva à Londres qu'un peu après. Noël était à Londres dans la nuit du 31 août au 1er septembre. Talon arriva le 4 septembre, de son propre aveu. Fardel pose encore à Talon la question suivante : « Qui vous avait donné l'instruction de tâcher de rallier les anciens Cordeliers comme vous aviez fait du temps de la Cour? » Il répond : « Je n'ai jamais eu de rapport avec les Cordeliers. J'ai eu des rapports avec Danton et ces rapports étaient à l'effet de découvrir ce qui pourrait intéresser la sûreté individuelle du Roi ». J'ai eu des rapports avec Danton pour protéger le Roi contre l'émeute, dit Talon. Nous comprenons de quel genre de rapports il s'agit, et nous ne sommes plus étonnés que Danton ait accordé un passeport à l'agent de la liste civile (1).

(1) Voir dans les *Annales révolutionnaires* (t. VII, p. 98-100), les extraits que nous avons publiés de l'interrogatoire de Talon. Voir aussi sur son rôle politique la *Correspondance de Mirabeau avec La Marck*, t. III, p. 235 et p. 45, et les pièces de l'armoire de fer dans les *Archives parlementaires*, t. LIV, p. 429, 439, 458, 470, 472, 481 et 522.

Mais qu'allait-il faire à Londres? Se mettre à l'abri, sans doute ; mais l'argent, le pont d'or, dont parlent Noël et Benoist, leur entente constante avec Talon, tout cela prouve qu'il s'agit d'autre chose encore.

Talon était avant tout un manieur d'argent, un brasseur d'affaires. Par son oncle Sainte-Foy, il avait contribué à faire entrer Dumouriez, autre homme d'affaires, au ministère en mars 1792. C'est sur lui vraisemblablement que Danton avait compté pour décrocher à la même époque le portefeuille de la Justice. Benoist, l'ami de Danton, est lui aussi un agioteur qui s'intéresse surtout aux affaires. Les réticences de Noël et de Benoist, leur attention de ne pas nommer Talon, tout cela prouve qu'il s'agit de quelque affaire malpropre.

Pour l'instant l'affaire reste en suspens. Noël s'en plaint à Danton dans sa lettre du 4 octobre : « Pourquoi ne m'avez-vous pas renvoyé Benoist? Rien n'était plus pressant » ; et le lendemain 5 octobre, il écrit de même à Lebrun que le retour de Benoist est urgent. Nous devinons, par la suite de la lettre à Danton, que Benoist est allé chercher sur le continent des instructions et qu'il s'agit d'argent plus que de diplomatie.

La suite des événements nous permettra sans doute de percer prochainement le mystère. Mais, pour l'instant, demandons-nous à quoi a servi la mission de Noël en Angleterre et cherchons à retrouver quelles étaient à ce moment les lignes directrices de l'action diplomatique de Danton et de Lebrun, qui nous apparaissent dans les dépêches comme deux frères jumeaux.

Noël, de son propre aveu, ne put voir à Londres que quelques libéraux anglais sans grande influence, le directeur du *Morning Chronicle*, Perry, l'acteur Holcroft, ami de Danton; William Augustus Miles,

que Lebrun avait connu à Liège, David Williams, un quaker ami de Brissot, le Dr Priestley, le chimiste que la Législative avait proclamé citoyen français, et ce fut à peu près tout. Il ne put pas remplir l'objet ostensible de sa mission, qui était de contracter un emprunt et d'offrir aux Anglais la cession de Tabago, s'ils voulaient autoriser l'emprunt et garantir leur neutralité. Depuis les massacres de septembre et l'agitation à caractère socialiste qui suivit, le nombre des amis de la France diminuait. En quittant Paris, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Gower, avait laissé un chargé d'affaires pour gérer l'ambassade en son absence. Ce chargé d'affaires, William Lindsay, réclamait à son tour ses passeports le 2 septembre, le jour même où commençaient les massacres (1). Tout cela fit réfléchir Danton et Lebrun. Le 6 septembre, le Conseil décida de surseoir au rappel de notre ambassadeur à Londres, Chauvelin, dans la crainte sans doute que le gouvernement britannique ne refusât de recevoir son successeur (2). Chauvelin resta à Londres, mais Pitt et Grenville ne lui reconnaissaient plus aucun caractère officiel.

Le 3 septembre, lendemain du jour où Danton avait prononcé son fameux discours sur l'audace, Lebrun se décida à une tentative qui montre bien quel désarroi régnait alors dans le Conseil, malgré les phrases ronflantes prononcées à la tribune. Il écrivit à notre agent accrédité auprès du duc des Deux-Ponts, Félix Desportes, pour l'inviter à s'efforcer de nouer des pourparlers avec la Prusse afin de la détacher de l'Autriche. « On m'a vanté votre génie et votre patriotisme, écrivait Lebrun à ce jeune homme sans expérience. Vous pouvez faire briller l'un et l'autre et

(1) La demande de passeports de W. Lindsay est aux *Affaires étrangères*, Angleterre, 582, fol. 78.

(2) Voir la lettre de Lebrun à Chauvelin, en date de ce jour (*ibid.*).

vous couvrir d'une gloire immortelle en entraînant aux pieds de la France le plus redoutable de ses ennemis ! » Et Lebrun affirmait que le duc de Brunswick, qui venait de signer le fameux manifeste en entrant en campagne, « ce héros », comme il l'appelait, nous faisait la guerre à contre-cœur et qu'il n'avait jamais aimé l'Autriche. Lebrun comptait sur Brunswick pour obtenir la paix avec la Prusse et même son alliance ! Félix Desportes, à qui cette mission singulière était confiée, était, comme Noël, comme Benoist, un ami ou plutôt une créature de Danton (1). En attendant que cette négociation désespérée pût s'engager, Lebrun mandait à Chauvelin, le 14 septembre, de faire un effort auprès du gouvernement britannique afin de lui suggérer que le moment était opportun pour conquérir la Louisiane et les colonies espagnoles. La France laisserait faire : « Nous sommes informés, disait-il, que les habitants de la Louisiane désirent secouer le joug (de l'Espagne). L'Angleterre aurait d'autant plus beau jeu dans ce moment-ci, pour cette conquête, que l'Espagne est livrée à ses propres forces et sans espoir de secours de notre part (2) ! » En même temps, Noël recevait l'ordre de propager cette mirifique idée dans le public anglais.

Que Danton cherchât à limiter la guerre, même aux dépens des colonies françaises et des colonies espagnoles (encore que la Louisiane qui nous avait appartenu ne fût peuplée à cette époque que de Français), la chose est à la rigueur admissible, encore qu'on s'étonne que l'homme de l'audace n'ait pas eu plus de confiance en la force de nos armes. Qu'il se soit fait l'illusion qu'on pouvait détacher à cette heure la Prusse de l'Autriche, cela étonne davantage quand

(1) Voir aux *Archives nationales*, F⁷ 4673, le dossier Desportes.
(2) *Archives des Affaires étrangères*, Angleterre, 582, fol. 137.

on se le représente comme un esprit réaliste, peu sujet aux chimères. Mais on ne comprend plus quand, quelques jours plus tard, après le tonnerre de Valmy, on le voit persister et s'enfoncer plus avant encore dans son erreur. S'il a pu incliner, après la prise de Longwy et de Verdun, à un pessimisme momentané, comment se fait-il que Valmy ne lui ait pas rendu toute sa confiance et qu'il se soit laissé aller à négocier avec la Prusse, au lieu d'ordonner l'écrasement de son armée battue ?

C'est l'homme de Danton, Westermann, qui négocie avec le quartier général prussien, l'échange du secrétaire du roi de Prusse Lombard avec le maire de Varennes l'ancien constituant Georges, que les Prussiens gardaient en otage à Verdun. C'est Westermann qui remet au quartier général prussien un mémoire rédigé sous l'inspiration de Dumouriez pour entamer des négociations de paix. Les Prussiens, épuisés par les maladies, manquant de tout, menacés d'être coupés de leurs communications à travers l'Argonne, saisirent avec empressement l'occasion qu'on leur offrait d'échapper à un désastre. Ils eurent l'air de négocier pour obtenir une suspension d'armes qui fut leur salut. Le 23 septembre, le général prussien Manstein vint au camp français et remit à Dumouriez, en réponse à ses ouvertures, une note ainsi conçue :

« 1° Le roi de Prusse ainsi que ses alliés désirent un représentant de la nation française dans la personne de son Roi pour pouvoir traiter avec lui. Il ne s'agit pas de remettre les choses sur l'ancien pied, mais, au contraire, de donner à la France un gouvernement qui soit propre au bien du royaume.

« 2° Le roi de Prusse ainsi que ses alliés désirent que toute propagande cesse.

« 3° L'on désire que le Roi (de France) soit mis en entière liberté. »

Ainsi le roi de Prusse ne voulait traiter qu'avec Louis XVI. Westermann et Dumouriez n'en considérèrent pas moins qu'on pouvait continuer les pourparlers. Westermann arriva à Paris le 25 septembre, porteur de la note prussienne. La République était proclamée depuis trois jours. Néanmoins, Danton et ses collègues du Conseil décidèrent de donner suite à la négociation.

Ils découvrirent dans le texte du premier article de la note prussienne « l'aveu formel de cette base fondamentale de la République : la souveraineté de la nation française », en vertu du raisonnement suivant qui fait honneur à la subtilité de Lebrun : « En demandant Louis XVI comme un représentant avec lequel il pût traiter, le roi de Prusse, par une contradiction bizarre, faisait une demande conforme à ce qu'avait établi la Constitution, contre laquelle les puissances liguées avaient pris les armes et dont elles avaient accéléré la chute » (1) !

Le lendemain, 26 septembre, dans un rapport inexact et par endroit mensonger, Lebrun vint informer triomphalement la Convention que le roi de Prusse avait fait proposer à la République d'entrer en accommodement. Il se garda bien de faire connaître les termes de la note prussienne. Mais il déclara que le Conseil avait été unanimement d'avis de répondre au roi de Prusse que la République n'entrerait en négociations qu'après que les troupes prussiennes auraient évacué le territoire français. Il négligea de lire la lettre si subtile qu'il écrivait à Dumouriez et d'informer l'Assemblée qu'une suspension d'armes avait déjà été accordée aux Prussiens et que ceux-ci ne demandaient qu'une chose : quitter le sol français au plus vite et sans dommage. Il s'abstint aussi d'aver-

(1) Lettre de Lebrun à Dumouriez citée par Albert Sorel, t. III, p. 76.

tir la Convention que le Conseil s'était efforcé de rassurer le roi de Prusse sur le sort de Louis XVI. Mais un curieux incident qui se produisit à la barre le soir même jeta quelque ombre sur la sincérité du Conseil et sur la valeur de ses déclarations à la romaine. Une délégation de la Commune de Paris avertit l'Assemblée que le procureur de la Commune, Pierre Manuel, un ami de Danton, avait demandé qu'on lui délivrât une expédition des arrêtés qu'elle avait pris au sujet du Roi et de sa famille. Cette expédition devait être remise à un envoyé du roi de Prusse. La Commune, « considérant qu'elle ne pouvait connaître les vues du pouvoir exécutif relativement aux négociations à faire avec les Cours étrangères dans les circonstances présentes, » avait décidé d'en référer à la Convention et de lui remettre directement les arrêtés qu'elle avait pris concernant le Roi.

Manuel, qui était député, fut obligé de s'expliquer devant cette mise en demeure. Il s'étonna que la Commune vînt occuper la Convention d'une demande particulière qu'il lui avait faite et qu'il avait le droit de lui faire, disait-il, comme procureur de la Commune. Puis il ajouta : « Il y a à Paris un agent du roi de Prusse que j'ai vu dans une maison tierce où j'ai dîné aujourd'hui. Cet agent m'a demandé communication des procès-verbaux de la Commune de Paris. Voici l'usage qu'on en voulait faire. Il m'a dit qu'un des prétextes du roi de Prusse pour nous faire la guerre était que nous avions fait éprouver au feu (*sic*) roi des Français de mauvais traitements. On lui avait rapporté qu'il était enfermé au Châtelet. Je lui ai offert de lui prouver que le rapport était faux et que la Commune de Paris n'a fait qu'exécuter les décrets de l'Assemblée nationale, en faisant mettre Louis XVI au Temple. Or, la preuve la plus convaincante était l'expédition des arrêtés de la Commune :

et j'en ai demandé une, cela ne regardait donc point le Conseil de la Commune : cela ne regardait pas même la Convention nationale. » Ici un membre interrompit : « Cet agent a-t-il un caractère public? » — J'entends demander, répondit Manuel, si cet agent a un caractère public. Je ne réponds pas à cela, parce que je ne dois pas le faire. Et d'ailleurs cet agent ne fût-il qu'un simple voyageur, on peut l'instruire de ces faits et lui en donner une preuve. » La théorie de Manuel ne fut pas du goût de montagnard Bréard, qui protesta : « Je ne sais pas s'il existe dans Paris un agent du roi de Prusse avec lequel la République est en guerre ; mais je sais qu'il ne doit y avoir rien de caché pour la Convention, car rien de ce qui peut intéresser l'État ne doit se faire sans sa participation, et c'est avec elle seule que le roi de Prusse doit négocier. Manuel croit qu'il n'est pas nécessaire de faire connaître cet agent, et moi j'interpelle Manuel de donner son nom. » Manuel essaya encore d'équivoquer : « Vous vous rappelez avec plaisir que les ministres ont reçu des propositions du roi de Prusse. Eh bien, c'est cet agent qui les a apportées à Paris. Je l'ai vu aujourd'hui dans une maison; je n'ai pas cru devoir lui demander ses pouvoirs, sur la simple demande qu'il me faisait de lui communiquer les procès-verbaux de la Commune. » Ici des murmures éclatèrent. Manuel reprit : « Je déclare que cet homme est général d'armée ; mais je ne le nommerai qu'après la certitude qu'il n'y aura pas d'inconvénient pour la République à le faire connaître publiquement. » Alors Bréard sèchement : « Je demande que cet agent, quel qu'il soit, soit mis en état d'arrestation ». Les affaires devenaient mauvaises pour Manuel et ses patrons. Très habilement, le député Philibert Simon, qui était alors l'ami de Danton, vint rompre les chiens : « Dans tout ceci vous ne vous entendez pas. Le citoyen Manuel

nous parle de négociations. Il n'y a point eu de négociations. Ce prétendu agent du roi de Prusse est le sieur Westermann, adjudant général de l'armée de Dumouriez. Je l'ai vu, il m'a parlé et ne m'a point fait mystère de ce qu'il m'a dit. » Et Simon, après avoir nié avec cette assurance l'existence des négociations, raconta que Westermann ne s'était occupé que de l'échange du secrétaire du roi de Prusse Lombard avec le maire de Varennes, Georges. Si Westermann avait demandé les certificats concernant Louis XVI, c'était pour faire disparaître des bruits calomnieux qui circulaient au camp prussien. La Convention n'en demanda pas davantage et passa à l'ordre du jour. Mais les esprits qui savaient réfléchir étaient désormais avertis que l'agent de Danton, Westermann, si bien appelé par Manuel l'agent du roi de Prusse, était mêlé à une intrigue que les dirigeants s'efforçaient de dissimuler.

Le même jour Westermann repartit pour le camp de Dumouriez, porteur des certificats et d'une lettre de Lebrun, dans laquelle celui-ci persistait à offrir au roi de Prusse non seulement une paix séparée, mais l'alliance de la France. Son imagination s'exaltant, Lebrun écrivait à Noël deux jours plus tard, le 28 septembre, que « l'accession de la France à la triple alliance de la Prusse, de la Hollande et de l'Angleterre, pouvait devenir un résultat nécessaire de nos nouvelles négociations avec le roi de Prusse, qui doit désirer, disait-il, que nous cessions d'influer dans les querelles intérieures de la Hollande (1) ». Il invitait Noël à s'informer si la Prusse ne s'était pas concertée d'avance avec l'Angleterre avant de remettre à Dumouriez la note de Manstein, et il lui répétait que

(1) C'est-à-dire que nous abandonnerions à leur sort et aux vengeances stathoudériennes, les patriotes hollandais que nous avions pris l'engagement de défendre.

la France était toujours disposée à lui céder Tabago ! Huit jours après Valmy !

Cependant, en attendant le retour de Westermann, Dumouriez continuait la suspension d'armes et échangeait politesses et visites avec les généraux prussiens. Le 27 septembre, il envoyait du sucre et du café au roi de Prusse qui en manquait, le tout accompagné d'une aimable lettre au « vertueux » Manstein. Frédéric-Guillaume fit répondre sèchement que ces présents étaient superflus : « J'ose vous prier de ne plus vous donner de pareilles peines », et il coupa court à la négociation en faisant signer à Brunswick, le 28 septembre, un manifeste outrecuidant où il dénonçait à l'univers les « scènes d'horreurs » qui avaient précédé l'emprisonnement du Roi, les attentats inouïs et l'audace des factieux, enfin le « dernier crime de l'Assemblée nationale », c'est-à-dire la proclamation de la République. « Cette démarche, disait le manifeste, dont les seuls ennemis de la France devraient se réjouir, s'ils pouvaient supposer qu'elle eût un effet durable, est directement opposée à la ferme résolution que L. M. l'Empereur et Roi de Prusse ont prise, et dont ces deux souverains alliés ne se départiront jamais, de rendre à S. M. Très Chrétienne sa liberté, sa sûreté et sa dignité royale, ou de tirer une juste et éclatante vengeance de ceux qui oseraient y attenter plus longtemps. » Brunswick terminait ces menaces en réclamant la mise en liberté immédiate du Roi et le rétablissement de la monarchie en sa faveur (1).

Dumouriez fut déçu et irrité en recevant ce manifeste. Il y répondit par une proclamation où il disait à ses troupes : « Plus de trêve, mes amis, attaquons ces tyrans et faisons-les repentir d'être venus souiller

(1) On trouvera le manifeste de Brunswick dans *le Moniteur* t. XIV, p. 99.

une nation libre » (1) ! Mais ce ne furent que des phrases pour la galerie. Il n'attaqua pas les Prussiens. Il continua d'avoir avec eux des communications fréquentes, il les fit reconduire poliment jusqu'à la frontière. Il prescrivit à ses troupes de faux mouvements pour ne pas inquiéter leur retraite.

Il affectait toujours de croire possible une paix prochaine, mais une paix générale, et il écrivait à Lebrun le 29 septembre : « Mon avis est qu'il vaudrait mieux consentir à la paix générale, si nous pouvions le faire glorieusement, que de courir les hasards d'une guerre très longue dans notre propre patrie. » La veille il avait écrit à Danton pour réclamer ses instructions : « Ayez soin de vous faire représenter mes quatre ou cinq dernières dépêches au patriote Servan. Pesez tout cela dans votre sagesse, brave Danton ; chargez-vous de me faire des réponses précises, des oui ou des non (2). » Avant même que « le brave Danton » eût reçu cette lettre, il avait dépêché son cher Benoist, qui accompagna Westermann au camp de Dumouriez, où ils arrivèrent le 29 septembre. Quand il fut en possession des dépêches de Dumouriez, il lui expédia son secrétaire Fabre d'Eglantine, et Lebrun lui écrivit de son côté pour approuver ses démarches. Lettre bien curieuse. Lebrun voyait la paix générale avant trois mois ! Dans ce laps de temps, la Prusse serait devenue l'alliée de la France. Il recommandait à Dumouriez « de ne pas trop tenir à l'idée de ne traiter qu'avec la Prusse seule ». Il pourrait seulement convenir avec les Prussiens, en attendant l'ouverture du Congrès, « de quelques bases préliminaires, sous la ratification de la Convention, pour faciliter leur

(1) Le manifeste de Dumouriez est aux *Archives parlementaires*, t. LII, p. 280.
(2) Lettre citée par Albert Sorel, t. III, p. 65.

sortie de France (1). » « Ainsi, dit Albert Sorel, dans le temps même où les Prussiens désiraient des négociations pour masquer leur retraite, le Conseil exécutif leur offrait de négocier à la condition qu'ils se retireraient. » Pendant ce temps, Westermann dînait au camp prussien et, après le dîner, il écrivait à un de ses amis de Strasbourg, le 3 octobre : « J'ai été au camp prussien dîner avec le roi de Prusse ; j'ai fait plus que jamais l'on n'a espéré de moi ; dans ce moment je suis tout-puissant ; que puis-je faire pour vous, mon ami? (2) » Le bruit courut que le soudard alsacien avait reçu 250 000 livres pour se laisser jouer de la sorte (3) et pour sauver l'armée prussienne. Il repartit pour Paris le 9 octobre et renforça Danton et Lebrun dans leurs illusions pacifiques.

Les journalistes patriotes furent moins faciles à séduire. Les *Annales patriotiques* s'indignèrent des prévenances de Manuel et des généraux pour les Prussiens. « Mais nous sommes donc vaincus si l'on croit que ces honteux ménagements soient nécessaires (4) ! » « On croirait vraiment, disait le même journal quelques jours plus tard, que nos généraux n'ont pas voulu cerner ou exterminer les Prussiens, afin de se réserver le plaisir d'une autre campagne, quand ils se seront refaits dans leurs quartiers d'hiver (5). » Le grand journal populaire, *les Révolutions de Paris*, abondait dans le même sens (6). Mais il était réservé à Marat, *l'Ami du peuple*, de dire le fin mot sur ces étranges pourparlers : « La seule réflexion sensée qui se présente aux lecteurs judicieux, c'est

(1) SOREL, *Ibid.*, p. 83.
(2) Lettre publiée par MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. IV, p. 552.
(3) SOREL, *Ibid.*, p. 86.
(4) Numéro du 28 septembre 1792.
(5) *Ibid.*, 11 octobre 1792.
(6) Voir les nos 170, 171, 172.

que toutes ces prétendues ouvertures du roi de Prusse, ces prétendues conférences de Brunswick sont des artifices ministériels mis en usage pour sonder la Convention et le peuple sur le sort réservé à Louis le conspirateur... Une pareille négociation aurait paru de saison s'il eût été question de séparer un ennemi formidable de ses alliés ; mais, lorsque cet ennemi est réduit à l'extrémité ; lorsque la famine et les maladies l'assiègent et le minent, lorsqu'il ne peut plus tenir, la seule négociation est de tomber dessus et de l'exterminer. Or, Dumouriez ne pouvait prétexter cause d'ignorance. Quel était donc son but? De s'entendre avec les ministres et les royalistes qui s'agitent pour sauver leur patron (c'est-à-dire Louis XVI), en ménageant au roi de Prusse le désavantage de s'expliquer là-dessus et aux événements le soin de décider la question. Les ravages que la dysenterie a faits dans les camps ennemis les a forcés à plier bagage plus tôt qu'ils ne s'y attendaient (1). »

Les pressentiments de Marat étaient fondés. L'intrigue pour sauver le roi qu'il dénonçait était réelle. Marat était même au-dessous de la vérité, car cette intrigue n'était pas le fait du seul Dumouriez, comme il paraissait le croire.

De Londres, le 26 septembre, six jours après Valmy, l'agent de Danton, Noël, écrivait à Lebrun que, pour négocier avec l'Angleterre, il fallait : 1° la rassurer sur le sort du Roi et de la Reine ; 2° lui céder Sainte-Lucie ; 3° rompre le pacte de famille, c'est-à-dire lui livrer les colonies espagnoles ; 4° lui consentir enfin le renouvellement du désastreux traité de commerce signé en 1786 (2). Nous avons vu plus haut qu'avant même d'avoir reçu cette dépêche d'un contenu si humi-

(1) Le *Journal de la République française*, par MARAT, n° X (5 octobre 1792), dans BUCHEZ et ROUX, t. XIX, p. 208.

(2) *Archives des Affaires étrangères*, Angleterre, 582, fol. 216.

liant, le ministre en titre Lebrun, simple écho de Danton, invitait Noël à négocier l'entrée de la France dans la triple alliance de la Prusse, de la Hollande et de l'Angleterre, qu'il acceptait d'abandonner aux vengeances du stathouder les Hollandais patriotes qui avaient compté sur nos promesses et de renoncer à notre vieux système d'alliances pour laisser l'Espagne exposée sans défense aux convoitises anglaises. Il répétait que la France était disposée à céder Tabago à défaut de Sainte-Lucie.

Encouragé par la piètre attitude de Lebrun, Noël écrivit à Danton lui-même, le 4 octobre, pour lui conseiller de solliciter la *médiation anglaise* en vue de rétablir la paix : « La médiation de cette puissance est peut-être nécessaire pour nous assurer la liberté de nos négociations avec la Prusse, sans quoi vous avez à craindre les soupçons et la défiance du peuple en vous voyant négocier, ou un enthousiasme déplacé qui ne lui ferait voir dans le Brunswick qu'un ennemi battu et fugitif (1). » Ainsi, il fallait craindre que la France ne se réjouît trop de la victoire de Valmy. Il fallait refroidir son enthousiasme en la mettant en présence de la médiation de l'Angleterre, et il fallait payer cette honorable médiation, bien entendu. Danton recevait ces honteux conseils sans s'en offusquer. Il maintint à Noël sa confiance et son amitié, et la correspondance continua entre les deux hommes, aussi familière et aussi intime.

Dans le secret du Conseil et des correspondances particulières, Danton, après une victoire, opinait pour une prompte paix avec l'ennemi vaincu, même si cette paix devait exiger de la France des sacrifices cuisants, des sacrifices matériels et des sacrifices moraux ; mais, à la tribune, le déma-

(1) *Archives nationales*, AF II, 63 (Papiers du Comité de Salut public).

gogue retrouvait sans effort sa jactance habituelle.

Le 28 septembre, au moment même où Westermann repartait pour le camp prussien négocier avec Frédéric-Guillaume, Danton lançait aux rois ces provocations menaçantes : « Je déclare que nous avons le droit de dire aux peuples : Vous n'aurez plus de rois ! Les Français ne peuvent pas souffrir que les peuples qui aspirent à la liberté se donnent néanmoins un gouvernement contraire à leurs intérêts, et qu'en se créant des rois ils nous fournissent sans cesse de nouveaux tyrans à combattre. La Convention nationale doit être un Comité d'insurrection générale contre tous les rois de l'univers, et je demande qu'en appelant les peuples à la conquête de la liberté elle leur propose tous les moyens de repousser la tyrannie, sous quelque forme qu'elle se présente. » Les tribunes, qui ignoraient sans doute les négociations entamées avec le roi de Prusse, applaudissaient à ces rodomontades, pendant que la Convention, en proie à une « agitation sourde », dit le *Journal des Débats*, faisait entendre des murmures.

Le 4 octobre, le tribun, qui souffrait dans le privé que Noël lui proposât d'acheter d'un tel prix la médiation anglaise, affectait devant les galeries une confiance illimitée dans la victoire française. A la nouvelle de la prise de Spire par Custine, il proposait à la Convention de déclarer que la patrie n'était plus en danger : « Aucun membre, disait-il, ne peut douter que, loin d'avoir à craindre pour notre liberté, nous n'allions la porter chez tous les peuples qui nous environnent. Dumouriez nous a dit qu'il espère prendre son quartier d'hiver à Bruxelles. Ce qu'il a dit, il le fera ; ses premiers succès nous le garantissent. Je sais que quelques-unes de nos villes sont assiégées ; mais nos ennemis sont plutôt assiégés dans leur camp que nos villes ne le sont par eux. » Optimisme de façade, que

toute la conduite de Danton démentait ! Mais que dire d'un homme d'État qui lançait l'injure et la menace aux rois pour les mieux disposer à la paix qu'il négociait?

Une semaine après ces discours, Danton quittait par une démission le Conseil exécutif, où il n'aurait pu rester qu'en renonçant de siéger à la Convention. En ce temps-là les fonctions de ministre et de député étaient incompatibles.

C'est le moment de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de sa politique extérieure pendant ces deux mois où il fut l'âme du Conseil.

M. Madelin a dit qu'il avait donné sa mesure et qu'elle avait été jugée « énorme ». « En fait, dit-il, il est probable que Danton a, en cet été de 1792, sauvé son pays (1). »

Nous avons lu la correspondance ministérielle. Nous avons vu qu'il y avait un abîme entre les déclarations ronflantes de Danton à la tribune et ses actes secrets qui les démentent. Nous avons vu qu'au moment même où le démagogue proclamait sa certitude de la victoire, il faisait offrir à la Grande-Bretagne les colonies espagnoles et une colonie française, Tabago. Nous avons vu qu'il entama avec les Prussiens battus des pourparlers aussi décevants que peu dignes qui furent le salut de leur armée. Nous avons vu enfin que les agents qu'il employa à ces étranges négociations, tant avec l'Angleterre qu'avec la Prusse, les Noël, les Benoist, les Westermann, sans compter le mystérieux personnage désigné par l'initiale T..., ne s'oublient pas eux-mêmes en paraissant servir l'intérêt français, qu'ils compromettent par leurs intrigues. Et je ne rappelle que pour mémoire les étranges négociations de Chèvetel avec le conspirateur royaliste La Rouarie !

(1) MADELIN, p. 184.

Si quelqu'un a sauvé la France en cet été de 1792, j'en demande bien pardon aux créateurs de la légende, ce n'est ni Danton ni ses agents, c'est le soldat français.

Les historiens pressés, les hommes de parti se trompent souvent. Ils devraient méditer, avant de porter au pinacle de prétendus sauveurs, l'adage célèbre du poète Virgile : *Sic vos non vobis !*

Nous aurons à revenir sur les obscures intrigues et sur les louches affaires d'argent que Danton et ses amis brassaient pendant que la France saignait de tous ses membres.

III

LES FRONTIERES NATURELLES ET LE PROCÈS DU ROI

Depuis la réunion de la Convention jusqu'à l'institution du Comité de Salut public, ou plus exactement du 11 octobre 1792, date de son remplacement au ministère de la Justice jusqu'au 5 avril 1793, date de son entrée dans le Comité de Salut public, Danton reste en dehors du gouvernement, mais son action se fait sentir non seulement à la tribune de la Convention et dans les deux comités diplomatique et de Constitution dont il est membre, mais encore dans l'importante mission qu'il reçoit pour l'armée de Belgique, le 30 novembre 1792, et qu'il conserve jusqu'à la fin de mars de l'année suivante.

Ces six mois sont parmi les plus remplis de l'histoire de la Convention. A l'intérieur, c'est la lutte des Girondins et des Montagnards, à laquelle Danton ne prit part que tardivement et à son corps défendant, et c'est le procès du Roi, dont les Montagnards font comme la pierre de touche du républicanisme. A l'extérieur, c'est la brillante conquête des frontières naturelles. Les armées sans-culottes, que les rois avaient

tant méprisées et dont Danton lui-même avait douté, volent de triomphe en triomphe, s'emparent de la Belgique après la victoire de Dumouriez à Jemappes des pays rhénans après la marche glorieuse de Custine, de la Savoie et de Nice après les promenades militaires de Montesquiou et d'Anselme. Les Girondins qui gouvernent sont fiers de ces rapides conquêtes, qu'ils attribuent à la propagande des principes révolutionnaires. Ils se félicitent d'avoir fait déclarer la guerre et ils lâchent la bride aux ambitions impérialistes, qui auront pour résultat de renforcer la coalition par l'adhésion de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Espagne, de Naples et de l'Empire, après la mort du Roi.

Quelle fut l'attitude de Danton devant les grands problèmes qui se posèrent coup sur coup, problème des frontières naturelles, problèmes des alliances, de la neutralité et de la guerre? Lui qui négociait la paix prussienne et la médiation anglaise au lendemain de Valmy, vit-il alors le péril des imprudences girondines? Fit-il quelque chose pour prévenir une rupture qu'il avait un instant redoutée? Comprit-il que la mort du Roi renforcerait la coalition et risquerait de faire perdre à la République les frontières naturelles un instant conquises?

Ici encore, comme toujours, nous sommes en présence de deux hommes différents, le Danton de la tribune et le Danton des coulisses.

Le 14 octobre, au nom des Jacobins qu'il vient présider ce jour-là, il dit à Dumouriez venu pour recevoir les félicitations du club après sa victoire de Valmy : « Que la pique du peuple brise le sceptre des rois et que les couronnes tombent devant le bonnet rouge dont la société vous a honoré ! »

Trois jours plus tard, le 17 octobre, comme Brissot, au nom du Comité diplomatique, proposait d'obliger

Genève à renvoyer les troupes de Berne et de Zurich qu'elle avait appelées au moment de l'entrée de Montesquiou en Savoie, mais de respecter néanmoins la neutralité et l'indépendance de la petite république, Danton s'opposait à cette dernière réserve. Il voulait que « nous ne nous interdisions pas la faculté d'occuper Genève, si cette occupation devenait absolument indispensable pour notre sûreté ».

Le même jour, à propos de quelques mouvements de troupes signalés sur la frontière des Pyrénées, il proclamait que la révolution du 10 août avait supprimé le pacte de famille, le vieux traité qui nous liait avec l'Espagne : « Je demande qu'on ajourne à une séance très prochaine la question de savoir si nous devons enfin non pas nous mettre en défense contre l'Espagne, mais l'attaquer vigoureusement. Il ne faut pas attendre que nos ennemis envahissent notre territoire ; nous sentons tous les avantages qu'il y a à les prévenir. Il faut donc nous mettre en mesure pour leur faire la guerre chez eux et à leurs dépens. » Danton, qui frappait à toutes les portes pour obtenir la paix quand il était au gouvernement, trouvait maintenant que la République n'avait pas encore assez d'ennemis. Les attaques brusquées avaient sa préférence. Et c'était le moment où le prudent d'Aranda, premier ministre d'Espagne, essayait à Madrid d'empêcher le conflit !

Danton ne témoignait plus aucun désir de finir promptement la guerre. Bien au contraire ! Il disait aux volontaires, dans un projet d'adresse que la Convention n'adopta pas, le 19 octobre : « Non, l'espoir du monde ne sera pas déçu ! Ce n'est point assez que les despotes affaiblis cèdent à nos armes ; il faut que nos ennemis nous respectent et nous demandent la paix ! »

Les lois contre les émigrés lui paraissant trop

douces, il veut qu'on prononce contre eux le bannissement à perpétuité et la peine de mort contre ceux qui tenteraient de rentrer en France : « Il est, dit-on, des hommes émigrés par faiblesse : ce sont des lâches. Celui-là qui fuit son pays quand il est menacé n'est plus citoyen ; et s'il osait revenir, la patrie lui dirait : Malheureux, tu m'as laissée dans les jours de péril, eh bien, éloigne-toi à jamais ; ne reparais plus sur mon territoire ; il est devenu un gouffre pour toi. Et s'il ose braver la loi, que la loi fasse tomber sa tête ! » (23 octobre.)

Danton fut un des premiers à réclamer l'annexion de la Savoie (séance des Jacobins du 28 octobre). A cette occasion, il ne manqua pas de menacer de nouveau tous les rois d'une chute prochaine : « Portons chez tous les peuples les droits de la nature ; que la terre entière n'offre des rois qu'un exemple terrible pour quiconque aura la témérité de vouloir l'être. » C'est désormais chez lui comme un refrain.

Quand commencent les premiers débats sur le procès de Louis XVI, les répercussions que ce procès peut avoir sur notre situation extérieure ne le frappent pas. Le 6 novembre, il appuie en ces termes la publication du rapport d'accusation rédigé par Valazé : « Vous avez à justifier à l'univers et à la postérité le jugement que vous devez porter contre un roi parjure et tyran... Il est évident que si le ci-devant roi a voulu violer, trahir, perdre la nation française, il est dans la justice éternelle qu'il soit condamné. »

Ce qui attire alors son attention, c'est uniquement la fermentation que cause dans l'opinion le procès du roi dont il blâme les lenteurs (discours du 30 novembre).

Les deux imprudents décrets, celui du 19 novembre qui promettait au nom de la France « fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient recouvrer

leur liberté », et celui du 15 décembre sur l'administration révolutionnaire des pays conquis, n'ont pas eu alors de partisan plus ardent, sinon plus convaincu, que Danton. Quand la Convention prononça, le 31 janvier 1793, la réunion de Nice à la France, il réclama la réunion de la Belgique : « Je dis que c'est en vain qu'on veut faire craindre de donner trop d'étendue à la République : ses limites sont marquées par la nature. Nous les atteindrons toutes des quatre coins de l'horizon : du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Alpes. Là doivent finir les bornes de notre République, et nulle puissance humaine ne pourra nous empêcher de les atteindre. On vous menace des rois, vous avez déclaré la guerre aux rois ; vous leur avez jeté le gant, et ce gant est la tête d'un tyran. »

C'est ce discours du 31 janvier, ce discours fameux, qui a posé Danton devant la postérité en continuateur de Richelieu et de Louis XIV ; c'est à ce discours que se réfèrent aujourd'hui encore les impérialistes partisans de la plus grande France.

Ainsi, tant que la victoire a souri à nos drapeaux, Danton a suivi l'opinion publique ; il a cédé au torrent. Ce n'est pas assez dire, car il a tenté de dépasser Brissot et Anacharsis Cloots eux-mêmes dans les fureurs de leur prosélytisme agressif.

Était-il sincère? Avec lui, c'est toujours la question qu'il faut se poser. Confrontons donc encore une fois ses déclarations publiques et ses actes privés.

Au moment même où Danton déclamait à la tribune contre les émigrés et réclamait contre eux de nouvelles rigueurs, il recevait chez lui un de ces émigrés, et non des moindres, l'un des trois frères Lameth, Théodore, qui revenait exprès d'Angleterre lui demander son appui pour sauver Louis XVI. Il écoutait cet émigré, il lui promettait même son concours conditionnel.

Après avoir été, avec Barnave et Duport, les chefs du côté gauche à la Constituante, Charles et Alexandre de Lameth avaient évolué après la mort de Mirabeau et s'étaient de plus en plus rapprochés de la Cour. L'opposition des démocrates conduits par Robespierre en avait fait des conservateurs. Dès la fin d'avril 1791, ils disposaient pour leur politique rétrograde des fonds de la liste civile (1). Après la Constituante, Charles et Alexandre avaient été remplacés auprès de la Cour par leur frère Théodore, qui siégea à la Législative. Un cousin de Danton, Philippe, écrira plus tard, en germinal an II, au Comité de Salut public et affirmera devant plusieurs témoins que Danton avait reçu des Lameth un paquet d'assignats de 150 000 livres. Il tenait le fait, disait-il, de la propre femme de Danton (2). La chose n'a rien d'invraisemblable, quand on sait, par le témoignage de Théodore Lameth, lui-même, confirmé par le témoignage du montagnard Choudieu, que Danton sauva Charles de Lameth, qui avait été arrêté après le 10 août avec sa femme dans la Seine-Inférieure et conduit à Rouen (3). C'est également l'intervention de Théodore Lameth auprès de Danton qui fit relâcher Adrien Duport, arrêté près de Melun à la même époque, et Théodore nous affirme encore qu'il obtint de Danton le passeport qui permit à Talleyrand de passer en Angleterre.

Théodore Lameth était si sûr de Danton que, malgré la rigueur terrible des lois portées contre les émigrés, il n'hésita pas à quitter Londres vers le

(1) Avec l'argent de la Cour, ils fondèrent *le Logographe*. Voir sur ces faits les *Annales révolutionnaires*, 1913, p. 102, 103 ; voir aussi les *Mémoires de* BERTRAND DE MOLEVILLE, 1816, t. I, p. 346.

(2) Voir les documents publiés dans les *Annales révolutionnaires*, t. IV, 1911, p. 526, 530.

(3) CHOUDIEU, *Mémoires*, p. 233 ; *Mémoires de* THÉODORE LAMETH, dans les *Annales révolutionnaires*, 1913, p. 17, 27.

milieu d'octobre 1792 (1) pour revenir en France, afin d'agir en faveur de Louis XVI et de sa famille. Dès le lendemain de son arrivée à Paris, vers la fin d'octobre, il se rendit chez Danton. Voici comment il raconta son entrevue dans ses *Mémoires*, qui ont été déposés à la Bibliothèque nationale en 1883 et qui n'ont été publiés qu'en 1913 :

« Dès le lendemain, aussitôt que le jour parut, j'allai chez Danton, il n'était plus ministre de la Justice, il habitoit dans un assez médiocre logement, rue des Cordelliers. Sa femme, jeune, jolie, avec des manières douces, me conduisit à sa chambre, où je le trouvai couché sur un lit de sangles.

« Que faites-vous à Paris, me dit-il, je vous croyois sauvé, d'où venez-vous? — De Londres, lui répondis-je : — Êtes-vous fou, reprit-il, de me le dire, ignorés-vous qu'il y a peine de mort? — Non, je le sçais, mais vous avez voulu sauver la vie de mon frère ! La seule marque de reconnoissance que je puisse vous donner est de mettre la mienne entre vos mains et je n'hésite point. Cependant je ne veux pas m'en faire un trop grand mérite, car si j'ignore tous les crimes dont vous êtes capable, je sçai ceux qui vous sont impossibles. — Vous ne m'épargnez jamais les duretés, mais je prends ce qu'il y a de bon dans ce que vous venez de dire et il y en a assez pour que j'en éprouve de la satisfaction ; mais vous n'êtes pas ici sans motifs, que voulez-vous? — Vous donner encore une plus grande preuve de confiance, vous montrer en même temps la seule route de salut qu'il y ait pour vous, car vous alléz à votre perte en perdant la France. — Vous avéz des idées timides. — Je croyois prouver le contraire. — Vous ne savéz donc pas, dit-il avec

(1) Le passeport que lui délivra Chauvelin est daté du 14 octobre (*Archives des Affaires étrangères*, Angleterre, 585, fol. 188).

force, qu'*il faut passer par la sale démocratie pour arriver à la liberté.* — Je ne le pense pas, mais la part que déjà vous lui avéz faite, n'est-elle pas asséz grande, asséz déplorable ! — Tout cela aura son terme, j'accrocherai le char de la Révolution. — Non, Danton, on vous accrochera si vous ne vous hâtez. — Il est vrai, j'en conviens, la retraite sera difficile, mais voyons votre confidence. — Vous l'avez deviné en me voyant en France dont j'avois pu sortir. — Je le vois, il s'agit du roy. — Oui, ce qu'on a ozé peut faire tout craindre. Ceux qui l'ont enfermé dans la tour du Temple croyent peut-être avoir besoin d'un denier crime, mais vous êtes, *au moins directement, étranger à sa déposition, à sa captivité*, sauvéz-le, alors il ne restera de vous que de glorieux souvenirs. — Tout ce que vous déplorés est son propre ouvrage. — Dites plutôt l'œuvre des circonstances, trop fortes pour lui et peut-être pour tout autre, ainsi que de la pluspart de ceux qui l'environnaient. — Que n'étoit-il sincère? — On peut paroître manquer de droiture quand on est aux prises avec de tels évènements. Vous ne nieréz pas la sincérité de ses vertus, de ses vœux pour le bonheur des Français, dont, librement, spontanément, il a donné des gages inattaquables avant la Révolution. — La faiblesse souvent semble bonté, vertu. — Cela peut-être vrai quelquefois, mais ici l'application tombe à faux. Ce qui distingue éminemment Louis XVI, c'est ce que vous mettéz en doute, en oubliant tout ce qui presse votre conviction. Les faits parlent plus haut que les paroles. Ils sont nombreux, mais en voici un qui se retrouve en ma mémoire, écoutez.

« Je n'étois point admis dans la familiarité du roi, mais je le voyois souvent; un jour où je l'avois suivi à la chasse, il me fit appeller pour souper dans son cabinet, alors il étoit dans la plénitude du pouvoir; en sortant de table le roi me demanda si je sçavois

jouer au billard, ayant répondu affirmativement, il me dit : venéz, mais nous ne jourons pas cher, je ne joue pas plus d'un écu. Je répondis V. M. ne veut pas se ruiner. Aussitôt, avec vivacité, le roi répliqua : « Vous, vous jouez ce qui est à vous, et moi je joue l'argent de tout le monde. » Cet hommage à la propriété, du petit fils de Louis XIV, cet oubli du roi, cet amour des autres, exprimé avec tant de simplicité, allèrent au fond de mon cœur et y sont restés. Seroit-il possible que vous n'en soyéz pas touché? — Non, ce trait lui fait honneur, cependant gardéz-le pour vous. Ceux qui ont résolu sa perte ne peuvent que s'irriter des éloges dont il seroit l'objet. — Mais comment mettre en jugement celui qui de tout tems et par la volonté légalement, solennellement exprimée de toute la nation, est impeccable, inviolable? — Quelle enfance, qu'est-ce que tout cela auprès de ceux qui veullent et qui peuvent? Charles Ier a-t-il été tué légalement? — Croyéz-vous donc que la majorité de la Convention le condamneroit? — Sans aucun doute, il est rare que l'on veuille donner sa vie pour celle d'un autre. La majorité n'est jamais là. *S'il est mis en jugement, il est perdu*, car, en supposant même que le plus grand nombre fît ce que vous feriez, le plus petit le feroit assassiner ! — Il y a pourtant des gens de cœur dans l'Assemblée et les Girondins, quelque coupable qu'ait été leur conduite, ne le condamneroient pas, leur parti est nombreux. — Belle ressource ! ce sont eux qui l'on conduit où il est. Ils en sont effrayés, ils feront de beaux discours et finiront par le condamner tous. — Vous penséz bien, dis-je à Danton, que le secours, le dévouement que je vous demande a pour objet avant tout d'arracher du Temple le roi et sa famille, soit par *un mouvement audacieux*, soit au moins en trouvant le moyen de le faire évader. — Voilà, reprit-il, ce qu'il faut ; peut-on sauver un

roi mis en jugement, il est mort quand il paroît devant des juges. — Ce que vous dites est épouvantable de vérité, mais qu'attendre du plus affreux des crimes si ce n'est de voir ensuite la France s'en couvrir, de faire haïr votre république même par ceux qui, privés de lumières ou de réflection, croyent à la possibilité de son existence. — Faites donc entendre cela à Robespierre, à Marat, à leurs adorateurs ! — Mais enfin, vous Danton, que vouléz-vous, que pouvéz-vous? Êtes-vous convaincu qu'au nom de la justice, de tous les intérêts, même de toutes les conceptions, il faut sauver le bon et malheureux prince ainsi que sa famille. Soyéz sincère. — Vous dites ce que je pense, ce que je veux. Quant à ce que je peux, je l'ignore. Dans la situation où nous sommes, que peut affirmer pour le lendemain l'homme le plus populaire? mais terminons. Je ne veux me montrer ny meilleur ny pire que je ne suis, j'ai toute confiance dans votre caractère, voici le fond de ma pensée et mes intentions que vous décidez. Sans être convaincu que le roi ne mérite aucun reproche, je trouve juste, je crois utile de le tirer de la situation où il est. J'y ferai avec prudence et hardiesse tout ce que je pourrai; je m'exposerai si je vois une chance de succès, mais si je perds toute espérance, je vous le déclare, ne voulant pas faire tomber ma tête avec la sienne, je serai parmi ceux qui le condamneront. — Pourquoi, dis-je à Danton, ajoutéz-vous ces derniers mots? — Pour être sincère, comme vous me l'avéz demandé, reprit-il, puis il ajouta : « Mais songéz à vous, personne n'est plus en danger d'être arrêté, et si vous l'êtes ! » — Eh bien, vous viendréz à mon aide. — Sans doute, mais ce que je pourois peut-être pour d'autres, je le tenterois inutilement pour vous. Je ne manquerai pas à mes promesses, il est inutile de me les rappeller, croyéz-moi, hâtez-vous de quitter la France si vous le pouvéz ..... »

Un peu plus loin, Théodore Lameth raconte qu'avant de se mettre en sûreté il revit Danton une seconde fois encore et qu'il le trouva, « comme lors de notre dernière entrevue, préoccupé du désir de sauver le roi. Dans ce projet, il s'était associé Lacroix, conventionnel, ancien militaire d'une taille et d'une éloquence effrayantes ; ambitieux, avide, mais pouvant être utile. Quelle que fut la couleur qu'il portât, Danton pouvait compter sur le dévoûment des Cordeliers; il s'était occupé à organiser des moyens, il avait conçu plusieurs tentatives dont il me parla (1) ».

Une autre fois encore, dans des notes où il consignait ses observations sur les ouvrages historiques qu'il lisait, Théodore Lameth est revenu sur le rôle de Danton dans le procès de Louis XVI. Mme de Créquy avait écrit dans ses *Souvenirs* que, si le duc d'Orléans Philippe Égalité avait voté la mort de Louis XVI, c'est que Danton l'avait effrayé. Théodore Lameth proteste contre ce racontar : « Tout est erreur (ou intention) dans ceci et dans les pages qui suivent employées à l'établir. J'ai dit ailleurs (avec détails) que Danton, tant qu'il eut l'espoir d'y parvenir, fit tout ce qui dépendait de lui pour sauver le Roi, abandonné (si ce n'est pas trahi) par les Cours étrangères, plus qu'abandonné par M. Pitt, par tout ce qui devait le secourir, si ce n'est à Paris par quelques particuliers et par le chevalier Ocariz, ambassadeur d'Espagne, dont les efforts méritèrent la plus haute estime. » Sous le nom de Pitt, Théodore Lameth a ajouté ce renvoi : « J'en ai la preuve de celui qui, à ses pieds pour obtenir deux millions avec lesquels on sauvait le roi, désespéré, disait en le quittant :

(1) *Annales révolutionnaires*, 1913, t. VI, p. 28-34. Le texte que j'ai publié dans cette revue d'après les manuscrits diffère quelque peu de celui qui a été publié quelques mois plus tard par M. Welvert sous le titre de *Mémoires de Théodore Lameth*.

« Il veut un pendant à Charles Ier. » Dans un autre renvoi, Lameth ajoute qu'il n'a pas été étranger aux efforts d'Ocariz pour sauver le Roi (1).

Théodore Lameth lut aussi les *Mémoires tirés des papiers d'un Homme d'État* qui parurent de 1831 à 1835. Ces mémoires, attribués au chancelier prussien Hardenberg, étaient l'œuvre d'un ancien agent du Comité de Sûreté générale, Beauchamp, qui fut attaché ensuite à la police du Directoire. Beauchamp avait écrit à propos du procès du roi : « Chabot, s'étant mis en relation avec Ocariz, traita lui-même pour les deux millions qu'on devait compter à quatre des principaux membres de son parti. Ceux-ci s'engageaient à faire changer un grand nombre de votes pour la mort en votes pour l'appel au peuple. » Mais, pour Beauchamp, Chabot ne voulait que soutirer de l'argent à l'Espagne. Théodore Lameth n'est pas de cet avis. Il écrit dans ses notes ce commentaire : « L'auteur a été trompé, lorsqu'on lui a dit que le député Chabot agissait seul et qu'il jouait M. Ocariz en paraissant partager son vœu. Il est possible que Chabot, qui était un insensé peu estimable, ait voulu trouver un profit dans sa démarche ; mais il était alors un des agents de Danton qui voulait sauver Louis XVI. Je ne puis douter de ce qui eut lieu alors, car j'étais revenu d'Angleterre, où je n'étais que depuis six semaines, malgré la loi qui condamnait les émigrés à mort et qui venait d'être rendue (2), pour voir Danton, que je déterminai aux démarches qu'il fit. J'ai traité ailleurs avec détail cette circonstance, Ce que j'ajouterai seulement ici, c'est ce que mon

(1) On trouvera ces textes dans la pénétrante étude de M. G. Rouanet, Danton et la mort de Louis XVI (*Annales révolutionnaires*, 1916, t. VIII, p. 1-33). Je fais à cette étude d'importants emprunts.

(2) Ce décret fut voté le 23 octobre.

frère Charles, qui était alors en Angleterre, m'a dit depuis et répété souvent. Le voici : « J'étais avec d'Aiguillon à Londres ; nous logions ensemble, lorsque Talon (le père de Mme du Cayla), avec lequel il était lié, entra. Il était dans une extrême agitation. « — Quelle « horreur ! dit-il. M. Pitt veut la mort du roi de France. « Je sors de chez lui, et rien de ce que j'ai pu exprimer « ne l'a ému ni ébranlé. Danton répond du salut de « Louis XVI, si l'Angleterre veut ajouter deux millions « à ce dont peut disposer le chevalier Ocariz ; il ne « demande point qu'ils soient livrés ; il suffit qu'ils soient « déposés chez un banquier anglais. Je suis accouru « de Paris pour cette négociation que j'ai eu la simplicité « de croire facile ; elle est impossible. M. Pitt veut en « France le pendant de Charles Ier. C'est hideux, « effroyable, mais il n'y a rien à faire. »

Tel est le témoignage de Théodore Lameth, témoignage d'autant plus grave qu'il est d'un homme qui manifeste à toute occasion, dans ses écrits, sa sympathie ou son indulgence pour Danton.

Ce témoignage étonnera ceux qui croient à la sincérité du républicanisme de Danton. Théodore Lameth dit à Danton qu'il est, lui, « au moins directement étranger à la déposition et à la captivité du Roi ». Il lui fait dire qu'il faut passer « par la sale démocratie pour arriver à la liberté ». Il met dans sa bouche des propos injurieux pour Marat et pour Robespierre. Il le représente comme méditant un coup de main audacieux contre la Commune qui gardait le Temple, etc.

Sur le républicanisme de Danton, nous avons un témoignage capital, celui du duc de Chartres, le futur Louis-Philippe, qui eut un entretien avec Danton dans les derniers jours de septembre, un mois environ avant l'entrevue de Danton avec Théodore Lameth. Cet entretien est célèbre. Taine, informé par le duc

d'Aumale, l'a résumé dans une note de la *Conquête jacobine* (1). Le marquis de Flers, puis M. Gruyer l'ont résumé à leur tour en ajoutant quelques traits à la note de Taine (2). Plus récemment enfin, M. Denys Cochin a eu communication du manuscrit où Louis-Philippe a couché ses souvenirs (3).

Le duc de Chartres, qui avait figuré à Valmy, venait d'être nommé lieutenant-général. Il ne voulait pas quitter l'armée de Kellermann et était venu à Paris pour demander à y être conservé. Servan l'avait assez mal reçu. Mais Danton, qui était présent, lui avait donné un rendez-vous en lui promettant d'arranger son affaire. Au cours de la conversation, le prince s'était lamenté sur les massacres de septembre. Danton en avait fait l'apologie et lui avait conseillé d'être prudent et de ne pas parler inconsidérément de cet événement : « Savez-vous qui a fait les massacres de septembre? C'est moi... Frémissez à votre aise, mais taisez-vous. » Et Danton avait ajouté : « On a les yeux sur vous. Votre père, simple député, ne marque pas autant dans les rangs de la Conventino que vous dans ceux de l'armée. On ne demande rien à votre conscience, sinon de ne point juger celle des autres. Enfermez-vous dans votre métier de soldat, sans vous occuper de nos actes ni vous mêler de politique. Cela est essentiel pour vous, pour les vôtres, même pour nous, et surtout pour votre père... » Dans la version donnée par M. de Flers, Danton dit nettement qu'il ne croit pas à la durée de la République, qui vient d'être proclamée. Il dit au duc de Chartres : « Vous avez de grandes chances de régner. » Il lui conseille de se populariser à l'armée, et il lui trace d'avance le

(1) Hachette, 8e édition, p. 284.
(2) Marquis DE FLERS, *Le Roi Louis-Philippe*, p. 30, 31. — GRUYER, *La jeunesse de Louis-Philippe*, p. 124, 126.
(3) *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1917.

programme d'une monarchie nationale, qui saurait défendre et fortifier Paris. Dans le récit de M. Denys Cochin, Danton s'engage moins franchement, mais il s'engage tout de même : « On a les yeux sur vous. Popularisez-vous à l'armée, cela est essentiel pour votre père et pour votre famille, même pour nous », c'est-à-dire pour les révolutionnaires de l'espèce de Danton. C'était faire entendre à mots couverts que Danton tenait en réserve la solution orléaniste.

M. de Flers a-t-il accentué à cet égard le témoignage de Louis-Philippe? Pour l'affirmer, il faudrait connaître en entier le manuscrit dont M. Denys Cochin n'a donné que des fragments très courts. Mais ce que nous pouvons dès maintenant affirmer, sans crainte de nous tromper, c'est que l'attitude et le langage prêtés à Danton sont conformes à tout ce que nous savons de sa politique et de son rôle. Pourquoi aurait-il protégé le duc de Chartres, pourquoi aurait-il eu avec lui cette longue conversation s'il n'avait eu quelque arrière-pensée?

Les contemporains ont confondu le parti dantoniste avec le parti orléaniste. Ils avaient pour cela des raisons sérieuses, dont il suffit de rappeler quelques-unes. Ils se souvenaient qu'au lendemain de la fuite de Louis XVI à Varennes Danton avait proposé aux Jacobins, le 23 juin 1791, de nommer « un conseil à l'interdiction », qui gouvernerait à la place du roi déclaré imbécile ; que le 3 juillet suivant, précisant sa pensée, il avait proposé, avec Réal, d'instituer un garde de la royauté vacante. Ce garde ne pouvait être que le duc d'Orléans. Ils se souvenaient que peu après, le 16 juillet 1791, Danton avait été nommé, avec Laclos et Brissot, le rédacteur de la pétition célèbre qui réclamait le remplacement de Louis XVI « par les moyens constitutionnels », c'est-à-dire par la

régence du duc d'Orléans. Ils savaient que c'était par l'influence de Danton et de Chabot que le duc d'Orléans, baptisé Philippe-Égalité par la Commune, avait été élu à la Convention par le corps électoral du département de Paris, le dernier de la liste et à une voix de majorité, contre l'opposition de Robespierre (1). Ils savaient que, le 4 septembre 1792, quand Guadet fit voter par la Législative une adresse républicaine à la nation, la seule voix discordante dans l'Assemblée avait été celle du dantoniste Thuriot, qui avait adjuré ses collègues de ne point préjuger de la volonté du pays. Ils savaient que, le 21 septembre 1792, quand Grégoire avait proposé à la Convention, dans sa première séance, de prononcer l'abolition de la royauté, la voix du dantoniste Basire avait essayé d'écarter le vote sous prétexte qu'il ne fallait pas délibérer dans l'enthousiasme. C'était quelques jours à peine avant la conversation de Danton avec le duc de Chartres. Ils n'ignoraient pas enfin que, lorsque les Girondins proposèrent l'exil des d'Orléans, les dantonistes de la Convention combattirent la mesure.

Il n'y a donc aucune raison de suspecter la véracité des mémoires et des notes de Théodore Lameth, pour cela seul qu'il prête à Danton des sentiments peu républicains et peu démocratiques. Mais nous avons le devoir d'en vérifier les données par toutes les autres sources d'information.

Que des efforts pécuniaires aient été faits pour essayer d'acheter des votes favorables dans le procès de Louis XVI, c'est ce dont il est impossible de douter. Le Montagnard Choudieu nous dit dans ses mé-

(1) Voir notre édition des « Notes de Robespierre contre les Dantonistes » dans les *Annales révolutionnaires* de juillet-septembre 1918, p. 450. Chabot, dans sa réponse à Lanjuinais (séance de la Convention du 16 décembre 1792) et Camille Desmoulins (dans son *Histoire des Brissotins*) ont reconnu que Robespierre combattit la candidature de Philippe-Égalité à la Convention.

moires (1), qu' « à la fin de décembre 1792 » le député de l'Aude, Azéma, lui fit part que plusieurs députés, qu'il lui nomma, lui avaient dit « qu'il leur avait été proposé des sommes assez considérables s'ils voulaient s'engager à ne pas voter la mort et que les sommes seraient proportionnées au degré d'influence que ces députés pourraient exercer sur l'Assemblée ». Choudieu ajoute que bien peu de ses collègues qui lui furent désignés par Azéma votèrent la mort et que ceux qui l'ont fait votèrent pour l'appel au peuple et pour le sursis, c'est-à-dire que leur vote ne fut pas compté contre le Roi. « Je ne les nomme point ici, dit-il, parce que je n'ai pas la preuve matérielle de la corruption. Mais, dans mon opinion, la chose est plus que vraisemblable. » Choudieu fut lui-même l'objet d'une curieuse tentative de séduction. Il était bel homme et avait servi autrefois dans les gardes du corps. Une jeune dame royaliste l'invita à déjeuner le 16 janvier 1793 quand commençait le scrutin. A peine est-il introduit chez la dame, dans sa chambre à coucher, que la soubrette se retire en fermant la porte à double tour. Choudieu comprit. Il se leva pour sortir, mais, pour faire ouvrir les portes, il dut menacer de crier à la garde. Il assure que plusieurs de ses collègues furent mis à la même épreuve.

Pour ce qui concerne Danton, le mot de lui que rapporte Théodore Lameth : « Si je perds toute espérance, je serai parmi ceux qui le condamneront, » était déjà connu, bien avant que parussent ses mémoires, puisque le comte de Ségur le cite presque textuellement dans son *Tableau historique et politique de l'Europe*, paru sous le Premier Empire (2).

Le changement d'attitude de Danton dans le procès du Roi lui fut reproché par Robespierre au moment de

(1) *Mémoires*, p. 274, 275.
(2) Édition de 1810, t. I, p. 165.

son procès : « Il ne voulait pas la mort du tyran, dit Robespierre, il voulait qu'on se contentât de le bannir, comme Dumouriez qui était venu à Paris avec Westermann, le messager de Dumouriez auprès de Gensonné, et tous les généraux ses complices, pour égorger les patriotes et sauver Louis XVI. La force de l'opinion détermina la sienne, et il vota contre son premier avis, ainsi que Lacroix, conspirateur décrié, avec lequel il ne put s'unir en Belgique que par le crime. Ce qui le prouve encore plus, c'est le bizarre motif qu'il donna de cette union : ce motif était la conversion de Lacroix, qu'il prétendait avoir déterminé à voter la mort du tyran (1). Comment aurait-il fait les fonctions de missionnaire auprès d'un pécheur aussi endurci pour l'attirer à une doctrine qu'il réprouvait lui-même (2) ? »

Il a été de mode de suspecter ces notes de Robespierre. Je les ai vérifiées aussi souvent qu'il m'a été possible, dans la récente édition critique que j'en ai donnée, et je les ai toujours trouvées très exactes.

Mais, si on rejette le témoignage de Robespierre, il y en a d'autres qu'il est impossible de récuser et qui vont nous permettre de serrer la question de plus près.

Le feu lord Acton, historien de talent, a affirmé, dans son livre *Lectures on the French Revolution* (3) que Danton offrit secrètement à Pitt de sauver Louis XVI si on lui remettait une somme de 40 000 livres sterling, environ un million de francs.

Les libéraux anglais avec lesquels Danton était en relations, lord Landsdowne, Sheridan et Fox, pressèrent

(1) C'est dans son discours du 1er avril 1793 que Danton félicita Delacroix de s'être séparé des Girondins, ses anciens amis, pour voter la mort de Louis XVI.

(2) Notes de Robespierre dans les *Annales révolutionnaires* de juillet-septembre 1918, p. 456.

(3) Mac Millan, 1910, p. 253.

Pitt d'accepter la proposition. Mais Pitt informa l'agent français Maret qu'il ne voulait pas intervenir, parce que l'exécution de Louis XVI ruinerait dans l'opinion anglaise les amis de la France qui étaient ses adversaires politiques. Lord Landsdowne invita en effet Pitt, à la séance des Communes du 21 décembre 1792, à envoyer un ambassadeur à Paris pour améliorer les relations déjà très tendues entre les deux pays et pour atténuer l'hostilité manifestée contre Louis XVI, dont le procès était commencé.

Le livre de lord Acton est dépourvu de références, mais il a puisé son renseignement à une source différente des mémoires de Théodore Lameth, qui n'étaient pas publiés au moment où il a écrit. Il dit que l'offre de Danton fut faite à Pitt par un intermédiaire auquel celui-ci pouvait avoir confiance, et cela est exact. Les intermédiaires furent sans doute les agents de Danton, Maret et Noël et ce mystérieux T..., dont il est si souvent question dans sa correspondance, et qui n'est autre que Talon.

Vingt ans avant que lord Acton publiât son livre, avait paru à Londres la correspondance d'un agent de Pitt, William Augustus Miles, très lié avec le beau-frère de Grenville (1), le ministre des Affaires étrangères. Miles avait été employé à des missions secrètes à Liége en 1784-1788, à Francfort en 1789, à Paris de 1790 à 1791. Sa maison de Londres était ouverte à tous les agents français et particulièrement à Noël. Quand Lebrun, qu'il avait connu à Liége, devint ministre des Affaires étrangères, Miles lui écrivit à diverses reprises pour s'efforcer de lui donner des conseils pacifiques. Or, la correspondance de Miles, publiée par un de ses descendants, renferme dans son premier volume (p. 398-400), une minute, datée du

(1) Dépêche de Noël à Lebrun en date du 26 octobre 1792, Angleterre, 583, fol. 96.

18 décembre 1792, trois jours avant l'intervention de Landsdowne à la tribune. Cette minute, intitulée par Miles lui-même : *Projet pour sauver Louis XVI*, est le résumé d'une conversation qu'il a eue ce jour-là avec Noël. Elle est ainsi conçue :

« La personne de confiance envoyée par le Conseil exécutif (c'est-à-dire l'abbé Noël) est venue ce soir à neuf heures et demie. Elle s'est déclarée elle-même amie de l'humanité et, quoique républicaine, elle était parfaitement persuadée que la mort du roi ne serait d'aucune utilité pour le nouveau gouvernement de la France ; qu'après avoir réduit Louis XVI au rang de simple citoyen, la France n'avait plus rien à craindre du monarque détrôné ; que, ce que recherchait la France, ce n'était pas le supplice d'un homme, mais la destruction de la royauté, et que ce dernier objet était maintenant pleinement réalisé. Après ces prémisses qui furent longues, il me dit qu'il voyait une disposition dans le Conseil exécutif à éviter de répandre le sang de Louis XVI et qu'il supposait que M. Pitt et le gouvernement attachaient quelque importance à ce désir charitable. Il en vint alors à me proposer de me communiquer la seule méthode certaine par laquelle la vie du roi pourrait être sauvée. Il me dit que c'était un individu qui rassemblait à Londres les moyens, mais qu'étant suspect (1) il lui était impossible de le voir à ce sujet. Il insista sur l'esprit vigoureux de cet individu ; il dit que ses ressources étaient immenses, ses connaissances étendues et qu'ayant eu une part active à la Révolution, qu'étant resté en bons termes avec tous les partis, qu'étant très profondément et confidentiellement engagé dans les affaires du roi, lui seul pouvait réussir

(1) Talon, compromis dans les pièces de l'armoire de fer, venait d'être mis en accusation par la Convention (décret du 3 décembre 1792).

dans l'entreprise. Il a demandé alors si je voudrais parler de la chose à M. Pitt, mais qu'il ne devait pas être nommé lui-même ; qu'il n'avait plus rien à dire sur le sujet, sinon de me donner le nom et l'adresse de l'individu (M. Talon, 116, Sloane-Street, à Chelsea), et que j'étais alors libre de faire ce que je jugerais à propos. Je demandai de quelle façon M. Pitt pourrait intervenir. Il me fut répondu que ce devait être secrètement et non ouvertement. Je le priai de s'expliquer. Il dit qu'il ne pouvait s'expliquer davantage, qu'il m'avait soumis la chose en confidence et que l'affaire, autant qu'elle le concernait, devait en rester là.

« Soupçonnant que ce pouvait être une feinte de la part du Conseil exécutif pour découvrir si notre gouvernement s'intéressait lui-même à la préservation de la vie du roi et me rendant compte que, si une telle idée devait être admise, l'Angleterre pourrait être accusée de désirer effectuer la contre-Révolution, je crus prudent de paraître extrêmement indifférent à la vie ou à la mort de Louis XVI, si bien que le monsieur qui vint à moi a lieu de se plaindre de la rudesse et du mauvais accueil qui lui fut fait au sujet du roi. C'était aussi dans l'opinion qu'il était prudent de renforcer à Paris la conviction que M. Pitt s'était fait à lui-même un devoir de ne pas se mêler du gouvernement intérieur de la France dans aucun cas, sous aucun prétexte, ni directement ni indirectement. L'observation fut faite que c'était chose secrète. Je répondis que j'avais trop l'expérience du monde pour croire que l'intervention proposée pût rester secrète vingt-quatre heures et que, comme je savais l'aversion de M. Pitt à se mêler des affaires intérieures de la France (1), relativement à la question qu'on

(1) Un mois auparavant, le 18 novembre, Miles avait eu une longue conversation avec Long, qui était le principal collaborateur de Pitt, et Long lui avait déclaré que « la vie de Louis XVI n'était

pût penser qu'il interviendrait au sujet du jugement du roi, je devais décliner la proposition, non seulement dans la pleine conviction où j'étais que ce serait chose inutile, mais aussi par raison de délicatesse à l'égard de M. Pitt lui-même.

« Il exprima le désir que, puisque je ne voulais pas en parler à M. Pitt, ce qu'il avait dit restât confidentiel — *entre quatre yeux*. Ceci mit fin à la conversation. Je vis qu'il était très satisfait d'apprendre que le ministère était neutre. En sortant, il exprima l'espoir que l'état de la France pût être un exemple pour l'Angleterre et nous détournât de détruire notre excellente Constitution. »

Ce texte décisif met fin, ce me semble, à toute discussion. Il confirme exactement sur le fond des choses le récit de Théodore Lameth. Noël, cela n'est pas douteux, n'agissait pas, le soir du 18 décembre 1792, en son nom personnel ni au nom du Conseil exécutif. S'il avait été mandaté par le Conseil, il n'aurait pas fait tant de mystère ni demandé le secret à Miles. Sans doute celui-ci n'a pas écrit le nom de Danton dans le procès-verbal qu'il a dressé de la conversation. Mais il est significatif qu'un an plus tard, quand Miles demandera au même Noël, alors ambassadeur de la République à Venise, de transmettre à Danton des propositions de paix du gouvernement anglais, il lui rappellera opportunément, dans sa lettre du 21 février 1794, la conversation du 18 décembre 1792 (1). Il est plus significatif encore que Miles, qui fait à différentes reprises l'éloge de l'honnêteté foncière de Robespierre, ne parle de Danton que sur le ton du mépris. Il écrira à Noël, le 11 avril 1794, au lendemain de l'exécution des Dantonistes : « Danton, en février 1793,

pas entrer en compétition avec les intérêts de l'Angleterre. » (*Correspondance*, t. I, p. 353.) Miles était donc averti.

(1) *Correspondance de Miles*, t. I, 398-400.

aspirait à la régence ; j'ai su alors par les intéressés eux-mêmes qu'il a facilité la sortie de France de quelques royalistes. Son caractère n'était pas considéré comme incorruptible (1). »

Miles avait pour Talon le même mépris que pour Danton. Quand il était encore à Paris, alors qu'il fréquentait le club des Jacobins et le club de 89, les salons de La Fayette et de Mme de Tarente, il écrivait à l'amiral Rodney, le 12 mars 1791 : « Beaucoup de députés de Bretagne sont payés par le roi. M. Talon est l'homme de confiance de ce malheureux monarque. Il a distribué beaucoup d'argent à plusieurs membres de l'Assemblée nationale, mais il n'est pas douteux qu'il s'en est réservé pour lui-même une bonne part, c'est du moins ce qu'on dit, et un de ces députés s'est cité lui-même comme une preuve de la malhonnêteté de Talon en déclarant qu'il n'avait jamais reçu un sol et que l'autre avait gardé ce qu'il aurait dû donner aux amis du roi (2). » Pour Miles, Talon était donc un aventurier. On comprend qu'en dehors des raisons de principe qu'il avait pour refuser de se prêter à une démarche qui était une intervention dans nos affaires intérieures, Miles répugnait à se mettre en rapport avec un individu qu'il considérait comme un intrigant de bas étage.

Ainsi, voilà un fait acquis. Pendant que Danton à la tribune provoque les rois, il cherche secrètement à s'entendre avec eux pour leur soutirer des millions afin de sauver Louis XVI ; pendant qu'il voue les émigrés au supplice, il les reçoit chez lui, les protège et leur donne des espérances. Toujours la même contradiction, la même duplicité.

(1) *Ibid.*, t. II, p. 168. Voir, dans la seconde série de nos *Études robespierristes*, le chapitre intitulé : « Danton, Talon, Pitt et la mort de Louis XVI ».

(2) *Correspondance*, t. I, p. 255.

Mais n'est-il pas possible d'en savoir davantage? Cherchons à reconstituer l'action souterraine de Danton et de ses amis ou agents dans le procès du Roi. Dans presque toutes ses dépêches écrites de Londres à Danton ou à Lebrun en septembre et en octobre, Noël ne cesse de leur répéter que le cabinet anglais mettra la grâce de Louis XVI comme prix à sa neutralité, par exemple le 26 octobre : « Je me suis confirmé dans l'opinion où j'étais déjà, que la première et presque la seule condition que proposera le cabinet de Saint-James sera la grâce de Louis et de sa famille (1). » Il n'était pas possible, nous l'avons vu, de se tromper plus grossièrement sur les intentions de Pitt. Mais Danton, qui avait vu lord Gower insister sur la mise en liberté de la famille royale, au moment de son rappel après le 10 août, Danton qui avait lu la note de Manstein et le manifeste de Brunswick, par lesquels le gouvernement prussien, après Valmy, formulait la même exigence, Danton crut que Noël avait raison et que la personne du Roi était un otage précieux dont rien n'était plus facile que de tirer argent en négociant avec les rois. Théodore Lameth affirme qu'il ne revint pas seul sur le continent pour tenter cette négociation avec Danton, que Talon lui aussi revint à Paris. La chose est très vraisemblable, car je vois qu'un passeport fut délivré à Talon par l'ambassade française de Londres à la date du 28 septembre 1792 (2). C'est un fait significatif qu'avant cette date il était très souvent question du mystérieux T... et de ses services dans la correspondance de Noël et de Benoist, et qu'après il n'en est plus question. Cela prouve à mon sens que T... était bien Talon. Noël ne parle plus de T... dès que Talon a quitté Londres.

(1) *Affaires étrangères*, Angleterre, 583, fol. 96.
(2) *Affaires étrangères*, Angleterre, 585, fol. 188.

Le ministre Lebrun était-il au courant de l'intrigue ? C'est très possible, puisqu'il a reçu les dépêches où il est question de T... Mais Lebrun entendait dégager ses responsabilités officielles. Il écrivait à Chauvelin le 19 octobre : « La République ne peut donner aux étrangers aucune garantie sur cet article ; ce serait un abandon absolu de ses droits... La nation seule a le droit de juger Louis. » Il ajoutait cependant : « On peut préjuger que non par crainte, non par des considérations étrangères, mais par générosité, par magnanimité, la nation croira Louis suffisamment puni par la perte du trône, et la vengeance nationale suffisamment satisfaite par l'anéantissement de la royauté. Vous pouvez présenter ces considérations comme étant le vœu présumé de la nation française... (1). » Un peu plus tard, le 1er décembre, il écrivait de même à Bourgoing, notre ambassadeur à Madrid : « Il ne me paraît pas possible d'empêcher que le ci-devant roi ne soit jugé. Toute la nation paraît d'accord pour le demander. Quant à l'issue, je crois la nation disposée à donner, en cette occasion, un grand exemple de clémence et de générosité (2). » Autrement dit, Lebrun secondait officieusement l'intrigue, mais ne voulait pas se compromettre. Aussi Noël fit-il auprès de Miles sa démarche du 18 décembre en son nom personnel.

Combien de temps Talon, de retour de Londres, resta-t-il en France ? Un événement redoutable par ses conséquences, la découverte de l'armoire de fer, le 20 novembre, l'obligea à pourvoir de nouveau à sa sûreté et rendit beaucoup plus difficile la tâche de ceux qui avaient entrepris de sauver le Roi. On avait trouvé dans l'armoire une partie de la correspondance que Talon adressait à Louis XVI quand il dirigeait

(1) Albert Sorel, t. III, p. 190.
(2) Albert Sorel, *ibid.*

son atelier de corruption. Plusieurs pièces compromettaient Dumouriez et Talleyrand.

Dès le 22 novembre, une perquisition fut faite au domicile de Talon à Paris, rue Saint-Florentin, nº 878 (1). On ne le trouva pas. Le 3 décembre, Guadet dénonça sa présence à l'armée de Dumouriez. La Convention ordonna le jour même l'envoi d'un courrier extraordinaire en Belgique pour procéder à son arrestation. Mais Talon s'échappa. Nous avons vu qu'il était de nouveau à Londres vers le milieu de décembre. Son oncle Sainte-Foy, moins heureux, fut arrêté le 24 novembre dans son appartement du Palais-Royal (2) et interrogé devant la Commission extraordinaire de la Convention, le 25 novembre (3). Dans ses papiers, on découvrit une lettre des plus compromettantes que Talon venait d'adresser à Dumouriez, qu'il tutoyait : « Tu sais, mon ami, que je suis en voyage, mais je n'en partage pas moins tes succès, et l'amitié te fait un compliment bien sincère. Mon oncle (Sainte-Foy) va te faire une proposition bien avantageuse pour ton armée et, si tu peux l'accepter, tu m'obligerais dans la personne d'un de nos amis que tu connais, je crois, un peu, M. Parck. Je t'embrasse et te souhaite toutes sortes de prospérités. Si nous avions pu nous voir, la chose publique n'y aurait pas perdu. L'ami que je te recommande est un bon Jacobin; il envoie à mon oncle des échantillons que l'on mettra sous tes yeux. Adieu, mon ami, tu m'obligeras, *toi aussi*. La fourniture sera composée de drap pour habits complets, bonnets, bas, couvertures (4). » Au dossier figurait aussi une lettre de Parck adressée à Talon de Dunkerque, le 18 novembre.

(1) Tuetey, t. VIII, nº 861.
(2) Tuetey, t. VIII, nº 863.
(3) *Archives parlementaires*, t. LIV, p. 442.
(4) *Ibid.*, t. LIV, p. 481.

Il lui demandait d'intervenir de nouveau auprès de Dumouriez pour un marché de fournitures et de l'avertir aussitôt qu'il saurait qu'il y aurait une « apparence de paix entre les Français et les Autrichiens et la certitude que les Français entreraient en Hollande (1) ». Les documents prouvaient l'intimité qui unissait Talon et Dumouriez et que tous les deux s'intéressaient aux fournitures. Par une singulière malchance, Dumouriez venait justement d'être attaqué très vivement par Cambon à la tribune de la Convention et par Hassenfratz aux Jacobins pour les marchés de fournitures qu'il avait passés avec un agioteur très suspect, l'abbé d'Espagnac (2). La Convention avait ordonné l'arrestation de d'Espagnac, de Malus, commissaire ordonnateur en chef, et de Petit-Jean, payeur général de l'armée de Dumouriez.

Dans cette crise, Danton mit toute son influence au service de Dumouriez et de ses agents, comme au service de Talon et de Talleyrand. Entre Dumouriez et Danton, il y avait des liens très forts déjà anciens. C'était Danton qui, après le 10 août, avait fait nommer Dumouriez au commandement de l'armée du Centre, en remplacement de La Fayette. Danton avait approuvé les désastreuses négociations entamées avec le roi de Prusse après Valmy. Il avait présenté Dumouriez aux Jacobins le 14 octobre et cautionné son civisme. Dumouriez avait pris dans son état-major, non seulement Westermann, mais encore Mergez, le cousin de Danton, qui avait d'abord suivi Noël à Londres.

Quand Dumouriez fut accusé par Cambon pour ses marchés avec d'Espagnac, il dépêcha Westermann à Paris pour le défendre. Westermann se présenta à

(1) *Archives parlementaires*, t. LIV, p. 484.
(2) Voir dans la première série de nos *Etudes robespierristes* le chapitre consacré à l'abbé d'Espagnac.

la barre avec le fournisseur accusé. Celui-ci, interrogé par Barère, le 1er décembre, invoqua pour justifier ses marchés de fusils le témoignage de Danton, qui était présent, et Danton ne dit mot. Qui ne dit mot consent. Le fournisseur et les agents de Dumouriez ne tardèrent pas à être remis en liberté, malgré les charges écrasantes qui pesaient sur eux.

Sainte Foy, l'oncle de Talon, interrogé par Ruhl, l'ami de Danton, fut simplement renvoyé devant le tribunal criminel du département de Paris, qui l'acquitta, après une déposition de Barère en sa faveur. Barère nous dit lui-même que Dumouriez lui avait écrit pour l'intéresser à Sainte-Foy. Le tribunal criminel était présidé par Paré, l'ancien clerc de Danton (1) !

Talleyrand, qui avait été lui aussi décrété d'accusation, fut également défendu par Danton. Son apologie parut dans *le Moniteur* du 15 décembre. Elle est signée D... et paraît bien être de la plume ou de l'inspiration de Danton. On retrouvera dans les papiers de celui-ci, quand il fut mis en arrestation, un mémoire diplomatique (2) que Talleyrand lui avait adressé de Londres le 25 novembre et dont le double se trouve

(1) *Mémoires de Barère*, t. II, p. 52 et suiv. Dufresne de Saint-Léon, liquidateur de la dette publique, avait été compromis avec Talon et Sainte-Foy par les pièces de l'armoire de fer. Il écrivait à Sainte-Foy dans une lettre qui y figure : « Mandez-moi quand vous serez arrivé à Bruxelles. J'en sais un peu plus qu'un autre en finances... D'ailleurs il y a à gagner à être l'agent d'un gouvernement qui n'a pas de tête et je nagerai plus à mon aise dans un grand canal que dans un cuvier étroit et d'ailleurs plein de gravier. » (*Moniteur*, t. XIV, p. 680.) Dufresne de Saint-Léon était l'ami de collège de Talleyrand. Dans sa lettre à Mercy du 29 décembre 1792, Pellenc déclare que Talon, Sainte-Foy, Dufresne Saint-Léon étaient des *coquins* qui agiotaient de concert avec Talleyrand, avec Dumouriez, avec d'Espagnac. Dufresne fut acquitté par le Tribunal criminel du département de Paris, le 22 février 1793, après une audience qui dura treize heures.

(2) Ce mémoire de Talleyrand a été publié par Robinet, *Danton émigré*, p. 243-252. Dans un discours qu'il prononça devant la Convention, le 18 fructidor an III, pour défendre Talleyrand du

aux Affaires étrangères. Dans ce mémoire, Talleyrand se prononçait fortement contre toute politique de conquêtes, c'est-à-dire contre la politique que Danton soutenait à la tribune. Pour que Danton ne lui en ait pas tenu la moindre rigueur, il faut qu'il n'ait pas attaché une grande importance à ses propres discours, qu'il considérait simplement comme des exercices oratoires.

Personne ne se méprit sur les motifs véritables pour lesquels Danton couvrit de sa protection Talon, Sainte-Foy, d'Espagnac, Talleyrand, Dumouriez. De Londres, le 29 décembre 1792, un ancien agent de Mirabeau, réfugié en Angleterre après le 10 août et passé au service de l'Autriche, le provençal Pellenc écrivait à Mercy-Argenteau, l'ancien ambassadeur d'Autriche à Paris : « Je dois encore vous dire que l'évêque d'Autun dirige d'ici Dumouriez. Cette liaison est tout à la fois politique et mercantile. Dumouriez était depuis une année dans tous les tripots d'argents et d'affaires du sieur Sainte-Foy, de Talon, de l'évêque d'Autun et de Dufresne Saint-Léon ; ils ont encore plus gagné depuis l'Assemblée constituante qu'ils n'avaient fait auparavant... (1). » Et Pellenc ajoute que Danton fait partie du même groupe d'agioteurs, qu'il a sauvé Talon, que Talleyrand est capable de tout pour de l'argent et qu'on peut s'en servir pour aider à sauver le Roi en lui faisant conseiller à Dumouriez de faire prendre par les Autrichiens les deux fils de Philippe d'Orléans, qui serviraient d'otages, qu'on

reproche d'émigration, M. J. Chénier dira : « J'ai entre les mains un mémoire dont on a pu trouver le double dans les papiers de Danton. Ce mémoire, daté du 25 novembre 1792, prouve qu'il s'occupait à consolider la République quand, sans rapport préalable, on l'a décrété d'accusation. »

(1) Lettre copiée par Flammermont aux Archives de Vienne et reproduite dans son article sur « l'Authenticité des mémoires de Talleyrand » (*La Révolution française*, t. XXIII, p. 401).

échangerait ensuite contre la famille royale (1).

Il n'est guère possible de douter que Dumouriez n'ait été tenu au courant des projets de Danton, de Noël et de Talon pour sauver Louis XVI, moyennant récompense, bien entendu.

Aussitôt que la nouvelle de la découverte de l'armoire de fer fut parvenue à Londres, Noël revint précipitamment sur le continent, précisément pour conférer avec Dumouriez. Il quitta Londres le 25 novembre, après avoir prévenu la veille Lebrun, en lui disant que son voyage avait pour objet d'insister auprès du général sur l'intérêt que le gouvernement anglais attachait au respect de la neutralité de la Hollande. En Belgique, Noël se rencontra à Liége avec Danton, qui avait quitté Paris le 1er décembre. Il n'est pas interdit de supposer que Noël revint en Angleterre avec Talon, car c'est exactement six jours après son retour, le 18 décembre, qu'il demanda à Miles de faciliter à Talon une entrevue avec Pitt pour sauver le Roi. Un fait plus suggestif encore est l'incident qui se produisit aux Jacobins, cinq jours exactement après cette démarche, le 23 décembre 1792. Le député Robert, dont l'intimité avec Danton était notoire, monta à la tribune du club pour inviter ses auditeurs au calme : « Il dit qu'il ne faut pas que les patriotes s'opposent au délai que pourrait demander Louis Capet. Il ajoute qu'il serait de la justice et de la saine politique que ce fût un Jacobin qui fît la demande d'un délai pour Louis Capet. » Albitte et

(1) Le plan que Pellenc traçait ainsi à Mercy-Argenteau ne fut pas réalisé. Soit qu'il n'ait pu trouver l'argent nécessaire, soit que Talleyrand n'ait pas voulu tenter l'aventure, Dumouriez ne livra pas à Clerfayt, au moins immédiatement, les enfants de Philippe-Égalité. Il ne les livrera que trois mois plus tard, lors de sa trahison, ou plutôt ils le suivront de bon gré chez les Autrichiens. Mais il est curieux de voir, par cet important document, quelle idée on se faisait dans les cercles royalistes de la moralité de Dumouriez et de celle de ses amis et complices.

Saint-André protestèrent vivement contre cette motion dilatoire, qui fut accueillie avec défaveur, mais il est évident que l'action de Robert à Paris se liait avec les tentatives de Noël et de Talon à Londres.

Le célèbre prince de la paix, Manuel Godoï, qui venait de succéder à d'Aranda comme premier ministre, fit de grands efforts pour sauver Louis XVI. Il raconte dans ses mémoires qu'il ne se borna pas à offrir au gouvernement français un traité de neutralité, à répandre de l'argent parmi les Conventionnels, mais qu'il demanda au gouvernement anglais d'appuyer ses démarches. « Notre ambassadeur à Londres, dit-il, reçut l'autorisation d'employer avec réserve et prudence tous les moyens qu'il estimerait efficaces auprès des membres influents des deux Chambres du Parlement d'Angleterre... M. Pitt refusa obstinément de concourir avec nous à cet acte d'humanité. Il est juste de dire que plusieurs Anglais cherchèrent à émouvoir le cœur de cet homme inexorable. Fox, Shéridan, Grey, Landsdowne et d'autres dignes membres du Parlement y perdirent leur éloquence. Pitt demeura insensible (1). »

Comme on le voit, Godoï confirme les mémoires de Théodore Lameth. Je remarque que le frère de Godoï arriva à Londres au début de décembre (2), et que c'est immédiatement après son arrivée, qui coïncide avec le retour de Noël de Liège, que Talon cherche à voir Pitt. La conversation de Noël et de Miles est du 18 décembre ; l'intervention de Landsdowne aux Communes du 21 décembre, celle de Robert aux Jacobins du 23 décembre.

Dumouriez a raconté longuement dans ses mémoires

(1) *Mémoires du Prince de la paix*, dom *Manuel Godoï*, traduits par J.-G. Esménard, 1836, t. I, p. 58, note.

(2) « Le frère du duc d'Alcudia (Godoï) est arrivé ici samedi dernier. » Noël à Lebrun, 13 décembre 1792. (*Affaires étrangères*, 584).

les efforts qu'il fit pour sauver Louis XVI. Il séjourna à Paris du 1er au 26 janvier, pendant la phase suprême du procès. Il dit qu'il s'était fait précéder de nombreux officiers et soldats de son armée qui lui avaient procuré leurs bons offices pour un coup de main. Il eut des entrevues avec des meneurs jacobins très dévoués à Danton, avec Santerre, avec Desfieux, avec Proli. Dumouriez avait connu Proli dans la Révolution belge en 1790. Desfieux était l'ami de Chabot. Ils protégeaient tous deux le tripot de la Sainte-Amaranthe. Dans une lettre écrite de sa prison à Robespierre, le 23 frimaire an II, Chabot prétendra qu'au moment du procès du Roi il avait refusé 4 millions du ministre d'Espagne (Ocariz) (1). La dénégation d'un voleur comme Chabot, qui cherche à sauver sa tête, ne peut valoir contre l'affirmation de Théodore Lameth, qui déclare que Chabot avait bel et bien été l'agent de Danton auprès d'Ocariz. Il est possible, il est probable que Dumouriez était au courant de ces manœuvres. Mais le refus de Pitt de compléter la somme dont disposait le ministre d'Espagne déconcerta Danton et sa bande.

Au dernier moment, Danton manqua aux royalistes. Si on en croit Dumouriez, une maladresse de Bertrand de Moleville aurait été cause de son revirement. De Londres où il était réfugié, l'ancien ministre de la marine, écrivit à Danton pour le menacer de révéler les sommes qu'il avait reçues de la Cour s'il ne votait pas bien dans le procès du Roi. Mettant sa menace à exécution, il adressait au ministre de la Justice, Garat, un paquet de documents compromettants pour les Girondins et pour Danton. Mais

(1) *Pièces trouvées dans les papiers de Robespierre et complices*, imprimées en exécution du décret du 3 vendémiaire an III, p. 31.

Garat était un ami de Danton. Il étouffa les pièces (1).

Danton fut outré du mauvais procédé des royalistes. Il pouvait craindre les vengeances de Marat et de Robespierre si les pièces étaient divulguées. Il courait désormais trop gros jeu à vouloir quand même sauver Louis XVI. Comme il l'avait dit à Théodore Lameth, il ne voulait pas faire tomber sa tête avec la sienne.

Il arriva de Belgique le 14 janvier, le jour même où commençaient les scrutins décisifs. Le 16, il se rua à la tribune pour réclamer que la Convention prononçât sans désemparer sur le sort de Louis. A quatre heures du matin, il réclama que le vote eût lieu à la majorité ordinaire et non à la majorité des deux tiers, comme dans les tribunaux. Au troisième appel nominal, il vota la mort en ces termes provoquants : « Je ne suis pas de cette foule d'*hommes d'Etat* qui ignorent qu'on ne compose pas avec les tyrans, qui ignorent qu'on ne frappe les rois qu'à la tête, qui ignorent qu'on ne doit rien attendre de ceux de l'Europe que

(1) M. Edmond SÉLIGMAN, dans son livre *La justice en France pendant la Révolution*, t. II, p. 447, note 4, déclare que l'envoi de Bertrand de Moleville « est sûrement celui qui est mentionné dans l'inventaire de la Commission des Douze, ch. III, n° 97, sous le titre : *Envoi au ministre de la justice d'un paquet venu de Londres pour la défense du Roi, adressé à Malesherbes, reçu le 24 décembre 1792* ». Dumouriez, dans ses *Mémoires*, parus à Londres en 1794, t. I, p. 48-49, s'exprime ainsi : « Les émigrés eux-mêmes devaient, par un attachement mal entendu, hasarder des démarches funestes. Bertrand, ex-ministre de la Marine, réfugié en Angleterre, crut pouvoir sauver le roi, en envoyant à la Convention des pièces qui compromettaient les chefs de tous les partis, qui prouvaient que tous avaient négocié avec le Roi pour le tromper et lui soutirer de l'argent. Danton et Lacroix surtout étaient impliqués d'une manière si précise qu'ils eussent été perdus, si Danton, maître de la *Montagne*, c'est-à-dire du parti jacobin, et Lacroix, qui influençait la *Plaine*, c'est-à-dire les Impartiaux de l'Assemblée, n'eussent réuni tous leurs efforts pour ensevelir les pièces avec le malheureux Roi. Ainsi la démarche du ministre Bertrand, au lieu de sauver Louis, précipita sa mort. Tout s'est réuni pour le perdre. »

Voir sur la remise des pièces à Danton par son ami Garat l'article « Danton » dans la *Biographie Didot*. L'article est signé MALLET.

par la force de nos armes. Je vote pour la mort du tyran. »

Après le scrutin, le chargé d'affaires d'Espagne fait déposer sur le bureau une dépêche officielle dont tout le monde devine le contenu. C'est une suprême intercession en faveur du Roi (1). Avec violence, Danton s'oppose à la lecture de cette dépêche : « Quant à l'Espagne, je l'avouerai, je suis étonné de l'audace d'une puissance qui ne craint pas de prétendre à exercer son influence sur votre délibération. Si tout le monde était de mon avis, on voterait à l'instant, pour cela seul, la guerre à l'Espagne. » La lettre ne fut pas ouverte.

Deux jours plus tard, quand il fallut se prononcer sur le sursis, dernière espérance des défenseurs du Roi, Danton vota non ! Ce vote étonna le côté droit, qui fit entendre des oh ! oh ! M. Madelin, qui a noté cette exclamation recueillie par le *Logotachygraphe*, dit avec raison que les historiens qui considèrent Danton comme un révolutionnaire extrême ne peuvent parvenir à l'expliquer (2). Ce oh ! n'a de sens que si on admet que la droite comptait malgré tout sur Danton. Elle n'a pu retenir sa déception.

Est-il besoin de tirer la morale de ces faits?

Quand Danton avait été au pouvoir, du 10 août au 10 octobre, il s'était montré très préoccupé de terminer la guerre par des négociations. Après Valmy, il avait facilité la retraite des Prussiens, cherché à obtenir leur alliance et fait des offres à l'Angleterre pour la retenir dans la neutralité. Il aurait même accepté la médiation anglaise pour une paix générale, et il aurait payé cette médiation.

Tombé du pouvoir, Danton pousse au contraire

(1) Ocariz proposait la médiation de l'Espagne entre les puissances belligérantes et se flattait d'obtenir la paix et la reconnaissance de la République.

(2) MADELIN, p. 210.

à la guerre à outrance. Il se fait le champion des frontières naturelles. Il menace tous les rois et jusqu'à la petite république de Genève. Il affecte une assurance entière dans les succès de nos armes. Il ne craint pas la coalition de l'Europe, il la provoque.

Entre ces deux politiques, la contradiction est saisissante. Mais ce qui fait quand même l'unité de la conduite de Danton, c'est qu'au ministère ou dans l'opposition, il ne pense qu'à ses intérêts personnels et cherche à tirer des événements le plus de profit possible pour son ambition et sa cupidité. Ministre, il se sert déjà de l'aventurier Talon, qu'il fait passer en Angleterre. Il donne des espérances au conspirateur royaliste La Rouarie.

Redevenu simple député, il voit dans le procès du Roi une affaire, une mine à exploiter. Il met son influence à l'enchère. Il fait des promesses cyniques à l'émigré Théodore Lameth. Il fait mouvoir ses agents, les Talon, les Noël, les Chabot, les Dufresne, les Benoist, les Proli. Il intéresse à la chose Dumouriez, qu'il protège contre la vigilance de Pache et de Cambon. Le refus imprévu et méprisant de Pitt, la maladresse de Bertrand de Moleville, qui le menace et le dénonce, renversent ses plans. Il se retourne brusquement et vote la mort, sans se préoccuper d'autre chose que de sa rancune personnelle, de sa déception et de sa propre sécurité.

Mais où est la France dans tout cela? Où est la République? Et par quels mots qualifier une telle conduite ?

IV

LA TRAHISON DE DUMOURIEZ

Danton n'avait vu dans le procès du Roi qu'un moyen d'extorquer à l'Espagne et à l'Angleterre quelques millions en mettant à l'enchère sa popularité révolutionnaire. Il n'avait voté la mort que par rancune d'avoir échoué auprès de Pitt et pour parer le coup que lui avait porté l'imprudent Bertrand de Moleville. Mais il s'était bien gardé de rompre avec les royalistes. Par Théodore de Lameth, qui était toujours à Paris, par Chévetel qu'il avait envoyé à Londres à la fin de décembre, il gardait avec eux le contact.

Chévetel nous dit lui-même, dans sa notice apologétique (1), que Danton l'avait envoyé en Angleterre au début d'octobre 1792 « avec la mission apparente d'accélérer le départ des salaisons qui avaient été achetées pour le compte de la France », mais avec la mission réelle « d'épier l'Angleterre, dont il prévoyait la rupture, et de tâcher, au moyen d'un secrétaire de Calonne, avec lequel il (Chévetel) était lié, de pénétrer plus avant dans le secret des princes ». Chévetel resta à Londres jusqu'au début de janvier. Il vit le secrétaire

(1) Publiée dans la *Revue de la Révolution*, t. VII, 1886, Documents, 1er semestre.

de Calonne ; il eut une longue entrevue avec Calonne lui-même. Il fut admis deux fois en présence du comte d'Artois. De Londres, il correspondit avec Danton et, de son propre aveu, il lui envoya une liste d'émigrés.

L'indulgence étrange que Théodore Lameth témoigne à Danton dans ses mémoires est une preuve suffisante que, malgré son vote dans le procès du Roi, les royalistes n'avaient pas perdu tout espoir de le ramener à leur cause. Ils devaient avoir pour cela leurs raisons.

Ce qui est plus significatif encore, c'est que Dumouriez, l'ami de Talon, continue plus que jamais de compter sur Danton pour le défendre contre les préventions et les accusations graves dont il est l'objet. La veille même de l'exécution du Roi, il lui écrit la lettre suivante (1) :

« Clichy, le 20 janvier 1793, l'an II de la République.

« *Au citoyen Danton, député à la Convention nationale.*

« J'ay été accusé à la tribune des amis de la liberté et de l'égalité par Hassenfratz, et il ne s'est pas trouvé un honnête citoyen qui ait élevé le moindre doute en ma faveur : on n'a pas même jugé à propos de me communiquer les pièces que, dit-on, Hassenfratz a déposées sur le bureau. Voilà la récompense de mes services ! Voilà les moyens qu'on prend pour faire diversion aux justes plaintes que portent tous les généraux sur l'état inquiétant de nos braves armées, qui, après les victoires les plus brillantes, périssent de misère ! C'est ainsi qu'on prépare les catastrophes les plus sanglantes et la ruine de notre liberté. J'ai montré que je sçais battre les Ennemis de la Répu-

(1) Cette lettre a été publiée dans les *Annales révolutionnaires* de juillet-septembre 1918.

blique. Je n'ai point d'armes contre la calomnie, elle peut renaître à tous moments, sous de nouvelles formes, et, tout entier à ma Patrie, je n'ai pas le tems de m'occuper de moy.

« Vous venés de la Belgique, mon cher Danton; les fonctions importantes dont vous y avez été chargé vous rendent un témoin irrécusable. Dites ce que vous avez vu avec cette impartialité et cette énergie qui vous caractérisent. Soyés mon avocat si vous me croyés bon citoyen et vertueux. Je ne peux plus me rendre au milieu de la société, dont j'ai été un des plus fermes soutiens et que j'ay propagée en pays étrangers, que je ne sois lavé des calomnies d'Hassenfratz. Si mes frères sont assés aveugles ou assés injustes pour ne pas voir que le but de ces calomnies est de distraire l'attention de la société des dangers qui menacent la France par les fautes des hommes qui me calomnient, je vais demander à la Convention nationale qu'elle ordonne qu'Hassenfratz dépose à un tribunal les pièces que, dit-on, il a déposées sur le bureau des Jacobins. Alors il sera confondu, ou je serai puni. On ne doit pas garder à la tête des armées de la République un général aussi grossièrement inculpé, et moy même je ne reprendrai pas le commandement que ce procès scandaleux ne soit terminé ; je ne me présenterai à cette tribune, où j'ay toujours reçu des marques d'estime et d'amitié, que lorsque mes frères sçauront que je suis digne de leur confiance. Le tems presse et mon sort est lié au salut de la Patrie, soit innocent soit coupable. Agissés d'après votre véracité et votre civisme (1).

Votre concitoyen,

DUMOURIEZ.

(1) *Archives nationales* F⁷ 6888, plaquette 2.

Dumouriez avait conservé au club des Jacobins des amis influents. Le marchand de vins Desfieux, ami de Chabot, avait dénoncé Pache dès le 31 décembre, veille de l'arrivée de Dumouriez à Paris. Il venait d'être nommé vice-président du club, et il mettait toute son influence au service du général. Il avait annoncé aux Jacobins que celui-ci viendrait bientôt leur rendre visite. Dumouriez eut une entrevue avec Desfieux et son ami le banquier belge Proli à la table de Bonnecarrère, un intrigant plein de ressources auquel il avait donné un poste dans ses bureaux quand il était ministre des Affaires étrangères. Anacharsis Cloots, le vaniteux cosmopolite que Dumouriez avait enguirlandé de louanges dans une récente brochure (1), et le Dr Saiffert, un médecin saxon au service du duc d'Orléans, avaient joint leurs instances à Proli et à Desfieux pour l'entraîner au club. Mais Dumouriez hésitait. Il ne voulait se risquer que s'il pouvait compter sur une réception triomphale, pareille à celle que Danton lui avait ménagée, le 14 octobre, à son retour de Valmy. D'où sa lettre à Danton.

Danton, rendu prudent depuis que le dossier Bertrand de Moleville était suspendu sur sa tête, n'osa se risquer à se faire publiquement « l'avocat » de Dumouriez. Celui-ci retourna en Belgique sans visiter les Jacobins (2). Mais, ce que Danton n'avait

(1) *Le général des Sans-Culottes à l'orateur des Sans-Culottes*, lettre datée de Ruremonde, le 13 décembre, et reproduite dans *le Moniteur*, t. XIV, p. 778 : « Toi cependant, lui disait-il, orateur du genre humain, poursuis ta généreuse carrière, tonne contre les préjugés et le fanatisme, éclaire les faibles mortels, rends-les sensibles et vertueux : que la fraternité, la seule, la vraie religion, devienne le charme de notre existence et le lien de tous les cœurs. »

(2) Le lendemain de son départ, le 27 janvier, Desfieux expliqua aux Jacobins que Dumouriez aurait été très flatté de leur rendre visite, mais qu'il avait craint d'y rencontrer Marat, Marat qui menait contre lui une clairvoyante campagne.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

pas osé faire pour Dumouriez au grand jour du club, qu'il savait à demi hostile, il n'hésita pas à le faire à la Convention, dans les comités et les ministères.

Dumouriez haïssait Pache, qui avait dénoncé ses concussions. Le 21 janvier, Danton insinua avec des ménagements à la Convention l'idée que Pache n'était pas capable de diriger le ministère de la Guerre. Pache sans doute est bon citoyen, « mais ce ministère passe les forces humaines, et, si je dois m'expliquer ouvertement, je dirai que ce citoyen, à qui je rends justice, n'a pas ce caractère d'impulsion, ce coup d'œil rapide qu'il faut à un homme chargé d'aussi grandes opérations, d'une aussi grande responsabilité. Je ne demande pas qu'on le renvoie de ses fonctions, mais je vous fais remarquer qu'elles doivent être divisées pour ne pas écraser celui qui s'en charge ». L'intervention fut efficace. Pache fut remplacé à la Guerre par Beurnonville, le 4 février. Tout le parti Danton vota pour ce dernier, qui était l'ami, le confident de Dumouriez. Beurnonville hérita de tout le fardeau que Danton avait trouvé trop lourd pour un seul homme, quand cet homme s'appelait Pache.

Mais l'entente de Dumouriez avec Danton se révèle à bien d'autres signes. Dumouriez restait en coquetterie réglée avec les Girondins, qui étaient encore maîtres des principaux comités de l'Assemblée. Dans ce même discours du 21 janvier, où il débarquait Pache en douceur, Danton s'appliquait longuement, habilement, à désarmer les défiances des Girondins à son égard : « Je vous interpelle, citoyens, vous qui m'avez vu dans les ministères, de dire si je n'ai pas porté l'union partout. Je vous adjure, vous Petion, vous Brissot, je vous adjure tous, car enfin, je veux me faire connaître ; je vous adjure tous, car enfin je veux être connu ! » La réconciliation de Danton avec les Girondins ne pouvait que sceller son entente avec

Dumouriez. Peut-être en était-elle une condition. Louis Blanc a pu dire avec raison que Dumouriez était le lien entre Danton et la Gironde.

Tout le monde sentait que la mort du Roi allait aggraver les dangers extérieurs. Danton savait mieux que personne, puisqu'il en revenait, que l'armée de Belgique, affaiblie par le départ des volontaires qui retournaient en foule dans leurs foyers, privée du nécessaire par les vols des fournisseurs, aurait du mal à défendre ses conquêtes et qu'elle n'était nullement prête à prendre une nouvelle offensive. Cela ne l'avait pas empêché, nous l'avons vu, d'afficher à la tribune une confiance illimitée, de proposer la guerre à l'Espagne, de provoquer tous les rois et de pousser plus que tout autre à l'annexion de la Belgique. Il ne pouvait ignorer cependant que l'annexion de la Belgique, la présence des Français à Anvers, l'ouverture de l'Escaut, c'était la guerre fatale avec l'Angleterre et avec la Hollande. Dumouriez le savait aussi, et, si on l'en croit dans ses mémoires, il aurait essayé de conjurer cette redoutable éventualité.

Il raconte que son ami Emmanuel de Maulde, qui revenait de La Haye, où on lui avait donné François Noël comme successeur auprès du gouvernement hollandais, lui assura, pendant son séjour à Paris, dans le courant de janvier, qu'il était possible d'éviter la guerre avec la Hollande et avec l'Angleterre. « A la vérité, les ministres des deux cours ne voulaient ni reconnaître de Convention nationale, ni traiter avec le ministre Lebrun ; mais le grand pensionnaire de Hollande Van Spiegel et l'ambassadeur d'Angleterre mylord Auckland l'avaient chargé d'annoncer qu'on traiterait volontiers avec le général Dumouriez. En même temps, continue Dumouriez, Benoist, agent du ministre français, qui arrivait de Londres, dit à Lebrun de la part de l'ancien évêque d'Autun, de Talon et des

autres émigrés constitutionnels, qui avaient des relations avec le ministère britannique, que le ministre Pitt et le conseil de Saint-James ne demandaient pas mieux que d'assurer la neutralité, pourvu que le général Dumouriez, fût chargé de la négociation et passât en Angleterre pour la terminer ce qu'il pouvait faire aisément avant d'entrer en campagne (1). » Dumouriez croyait pouvoir compter sur Lebrun et Garat pour obtenir cette autorisation. Mais Garat craignait, paraît-il, que « les Anglais n'eussent la mauvaise foi de garder Dumouriez à Londres, dès qu'il y serait arrivé, pour ôter aux Français leur meilleur général ». D'autre part, les autres ministres Clavière, Pache et Monge firent de l'opposition. L'idée de l'ambassade fut abandonnée, mais non pas l'idée des négociations. Lebrun fit partir pour La Haye de Maulde avec une lettre de Dumouriez pour lord Auckland. En même temps, il chargeait Maret d'une nouvelle mission en Angleterre « pour savoir de M. Pitt si réellement il souhaitait traiter personnellement avec le général Dumouriez ». De Maulde remplit sa mission dans les derniers jours de janvier. Lord Auckland et Van Spiegel acceptèrent l'idée d'une suprême entrevue avec Dumouriez au Moerdyck, sur les yachts du prince d'Orange. Dumouriez arriva à Anvers le 2 février plein d'espoir dans le succès. Il écrivit le lendemain à Lebrun : « Je viens de recevoir, mon cher Lebrun, par le neveu de Danton (2), la copie de la dépêche qu'il vous envoie. Si on ne va pas trop vite à Paris, il est possible qu'il y ait encore de la ressource... Le courrier de Noël qui vous porte ma lettre m'a remis une dépêche qui m'indique les dispositions militaires des Hollandais... Le neveu de Danton, qui m'a été

(1) *Mémoires du général Dumouriez*, t. I, Londres, 1794, p. 86.
(2) Il s'agit de Mergez, qui avait déjà accompagné Noël à Londres et que Dumouriez prendra dans son état-major.

dépêché par Maret, m'assure que je suis respecté et surtout craint en Angleterre. Je profiterai de ce sentiment populaire soit pour négocier, soit pour agir militairement, et je jugerai sous deux jours, à l'arrivée du citoyen de Maulde, quelles sont les vraies dispositions du ministère anglais. (1) »

Au moment où Dumouriez écrivait cette dépêche, il ignorait que la Convention, prenant les devants, venait de déclarer la guerre à l'Angleterre sur le rapport de Brissot. Il était trop tard pour négocier. Dumouriez accuse Brissot et Lebrun d'avoir agi avec une coupable précipitation.

Que Danton ait été mêlé avec Dumouriez à cette ultime tentative pour éviter la guerre avec l'Angleterre et avec la Hollande, c'est ce que suffirait déjà à prouver la lettre que nous venons de citer, puisqu'on y voit figurer son parent Mergez. Le même homme qui lançait quelques jours plus tôt les provocations les plus extravagantes aux despotes essayait encore de s'entendre avec eux sous le manteau.

N'ayant pu mettre à exécution le projet de pacification générale qu'il avait formé *in extremis* avec son ami de Maulde (2), Dumouriez envahit la Hollande dans l'espoir de frapper ses riches cités d'énormes contributions pécuniaires. Là encore, Danton appuya Dumouriez et quand, au début de mars, l'échec de Miranda à Aix-la-Chapelle mit en péril l'expédition de Hollande, Danton persista à faire l'éloge du plan de Dumouriez : « Dumouriez, dit-il le 10 mars, avait conçu un plan qui honore son génie. Je dois lui rendre une justice bien plus éclatante que celle que je lui rendais dernièrement dans votre Assemblée.» Il prétendit

(1) *Archives nationales*, C 359 : Correspondance de Dumouriez avec les ministres.

(2) Voir sur les pourparlers de De Maulde les dépêches publiées par H.-E. COLENBRANDER, *Nederland en de Revolutie*, La Haye, 1905.

qu'on avait eu tort de ne pas écouter Dumouriez, qui voulait envahir la Hollande en plein hiver et prévenir par une offensive hardie l'effort des coalisés. Mais il se garda bien de dire un mot des suprêmes négociations entamées à la veille de la campagne par ce même Dumouriez contre l'avis de la majorité du Conseil exécutif. Il ne s'en souvenait plus ou ne voulait plus s'en souvenir.

Nous retiendrons donc que l'entente sur la politique extérieure était entière entre Danton et Dumouriez, à cette époque critique où se forme la première coalition, au lendemain de la mort de Louis XVI.

Si indulgent qu'il soit d'ordinaire pour son héros, M. Madelin n'a pu s'empêcher de porter sur la diplomatie de Danton ce jugement sévère et justifié : « On est étonné que Danton, si désireux de garder ou de reconquérir l'Angleterre, ait poussé à l'occupation, en octobre, à la réunion, en décembre, de la Belgique. Telle chose prouve qu'il était novice dans la science diplomatique : tout agent des Affaires étrangères lui eût pu dire que, Anvers occupé, l'Angleterre deviendrait une irréconciliable ennemie. (1) »

Mais Danton ne peut passer pour novice qu'aux yeux de ceux qui ne le jugent que sur ses déclarations publiques. Les contradictions qu'on relève continuellement dans ses actes ne peuvent s'expliquer que par des raisons cachées.

Dumouriez a avoué que son plan d'invasion de la Hollande était très téméraire. Il marchait sur Rotterdam par la basse Meuse, alors qu'il n'avait pour couvrir son flanc droit que l'armée de Miranda qui assiégeait Maëstricht. Si Miranda cédait, c'était la Belgique envahie et l'armée de Hollande menacée dans ses communications. C'est précisément ce qui se pro-

(1) MADELIN, *Danton* p. 210.

duisit. Le 1er mars, l'armée autrichienne, commandée par Cobourg, surprit les avant-gardes de l'armée de Miranda sur la Roer et leur infligea une telle défaite que, coup sur coup, Miranda leva le siège de Maëstricht, évacua Aix-la-Chapelle et Liège et s'enfuit plutôt qu'il ne battit en retraite jusqu'à Louvain. Les commissaires de la Convention qui avaient assisté au désastre, les généraux eux-mêmes supplièrent Dumouriez de revenir en toute hâte pour rallier les troupes et arrêter l'invasion. Valence lui écrivait le 2 mars : « Notre rêve est fini en Hollande ! La Providence qui veille sur la France fait que vous n'êtes pas embarqué. Venez ici, il faut changer le plan de campagne ; les minutes sont des siècles ! » Mais Dumouriez, tout à son entreprise hollandaise, ne veut rien entendre. Il écrit du Moerdick aux commissaires de la Convention, il répond à Valence que le meilleur moyen de défendre la Belgique, c'est de continuer de marcher sur Rotterdam. Le 8 mars, le Conseil exécutif lui donne enfin l'ordre de quitter la Hollande et de venir au plus vite au secours de Miranda. Il obéit, mais à regret, et il marque sa mauvaise humeur dès son arrivée à Bruxelles en annulant, par une série de proclamations, toute l'œuvre administrative que les commissaires de la Convention et les commissaires du Conseil exécutif avaient accomplie en Belgique.

Chose curieuse, dans cette crise Danton reste fidèle à Dumouriez. Il avait assisté avec ses collègues de la commission à la déroute de l'armée de Miranda. Il savait que les généraux de l'avant-garde avaient commis des fautes, qu'ils n'étaient pas à leur poste au moment de l'attaque, qu'ils s'étaient laissé surprendre. La commission l'avait renvoyé, lui et Delacroix, à Paris pour avertir la Convention de la gravité de la situation militaire. Ce qu'il fit à Paris du 8 au 14 mars, avant de retourner en Belgique, nous le dirons tout à l'heure.

Mais achevons pour l'instant de marquer son entente persistante avec Dumouriez.

Le 10 mars, comme son secrétaire venait de lire trois lettres de Dumouriez datées du Moerdick, le 3 et 4 mars, dans lesquelles le général exposait les raisons pour lesquelles il ne voulait pas quitter la Hollande pour venir au secours de Miranda, Danton s'écria : « Je demande la parole sur les lettres de Dumouriez ». Il l'obtint, après que Robespierre eut critiqué la conduite des généraux et des ministres, et il se mit à faire l'éloge ou plutôt l'apologie du plan de Dumouriez, « trait de génie », qu'on avait méconnu. « Dumouriez, ajouta-t-il, ne s'est pas découragé, il est au milieu de la Hollande ; il y trouvera des munitions ; pour renverser tous nos ennemis, il ne lui faut que des Français, et la France est remplie de citoyens... Remarquez bien notre situation politique. Quel est le point central de nos ennemis ? C'est le Cabinet anglais. Pitt sent bien qu'ayant tout à perdre il ne doit rien épargner. Prenons la Hollande, et Carthage est détruite, et l'Angleterre ne peut plus vivre que pour la liberté. Que la Hollande soit conquise à la liberté, et l'aristocratie commerciale elle-même, qui domine en ce moment le peuple anglais, s'élèvera contre le gouvernement qui l'aura entraînée dans cette guerre du despotisme contre un peuple libre. Elle renversera ce ministère stupide qui a cru que les talents de l'ancien régime pouvaient étouffer le génie de liberté qui plane sur la France... Conquérons la Hollande, ranimons en Angleterre le parti républicain; faisons marcher la France, et nous irons glorieux à la postérité ! » Il est impossible de supposer que Danton ignorait que le Conseil exécutif avait enjoint depuis deux jours à Dumouriez de venir prendre le commandement de l'armée de Miranda pour la rallier et couvrir Bruxelles. Que se proposait-il donc en contrecarrant ainsi l'ordre donné et en servant

de tout son pouvoir les désirs avoués de Dumouriez ? Voulait-il simplement plaire à celui-ci ou l'encourager peut-être à la résistance ? Y avait-il un pacte entre les deux hommes, et quel pacte ?

Dumouriez a reconnu qu'avec les moyens dont il disposait, la conquête de la Hollande était très hasardeuse. Danton n'était pas tellement dénué de bon sens pour croire que la continuation de cette entreprise était encore possible après la prise de Liège par les Autrichiens et la déroute de l'armée de Miranda. Et pourtant son discours du 10 mars prouve jusqu'à l'évidence qu'il avait l'air d'y croire d'une foi robuste.

Quand Dumouriez eut trahi décidément la France, à trois semaines de là, les coalisés affirmèrent que sa trahison remontait au début de février, à l'entreprise hollandaise elle-même. Ils ont dit qu'il n'avait conduit son armée en Hollande que pour découvrir la Belgique et en faciliter la conquête par les armées de Cobourg. On lit dans une dépêche que l'ambassadeur de Suède à Saint-Pétersbourg, le baron de Steding, écrit au duc de Sudermanie, régent de Suède, le 26 avril, les phrases suivantes : « L'Impératrice (Catherine II) a reçu, à la fin de la semaine dernière, le plan qui avait été concerté entre MM. Clerfayt (lieutenant de Cobourg) et Dumouriez, d'après lequel ce dernier a agi, depuis le commencement de cette campagne. L'attaque de la Hollande, les dispositions des Français sur la Meuse et sur le Rhin, tout avait été concerté depuis longtemps. Cependant la Cour de Vienne n'en avait rien communiqué ni à celle de Saint-Pétersbourg, ni aux autres puissances coalisées ; ce qui était très prudent a beaucoup déplu ici. Toute cette intrigue avait été conduite par le comte de Mercy, et MM. Cobentzl et Spielmann ont été éloignés des affaires pour n'avoir pas voulu y entrer (1). » M. Jaurès, qui cite ce témoignage d'une

(1) Jean JAURÈS, *La Convention*, p. 1083.

gravité particulière, refuse d'y ajouter foi, tant la chose lui paraît incroyable. Mais il ne peut s'empêcher de s'étonner que Dumouriez n'ait pas protesté après sa trahison contre une légende que son silence a accréditée. Est-ce une légende ? M. Jaurès ignorait sur Danton et sur Dumouriez les autres témoignages que nous avons rassemblés. Retenons son texte et écartons ses commentaires.

Nous savons, par la lettre que Pellenc adressait de Londres au comte de Mercy-Argenteau le 29 décembre 1792 et que nous avons eu déjà l'occasion de citer, nous savons que cet ancien agent de Marie-Antoinette, passé au service de l'Autriche, se faisait fort de placer auprès de Dumouriez, par l'intermédiaire de Talleyrand, un homme à lui, Jaubert, qui avait rédigé avant le 10 août le journal royaliste *l'Indicateur*. Nous avons vu qu'il croyait possible, toujours par l'intermédiaire de Talleyrand, de faire concerter entre Clerfayt et Dumouriez la capture des fils de Philippe-Égalité, qui serviraient d'otages pour garantir la vie des membres de la famille royale. Il résulte de cette lettre que, dès la fin de décembre 1792, les royalistes croyaient possible de se servir de Dumouriez et de le mettre en rapport avec les Autrichiens. Mais je m'empresse d'ajouter qu'en l'état de la documentation, rien ne prouve que les projets de Pellenc aient été mis à exécution. Le témoignage du baron de Steding, ambassadeur suédois, est jusqu'à présent un témoignage unique sur lequel il serait prématuré de bâtir des conclusions.

Mais c'est une chose étrange que, le 10 mars, quand Dumouriez, obéissant tardivement aux commissaires de la Convention et à l'ordre du Conseil exécutif, se rendait enfin à l'armée de Miranda, Danton persistait du haut de la tribune de la Convention à l'encourager à continuer sa campagne de Hollande.

Dans ces tristes jours du mois de mars où affluaient les mauvaises nouvelles de la Belgique, Danton déploie une activité fiévreuse. Comme au lendemain de la prise de Longwy et de Verdun, il prend l'initiative des grandes mesures de défense nationale. Le 8 mars, il fait décréter de nouvelles levées d'hommes. Des conventionnels se rendront sur-le-champ dans les sections de Paris pour les galvaniser. D'autres seront envoyés dans les départements. La mesure est exécutée sur-le-champ. Les sections se réunissent et les enrôlements recommencent. Comme en septembre, les défiances se font jour. On attribue les défaites aux trahisons des généraux, aux menées des traîtres de l'intérieur. On réclame de grands exemples, l'institution d'un tribunal révolutionnaire qui punira les agents de l'ennemi. Cette idée a été lancée, dès le 3 mars, par le jacobin Desfieux, le même qui s'était beaucoup démené en janvier pour faire venir Dumouriez au club. L'idée fait rapidement son chemin. Plusieurs sections réclament le tribunal révolutionnaire (par exemple celle du Louvre). Carrier en fait la proposition expresse à la Convention le 9 mars, mais Carrier manque d'autorité. Danton reprend le lendemain la proposition : « Les ennemis de la liberté lèvent un front audacieux ; partout confondus, ils sont surtout provocateurs. En voyant le citoyen honnête occupé dans ses foyers, l'artisan occupé dans ses ateliers, ils ont la stupidité de se croire en majorité ! Eh bien ! arrachez-les vous-mêmes à la vengeance populaire. » Ici un député crie *Septembre !* Mais cette interruption causant un mouvement d'indignation générale, Danton reprit : « Puisqu'on a osé, dans cette Assemblée, rappeler ces journées sanglantes sur lesquelles tout bon citoyen a gémi, je dirai, moi, que si un tribunal eût alors existé, le peuple auquel on a si souvent, si cruellement reproché ces journées, ne les aurait pas ensan-

glantées ; je dirai et j'aurai l'assentiment de tous ceux qui ont été les témoins de ces évenements, que nulle puissance humaine n'était dans le cas d'arrêter le débordement de la vengeance nationale. Profitons des fautes de nos prédécesseurs. Faisons ce que n'a pas fait l'Assemblée législative, et soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être ; organisons un tribunal, non pas bien, cela est impossible, mais le moins mal qu'il se pourra, afin que le peuple sache que le glaive de la loi pèse sur la tête de tous ses ennemis. » Danton descendit de la tribune au milieu des plus vifs applaudissements, et le tribunal révolutionnaire, qui tint lieu en ce temps-là de nos conseils de guerre et de notre Haute Cour, fut voté séance tenante.

Danton comprenait que, pour intéresser les masses à l'agitation patriotique, il fallait se pencher sur leurs misères : « Je viens, dit-il le 9 mars, demander la destruction de la tyrannie de la richesse sur la misère... Il est une classe d'hommes qui ne sont pas mauvais citoyens et qui cependant gémissent dans les fers : ce sont les prisonniers pour dettes. C'est une honte pour l'humanité, pour la législation et pour la philosophie, qu'on ait pu dire qu'un citoyen, en recevant de l'argent, hypothèque sa personne et sa sûreté... Je demande donc que la Convention nationale décrète que tout citoyen français emprisonné pour dettes sera mis en liberté, parce que ces emprisonnements sont contraires à la déclaration des droits, à la saine morale... » La mesure fut votée au milieu des applaudissements et peu après, sur la proposition de Saint-André, la Convention abolissait la contrainte par corps.

Pendant que Danton faisait voter ces mesures populaires, la mise en liberté des prisonniers pour dettes, le tribunal révolutionnaire, les enrôlements, l'agitation grandissait dans Paris et menaçait de dégénérer en insurrection. Le Club des Cordeliers

la Société des Fédérés des quatre-vingt-trois départements défenseurs de la République, la Section des Quatre Nations lançaient des manifestes menaçants contre Dumouriez, contre les Girondins, ses protecteurs, contre les ministres. Le 9 mars au matin, un comité insurrectionnel essaya de se former dans le local des Jacobins, sous la haute direction des Défenseurs de la République. Le tocsin devait être sonné dans toutes les églises et on aurait marché sur la Convention pour en expulser les députés qui avaient voté l'appel au peuple dans le procès du Roi. Mais la ferme attitude de la Commune qui resta fidèle à la légalité, l'appui que lui prêta Santerre, aidé du bataillon des Fédérés brestois, firent échouer le mouvement. Tout se borna au pillage de deux imprimeries girondines, celle de la *Chronique de Paris* et celle du *Patriote français* (1).

Cette insurrection manquée avait pour but avoué de faire punir Dumouriez et de chasser les Girondins de la Convention. Sur tous ces points, Danton s'était expliqué contre le vœu des agitateurs. Et cependant Danton fut accusé au moment même d'être l'inspirateur secret de l'émeute, le chef invisible qui en faisait mouvoir les fils. Ces accusations s'expliquent par différentes raisons. L'agitation de Paris provenait d'abord des enrôlements dont Danton avait pris l'initiative. Puis les Cordeliers, les Défenseurs de la République, passaient pour tout dévoués à Danton. Ceux-ci avaient pour chef Mamin, qui était considéré comme un des auteurs des massacres de septembre (2).

(1) Il est à noter que Santerre, dans son rapport à la Convention, le 10 mars, déclare qu'on répandait dans les groupes des propos insidieux, « entre autres celui-ci : qu'on voulait un roi et on parlait du citoyen Egalité » (*Archives parlementaires*, t. LX, p. 67).

(2) Voir le mémoire adressé par Mamin au Comité de Salut public pour demander un emploi (après le 31 mai 1793). *Archives nationales*, F^{7} 4774^{32}.

Desfieux, qui avait proposé le premier le Tribunal révolutionnaire, et qui figurait parmi les meneurs de l'émeute, était l'homme de Chabot et de Danton.

Mais surtout on remarquait que Danton, qui défendait Dumouriez et qui justifiait, même contre Robespierre, les généraux Stengel et La Noue, compromis dans l'échec d'Aldenhoven, attaquait le Conseil exécutif, sur lequel il rejetait la responsabilité des mécomptes militaires. Le 10 mars, il avait réclamé nettement la réorganisation du Conseil : « Car nous ne pouvons le dissimuler, disait-il, il nous faut des ministres ; et celui de la Marine, par exemple, dans un pays où tout peut être créé, parce que tous les éléments s'y trouvent, avec toutes les qualités d'un bon citoyen, n'a pas créé de marine ; nos frégates ne sont pas sorties et l'Angleterre enlève nos corsaires. » Le lendemain il revint à la charge à l'occasion de la démission de Beurnonville, qui voulait renoncer au portefeuille de la Guerre. Il fit l'éloge de Beurnonville, qui était l'ami de Dumouriez, mais il n'en réclama que plus fort la réorganisation du ministère. Il demanda à la Convention s'il ne conviendrait pas de renoncer à la règle constitutionnelle qui défendait d'en choisir les membres parmi les députés. Pour qu'on ne pût pas l'accuser d'ambition personnelle, il prit bien haut l'engagement de refuser une place de ministre si elle lui était offerte. « Je ne parle pas, dit-il, de la nécessité de prendre des ministres dans votre sein, mais de la nécessité de vous en réserver la faculté ». Longuement il fit valoir que l'unité d'impulsion nous donnerait seule la victoire, qu'il fallait par conséquent « des rapports plus directs », « un rapprochement plus immédiat, plus quotidien » entre les ministres et la Convention. Puis il conclut par un appel patriotique à l'union. Pour lui il se disait « sans fiel, non par vertu, mais par

tempérament. La haine est étrangère à mon caractère. »

Je ne doute pas que ce ne soit surtout ce discours, cette proposition de renouveler le ministère et de prendre désormais les principaux ministres dans la Convention qui ait excité la défiance et contribué à accréditer le bruit que le mouvement de la veille avait été concerté par Danton.

Déjà son discours du 10 mars sur l'établissement du tribunal révolutionnaire avait été haché d'interruptions. Un député lui avait crié : « Tu agis comme un roi ! » et il avait répliqué : « Je dis que tu parles comme un lâche ! » Malgré la précaution qu'il avait prise de désarmer ses adversaires en déclarant qu'il n'accepterait *jamais* une place dans le ministère, tant qu'il aurait l'honneur d'être membre de la Convention, son discours du 11 mars souleva les colères des Girondins. L'un d'eux, qui était un très honnête homme, Larévellière-Lépeaux, qui avait voté comme Danton la mort du Roi, contre le sursis et contre l'appel au peuple, s'élança à la tribune pour combattre âprement, avec des allusions personnelles, blessantes, la proposition qu'il venait de faire. « Si vous adoptez une pareille mesure, dit-il, je dis que vous organisez la plus épouvantable tyrannie. Faites attention aux circonstances qui vous environnent, voyez ce qui se passe autour de vous, et vous vous convaincrez que, si votre choix tombe aujourd'hui sur quelques hommes d'une grande ambition et d'une grande audace, demain peut-être la Convention est dissoute ; et ces hommes, revêtus tout à la fois de la puissance législative et de la puissance exécutrice, exercent alors nécessairement la plus formidable dictature, surtout ayant à leurs ordres ce tribunal terrible que vous venez de créer... » L'allusion était claire. Les circonstances dont parlait Larévellière,

c'était l'émeute de la veille. Les hommes d'une grande ambition qui voulaient dissoudre la Convention, c'était Danton et ses amis. D'ailleurs Larévellière s'exprima à la fin de son discours, en termes encore plus précis : « Citoyens, je vous déclare que, quant à moi, tant qu'une goutte de sang coulera dans mes veines, je me ferais plutôt exterminer... pour empêcher que la République en général, et en particulier mon département, devienne le sujet très fidèle et le tributaire très soumis d'une ville orgueilleuse, d'un dictateur insolent ou d'une oligarchie sanguinaire ! Oui, je le déclare encore, je ne cesserai de poursuivre ces tyrans-brigands qui, bien logés, bien nourris, bien vêtus, vivant dans les plaisirs, s'apitoient si affectueusement sur le sort du pauvre, s'élèvent avec tant de fureur contre tout ce qui jouit de quelque aisance et s'intitulent fastueusement du nom des Sans-Culottes. Je m'élèverai, je le répète, tant que je vivrai, contre ces tyrans-brigands avec la même énergie que j'ai déployée à poursuivre les tyrans-brigands couronnés ; car c'est la tyrannie que je hais et non pas le nom qu'elle porte. » Ces allusions sanglantes aux bruits qui couraient avec persistance sur l'accroissement subit de la fortune de Danton, sur la vie de plaisirs qu'il menait, — il s'était acquis, dit M. Chuquet dans sa mission de Belgique, une « réputation sinistre, » — cette dénonciation brutale de ses aspirations à la dictature, ne furent pas relevées par l'homme de l'audace. Il battit au contraire assez piteusement en retraite : « Je prie l'Assemblée d'observer, dit-il, que je n'ai point fait une motion positive ; je déclare que j'ai simplement énoncé mon opinion sur la latitude que vous devez avoir dans le choix des ministres et que je persiste dans mon opinion, mais sans rien soumettre à la délibération. Je n'étais monté à la tribune que pour rendre justice à Beur-

nonville (1). » Et ce fut tout. Cette faible défense parut un aveu. Ceux qui déjà se défiaient de Danton ne doutaient plus que sa proposition de renouveler le ministère n'était que la conclusion de l'émeute de la veille, dont les auteurs, les Desfieux, les Fournier, les Sébastien Lacroix, n'étaient que les instruments de l'ambition de Danton. Brissot écrivit aussitôt dans son journal (2) en parlant de celui-ci et de ses amis : « Ils ont cru qu'il ne s'agissait plus que de monter au trône ; déjà ils s'étaient partagés les branches du pouvoir ; leurs complices colportaient complaisamment la liste du nouveau Conseil exécutif. Danton était ministre des Affaires étrangères ; Dubois-Crancé, de la Guerre ; Jeanbon Saint-André, de la Marine ; Thuriot ou Cambacérès, de la Justice ; Fabre d'Églantine, de l'Intérieur, et Collot d'Herbois des Contributions. A la vérité, il leur fallait encore un décret. Mais ils allaient l'exiger, ils le croyaient rendu. Danton monte à la tribune, sûr de son succès ; il demande que la Convention se réserve le droit de choisir les ministres dans son sein. Nous y voilà, s'écrièrent quelques membres ! Personne ne doutait que Danton ne voulût être le premier de ces ministres. On en douta bien moins encore lorsqu'on l'entendit jurer *par la patrie* que jamais il n'accepterait une place dans le ministère. Danton, jurer par la patrie ! La patrie d'un ambitieux ! Il m'a semblé entendre un athée jurer par l'Être suprême ! »

Cet article est sans doute d'un adversaire politique, mais d'un adversaire qui a été longtemps l'ami de Danton et d'un adversaire qui dirige encore la diplomatie de la République. La liste des futurs ministres

(1) *Archives parlementaires*, t. LX, p. 92. J'ignore pourquoi cette réplique de Danton ne figure pas dans l'édition de ses *Discours* par M. André Fribourg.

(2) *Patriote français* du 13 mars 1793.

que reproduit Brissot n'a pas dû être purement imaginaire. Il est remarquable que, dans cette liste, le portefeuille des Affaires étrangères était attribué à Danton. Quand il entrera au Comité de Salut public, moins d'un mois plus tard, ses préférences se porteront précisément sur les Affaires étrangères, qu'il gérera avec Barère (1). Ce n'est sûrement pas un hasard si, dans cette crise même du mois de mars, l'ami de Dumouriez, Emmanuel de Maulde, l'ancien ambassadeur de France à La Haye, qui avait essayé au dernier moment, au début de février, d'empêcher la guerre avec la Hollande et avec l'Angleterre, joint ses critiques à celles de Danton contre le ministère. Il monte à la tribune des Jacobins, les 9 et 10 mars, pour se plaindre amèrement de Lebrun, qui l'a destitué et qui a entravé ses pourparlers pacifiques avec lord Auckland. Son intervention était évidemment concertée avec Danton.

Quant à l'accusation de dictature que Brissot formule contre celui-ci après Larévellière, ce n'était pas une accusation nouvelle. Les amis de Danton y avaient depuis longtemps donné lieu par leurs imprudences. C'est ainsi qu'au moment de l'agitation républicaine qui suivit la fuite à Varennes, l'imprimeur Brune, le futur maréchal, alors très lié avec Danton, avait dit au café *Procope* qu'il fallait se rassembler au Champ de Mars le 17 juillet pour proclamer Danton « tribun du peuple » (2). Le rôle prépondérant que Danton avait joué au Conseil, après le 10 août, réveilla les défiances et les soupçons. Je vois qu'en novembre 1792 le *Journal français* le comparait à Catilina (3).

(1) Il est remarquable aussi que la Marine fut confiée d'avance à Saint-André, qui l'organisera quelques mois plus tard.

(2) Voir mon livre sur *Club des Cordeliers*, p. 133, note.

(3) Voir ces curieux articles du *Journal français* des 16 novembre, 20 novembre et 28 novembre 1792, dans les *Annales révolutionnaires*, 1912, t. V, p. 559-564.

Ce n'est pas seulement la presse girondine qui accusa Danton d'ambitions dictatoriales, les Montagnards reprendront plus tard l'accusation, et pas seulement les Robespierristes. Dans son compte rendu à ses commettants paru en l'an III, Barère dira que l'émeute du 10 mars avait été concertée entre Danton et Dumouriez. « Le système de Danton, dit-il, était de provoquer, à quelque prix que ce fût, un mouvement tumultueux dans Paris, de frapper la Convention, de la dissoudre en tout ou en partie : son but était de fournir à Dumouriez un prétexte de diriger son armée sur Paris en la faisant précéder d'une proclamation aux départements sur la nécessité de réparer le mal causé par la violation de la représentation nationale... (1). »

Avant Barère, dans ses notes fameuses contre les Dantonistes, Robespierre avait déjà porté sur l'émeute du 10 mars le même jugement : « Le 8 mars, on voulait exciter une fausse insurrection pour donner à Dumouriez le prétexte qu'il cherchait de marcher sur Paris, non avec le rôle défavorable de rebelle et de royaliste, mais avec l'air d'un vengeur de la Convention. Desfieux en donna le signal aux Jacobins, de là à la Commune. Fabre s'agitait beaucoup dans le même temps pour exciter ce mouvement, dont les Brissotins tirèrent un si grand avantage. On m'a assuré que Danton avait été chez Pache, qu'il avait proposé d'insurger, en disant que, s'il fallait de l'argent, il avait la main dans la caisse de la Belgique (2). » Un peu plus loin, Robespierre dit que, le 10 mars, « on vit Fabre s'agiter, courir de tous côtés pour exciter ce mouvement. Un député lui demandant, dans les corridors de la Convention, quelle était la situation

(1) Barère, *Mémoires*, t. II, p. 313.
(2) *Annales révolutionnaires*, numéro de juillet-septembre 1918, p. 458.

de Paris, Fabre lui répartit : « Le mouvement est arrêté, il a été aussi loin qu'il le fallait. » En effet, continue Robespierre, le but de la faction de Dumouriez était rempli. On lui avait fourni le prétexte qu'il cherchait de motiver sa rébellion par les mouvements de Paris, et il en fit la base des manifestes séditieux qu'il publia peu de temps après contre la Montagne et des adresses insolentes qu'il envoyait à la Convention (1). » Saint-Just a recueilli le grief de Robespierre dans son rapport d'accusation contre les Dantonistes. A la séance des Jacobins du 16 germinal an II, 15 avril 1794, Arthur, fabricant de papiers peints et membre influent de la section des Piques, précisera en ces termes le rôle de Danton dans le mouvement du 10 mars : « Il vint, dit-il, à la mairie et dit au maire : Il faut qu'il y ait une insurrection. J'ai de l'argent à ma disposition, j'en donnerai s'il le faut ; il est indispensable que le peuple marche et que la Convention soit purgée. » Il est évident, continue Arthur, que Danton voulait fournir à Dumouriez un prétexte pour marcher sur Paris. Si l'on avait touché aux membres de la Convention, Dumouriez aurait dit à ses soldats : « Je vous conjure, au nom de tous les départements, de marcher et de punir la ville de Paris, qui a violé la représentation nationale. L'insurrection n'a pas eu lieu, et Dumouriez a été obligé de dire aux soldats que c'était au nom du Roi qu'il marchait sur Paris. Les soldats ont reconnu le piège et nous avons été sauvés. L'argent que Danton possédait fut offert à Santerre, mais il ne fut pas distribué assez promptement pour faire naître un mouvement. »

Comment se fait-il que des contemporains aussi différents que Brissot et que Larévellière, que Robes-

(1) *Ibid.*, p. 461.

pierre et que Barère, sans compter Saint-Just et Arthur et d'autres encore, aient eu les mêmes soupçons et aient interprété l'émeute du 10 mars comme le résultat d'une entente scélérate entre Danton et Dumouriez ?

Sans doute, Danton et de Maulde défendirent chaudement Dumouriez pendant les troubles. Mais les émeutiers demandaient la révocation de Dumouriez.

Ce qui étonnait les gens réfléchis, c'est peut-être que certains de ceux-ci, comme Desfieux, avaient été naguère les prôneurs attitrés de Dumouriez. On ne les croyait pas sincères quand ils vitupéraient maintenant contre le général, qu'ils élevaient la veille au pinacle. Puis on connaissait le passé trouble de plusieurs d'entre eux, notamment de Desfieux, qu'une note découverte dans l'armoire de fer représentait comme ayant été stipendié par la liste civile en mars 1791 (1). On crut que ces gens sans aveu jouaient pour de l'argent le rôle qui leur avait été indiqué.

Mais surtout ce qui acheva de donner corps aux soupçons, ce fut l'attitude arrogante que prit Dumouriez, immédiatement après l'émeute du 10 mars. Cette coïncidence entre la levée de boucliers des émeutiers et les menaces du général ne parut pas fortuite.

Pendant que Danton rassurait la Convention sur le compte du général, celui-ci, par une série de proclamations qui se succédaient coup sur coup, dans la journée du 11 mars, ordonnait la restitution de l'argenterie enlevée aux églises belges, la fermeture de tous les clubs, l'arrestation de certains commissaires du Conseil exécutif comme Chépy. Bref, il anéantissait l'œuvre révolutionnaire accomplie depuis le décret du 15 décembre. Le lendemain 12 mars, il justifiait sa conduite dans une lettre insolente et menaçante

(1) Pièce de l'armoire de fer n° 201. Voir, sur Desfieux, les *Annales révolutionnaires* de juillet-septembre 1918, p. 462, note.

qu'il adressait à la Convention (1). Il y rendait Pache et ses bureaux responsables de la défaite, et il insinuait que Pache et Hassenfratz étaient les auteurs des troubles dont Paris venait d'être le théâtre. Il déclarait que les réunions avaient été opérées en Belgique à coups de sabre, et il allait jusqu'à évoquer le souvenir du duc d'Albe. C'était le langage d'un factieux qui se plaisait à aiguiser le mécontentement des Belges et qui dictait des ordres à la Convention.

Dès le 11 mars, les députés Treilhard et Camus, restés en Belgique, avertirent la Convention des actes et des menaces de Dumouriez, qu'ils qualifiaient d' « événements graves » qui devaient appeler toute l'attention de l'Assemblée (2). Ils ne connaissaient pas encore la lettre injurieuse que Dumouriez écrivit le lendemain. Celle-ci fut lue au Comité de Défense générale dans sa séance du 15 mars. Le procès-verbal officiel est extrêmement bref. Mais nous savons ce qui s'est passé par les confidences que plusieurs membres feront les jours suivants afin de dégager leurs responsabilités.

Barère déclara le 2 avril : « Quand on a lu au Comité la lettre de Dumouriez, datée du 12 mars, je proposai contre lui le décret d'accusation. Danton *seul* s'y est opposé et a empêché qu'il ne fût proposé à la Convention. Il nous dit qu'il croyait Dumouriez nécessaire à l'armée. »

Pénières raconta, le 1er avril, que Danton fut appelé au Comité de Défense générale pour entendre la lecture de la lettre de Dumouriez : « Bréard, qui était alors président (3), dit qu'il était de son devoir d'en donner connaissance à l'Assemblée. » Delacroix lui répondit

(1) Cette lettre, très longue, est reproduite aux *Archives parlementaires*, t. LX, p. 528.
(2) Aulard, *Actes du Comité de Salut public*, t. II, p. 336.
(3) Bréard présida en effet le début de la séance du 15 mars.

en ces termes : « Quant à moi, si j'étais président, je ne balancerais pas un moment à exposer ma responsabilité et la lettre ne serait pas lue ; car si un décret d'accusation devait être porté contre Dumouriez, j'aimerais mieux que ma tête tombât que la sienne. Dumouriez est utile à l'armée. » Après cette explication, continue Pénières, « il fut arrêté que le lendemain on ferait renvoyer cette lettre au Comité sans en faire faire la lecture. Après que ce renvoi fut décrété, Danton nous dit qu'il repartirait avec Delacroix et qu'il promettait de faire rétracter Dumouriez, et il ajouta que, dans le cas où Dumouriez s'y refuserait, il demanderait lui-même le décret d'accusation contre lui. »

A ces témoignages il faut joindre celui de Danton lui-même, qui s'est défendu en ces termes à la séance du 1er avril : « Je dois dire un fait qui s'est passé dans le Comité même de Défense générale. C'est que, lorsque je déclarai que je voyais du danger à ce qu'on lût la lettre de Dumouriez et à s'exposer d'engager un combat au milieu d'une armée en retraite, en présence de l'ennemi, je proposai cependant des mesures pour que l'on parvînt à se saisir du général, au moment où on pourrait le faire sans inconvénient. Je demandai que les amis même de Dumouriez, que Guadet, Gensonné se rendissent à l'armée; que, pour lui ôter toute défiance, les commissaires fussent pris dans les deux partis de la Convention et que, par là, il fût prouvé en même temps que, quelles que soient les passions qui vous divisent, vous êtes unanimes pour ne jamais consentir à recevoir la loi d'un seul homme. Ou nous le guérirons momentanément, leur disais-je, ou nous le garrotterons. »

De ces témoignages concordants de Barère et de Pénières, comme de l'aveu même de Danton, il résulte donc d'une façon indiscutable que, si Dumouriez ne

fut pas immédiatement frappé pour ses proclamations factieuses du 11 mars et pour sa lettre menaçante du 12, que si les mesures énergiques réclamées par Camus et Treilhard ne furent pas prises, que si la destitution de Dumouriez proposée par Barère ne fut pas prononcée, c'est que Danton s'y opposa. Danton fut même assez puissant pour faire garder secrète la lettre du général. Nous commençons maintenant à comprendre pourquoi le soupçon germera dans les esprits que Danton et Dumouriez s'entendaient.

Dans sa séance du 15 mars, le Comité de Défense générale décida que Danton et son inséparable Delacroix retourneraient en Belgique, avec la mission d'obliger Dumouriez à se rétracter. Ils ne partirent pas sur-le-champ, car ils n'étaient à Bruxelles que le 19, ainsi qu'en fait foi un arrêté qu'ils signèrent avec leurs collègues de la commission Treilhard, Gossuin et Camus. On était au lendemain de la grande défaite de Neerwinden. La retraite ou plutôt la déroute de l'armée de Dumouriez se précipitait. Les commissaires envoyèrent Camus à Paris pendant que Danton et Delacroix se rendraient auprès de Dumouriez. Ceux-ci joignirent Dumouriez près de Louvain, dans la journée du 20. Le général, occupé à repousser une attaque des Impériaux, les renvoya à Louvain, où ils conférèrent avec lui le soir même. Nous connaissons cette conférence parce que nous en a dit Dumouriez dans ses *Mémoires*, et Danton lui-même dans l'apologie de sa conduite qu'il prononça le 1er avril devant la Convention. Dumouriez nous peint les deux commissaires « très affectés de la perte de la bataille, mais bien plus encore de la commission qu'ils avaient, disaient-ils, d'engager le général à se rétracter de sa lettre du 12, qui avait occasionné un grand déchaînement contre lui dans la Convention

à cause de sa trop franche véracité (1). » Dumouriez se justifia en parlant des excès commis sur les Belges. « Ils furent, dit-il, obligés d'en convenir, mais, comme ils insistaient cependant sur la rétractation... le général leur déclara positivement qu'il ne se rétracterait pas. » Et il ajoute cette réflextion : « Les commissaires mirent dant toute cette négociation beaucoup d'esprit, d'intérêt et de cajolerie. » Ce qu'il ne dit pas, mais ce que Danton nous apprend dans son discours du 27 mars, c'est qu'on parla politique. Dumouriez montra à Danton et à Delacroix une lettre où Roland lui écrivait : « Il faut vous liguer avec nous pour écraser ce parti de Paris et surtout ce Danton. » Par ces confidences, Dumouriez essayait donc de gagner Danton, comme Dantcn par ses cajoleries essayait de gagner Dumouriez. Danton s'est vanté aux Jacobins, le 31 mars, d'avoir menacé Dumouriez de le faire arrêter s'il ne se rétractait pas. Mais Danton se défendait alors contre les préventions de Marat. Il a dû embellir son attitude. Tout ce qu'il obtint du général, ce fut un court billet adressé au président de la Convention, dans lequel il priait l'Assemblée de ne rien préjuger sur sa lettre du 12 mars jusqu'à ce qu'elle eût reçu le résultat de ses conférences avec les commissaires (2).

Danton conviendra, le 1er avril, que ce billet qu'il avait arraché à Dumouriez ne l'avait point satisfait : « Nous acquîmes la conviction, dit-il, qu'il n'y avait plus rien à attendre de Dumouriez pour la République. » Il avait promis de guérir Dumouriez ou de le garrotter. Il ne le guérit ni ne le garrotta. Pourquoi ne le garrotta-t-il pas? Il a prétendu, le 1er avril, que la chose était impossible, que les généraux ne lui

(1) *Mémoires*, édition de 1794, t. II, p. 68-69.
(2) On trouvera cette lettre aux *Archives parlementaires*, t. LX, p. 509.

auraient pas obéi, et il a dit aussi qu'il lui aurait fallu un mandat de la Commission tout entière. Or, la Commission tout entière se réunit à Bruxelles le lendemain 21 mars. Danton ne lui demanda pas d'arrêter Dumouriez. La Commission décida que Delacroix resterait au quartier général et que Danton retournerait à Paris avertir la Convention. C'était encore un ajournement.

Mais voici où les choses deviennent de plus en plus obscures. On allait en ce temps-là de Bruxelles à Paris en moins de deux jours. La lettre envoyée par Delacroix à la Convention, et datée de Gand le 22, porte la mention « reçue le 23 ». Camus, qui quitte la Belgique, quand Danton y arrive, dit à la Convention le 22 mars : « J'ai quitté la ville de Bruxelles avant-hier. » Si Danton avait quitté Bruxelles le 21, il eût dû être arrivé à Paris le 23. Dans une lettre datée de Gand le 22 mars, Delacroix s'exprime comme si Danton était en route pour Paris. Treilhard et Robert écrivent de Tournay le 24 mars à la Convention : « Danton vous a déjà instruits de notre situation au moment où il est parti pour Paris d'après un arrêté de la commission. » L'un des arrêtés que signa Danton avec la commission, à Bruxelles, est daté du 21 mars à 4 heures du matin. Il a pu partir pour Paris, aussitôt après la réunion de la commission, c'est-à-dire de bon matin. Il aurait pu être arrivé à Paris le 22 mars ou tout au moins le 23. Nous venons de voir que le 24 mars, ses collègues croyaient qu'il avait déjà fait son rapport à la Convention.

Comment se fait-il qu'on ne constate la présence de Danton dans la capitale que le 26 mars, jour où il paraît à la séance du Conseil exécutif provisoire? Pourquoi ne s'est-il pas montré du 23 au 26, ni aux comités, ni à la Convention? Où était-il? Qu'a-t-il fait dans l'intervalle? N'était-il pas urgent, d'une

urgence extrême, qu'il fit connaître la situation de l'armée, après un désastre comme celui de Neerwinden, qu'il s'acquittât promptement de la mission qui lui avait été confiée, quand les minutes étaient si précieuses?

Il faut avouer que Danton n'a donné aucune explication satisfaisante de l'emploi de son temps. Pressé de questions à ce sujet, à la séance du 1er avril, il se borne à dire : « Arrivé à Paris à neuf heures du soir, je ne me suis pas de suite transporté au Comité, parce que j'avais couru toute la nuit ; mais, dès que j'ai pu y aller, j'ai dit textuellement que Dumouriez était devenu tellement atroce qu'il nous avait dit que la Convention n'était composée que de trois cents imbéciles qui se laissaient conduire par quatre cents brigands. » Le lendemain dont il est ici question, c'est le 26 mars, car on lit au procès-verbal du Comité de Défense générale de ce jour que « les deux commissaires de la Belgique (c'est-à-dire Camus et Danton) assistaient à la délibération du Conseil exécutif pour l'aider des renseignements qu'ils sont à la portée de lui donner, » et on voit en effet que la présence de Danton et de Camus est notée au procès-verbal de la réunion du Conseil exécutif qui eut lieu le même jour.

Donc, du propre aveu de Danton, il ne serait rentré à Paris que le 25 mars à neuf heures du soir, et il était cependant parti de Bruxelles le 21. Il a mis quatre longs jours à faire un trajet qu'on faisait normalement en moins de deux. Il ne dit pas qu'il y ait eu à subir un accident quelconque qui l'aurait retardé. Il y a là quelque chose qui ne s'explique pas et qui devait forcément provoquer le soupçon.

La conduite que tint Danton après sa tardive réapparition n'était pas de nature à lui ramener la confiance. Puisqu'il avait la conviction, ainsi qu'il le dit,

qu'il n'y avait plus rien à attendre de Dumouriez, pourquoi n'a-t-il pas encore demandé sa destitution? L'insurrection vendéenne qui venait d'éclater paraissait liée aux intrigues du général en Belgique. Dès le 17 mars, Robespierre avait déclaré aux Jacobins que Dumouriez était un traître.

Le 23 mars, en effet, Dumouriez se mettait en rapport avec l'ennemi par l'intermédiaire du colonel Montjoye, son aide de camp, qui annonça à Cobourg qu'il se proposait de dissoudre la Convention par la force et de rétablir la monarchie. Le 25 mars, le colonel autrichien Mack venait dîner au quartier général de Dumouriez et s'entendait avec celui-ci sur les mesures à prendre pour réussir la trahison. Dumouriez s'engageait à évacuer toute la Belgique et à remettre à l'ennemi les trois places d'Anvers, de Bréda et de Gertruydenberg, ce qui fut exécuté.

Pendant que Dumouriez conférait ainsi avec l'ennemi, du 23 au 25 mars, où était Danton? Il est impossible de le dire.

Revenu à Paris le 25 au soir, que fait-il? Au Comité de Défense générale où il paraît le 26 au soir, il se borne à dire, selon Lasource (1), que Dumouriez avait perdu la tête en politique, mais qu'il conservait tous ses talents militaires. « Alors Robespierre, continue Lasource, demanda que la conduite de Dumouriez fût examinée. Danton s'y opposa et dit qu'il ne fallait prendre aucune mesure contre lui avant que la retraite de Belgique fût entièrement effectuée. Son opinion fut adoptée. »

Il prononce le lendemain devant la Convention un violent discours, mais contre les seuls ennemis de l'intérieur. Il ne dit pas un mot de Dumouriez ni de la Belgique : « Il faut enfin, s'écrie-t-il, que la Conven-

(1) Séance du 1er avril.

tion nationale soit un corps révolutionnaire ; il faut qu'elle soit peuple ; il est temps qu'elle déclare la guerre la plus inexpiable *aux ennemis de l'intérieur*. Quoi ! la guerre civile est allumée de toutes parts et la Convention reste immobile ! Un tribunal révolutionnaire est créé qui devait punir tous les conspirateurs, et ce tribunal n'est pas encore en activité! Que dira donc ce peuple? Car il est prêt à se *lever en masse* ! » Se lever en masse, dans le style de l'époque, cela voulait dire s'insurger. Danton reprendrait-il à son compte l'idée du mouvement qui a avorté le 10 mars? Il a parlé jusque-là de sa place. Il se lance alors, dit *le Moniteur*, à la tribune et il reprend : « Que dira donc ce peuple? Car il est prêt à se lever en masse, il le doit, il le veut !... » Et il demande que dans toute la république chaque citoyen soit armé d'une pique aux frais des riches, qu'on mette hors la loi « quiconque aura l'audace d'appeler la contre-révolution, de manifester des opinions perverses, d'appeler tous les malheurs sur sa patrie », que le tribunal révolutionnaire soit mis sur-le-champ en activité, etc. M. Jaurès a dit que, par ce discours, Danton tentait une diversion « pour retrouver toute sa popularité révolutionnaire en concentrant sur la Gironde, haïe du peuple, toutes les responsabilités (1) ». Je n'ai pas l'impression que Danton attaquait la Gironde, car, à différentes reprises dans ce discours, il faisait appel à l'union. Mais ce qui me frappe, c'est que Danton ne disait pas un mot de Dumouriez, du sujet qui hantait tous les esprits. Le lendemain encore, il parlait devant la Convention en faveur de La Noue, un général compromis dans le désastre d'Aix-la-Chapelle. S'il tentait donc une diversion, cette diversion ne pouvait que profiter à Dumouriez, duquel il détournait l'attention.

(1) JAURÈS, *La Convention*, p. 1172-1173.

Coïncidence étrange et qui donne à réfléchir, pendant que Danton invitait le peuple à se lever en masse contre les ennemis de l'intérieur, trois hommes qui avaient été parmi ceux qui avaient préparé et dirigé le mouvement du 10 mars, Proli, l'ami de Desfieux, Pereira et Dubuisson, trois hommes qui portèrent plus tard leur tête à l'échafaud comme agents de l'ennemi, avaient avec Dumouriez des entretiens très graves, dont l'objet semble bien avoir été d'entraîner le général sur Paris pour dissoudre la Convention, mais avec le concours et au profit des Jacobins.

Partis de Paris le 18 mars avec une vague mission de Lebrun pour la Hollande, ils rencontrèrent Dumouriez le 26 mars au soir à Tournai. Ils le revirent encore au même endroit le lendemain. Dumouriez leur déclara qu'il sauverait la France malgré la Convention, dût-on l'appeler César, Cromwell ou Monck. Il leur exposa ses projets. Il rétablirait la constitution monarchique de 1791, qu'il ferait reconnaître par une assemblée de présidents des districts qu'il convoquerait pour remplacer la Convention dispersée par son armée. Ici, d'après le récit des trois commissaires, l'un d'eux, Dubuisson, aurait attiré l'attention sur le danger que courrait la reine avant que Dumouriez ait eu le temps d'atteindre Paris. Alors Dumouriez s'écria : « Eh bien ! vos Jacobins, à qui vous tenez tant, ont ici un moyen de s'illustrer à jamais et de faire oublier tous leurs crimes ; qu'ils couvrent de leurs corps ceux de la famille royale ; qu'ils fassent faire une troisième insurrection qui rachète les crimes de celles de 1789 et de 1792 et que le fruit de cette dernière insurrection soit la dispersion des 745 tyrans, à quelque prix que ce soit ; pendant ce temps, je marche avec mon armée et je proclame le roi ! » Pour tromper Dumouriez, Dubuisson aurait feint d'applaudir à ses vues, et il lui aurait dit qu'il trouvait « son idée belle et possible

dans l'exécution, qu'il allait partir pour Paris et qu'il espérait sonder adroitement les Jacobins sur cet objet ; qu'il ne doutait même pas du succès (1). »

Si on en croit Dumouriez lui-même dans ses *Mémoires*, ce serait les commissaires, ce serait Dubuisson qui aurait proposé le premier d'employer les Jacobins à la réussite du projet de dissolution de la Convention. « Voici, dit-il, la seule réticence importante qu'ils se sont permise (dans leur récit) et qui était la *clef de leur mission*. Après être convenus de la nécessité d'anéantir le corps législatif et de le remplacer, ils eurent l'air de chercher avec le général comment se ferait le remplacement. Alors l'un des trois hasarda de dire que les Jacobins avaient président registre, tribune, correspondances, orateurs, habitude de traiter les grandes affaires ; qu'ainsi le remplacement était tout trouvé. » Et Dumouriez ne doute pas que « s'il eût abondé dans leur idée de faire remplacer la Convention par la société des Jacobins, il n'eût gagné toute leur confiance... (2) ». Sur le moment même, le 29 mars, Dumouriez écrivait déjà à Beurnonville que les députés qui lui étaient venus de la part du club des Jacobins lui avaient proposé « les plus belles choses du monde », à condition qu'il les aidât à culbuter la Convention (3).

Si on réfléchit que l'émeute du 10 mars, inspirée par ce même Proli et par son ami Desfieux, avait eu pour but avoué de dissoudre la Convention, on trouvera vraisemblable la version que Dumouriez a donnée de ses conversations avec Proli, Dubuisson et Pereira ; on admettra que ceux-ci lui ont bien offert de se mettre à la tête des Jacobins pour réaliser ses ambitions. Mais Dumouriez, déjà engagé avec Cobourg,

(1) *Moniteur*, XVI, p. 20.
(2) DUMOURIEZ, *Mémoires*, 1794, t. II, p. 82.
(3) *Archives parlementaires*, t. LXI, p. 98.

ne pouvait plus reculer. Il trahira ouvertement trois jours plus tard en livrant aux Autrichiens, le 1er avril, les quatre commissaires de la Convention venus pour l'arrêter.

Mais une question se pose, pressante. C'est au moment même où Proli, Pereira et Dubuisson cherchaient à attirer Dumouriez dans leur parti pour renverser la Gironde, par un coup d'état militaire, que Danton, à la tribune de la Convention, exhortait le peuple à se lever en masse. Ce simple synchronisme donne à réfléchir. Le Jacobin Dubuisson exprime à Dumouriez sa sollicitude pour la vie de la Reine. Danton ne s'exprimait pas autrement dans ses entretiens avec l'émigré Théodore Lameth. Proli, cela est certain, était en relations amicales avec Danton (1).

Nous nous demandions tout à l'heure où Danton avait passé les deux ou trois jours dont il ne pouvait justifier l'emploi. S'était-il rencontré avec Proli, Dubuisson et Pereira, qui avaient quitté Paris le 18 mars (2) et qui devaient être dans la direction de Valenciennes le 21, au moment du départ de Danton pour Paris? Ce n'est pas une hypothèse gratuite de notre part. Le 31 mars, les trois commissaires du Conseil exécutif paraissent aux Jacobins pour faire connaître la conversation qu'ils ont eue avec Dumouriez. Aussitôt Danton monte à la tribune pour se disculper des accusations dont il a été l'objet. Au milieu de son discours, il s'adresse aux trois commissaires, et il les prend à témoin : « J'interpelle les commissaires du pouvoir exécutif de déclarer si je n'ai pas déployé le zèle le plus ardent et le plus efficace

(1) Voir aux *Archives nationales*, W 76, les interrogatoires et papiers de Proli. Après le 31 mai, les relations se refroidirent quand Proli passera à l'hébertisme. Il accusera Fabre d'Églantine de l'avoir desservi auprès de Danton.

(2) Interrogatoire de Proli, le 19 ventôse an II, devant le Comité de Sûreté générale (*Arch. nat.*, W 78).

pour opérer une réunion contre laquelle Dumouriez s'élevait constamment. » Danton ne se serait pas exprimé ainsi si les commissaires ne l'avaient pas vu à l'œuvre au cours de sa mission, s'il ne les avait pas rencontrés auprès de Dumouriez, s'il n'avait pas été sûr à l'avance de leur réponse favorable.

Alors la question revient toujours. Ces mêmes hommes, qui avaient été considérés comme les agents de Danton dans l'émeute du 10 mars, se sont-ils concertés avec Danton pour la singulière démarche qu'ils tentèrent auprès de Dumouriez les 26 et 27 mars, à la veille de sa trahison?

Je considère comme un fait grave que Danton n'ait pris parti contre Dumouriez qu'après l'échec de la mission de ces trois hommes auprès du général. Ceux-ci avaient écrit à Lebrun le récit de leur première entrevue avec Dumouriez dans la nuit du 26 au 27. Leur lettre fut à Paris le 29, et son contenu transpira immédiatement (1). Ce ne furent pas seulement les Girondins, mais les Montagnards eux-mêmes qui s'étonnaient du silence gardé par Danton sur sa mission de Belgique. Marat s'écriait, le 29 mars à la Convention : « Je demande que Danton, qui, à mon grand étonnement, n'est pas encore venu vous dénoncer le malheureux état de la Belgique, soit entendu sur-le-champ. » Le lendemain, la Commune, sur le réquisitoire de Chaumette, demandait le décret d'accusation contre Dumouriez.

Danton se décida à parler. Dumouriez avait définitivement jeté le masque. Il n'avait plus de ménagements à garder. Il devait pourvoir à sa propre défense. Une première fois, le 30 mars, il prononce devant la Convention une apologie d'un ton modéré où il adresse à ses collègues des paroles d'union. Le 31 mars,

(1) Discours de Danton du 30 mars : « Les nouvelles reçues d'hier des armées transpirent déjà. »

Marat le somme de nouveau aux Jacobins de se justifier. Cette fois, Danton ne se borne pas à expliquer pourquoi il n'a pas fait arrêter Dumouriez, il attaque les Girondins, « la faction criminelle qui a voulu sauver le Roi ».

Marat veut bien pardonner à Danton. Il est ravi de voir que le tribun, qui jusque-là avait gardé la neutralité entre les partis, passe décidément à la Montagne et va la renforcer de toute la fougue de son tempérament et de toute l'amertume de ses rancunes. Il ne peut s'empêcher cependant de reprocher à Danton son imprévoyance : « Si tu avais prévenu, par une mesure ferme, les trahisons de Dumouriez, ta juste sévérité n'eût pas donné le temps à nos ennemis de renouer leurs trames et de creuser l'abîme sous nos pas. »

Mais déjà Danton était mis sur la sellette devant les Comités de Défense et de Sûreté générale qui se réunissaient dans la nuit du 31 mars au 1er avril pour faire arrêter tous ceux qui étaient soupçonnés d'intelligence avec Dumouriez. Les Comités décidèrent d'écrire à Danton « pour l'inviter à venir donner des éclaircissements sur la situation de la Belgique (1) ». C'était presque un mandat d'amener, car une lettre semblable avait été écrite à Philippe-Égalité et à Sillery, qui furent mis en arrestation le lendemain. Le bruit courut que Danton, lui aussi, était arrêté (2).

La grande explication que tout le monde attendait eut lieu le 1er avril. Quand Cambacérès eut fini de justifier les arrestations ordonnées la veille par les deux Comités de Défense et de Sûreté générale, Pénières

(1) Procès-verbal officiel dans AULARD *Actes du Comité du Salut public.*

(2) « Dans le moment actuel, on fait circuler le bruit que le Comité de Sûreté générale a fait arrêter Danton » (Discours de Robespierre aux Jacobins, le 1er avril 1793).

somma Danton d'expliquer pourquoi, « ayant promis de faire rétracter Dumouriez et ne l'ayant pas fait, il n'avait pas demandé contre lui le décret d'accusation ». Danton répondit qu'il avait obtenu une lettre de demi-rétractation et qu'au reste lui et les autres commissaires avaient toujours été en désaccord avec Dumouriez, qu'ils avaient, par exemple, fait exécuter contre lui l'annexion du Hainaut. S'il n'avait pas fait arrêter le général, c'était de peur qu'on ne l'accusât de désorganiser l'armée.

Alors La Source se leva et déclara que la conduite de Danton ne pouvait s'expliquer que parce qu'il s'était concerté avec Dumouriez. « Il est bien étonnant, dit-il, que Danton n'ait osé prendre aucune mesure contre Dumouriez, tandis qu'il nous a dit que l'armée était tellement républicaine que, malgré la confiance qu'elle avait dans son général, si elle lisait dans un journal que Dumouriez a été décrété d'accusation, elle l'amènerait elle-même à la barre de l'Assemblée. » La Source affirma qu'il y avait un plan formé pour rétablir la royauté : « Que fallait-il faire pour le faire réussir ? Il fallait maintenir Dumouriez à la tête de son armée. Danton est venu à la tribune et a fait le plus grand éloge de Dumouriez... Pour faire réussir la conspiration tramée par Dumouriez, il fallait acquérir la confiance populaire, il fallait tenir les deux extrémités du fil. Delacroix reste dans la Belgique, Danton vient ici... Pour faire réussir la conspiration de Dumouriez, que fallait-il faire ? Il fallait faire perdre à la Convention la confiance publique. Que fait Danton? Danton paraît à la tribune, et là il reproche à l'Assemblée d'être au-dessous de ses devoirs; il annonce une nouvelle insurrection, il dit que le peuple est prêt à se lever, et cependant le peuple était tranquille... En criant sans cesse contre la faction des hommes d'État, ne semble-t-il pas qu'on se ménageait ici un mouve-

ment, tandis que Dumouriez se serait avancé à la tête de son armée ? » La Source conclut en demandant la nomination d'une commission d'enquête pour examiner la conduite de Danton et de ses collègues de la commission de Belgique. Après lui, Birotteau rappela que Fabre d'Églantine avait proposé au Comité de Sûreté générale de rétablir la royauté (1). La commission d'enquête fut votée à l'unanimité.

Alors Danton interpella Cambon : « Je somme Cambon, sans personnalité, sans s'écarter de la proposition qui vient d'être décrétée, de s'expliquer sur un fait d'argent, sur 100 000 écus qu'on annonce avoir été remis à Danton et à Lacroix et de dire la conduite que la Commission a tenue relativement à la réunion. » Cambon, qui s'était montré très sévère au mois d'octobre lors de l'examen des comptes ministériels de Danton, Cambon qui avait dénoncé les vols des fournisseurs de Dumouriez (2), Cambon, ainsi interpellé, ne daigna pas répondre.

Danton, écroulé, retournait à sa place quand la Montagne tout entière se leva et l'invita à remonter à la tribune pour se justifier sur-le-champ, sans attendre la réunion de la Commission d'enquête. Ainsi excité et fouaillé par son parti, Danton comprit que, s'il ne faisait pas un suprême effort pour se justifier, il était perdu, car ses amis l'abandonneraient. Il s'élança de nouveau à la tribune, et il prononça un plaidoyer désespéré d'une fougue ardente, un des plus beaux qui soient sortis de sa bouche. D'accusé, il se fait

(1) Si on songe qu'au moment de l'agitation républicaine du Champ de Mars, Fabre d'Eglantine s'exprimait dans une lettre privée en termes méprisants sur la République, et qu'il parlementait avec la Cour à la veille du 10 août, on ne trouve pas invraisemblable le propos de Birotteau (Voir la lettre de Fabre d'Églantine en appendice de mon livre sur *Le Club des Cordeliers*).

(2) Voir le chapitre sur le fournisseur d'Espagnac dans la première série de mes *Études robespierristes*.

accusateur. Les amis de Dumouriez, c'est Brissot, c'est Guadet, c'est Gensonné, qui l'ont toujours défendu et qui correspondaient régulièrement avec lui. Les amis de la royauté, ce sont ceux qui ont voulu sauver le tyran, ceux qui ont calomnié Paris, citadelle de la Révolution. La Montagne le soutient, de ses applaudissements frénétiques. Marat lui souffle de nouvelles accusations : « Et leurs petite soupers », disait Marat, et Danton reprenait : « Il n'y a que ceux qui ont fait des soupers clandestins avec Dumouriez quand il était à Paris... » — *Marat* : « La Source ! La Source en était ! » — *Danton* : « Oui, eux seuls sont les complices de la conjuration ! » Il continua ainsi pendant plus d'une heure, transformant son apologie personnelle en une attaque violente contre le parti girondin. La Montagne lui fit une ovation. Ses amis l'embrassèrent. Cette diversion politique le sauva.

Un an plus tard, les mêmes Montagnards qui avaient porté Danton en triomphe le conduisirent au supplice en reprenant à leur compte les accusations de Birotteau et de La Source. En avril 1793, les Montagnards, dans leur lutte à mort contre la Gironde, avaient besoin du renfort de Danton, qui avait jusque-là affecté de rester dans la neutralité et de prêcher l'union. Ayant besoin de Danton, les Montagnards étaient tout prêts à le croire innocent.

Le jugement d'absolution qu'ils prononcèrent alors n'était qu'un jugement de parti.

L'historien qui s'en tient aux faits est obligé de reconnaître que, dans cette crise terrible de la perte de la Belgique et de la trahison de Dumouriez, la conduite de Danton ne répond pas du tout au portrait légendaire qu'on s'en fait. L'homme de l'audace s'est montré singulièrement indécis et timide. Effet sans doute de la réserve et du calcul.

A toutes les grandes époques de la Révolution,

Danton agit de même. Il s'absente de Paris le jour du massacre du Champ de Mars, où il avait conduit ses naïfs auditeurs. Il se réserve lors de la déclaration de guerre. A la veille du 10 août, il quitte Paris pour se retirer à Arcis-sur-Aube, quand ses amis négocient avec la Cour et travaillent l'émeute. Pendant le procès du Roi, il passe de l'indulgence à la frénésie. Tel il avait été dans les crises antérieures, tel il fut dans la crise de mars 1793, tel il sera à l'avenir.

Les contradictions de ses paroles et de ses actes se résolvent toujours dans le souci de ses intérêts. Il était lié avec Dumouriez par les mêmes intrigues financières, par les mêmes ambitions démesurées, par la même absence de scrupules. Tant qu'il crut à l'étoile de Dumouriez, il le ménagea, il le soutint. Tant qu'il fut incertain sur l'issue de la lutte que le général avait engagée contre les Jacobins, il se garda de se compromettre. Soyons sûrs que, si Dumouriez avait réussi, Danton aurait été du côté du vainqueur.

S'était-il concerté avec Dumouriez ? Son rôle équivoque dans l'émeute du 10 mars, son étrange silence à son retour de Belgique le 26 mars ; son silence sur l'emploi de son temps du 22 au 25 mars, le silence plus étrange encore sur les mesures à prendre à l'égard de Dumouriez, la mission suspecte de Proli, Pereira et Dubuisson, tout cela a donné naissance aux soupçons graves qui se sont fait jour au moment même. Accusé de complicité au sein des comités et jusqu'à la tribune de la Convention, Danton fut sur le point d'être arrêté. Il se tira d'affaire en payant d'audace, en formulant, en guise de défense, une accusation politique contre ses adversaires. Il était trop finaud pour se livrer, trop prévoyant pour laisser une trace matérielle de ses intrigues. Il excellait à jeter des comparses en avant, quitte à les désavouer. On ne saura jamais le fin mot sur ses projets véritables. Il faut se résoudre à ignorer.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que sa mauvaise réputation faisait la vraisemblance des accusations dont il fut l'objet. Quand Danton proposait les mesures les plus patriotiques, on lui imputait des arrière-pensées. S'il poussait à la guerre, on ne le croyait pas sincère. Quand il proposera la paix, il éveillera les mêmes défiances.

V

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Danton et les Girondins étaient également compromis avec Dumouriez. La Montagne, qui s'était toujours défiée du général, sortait grandie de l'aventure. Cambon, qui le premier avait dénoncé ses malversations et protesté contre ses allures dictatoriales, devenait le maître de l'heure, l'homme nécessaire. En s'unissant à la Montagne et en lui apportant le renfort des députés indépendants qui le suivaient, il forma la nouvelle majorité qui va désormais gouverner par le moyen du Comité de Salut public, élu le 5 avril. De ce Comité, les Girondins sont exclus, mais Danton y entre avec son fidèle Delacroix. Les autres membres, Cambon, Barère, Delmas, Bréard, Jean de Bry, Guyton de Morveaux et Treilhard, appartiennent tous aux Indépendants. Danton et Delacroix représentent la Montagne. Ils sont le gage de l'entente de la Montagne et des Indépendants.

Ainsi Danton, par son attaque désespérée du 1er avril contre les Girondins, n'avait pas seulement échappé à l'enquête qui venait d'être votée contre lui, il avait encore reconquis la confiance de son parti, qui

le porta au gouvernement. Il y resta jusqu'au 10 juillet, pendant trois mois.

A l'intérieur, les luttes des Girondins et des Montagnards atteignent leur paroxysme. Elles dégénèrent bientôt en guerre civile. Le 29 mai, les sections girondines de Lyon renversent la Commune montagnarde dirigée par Chalier. Quelques jours plus tard, la Commune montagnarde de Paris environne la Convention et l'oblige, sous les canons d'Hanriot, d'expulser de son sein l'état-major du parti girondin. Après ces journées parisiennes du 31 mai et du 2 juin 1793, l'insurrection fédéraliste éclate dans les départements et double l'insurrection royaliste de la Vendée. La République tombe dans l'anarchie.

A l'extérieur, les Coalisés, qui ont reconquis toute la Belgique, grâce à la trahison de Dumouriez, assiègent nos places du Nord. Notre armée du Rhin recule sur l'Alsace, abandonnant Mayence, qui capitule à la fin de juillet. Espagnols et Piémontais prennent l'offensive sur les Alpes et sur les Pyrénées.

Plus que jamais, il fallait au gouvernement des hommes de froide résolution et de courage indomptable.

Sans doute, Danton ne domina pas le Comité de Salut public comme il avait régné au Conseil exécutif dans la crise qui suivit le 10 août. Cambon le surveillait. Il occupa néanmoins dans le nouveau gouvernement une place de premier plan. Il fut chargé, avec Barère, de la partie diplomatique, et le faible Barère subit son génie impérieux (1). A l'heure des victoires, il avait entonné à pleins poumons le couplet des frontières naturelles. Maintenant que les revers commençaient, on pouvait espérer qu'il saurait faire tête à

(1) M. Bornarel a montré que le rapport présenté par Barère à la Convention le 29 mai 1793 fut en partie rédigé par Danton (*La Révolution française*, 1890, t. XIX, p. 184 et suiv.)

l'orage, qu'il prêcherait la résistance et qu'il n'écouterait pas les timides conseils de ceux qui pensaient à la paix. A la tribune de la Convention, le 27 mars, quand la Belgique était déjà évacuée, il terminait son brûlant discours par cette promesse : « La France reprendra sa force, la France redeviendra victorieuse, et bientôt les despotes auront regret de nous avoir repoussés, car une défaite plus complète et plus terrible les attend ! » Quatre jours plus tard, à la tribune des Jacobins, il s'écriait tragiquement : « Les ennemis n'entreront à Paris qu'à travers un monceau de cendres, et, de ma main, secondé par tous les bons citoyens, j'y mettrai le feu plutôt que de le livrer aux Autrichiens ! »

Hélas ! ces airs de bravoure ne furent que de vaines paroles, que tous les actes de Danton démentirent. Toute son œuvre diplomatique pendant les trois mois qu'il passa au pouvoir se résume d'un mot : la poursuite aussi infructueuse qu'opiniâtre d'une paix insaisissable. A cette poursuite la République ne recueillit que des rebuffades humiliantes, des affronts mérités.

Le jour même où il entrait au Comité du Salut public, Danton fit offrir la paix à l'Autriche, et il employa à cet effet l'aventurier Proli, qui venait précisément de jouer auprès de Dumouriez un rôle très louche.

Proli, qu'on disait bâtard du prince de Kaunitz, chancelier d'Autriche, et qui passait pour un agent de l'ennemi, ne faisait pas mystère de ses désirs pacifiques. Il avait blâmé la réunion de la Belgique et la propagande. Au cours d'un dîner chez le restaurateur à la mode, Girardin, vers la fin de décembre ou le début de janvier, il avait déjà conseillé à ses convives, jacobins de marque, de faire la paix et, pour les convaincre de cette nécessité, il avait émis des doutes sur la puissance militaire de la France. Puis, il s'était targué

auprès d'eux « d'être dans le cas d'entamer des négociations avec les puissances et de leur donner le dénoûment le plus heureux (1) ». Ces propos défaitistes ne l'avaient pas empêché d'être choisi avec Pereira et Dubuisson pour la singulière mission qu'il remplit auprès de Dumouriez, au moment où la trahison de celui-ci était déjà commencée. A son retour de cette mission, il s'était montré plus pessimiste que jamais. Dans une réunion particulière de Jacobins, il avait dit : « Vous saurez demain si vous êtes royalistes ou républicains (2) », comme s'il désespérait alors non seulement de la victoire, mais de la République, et il avait conseillé à ses auditeurs, à l'exemple de Danton, de se réconcilier avec les Girondins.

Tel est l'homme, sujet autrichien, que Danton choisissait pour être son truchement auprès de l'Empereur. Sous sa dictée (3), Proli écrivit à sa mère qui était restée à Bruxelles et qui avait ses entrées chez Mercy-Argenteau comme auprès de Cobourg, la lettre suivante :

« Vendredi, 5 avril 1793.

« Je retrouve dans toutes vos lettres, chère et bonne maman, l'empreinte de votre âme aimante et tendre. Il n'en est point qui ne contienne à la fois l'expression de vos sentiments maternels et vos vœux pour le retour de la paix. Hé bien ! votre fils partage toutes vos sollicitudes : comme vous, il désire la paix. Si, comme vous et comme lui, la nation française désire

(1) Déposition de Moine au procès d'Hébert.

(2) Dépositions de Sambat et de Dufourny au procès d'Hébert. On trouvera des renseignements biographiques sur Proli dans mon livre *la Révolution et les Étrangers*, p. 103, 106, etc.

(3) Proli avouera au Tribunal révolutionnaire qu'il avait écrit cette lettre sur l'invitation de « quelques membres du Comité de Salut public ».

la paix, du moins elle veut qu'elle soit honorable ; que, dans tous les points, elle se concilie avec la dignité, avec la majesté d'un souverain composé de 25 millions d'hommes égaux, libres et fiers ; qu'enfin et surtout on reconnaisse préalablement le droit qu'a ce souverain de se donner l'existence politique qui lui plaît. J'aime à croire que, si l'on voulait établir une négociation sur ces bases, les représentants de la nation française ne se refuseraient pas à traiter de la paix générale dans un congrès où les plénipotentiaires de la République seraient admis. Montrez ma lettre à ceux qui gouvernent aujourd'hui la Belgique, et, si la maison d'Autriche veut mettre un terme à l'effusion du sang et à la ruine de ses finances, qu'elle ratifie la trêve arrêtée par le traître Dumouriez ; que cette suspension d'armes se prolonge de l'aveu des gouvernements français et autrichien, et que ce dernier envoie sur-le-champ un négociateur aux frontières ; si cette ouverture, que je crois pouvoir faire, est accueillie, sur votre réponse, deux causeurs politiques se rendront de Paris à la frontière de Belgique pour y déterminer, de concert avec le négociateur autrichien, les bases sur lesquelles pourra s'ouvrir une négociation plus officielle et plus explicite.

« Je vous en ai dit assez. Je mesurerai le degré d'importance que le gouvernement autrichien aura attachée aux ouvertures que je vous fais par le plus ou moins de promptitude de votre réponse. Ma lettre vous parviendra par un courrier extraordinaire. Je vous embrasse. Mon adresse est au lit.

« PROLI.

« Rue et Hôtel du Bouloy (1). »

(1) La lettre de Proli, déjà publiée par M. DARD dans son *Hérault de Séchelles*, p. 236, note, figure aux *Archives des Affaires étrangères*, France, 342, fol. 51.

Ainsi, le jour même où Danton entre en fonctions, il ne pense qu'à offrir la paix à l'Autriche. Pour en faire l'ouverture, il choisit un sujet ennemi, et celui-ci présente la négociation qu'il engage comme une suite de celle que Dumouriez a entreprise avec Cobourg, au moment de sa trahison ! Danton diplomate est le continuateur de Dumouriez !

Tellement sa hâte d'obtenir la paix est grande, Danton ne se borne pas à l'offrir aux Autrichiens par le canal de Proli, il emploie parallèlement à cette besogne les bons offices du général Dampierre, qui vient de succéder à Dumouriez dans le commandement de l'armée du Nord. Dampierre était l'ami de Danton. Ci-devant seigneur et fort riche, il avait avancé une partie du cautionnement d'un parent de Danton, Courtois, quand celui-ci avait été nommé trésorier du district d'Arcis (1). Courtois, reconnaissant avait fait l'impossible pour faire nommer Dampierre à la Convention. Il avait échoué, mais Dampierre avait gardé avec Danton les meilleures relations. Il lui dut peut-être sa nomination de commandant en chef. Quand il tomba, mortellement frappé, le 8 mai 1793, au combat de Raismes, Danton pleura sa perte et défendit sa mémoire (2).

Comme beaucoup de généraux de cette époque, Dampierre ne s'interdisait pas des incursions dans la politique et même dans la diplomatie. Plusieurs de ses lettres figurent dans la correspondance de l'agent de Pitt, W. A. Miles, qu'il avait connu à Paris. Il avait écrit à ce dernier, le 17 décembre 1792, pour blâmer les exigences du Conseil exécutif à l'égard de l'Angleterre et pour critiquer la conduite de notre ambas-

(1) Voir la déclaration de Saintex aux Jacobins, le 28 septembre 1793, dans le *Journal de la Montagne*.

(2) Par exemple devant la Convention, le 10 mai 1793 et le 1er nivôse an II.

sadeur Chauvelin, qui était en même temps à cette époque l'objet des critiques de l'ami de Danton François Noël (1).

Quand Dampierre reçut, le 7 avril, la communication du général autrichien Clerfayt, qui l'avertissait que la suspension d'armes convenue avec Dumouriez expirerait dans les vingt-quatre heures, il répondit le lendemain, 8 avril, en ces termes : « Général, il serait peut-être utile que la trêve, que Dumouriez avait conclue avec vous, subsistât encore, et il serait alors possible de relâcher les personnes que le pouvoir exécutif a dû faire arrêter. En continuant la suspension d'armes, j'enverrais à Paris entamer une négociation et proposer l'échange des quatre députés de la Convention nationale et du ministre Beurnonville avec ces mêmes personnes détenues présentement à Paris. Je serais charmé de reprendre des négociations qui assurassent la gloire des deux armées, le repos et la tranquillité de l'Empire et de la République française (2). » Bien que Dampierre n'eût pas désigné par leurs noms, « les personnes détenues à Paris », dont il proposait l'échange contre les otages livrés par Dumouriez aux Autrichiens, il était clair qu'il s'agissait de la reine et de la famille royale. L'échange, sa lettre le disait nettement, ne devait être que le prélude des propositions de paix.

Il n'est pas douteux que Dampierre, comme Proli, n'avait agi que sur l'invitation de Danton. Le peintre Sambat, ancien ami de Danton et de Proli, déposera au procès d'Hébert qu'il avait été trouvé dans la poche de Dampierre, au moment de sa mort, une lettre de Proli qui traitait de négociations de paix.

Proli, qui était un bavard intempérant, ne sut pas

(1) Voir la correspondance de Noël aux *Affaires étrangères*. Miles répondit à Dampierre le 8 janvier 1793.

(2) MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. VII, p. 71, note.

garder le secret. Dès le 12 avril, les Jacobins s'émurent des bruits qui circulaient. Hassenfratz exprima son mécontentement du projet qu'on prêtait, disait-il, à Barère, « de vouloir proposer dans le Comité de Salut public d'entamer des négociations de paix avec les tyrans étrangers ». Le lendemain, la question était portée par Robespierre à la tribune de la Convention.

On venait de lire une lettre des représentants à l'armée du Nord, Dubois du Bais et Briez, qui adressaient à l'Assemblée un paquet de proclamations que le prince de Cobourg leur avait fait remettre en même temps qu'une lettre pour le général Dampierre. Plusieurs membres avaient demandé la lecture des pièces. Robespierre se leva : « Je m'oppose à la lecture de la proclamation de Cobourg et en général d'aucunes pièces envoyées par les généraux ennemis. Voici ma raison. Quoique les propositions de transactions soient d'abord rejetées avec horreur, il est des esprits qui, à force de les entendre répéter, pourraient s'y accoutumer, et je ne serai point accusé de concevoir de vaines terreurs par tous ceux qui sauront que déjà des propositions de transactions ont été faites par des rebelles, qui sauront que l'aristocratie, même bourgeoise, se propose d'y entendre. Il est temps d'étouffer ces idées dangereuses ; car il y a en France non seulement des aristocrates, mais de ces lâches égoïstes qui sont prêts à sacrifier la cause du peuple à leurs molles jouissances. » Robespierre conclut cet anathème aux défaitistes en proposant, pour leur ôter tout espoir, de décréter « la peine de mort contre quiconque proposerait, de quelque manière que ce soit, de transiger avec les ennemis ; mais ce n'est pas assez, dit-il, de la peine de mort ; telle est l'importance de la mesure qu'il faut prendre à cet égard que je demande qu'il soit mis hors de la loi ». Robespierre fut applaudi et Camille Desmoulins l'appuya : « Je demande que

nos généraux ne puissent correspondre avec l'ennemi ; je demande qu'ils ne puissent ouvrir aucun paquet venant de l'ennemi sans la présence de deux commissaires. L'exemple de Dumouriez doit nous servir de leçon ».

Alors Danton, dont toute la diplomatie était mise en question et même anéantie par la motion de Robespierre, monta à la tribune pour donner l'avis du gouvernement. Il déploya pour le faire échouer, ou tout au moins pour en détourner la portée, une habileté consommée. Il eut l'air tout d'abord d'applaudir à l'opinion de Robespierre. Il ne voulait que la préciser. Il était d'avis lui aussi qu'on devait décréter la peine de mort contre les lâches qui transigeraient, mais il excepta aussitôt les négociateurs qui poseraient à l'ennemi cette condition préliminaire qu'il reconnaîtrait, avant tout pourparler, la « souveraineté du peuple ». « Il est temps, continua-t-il, que la Convention nationale fasse connaître à l'Europe qu'elle sait allier la politique aux vertus républicaines. Nous touchons au moment où il faut dégager la liberté pour mieux la préserver de tous les enthousiasmes. » Et il se mit à faire une critique spirituelle du décret du 19 novembre, par lequel la République avait promis secours à tous les peuples qui s'insurgeraient contre leurs tyrans. Il ne se souvenait plus que naguère encore il voulait transformer la Convention en un Comité d'insurrection contre les rois. « Ce décret semblerait engager à secourir quelques patriotes qui voudraient faire une révolution en Chine. Il faut avant tout songer à la conservation de notre corps politique et fonder la grandeur française. » Il conclut, après cette profession de foi d'égoïsme sacré : « Décrétons que nous ne nous mêlerons pas de ce qui se passe chez nos voisins, mais décrétons aussi que la République vivra et condamnons à mort celui qui proposerait une transaction autre que celle

qui aurait pour base les principes de notre liberté ».

Cette politique soi-disant réaliste fut saluée d'une double salve d'applaudissements par tous ceux qui, depuis les défaites de Belgique, étaient prêts à liquider la guerre, en sacrifiant les frontières naturelles et les peuples affranchis. Ils étaient nombreux alors. Quand Barbaroux voulut mettre la Convention en contradiction avec elle-même, quand il fit observer, à l'adresse de Danton, qu' « un usurpateur pourrait faire reconnaître aux ennemis extérieurs la souveraineté du peuple, l'unité et l'indivisibilité de la République, tous les principes enfin qui doivent assurer notre liberté, et s'en jouer ensuite », et qu'il demanda que le traité de paix à intervenir fût ratifié par le peuple, il fut très mal accueilli et, d'enthousiasme, l'Assemblée vota la motion de Danton : « La Convention nationale déclare, au nom du peuple français, qu'elle ne s'immiscera en aucune manière dans le Gouvernement des autres puissances ; mais elle déclare en même temps qu'elle s'ensevelira plutôt sous ses propres ruines que de souffrir qu'aucune puissance s'immisce dans le régime intérieur de la République et influence la création de la Constitution qu'elle veut se donner. La Convention décrète la peine de mort contre quiconque proposerait de négocier ou de traiter avec des puissances ennemies qui n'auraient pas préalablement reconnu solennellement l'indépendance de la nation française, sa souveraineté, l'indivisibilité et l'unité de la République, fondée sur la liberté et l'égalité. »

D'une brève intervention, Robespierre montra que ce texte permettait de traiter aux dépens des Belges, des Rhénans, des Savoisiens, des Niçards, qui avaient cru à nos promesses. Il demanda qu'on amendât le décret, de telle sorte que les négociations ne pussent leur porter préjudice. Delacroix, l'ami de Danton,

essaya d'écarter l'amendement comme inutile ; les pays ayant été réunis à la République continuaient d'en faire partie. Les défaitistes réclamèrent l'ordre du jour pur et simple. Mais le girondin Ducos s'y opposa : « Vous avez engagé la foi de la nation française à ces peuples, et vous ne pouvez rendre la nation parjure. » Puis Ducos montra que le vote de l'ordre du jour pur et simple créerait dans les pays encore occupés par nos armes l'agitation la plus dangereuse : « Vos armées sont dans ces pays et vous ne doutez pas qu'il n'y existe quantité de personnes ennemies de votre révolution. Doutez-vous qu'elles ne profitent de cette déloyauté, j'oserai même dire de cette trahison, pour exaspérer le peuple ; et vous. au lieu de conserver ces contrées à la liberté, vous les verrez retomber sous le despotisme qui, après en avoir fait le tombeau de nos armées, s'ouvrira facilement les barrières de la République. » L'Assemblée se rangea à l'avis de Ducos et de Robespierre. Les droits des peuples réunis ne pourraient être sacrifiés par les négociateurs.

C'était mal connaître Danton que de s'imaginer qu'il pourrait être retenu dans sa poursuite de la paix par l'obligation de ne pas abandonner ces frontières naturelles qu'il avait revendiquées quelques semaines auparavant avec une impérieuse superbe. Il interpréta le décret du 13 avril comme un blanc-seing pour les négociations commencées qui ne pouvaient aboutir qu'à un échec complet, car elles devaient être considérés par les Alliés comme une preuve sans réplique du peu de confiance des gouvernants de la République dans la victoire de leurs armes.

Au moment de la trahison de Dumouriez, le naïf prince de Cobourg avait cru pouvoir promettre, dans une proclamation du 5 avril, qu'il ne poursuivrait en

France que le rétablissement de l'ordre et de la Constitution monarchique de 1791. Il avait donné sa parole d'honneur qu'il rendrait les places occupées « aussitôt que le Gouvernement qui serait établi en France ou le brave général Dumouriez le demanderait (1) ». Ses imprudents engagements avaient soulevé l'indignation des gouvernements coalisés. qui entendaient s'indemniser aux dépens de notre territoire et prendre des garanties, autrement dit faire des conquêtes. La conférence d'Anvers du 7 avril fut unanime à désavouer Cobourg, qui dut retirer toutes ses promesses dans une nouvelle proclamation, en date du 9 avril, dans laquelle il déclarait la suspension d'armes rompue (2).

Les pourparlers entamés par Danton continuèrent quelque temps encore aux avant-postes. Le 12 avril, Cobourg avait écrit à Briez et à Dubois du Bais pour prendre devant eux la défense de Dumouriez, qu'ils avaient accusé de trahison. Les deux commissaires firent au général ennemi une longue réponse qui indigna la Convention quand elle en prit connaissance, le 15 avril. Un décret formel blâma Briez et Dubois du Bais pour avoir abaissé la dignité nationale en engageant avec l'ennemi une conversation politique sur nos affaires intérieures. Après l'épouvante des premiers jours, l'Assemblée se ressaisissait. Elle craignait maintenant d'affaiblir le moral des troupes et de la Nation en semblant implorer la paix.

Le 13 avril encore, l'adjudant-général Chérin eut une entrevue avec le prince de Cobourg et le colonel Mack. Ceux-ci lui déclarèrent que, si la France acceptait le retour à la Constitution monarchique de 1791 et l'abandon des conquêtes, elle pourrait sans

(1) La proclamation de Cobourg est aux *Archives parlementaires*, t. LXI, p. 603.

(2) Voir cette pièce aux *Archives parlementaires*, t. LXII, p. 66.

doute obtenir la paix. Des communications du même ordre eurent lieu à l'armée du Rhin entre Custine et Wurmser. « Le 11 avril, dit M. Aulard d'après les *Archives des Affaires étrangères*, en transmettant à Brunswick et à Wurmser le décret du 5 par lequel la Convention prenait des otages allemands pour garantir la sûreté des personnes livrées par Dumouriez, Custine exprimait aux généraux ennemis le désir d'avoir de fréquentes occasions de converser avec eux. Wurmser répondit aussitôt avec un ton courtois, et l'aide de camp qui apporta sa lettre à Custine, le 13 avril, déclara « que Wurmser, dans son particulier, désirait voir cesser la plaie de la guerre et qu'il était persuadé aussi que Sa Majesté Impériale partagerait ses désirs et ses sentiments ». Custine retint l'aide de camp à souper, causa longuement avec lui et lui affirma qu'il « n'attendait que la réponse du duc de Brunswick pour demander des instructions à son gouvernement (1) ». Wurmser envoya la lettre de Custine au président du Conseil de guerre à Vienne (2). Quand on parcourt la correspondance officielle, nul doute que Custine, comme Dampierre, n'ait agi d'après les instructions du Conseil exécutif dûment autorisé par le Comité de Salut public, c'est-à-dire par Danton et Barère.

Prenant ses désirs pour des réalités, le ministre des Affaires étrangères, Lebrun, se flattait que l'Autriche ne tarderait pas à souhaiter la paix (3). Illusions puériles qui dénotaient une absence rare d'élémentaire psychologie ! L'Autriche, grisée par ses succès, formulait dès le 25 mars des buts de guerre

(1) AULARD, La diplomatie du premier Comité de Salut public, dans *la Révolution française*, t. XVIII, p. 340.

(2) Voir la lettre de Wurmser à l'Empereur, en date du 2 mai 1793 dans VIVENOT, t. III, p. 43-46.

(3) Voir sa lettre du 20 avril à Descorches partant pour Constantinople.

qu'aucun gouvernement français ne pouvait accepter ; elle exigeait que la France abandonnât toutes ses conquêtes, même Avignon ; qu'elle livrât en outre ses forteresses du Nord, avec lesquelles on formerait une solide barrière pour la défense des Pays-Bas, dont la frontière serait reculée jusqu'à la Somme ; enfin que, pour protéger l'Allemagne, l'Alsace et la Lorraine fissent retour à l'Empire jusqu'à la Moselle (1).

L'Empereur François ne se bornait pas à désavouer Cobourg, il lui interdisait à l'avenir tout empiètement sur le terrain diplomatique, et il nommait auprès de lui, à poste fixe, pour diriger la partie politique des opérations, l'ancien ambassadeur à Paris Mercy-Argenteau. En attendant l'arrivée de celui-ci, qui était à Londres, Cobourg ne devait donner aucune suite à la négociation engagée par Dampierre. « Si Dampierre, ajoutait-il, remettait sur le tapis l'idée d'échanger la reine et la famille royale contre Beurnonville et les quatre commissaires, vous pourriez lui laisser entrevoir que ce projet serait peut-être goûté si la proposition était faite sous une forme valable et par des gens qui ont en mains le pouvoir de l'exécuter (2). » Le neveu faisait assez bon marché de la liberté de sa tante Marie-Antoinette. Il entendait ne pas sacrifier les intérêts de sa famille à ceux de son État. En affectant de croire que le Comité de Salut public n'avait pas le pouvoir de tenir ses promesses, il rendait impossible tout pourparler ultérieur même sur ce sujet limité de l'échange des otages. Et c'était bien ce qu'il voulait, car il pressait en même temps Cobourg de pousser les opérations militaires avec la dernière énergie : « Le seul but vers lequel doivent tendre tous nos soins, c'est de profiter de la confusion

(1) Lettre de Ph. Cobenzl à Mercy, datée de Vienne le 26 mars 1793 (*Vivenot*, t. II, p. 522).
(2) *Vivenot*, t. III, p. 39.

et de la désunion qui règnent en France pour vous emparer des forteresses, de s'établir d'une manière solide sur le territoire ennemi et y porter mes armes aussi loin que possible, sans vous arrêter à prêter l'oreille à aucune proposition autre que celles qui vous procureraient la possession immédiate de quelque forteresse ou d'autres avantages importants propres à faciliter et assurer le progrès de vos opérations. Ce n'est qu'en poussant la guerre avec la plus grande vigueur qu'on parviendra à une paix prompte et honorable (1). » Des instructions analogues furent envoyées à Wurmser. Heureusement pour la France, les généraux ennemis s'attardèrent à une guerre de sièges faite selon les règles !

Les admirateurs de Danton s'embarrassent peu des contradictions de sa politique étrangère. Quand ils ne les mettent pas tout bonnement sur le compte du « réalisme » de leur héros, qui s'accommodait des circonstances, ils applaudissent à sa roublardise. En demandant la paix au lendemain de la trahison de Dumouriez, Danton ne désirait pas l'obtenir, à les en croire. Il voulait seulement, par cette feinte, amuser l'ennemi, retarder sa marche afin de gagner un temps précieux qui serait utilisé pour réorganiser l'armée et mettre la frontière en état de défense. Cette indulgente interprétation oublie peut-être que déjà après Valmy Danton avait négocié avec les Prussiens et qu'au lieu de les amuser, il les avait sauvés. Mais surtout elle ne s'accorde pas du tout avec les faits et avec les documents.

Si l'offensive pacifique tentée par Danton au début d'avril n'avait été dans sa pensée qu'un expédient, il y aurait vite renoncé dès qu'il aurait compris qu'elle ne menait à rien. Or il persista à réclamer la paix

(1) François II à Cobourg, Vienne, le 24 avril 1793 (*Vivenot*, t. III, p. 34).

même contre toute espérance, et, chose plus grave, il abjura pour toujours la politique belliqueuse et conquérante dont il s'était montré le champion pendant l'intervalle où il avait quitté le pouvoir. Il resta désormais jusqu'à la fin, jusqu'à l'échafaud, l'homme de la paix, l'espoir de tous les défaitistes.

L'histoire de son passage au Comité de Salut public est l'histoire d'une poursuite perpétuelle de la paix aussi vaine qu'humiliante. Il ne s'adresse pas seulement à l'Autriche, mais à toutes les autres puissances belligérantes.

Dès le 2 avril, le Conseil exécutif essayait d'entamer des pourparlers avec l'Angleterre par le moyen d'un aventurier assez mystérieux nommé James Tilly Matthews, qui se prétendait par sa mère issu d'une famille protestante française chassée par la révocation de l'édit de Nantes. Dans des lettres confiées à ce personnage, Lebrun demandait à Grenville un passeport et un sauf-conduit pour un négociateur qu'il enverrait à Londres muni de pleins pouvoirs. Ce négociateur devait être Maret, qui avait déjà été employé à des missions de ce genre en Angleterre (1). Quand Matthews voulut passer le détroit, il fut arrêté à Boulogne par une municipalité soupçonneuse, qui ne le laissa continuer son voyage que sur l'ordre formel du Comité de Salut public. Grenville n'eut aucun égard aux propositions françaises d'accommodement. Il répondit durement, le 18 mai, qu'il ne pouvait recevoir aucun agent de la part de la France avant d'être assuré que celle-ci avait « entièrement changé de principes et de conduite à l'égard des autres nations ». Il ajouta qu'il ne pouvait pas, pour le moment, reconnaître la République et qu'il n'accepterait de négocier avec

(1) M. Aulard a publié les lettres confiées à Matthews et la réponse de Grenville dans son étude citée, *la Révolution française*, t. XVIII, p. 150, note.

elle qu'autant qu'elle consentirait à accorder aux Alliés « une juste satisfaction, sûreté et indemnisation ». En rapportant cette réponse, Matthews demanda pour prix de ses services une somme invraisemblable, la cession d'un bien national et le titre de consul de France à Londres. Au lieu de l'éconduire avec indignation, Danton et Barère continuèrent à l'employer. Lebrun fut autorisé à faire une nouvelle tentative auprès de Grenville. Il lui fit passer par le même canal une nouvelle lettre plus humiliante encore que la première, où il n'exigeait plus comme préliminaire des négociations la reconnaissance de la République, mais où il affectait de considérer cette reconnaissance comme « une vaine étiquette de cour ». Grenville ayant déclaré dans sa réponse que ces communications pourraient lui être adressées par le moyen des généraux, Lebrun saisissait la balle au bond : « La République, disait-il, est tellement au-dessus de ces formes qui entravent les communications entre les différentes contrées de l'Europe qu'elle n'est aucunement éloignée d'adopter le mode que vous proposez à cet égard, quoiqu'il soit moins propre à terminer d'une manière satisfaisante le différend qui s'est élevé entre les gouvernements respectifs (1). » Avec l'approbation expresse du Comité de Salut public, il fut décidé qu'on enverrait à l'armée du Nord deux commissaires, Forster et Pétry, pour négocier en apparence un cartel d'échange de prisonniers et, en réalité, pour s'aboucher officieusement avec les généraux anglais. Leur départ tarda. Ils étaient encore à Paris quand Danton tomba du pouvoir le 10 juillet. Le nouveau Comité de Salut public, le Comité Robespierre, modifia leurs instructions et exigea qu'avant tout pourparler les Anglais reconnussent la Répu-

(1) M. Aulard a publié la lettre de Lebrun en date du 8 juin 1793.

blique. Forster et Pétry ne purent même pas se mettre en rapport avec les Anglais.

En négociant avec l'Angleterre et avec l'Autriche, Danton n'avait pas oublié la Prusse. Comme au lendemain de Valmy, il espérait toujours la détacher de l'Autriche.

Pour reprendre avec elle les pourparlers interrompus, il s'avisa de mettre un de ses clients, Félix Desportes, en rapport avec le baron d'Esebeck, ministre du duc des Deux-Ponts, qui était alors retenu prisonnier à Metz. Desportes, qui avait été antérieurement accrédité comme agent diplomatique auprès de la Cour des Deux-Ponts, rendit visite à d'Esebeck au mois de mai 1793, et il lui promit la liberté s'il voulait l'aider à nouer des pourparlers avec les princes allemands. Desportes ne fut pas seul employé à cette mission. L'ami de Proli, Dubuisson, fut aussi envoyé à Metz par ordre du ministre Lebrun, le 4 mai 1793 (1). Dubuisson expliquera plus tard, quand il sera mis en prison comme agent de l'ennemi, que sa mission échoua par la faute des représentants à l'armée de la Moselle, qui s'opposèrent à la mise en liberté du baron d'Esebeck (2). Desportes, lui, ne se décourageait pas. Il demandait au roi de Prusse un sauf-conduit pour voyager en Allemagne, et le sauf-conduit lui fut accordé au début de juin. Le baron de Luxbourg, un des chambellans de Frédéric-Guillaume, fut envoyé à Metz, en apparence pour visiter le baron d'Esebeck, en fait pour conférer avec Desportes. Mais tout se passa en compliments et en promesses vagues. La négociation non seulement n'aboutit à rien, mais ne put même pas s'ébaucher.

(1) AULARD, La diplomatie du premier Comité de Salut public, dans *la Révolution française*, 1890, t. I, p. 239.

(2) Voir l'Exposé précis de sa vie politique, écrit par DUBUISSON en prison (*Archives nationales*, W 76).

De guerre lasse, Danton s'efforçait entre temps de chercher des alliances, ou tout au moins d'obtenir des neutres leur concours pour frayer un chemin vers la paix. Il fit décider que Maret serait envoyé à Naples et Sémonville à Florence. Le choix de ces deux hommes était très significatif. Maret avait déjà été employé avec Noël à des missions confidentielles en Angleterre. Il était du secret de Danton. Quant à Sémonville, ce ci-devant était un ancien agent de Mirabeau, qui avait été chargé avec Talon de la distribution des fonds de la liste civile. Certains documents de l'armoire de fer le compromettaient. Avant de lui confier la mission d'aller à Florence représenter la France auprès du grand-duc de Toscane, le Comité de Salut public chargea Danton de l'interroger, de l'enquêter et de prononcer sur son civisme. Scène de haute comédie ! Danton avait fait partie de l'atelier de police dont Sémonville et Talon étaient les chefs ! L'absolution ne pouvait faire doute et fut accordée comme bien on pense. Maret et Semonville emportèrent, outre leurs instructions écrites (1), des instructions orales et secrètes qui leur permettaient d'offrir à la Toscane et aux Deux-Siciles, pour prix de leur concours en vue de la paix, la sûreté de la reine et de sa famille (2). Cette mission finit avant d'avoir commencé. Les deux négociateurs furent enlevés par ordre de l'Autriche à leur passage dans la Valteline, le 24 juillet 1793, et retenus prisonniers à Milan. Avec Sémonville, avait été arrêté son secrétaire de légation, Mergez, cousin de Danton (3).

Une seule des multiples négociations engagées par le premier Comité de Salut public, qu'on a nommé le

(1) Les instructions de Sémonville sont datées du 23 mai, celles de Maret du 18 juin.
(2) Ernouf, *Maret*, p. 153.
(3) Voir Kaulek, *Papiers de Barthélemy* t. II, à la table.

Comité Danton, parut donner un moment quelques résultats. Ce fut un projet d'alliance avec la Suède. La mort de Gustave III avait changé toute la politique de ce pays. Le régent Charles de Sudermanie renvoya à Paris son ambassadeur le baron de Staël, époux de la fille de Necker, pour obtenir des subsides qui lui permettraient de défendre sa neutralité contre la Russie. Staël, bien accueilli par Danton et par Lebrun, parvint à conclure, le 16 mai 1793, un projet de traité d'alliance qu'il expédia à Stockolm par un courrier extraordinaire. La France s'engageait à fournir à son alliée un subside de 10 millions qui serait porté à 18 si la Suède était attaquée (1). En échange, la Suède devait mettre sous les armes, 60 000 hommes et équiper 15 vaisseaux de ligne et 12 frégates. Au dernier moment pourtant, tout fut remis en question. Le régent de Suède craignit d'être entraîné dans la guerre. Pour se dispenser de ratifier le traité, il émit une prétention qu'il savait inadmissible, la mise en liberté de la famille royale.

Barère raconte, dans ses *Mémoires* (2), que Danton fut le principal auteur du traité mort-né passé avec la Suède : « Quoique mon collègue, dit-il, eût un air de bonhomie et de rondeur dans les affaires, je me défiai de lui, sachant qu'il aimait beaucoup les finances et ne voulant rien avoir à faire dans cette partie délicate, où l'on peut être très facilement soupçonné de corruption et de partage...» Aux instances de Danton qui lui vantait le merveilleux projet d'alliance, il aurait

(1) C'est en vue de cette négociation que Barère fit voter, le 3 mai, un décret qui mettait à la disposition du Comité de Salut public « les fonds nécessaires pour indemniser les alliés de la République des frais d'armement et des dépenses qu'ils feront pour le développement de ses forces contre ses ennemis. »

(2) T. II, p. 87 et suiv. Sur la négociation avec la Suède, voir aussi la correspondance de Staël publiée par Léouzon-Leduc, p. 255-259.

répondu : « Je ne suis pas de votre avis. M. de Staël est le gendre de M. Necker, avec qui il ne cesse de correspondre à Coppet. C'est connu. M. Necker et sa fille, Mme de Staël, sont bien plus Anglais que Français ; cette proposition d'alliance et de coopération maritime pour le prix de quelques millions est une spéculation fiscale plutôt qu'une opération diplomatique. Je ne vous cache point ma façon de penser : je suis contre la proposition... » Barère aurait d'abord réussi à faire ajourner le projet (1), mais Danton serait revenu à la charge. Pour triompher des hésitations de Barère, il aurait proposé de faire repartir Staël pour Stockholm avec la mission de faire préciser le délai dans lequel la Suède serait tenue de terminer ses armements. Il aurait demandé en même temps au Comité d'accorder à l'ambassadeur une avance de 600 000 francs qui serviraient à acheter à Stockholm les concours nécessaires. Barère aurait laissé à Danton la responsabilité de cette dernière proposition et Danton l'aurait fait adopter par le Comité, en l'absence de Barère. Barère ajoute encore : « M. de Staël partit, il est vrai, de Paris, mais il ne dépassa jamais le lac de Genève... Plus jamais on n'entendit parler de la négociation de cette prétendue coopération navale de la Suède. » Barère insinue clairement que Danton et Staël se partagèrent la somme.

Ceux-là seuls pour qui la vertu de Danton est un article de foi refuseront de prendre en considération les allégations de Barère. Il n'est pas douteux cependant qu'une avance de 300 000 livres ait été consentie au baron de Staël. Cela ressort d'une lettre de notre envoyé en Suède, Verninac, en date du 19 juillet 1793.

(1) Il est certain que le Comité de Salut public consacra plusieurs séances à son examen, mais il est certain aussi que le Comité approuva le projet d'alliance (AULARD, *Actes du Comité de Salut public*, t. IV, séance du 16 mai 1793).

Le même Verninac ajoute que le Gouvernement français avait promis verbalement à Staël de lui donner un acompte de 1 200 000 livres destiné à nous rendre favorables les membres du cabinet suédois (1). L'argent est-il arrivé à destination? Staël l'a-t-il gardé pour lui? En a-t-il fait profiter Danton? Laissons à Barère la responsabilité de ses insinuations, mais ajoutons que, dès l'an III, bien avant qu'il n'écrivît ses *Mémoires*, Barère ne cessait de représenter Danton, dans son compte rendu à ses commettants, comme un homme d'argent : « Danton, dit-il, qui ne connaissait d'autre moyen de gouverner que par la corruption et l'argent... (2) » Il faut avouer que tout ce que nous connaissons de Danton n'est pas de nature à faire rejeter le témoignage de Barère.

Les pourparlers engagés par Danton avec les puissances avaient beau être entourés de mystère. Il fut impossible d'en cacher entièrement l'existence. La légion d'aventuriers qui y étaient employés aimait à se donner de l'importance (3). Ils causèrent. La partie saine de la Convention ne tarda pas à manifester à l'égard de la diplomatie occulte du Comité de Salut public une défiance de plus en plus vive, dont il n'est pas difficile de retrouver les signes et les symptômes.

(1) La dépêche de Verninac est citée dans l'étude de M. Aulard sur la diplomatie du premier Comité de Salut public. (*La Révolution française*, 1890, t. I, p. 444).

(2) *Mémoires de Barère*, t. II, p. 326.

(3) Je n'en ai nommé que quelques-uns. Il y en eut beaucoup d'autres, dont tous ne sont pas connus. Ainsi, le 22 juin 1793, le Comité autorisa le ministre des Affaires étrangères à envoyer en Angleterre deux agents intelligents et patriotes pour sonder les véritables vues du Gouvernement anglais. Ainsi, le 27 juin, le ministre exposa au Conseil exécutif qu'un prêtre brabançon, possédant des relations intimes avec les généraux ennemis, s'est offert à servir la République et de faire connaître les projets des puissances, l'état de leurs armées, etc. Les services de cet espion furent agréés par le Comité, etc., etc.

Ce n'étaient pas seulement les révolutionnaires restés fidèles au propagandisme, comme Anacharsis Cloots, le 26 avril 1793, qui déclaraient à la tribune qu'on ne devait traiter avec les tyrans qu'après les avoir vaincus, plus d'un Montagnard, même de ceux qui désavouaient le propagandisme, comme Robespierre, se mirent à blâmer les imprudentes et vaines initiatives du Comité de Salut public.

Le 24 avril 1793, Robespierre proposa d'insérer dans l'acte constitutionnel quatre articles qui pouvaient avoir l'inconvénient, dit-il ironiquement, de nous brouiller avec les rois sans retour : « J'avoue que cet inconvénient ne m'effraie pas ! » Ces articles, qui d'ailleurs furent rejetés, étaient ainsi conçus :

« I. Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même État.

« II. Celui qui opprime une Nation se déclare l'ennemi de toutes.

« III. Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme doivent être poursuivis par tous, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et des brigands rebelles.

« IV. Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers, qui est la nature. »

Ces articles, qui étaient comme l'esquisse d'une société des nations, mais où n'entreraient que des nations affranchies, étaient nécessairement une critique indirecte des négociations entamées avec les despotes.

Sentant l'opposition grandir, le Comité de Salut public s'efforça de la désarmer. Le jour même où Robespierre faisait sa proposition, qui était comme

un sabot à tout pourparler, Barère donna lecture d'une proclamation que le Comité adressait aux armées pour démentir les bruits de paix. A l'en croire, ceux qui répandaient ces bruits étaient des mauvais citoyens ou des agents de l'ennemi qui voulaient ébranler le courage des soldats : « Les représentants du peuple sauront bien saisir le moment d'une paix honorable et digne de la République ; mais c'est votre constance, c'est votre indignation contre les traîtres, c'est son triomphe qui nous donneront la paix. Pour y parvenir, il faut combattre ; et bientôt nos ennemis, épuisés devant nos places fortes, s'estimeront heureux de l'obtenir. Ils vous parlent de paix et ils font une guerre atroce ; ils prennent le rôle de pacificateurs, et ils agissent comme des cannibales ; ils vous parlent de l'honneur national, et ils violent tous les droits des nations. Les perfides ! Ils vous parlaient aussi de paix, lorsque, le 13 avril, dans la forêt de Saint-Amand, leurs soldats vous embrassaient pour massacrer ensuite votre avant-garde. Leur cri est la paix et la royauté, le vôtre doit être la République et la guerre ! »

Le même Barère, dans son discours du 3 mai, déclarait avec une tranquille audace que le gouvernement français « laissait aux coalitions despotiques l'initiative de la paix », alors qu'il faisait ou laissait écrire à Lebrun les lettres humiliantes qu'on a lues.

Le Comité Danton n'avait pas le courage de prendre la responsabilité de sa diplomatie véritable. Ses actes secrets démentaient continuellement ses déclarations publiques. Il avait beau proclamer à la tribune qu'il ne poursuivait que la victoire, il ne croyait pas à cette victoire. Ses partisans étaient réellement, dans le fond de leur âme, des défaitistes, comme nous disons aujourd'hui. Tel ce Thomas Paine, que la Législative avait fait citoyen français et que les électeurs de quatre départements avaient envoyé siéger à la

Convention. Il écrivait à Danton, « son ami », à la date du 6 mai, trois jours après la carmagnole de Barère : « Aujourd'hui, après six ans d'attente, je désespère de voir accomplir le grand œuvre de la liberté européenne ! Ce ne sont ni les puissances étrangères coalisées, ni les intrigues des aristocrates et des prêtres qui m'ôtent l'espérance, mais bien la manière tumultueuse dont on conduit les affaires intérieures de la Révolution... Tout ce qu'on peut attendre de mieux maintenant ne se rapporte plus qu'à la France, et je me suis trouvé parfaitement d'accord avec vous quand vous avez proposé de n'intervenir dans le gouvernement d'aucune nation étrangère et de ne pas souffrir qu'aucun pays étranger n'intervienne dans le gouvernement de la France... Le décret rendu à ce sujet était un acte préalable nécessaire pour le rétablissement de la paix. » Après ces aveux d'une franchise méritoire, Paine remarquait que les Alliés n'avaient encore reconnu ni Monsieur ni d'Artois comme régents, ce qui laissait l'espoir d'une paix qui n'exigerait pas le rétablissement de la royauté. Pour prévenir les dangers d'une rupture entre Paris et les départements, il conseillait à Danton de faire transférer la capitale en province. La lettre, écrite en anglais, fut saisie dans les papiers de Danton. Elle figure aujourd'hui dans les cartons du grand Comité de Salut public, du Comité Robespierre (1), et il est à peu près certain qu'elle fut imputée à crime à l'auteur comme au destinataire.

Le Comité Danton pensait comme Thomas Paine. La Convention avait fait défense à ses commissaires auprès des armées d'entrer en négociations avec l'ennemi. Passant outre à cette défense, ou plutôt

(1) *Archives nationales*, AFII 49. On la trouvera reproduite dans les pièces justificatives de l'absurde compilation du Dr ROBINET, *Danton émigré*, p. 239-243.

lui donnant une interprétation diamétralement opposée à son esprit, il autorisait ces mêmes commissaires, par une circulaire confidentielle, à ne pas laisser échapper l'occasion « d'arracher le secret de nos ennemis sans compromettre la dignité nationale », c'est-à-dire à communiquer avec l'ennemi toutes les fois qu'ils croyaient pouvoir en tirer des renseignements (1). « En fait, dit avec raison M. Aulard, le Comité ne tint aucun compte des répugnances officielles de la Convention. » M. Aulard en donne encore cette preuve que le Comité envoya, au mois de juin, le représentant Cusset à l'armée de la Moselle en le chargeant d'une mission secrète assez obscure dans le Luxembourg.

Les tendances défaitistes de la diplomatie de Lebrun provoquèrent des résistances jusque dans ses bureaux. Un de ses commis, qui, avant de coiffer le bonnet rouge et de se faire naturaliser Français, avait été secrétaire de l'ambassade de Naples, l'Italien Louis Pio (2), le dénonçait au Comité de Salut public au début de mai et l'avertissait de sa dénonciation par cette lettre insolente :

« CITOYEN MINISTRE,

« Un homme libre doit être franc. Je suis l'un et l'autre. Hier, vous ne m'avez pas vu paraître au rendez-vous que vous m'aviez indiqué ; c'est que je m'occupais de vous dans le Comité de Salut public. Oui, citoyen, je vous ai dénoncé, et dans ce même Comité et dans celui de Sûreté générale. Depuis

(1) MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. VII, p. 77, note.

(2) Sur Pio, voir l'article que je lui ai consacré dans le numéro de janvier 1919 des *Annales révolutionnaires*.

huit mois, vous m'étiez suspect. J'en avais écrit à Danton, vous devez vous en rappeler. Mes soupçons ne se sont pas détruits depuis ; mais, pour pouvoir fixer mes idées une fois pour toutes, j'ai voulu vous voir de près. J'ai été pendant quarante-cinq jours dans vos bureaux, et j'en ai eu assez. Je vous ai dit des vérités à plusieurs reprises ; vous n'en avez pas tenu compte, et j'ai pris le parti de vous dénoncer ouvertement. Je ne veux plus de place de vos mains, c'est le bien de la Patrie que je veux, c'est la République qui doit être sauvée.

Respect au Ministre.

Ce 9 mai, l'an deuxième de la République.

Paris, Café Pelletier,

Le citoyen Pio (1). »

Malgré toute sa défiance, Pio, qui allait dénoncer Lebrun à Danton, n'était qu'un naïf. Comme tant d'autres, il ne connaissait que le Danton de la tribune.

Nous savons ce que contenait la dénonciation de Pio contre Lebrun, car il a pris soin de la faire imprimer dans le journal de Marat (2). Il reprochait d'abord au ministre de choisir pour leur confier des missions des agents douteux, tels que Noël et Proli. Noël était un aristocrate, Proli l'agent secret de la maison d'Autriche. « Lebrun, qui connaissait (Proli), l'a cependant envoyé à Dumouriez sous prétexte de surveillance. Mais n'était-ce pas plutôt pour accélérer la marche de Dumouriez sur Paris? Pour protéger les royalistes et achever la contre-révolution? » Puis Pio reprochait à Lebrun ses négociations secrètes : « Il est connu actuellement, disait-il, que nos ennemis tâchent

(1) *Archives des Affaires étrangères*, France, 324.
(2) *Publiciste* du 13 mai 1793.

d'entrer en négociations avec nous ; du moins est-ce l'aveu secret du cabinet ministériel. Or il est constant que Lebrun a séduit plusieurs individus en leur promettant de les envoyer chargés de ces mêmes négociations. On se le disait tout bas à l'oreille, le 22 du mois d'avril, dans le département. Ces propos étaient d'autant plus étranges que l'on avait encore sous les yeux le décret du 13 du même mois, portant qu'on ne peut entrer en négociations avec aucune puissance, à moins que préalablement elle ne reconnaisse la République française. » Pio attaquait aussi Barère et Delacroix, qu'il considérait comme les protecteurs du ministre. Mais il est visible qu'il ne connaissait qu'une partie de la vérité. Il ne savait pas que l'initiative des négociations venait du gouvernement français. Qu'aurait-il dit s'il avait connu les instructions secrètes que Lebrun rédigeait vers la même époque pour préparer la négociation avec la Prusse? Prenant son parti du second partage de la Pologne qui venait d'être opéré par la Prusse et l'Autriche, Lebrun se déclarait prêt à y donner un consentement tacite si cela était nécessaire pour détacher la Prusse de la coalition (1). Cambon reprochera à Lebrun, au cours de son procès devant le tribunal révolutionnaire, d'avoir proposé au Comité de Salut public, pour décider l'Angleterre à la paix, « l'amnistie et la rentrée des émigrés (2) ».

Le même Cambon, dans son rapport du 11 juillet 1792 sur l'œuvre du Comité qui venait d'être renversé, le défendit du soupçon d'avoir fait bon marché de la dignité de la République dans les négociations entre-

(1) Voir ces instructions dans l'article de M. Aulard déjà cité, p. 435.

(2) Nous avons publié les débats du procès Lebrun d'après les notes d'audience du juré Topino-Lebrun, dans les *Annales révolutionnaires* de mai-juin 1917.

prises : « Si le Comité ne craignait pas de trahir l'intérêt de la République, il vous mettrait sous les yeux les rapports diplomatiques où vous verriez qu'on a souvent proposé pour condition de paix de transférer la Convention dans un autre lieu qu'à Paris, d'abattre le parti de la Montagne, de renoncer à nos principes d'égalité, de former un gouvernement permanent, de donner une grande autorité au Conseil exécutif pour en faire une espèce de Sénat aristocratique ; en un mot, sortez de Paris, ruinez cette ville parce qu'elle a voulu la Révolution, établissez un gouvernement qui ait une tendance à la royauté, ce sont quelques-unes des conditions de la paix humiliante qu'on voudrait nous dicter. Votre Comité n'a pas négligé les relations d'intérêt et d'amitié que la République doit conserver avec tous les peuples. Depuis son établissement, il a jeté partout des germes diplomatiques et le Conseil exécutif a envoyé des agents dans tous les États qui ne sont pas en guerre avec nous... »

Si Cambon était de bonne foi, il faudrait supposer que le Comité dont il faisait partie n'était pas tenu entièrement au courant de la correspondance diplomatique par ses deux collègues, Danton et Barère, chargés spécialement de cette partie. Le secret de Danton continuait. C'était travestir la vérité que de prétendre que les puissances avaient proposé la paix et de négliger de mettre en regard des conditions qu'elles avaient mises à l'ouverture des négociations les concessions que Danton et Barère leur avaient faites spontanément en violation du décret du 13 avril.

Le décret du 13 avril faisait au Comité de Salut public une obligation stricte d'obtenir la reconnaissance de la République avant toute négociation préalable avec l'ennemi. Les contemporains ont cru que, poussant la logique jusqu'au bout, Danton n'avait pas

hésité à faire bon marché de la République pour obtenir la paix, et les documents prouvent que leur impression était fondée. Ils ont cru aussi qu'entre sa politique extérieure, faite de renoncement ou plutôt d'abdication, et sa politique intérieure, faite de tumultueuse faiblesse et de rouerie démagogique, il y avait un lien évident, un lien nécessaire. Ici encore, ils étaient dans le vrai. En tentant de négocier, à diverses reprises, la mise en liberté de Marie-Antoinette, Danton ne se proposait pas seulement d'obtenir la paix.

Pas plus qu'il ne croyait à la victoire, il ne croyait à la République. Ses intrigues avec les royalistes pendant la période où il siège au Comité de Salut public sont dans un rapport direct avec ses singulières tractations diplomatiques.

L'intime ami de Danton, Courtois (de l'Aube) a déclaré, dans des souvenirs publiés par Alfred Bégis (1), que Danton et lui Courtois avaient projeté, avec l'aide de la duchesse de Choiseul, veuve du célèbre ministre de Louis XV, de faire évader la reine. Ils auraient recruté à cet effet des spadassins et se seraient ménagé des intelligences au Temple. Tout était prêt quand la reine refusa au dernier moment de se laisser délivrer seule en abandonnant ses enfants. Le projet dut être abandonné.

Sur cette tentative d'évasion, l'ancien agent de Mirabeau, passé au service de l'Autriche, Pellenc, envoyait de Londres, le 23 juin 1793, à Mercy-Argenteau, des renseignements très précis que M. de Pimodan, qui a vu sa correspondance, résume en ces termes : « Le dauphin, ayant besoin de prendre le grand air pour sa santé, certains Conventionnels

(1) Voir le texte de Courtois dans l'article de M. Blottiere : «Courtois et la Duchesse de Choiseul, Danton et Marie-Antoinette», dans les *Annales révolutionnaires*, t. V, 1912, p. 23-36.

espéraient obtenir qu'il fût conduit au bois de Boulogne sous bonne escorte. Dans le bois, il trouverait un grand concours de royalistes qui se joindraient aux gens de l'escorte choisis ou gagnés, si bien que tous ensemble ramèneraient le prince à la Convention et lui demanderaient de le proclamer roi (1). »

Dès le 11 juin, un agent royaliste écrivait de Paris au comte d'Antraigues, qui faisait à Vérone, auprès du prétendant, l'office de ministre de la police : « Je sais positivement qu'il y a ici un agent qui communique avec la reine. Je sais de plus que Danton et Lacroix ont des conférences avec cette veuve (2). »

Un mois et demi plus tard, dans sa dépêche du 31 juillet, l'ambassadeur d'Espagne à Venise, Clemente de Campos, tout en confirmant cette information du correspondant de d'Antraigues, précisait que l'agent du prince de Cobourg qui correspondait avec la Reine était le cousin du général Ferraris. Il ajoutait que la Reine avait été trahie par le commissaire du Temple qui lui servait d'intermédiaire et que la Commune, prévenue par ce traître, avait séparé le dauphin de sa mère au début de juillet (3).

Or, par une coïncidence curieuse et qui donne à réfléchir, huit jours après que Pellenc avait averti Mercy-Argenteau des bruits qui couraient sur la prochaine évasion de la Reine, on découvrait à Paris un obscur complot royaliste, auquel était mêlé le général Arthur Dillon, le général Miranda, le vicomte de Castellane et quelques autres comparses qui furent

(1) Comte de PIMODAN, *Mercy-Argenteau*, p. 378.

(2) Voir notre étude : La police royaliste sous la Terreur, les correspondants parisiens de d'Antraigues et leurs lettres, dans les *Annales révolutionnaires*, t. X, 1918, p. 378.

(3) La lettre de l'ambassadeur d'Espagne à Venise figure en copie au dossier du procès des Dantonistes, (*Archives nationales*, W 342) et en original dans les papiers de Robespierre. Elle a été imprimée, texte espagnol en regard de la traduction française, dans le recueil de ces papiers publié en 1828, chez Baudouin, t. III, p. 388 ,et suiv.

arrêtés. Il s'agissait de s'emparer de l'Hôtel de Ville et du Temple par une attaque insurrectionnelle, puis de délivrer le Dauphin et de le proclamer roi sous la régence de Marie-Antoinette. C'est après la découverte de ce complot que le Dauphin fut séparé de sa mère le 1er juillet (1).

Joueur et endetté, le général Arthur Dillon avait déjà essayé d'entraîner ses troupes sur Paris pour rétablir la royauté après le 10 août. Un moment suspendu de son emploi, il n'avait dû qu'à l'amitié de Camille Desmoulins et de Chabot, qu'il avait connus dans les tripots, d'être rétabli en fonctions. Quand Saint-Just, à qui le nouveau complot avait été dénoncé, demanda l'arrestation de Dillon, à la séance du Comité de Salut public du 30 juin, Delacroix offrit sa démission. De sa prison, Dillon appela Camille Desmoulins à son secours. Ni Camille ni Chabot ne lui manquèrent. Camille s'efforça de prouver son innocence dans des pamphlets. Chabot, qui était membre du Comité de Sûreté générale, le fit remettre en liberté provisoire le 7 août (2) et détruisit, paraît-il, les pièces les plus compromettantes de son dossier (3). Quand

(1) Sur le complot Dillon, voir notre étude : Les divisions de la Montagne, la chute de Danton, dans les *Annales révolutionnaires*, 1913, t. VI, p. 219 et suiv.

(2) Chabot s'est excusé de cette mise en liberté en prétendant qu'il voulait par là mieux connaître la conspiration. Voir son mémoire adressé au Comité de Sûreté générale le troisième jour de la troisième décade du premier mois, l'an second (*Archives nationales*, F7 4637). Mme Roland, qni était à Sainte-Pélagie avec Castellane, dit que celui-ci acheta sa mise en liberté de Chabot pour 30 000 livres et que Dillon était sorti des Madelonnettes de la même manière (*Mémoires* édition Perroud, t. I, p. 317). Dans son rapport sur la conspiration dénoncée par Chabot et Basire, Fabre d'Églantine accuse Chabot d'avoir enlevé du Comité de Sûreté générale les pièces à charge contre Dillon et Castellane (*Annales révolutionnaires*, 1916 t. VIII, p. 255).

(3) Voir le rapport de Fabre d'Églantine sur la conspiration dénoncée par Chabot et Basire dans les *Annales révolutionnaires*, 1916, t. VIII, p. 255.

les Dantonistes seront traduits au Tribunal révolutionnaire, Dillon, reconnaissant, essaiera de les sauver par un coup de main (1).

Les contemporains ne doutèrent pas que Danton était derrière Dillon. Le 1er brumaire an III, plusieurs Conventionnels, Chaudron-Rousseau, Thuriot, Bentabole dénoncèrent le projet que certains Girondins ou alliés secrets des Girondins auraient formé en juin 1793 pour mettre le jeune Capet sur le trône, et Cambon rappela à cette occasion que le Comité de Salut public avait subi les attaques de Desmoulins parce qu'il avait fait arrêter Dillon.

Entre la découverte du complot Dillon et le renouvellement du Comité de Salut public, qui eut lieu le 10 juillet, il y eut plus qu'une simple coïncidence, mais un rapport de cause à effet. Au dire de Barère (2), Danton et ses amis auraient provoqué le renouvellement du Comité dans l'espoir d'en chasser la majorité, qui, avec Cambon et Saint-Just, venait de faire arrêter Dillon et Castellane. Mais leur calcul échoua. Danton et Delacroix ne furent pas réélus dans le nouveau Comité, qui comprit surtout des Montagnards robespierristes.

Le Comité Danton fut renversé pour des raisons multiples. Il n'avait pas mieux dirigé les opérations militaires que la diplomatie. Au début de juillet, les Vendéens remportaient un succès important à Chatillon-sur-Sèvre et les Autirchiens s'emparaient du camp de Famars. A l'intérieur, la révolte girondine s'étendait. Danton avait négocié avec les révoltés du Calvados (3) comme avec les révoltés de Lyon. Ses tractations avec les ennemis du dedans parurent

(1) Ce sera la fameuse conspiration des prisons.
(2) *Mémoires*, t. II, p. 103 et suiv.
(3) Voir notre article : Danton et Louis Comte, dans la seconde série de nos *Études robespierristes*.

aussi suspectes que ses pourparlers décevants avec les ennemis de l'extérieur.

Tombé du pouvoir, le démagogue en fut-il plus sage? Revint-il à une compréhension plus exacte de l'intérêt français? Persista-t-il au contraire à poursuivre sa politique défaîtiste, par des voies d'autant plus criminelles qu'elles étaient maintenant plus indirectes, plus tortueuses? Fut-il l'espoir avoué ou secret de toute une faction dont l'opposition, obscure mais dangereuse, entrava gravement l'action gouvernementale du grand Comité de Salut public?

Ces questions n'ont jamais été posées par les historiens. Elles demandent à être examinées et, si possible, résolues.

VI

L'OPPOSITION
LES PREMIÈRES ESCARMOUCHES

Le nouveau Comité de Salut public avait pris le pouvoir dans des conditions beaucoup plus difficiles encore que l'ancien. En ce mois de juillet 1793, l'insurrection vendéenne triomphait, la révolte girondine, encouragée par les tergiversations dantonistes, prenait un développement redoutable. Lyon, Marseille, Caen, toutes les grandes villes lèvent des armées contre la Convention. Toulon et la Corse se donnent aux Anglais. Les Alliés prennent nos places fortes. On apprend coup sur coup, à la fin de juillet, les capitulations de Mayence, de Condé, de Valenciennes. Les lignes de Vissembourg seront bientôt menacées et forcées, l'Alsace envahie.

Devant l'immensité du péril, des âmes pusillanimes auraient plus que jamais essayé de négocier. Heureusement pour la France, Danton n'était plus au gouvernement et Robespierre y entrait.

Tout ce qui restait du parti girondin à la Convention appelait ouvertement la paix, et Danton, sous main, secondait la manœuvre.

Quand vint en discussion, le 18 juin, le célèbre article constitutionnel proposé par Hérault de Séchelles « Le peuple français ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire », le député Sébastien Mercier, l'auteur populaire du *Tableau de Paris*, en réclama le rejet : « De tels articles, dit-il, s'écrivent ou s'effacent avec la pointe de l'épée ; on peut sur son territoire faire des traités avantageux. Vous flattez-vous d'être toujours victorieux? Avez-vous fait un traité avec la victoire? » Basire lui lança l'interruption héroïque : « Nous en avons fait un avec la mort ! » Mais Basire ne fut applaudi que sur les bancs de la Montagne. Il fallut que Robespierre et Barère répondissent à Mercier, qui s'obstina. « A peine, avait dit Mercier, avez-vous des idées justes sur la liberté et déjà vous osez vous placer au niveau des Romains. Je demande la radiation de cet article, parce que la génération présente n'est point encore à la hauteur où elle devrait être. » Robespierre lui répliqua dédaigneusement en faisant bon marché des Romains : « Je n'aurais jamais cru qu'un représentant du peuple français osât professer ici une maxime d'esclavage et de lâcheté. Je n'aurais jamais cru qu'il osât contester la vertu républicaine du peuple qu'il représente. Où a-t-il vu, cet homme, que nous fussions inférieurs aux Romains? Où a-t-il vu, cet homme, que la Constitution que nous allons terminer, fût au-dessous de ce Sénat despotique, qui ne connut jamais la Déclaration des droits de l'homme? Où a-t-il vu que ce peuple qui verse son sang pour la liberté universelle fût au-dessous des Romains, qui furent, non pas les héros de la liberté, mais les oppresseurs de tous les peuples? ...Qu'ils sachent, tous ceux qui ne savent pas deviner l'énergie d'un peuple libre, qu'ils sachent que cet article est l'expression de sa volonté. Un peuple qui traite sur son territoire avec des ennemis est un peuple

déjà vaincu et qui a renoncé à son indépendance... » Mercier le prit de haut avec Robespierre : « Je n'ai parlé que de la génération actuelle, et je soutiens que quiconque veut assimiler les Français d'aujourd'hui aux Romains d'autrefois n'offre que le témoignage de son ignorance. Celui qui n'a pas étudié les lois de ce peuple n'est pas fait pour en parler. » Mais Barère évoqua le courage des soldats républicains, leur belle conduite devant l'ennemi : « C'est la France, en un mot, qui a déjà décrété cet article. » Il répéta les arguments de Robespierre contre les Romains et le mot de Basire sur le pacte avec la mort. L'article fut voté. Il créait une difficulté de plus à la reprise des négociations avec l'ennemi.

Mais les Girondins ne s'avouaient pas vaincus. L'un d'eux, Carra, qui avait déjà été mêlé aux pourparlers avec les Prussiens après Valmy, soutint dans son journal, au lendemain même de la chute de Danton, que la paix était possible, au moins avec la Prusse. Les Prussiens avaient employé la formule « Le Roi de Prusse à la République française » en tête d'un cartel d'échange de prisonniers sur le front de l'armée du Rhin. Carra découvrait dans cette banale formule de politesse la preuve que la Prusse reconnaissait la République. « On voit donc, continuait-il, qu'il n'y a qu'un pas à faire pour détacher le Roi de Prusse de la coalition, et qu'il ne s'agit que de la sagesse et de l'habileté d'une tête politique, en qui la nation et la Convention nationale auraient assez de confiance pour la charger de cette négociation (1). » Carra ne s'expliquait pas sur cette « tête politique », mais il faisait valoir longuement ses raisons de croire que les coalisés étaient divisés, et il terminait ses déductions par cette conclusion menaçante pour ses contra-

(1) *Annales patriotiques* du 12 juillet 1793. Notons que Sébastien Mercier était codirecteur du journal.

dicteurs : « Si le Roi de Prusse, dont l'intérêt véritable est de se détacher au plus tôt de la coalition, montre un désir sincère de faire la paix avec la République, nous verrons alors quels seront les partisans assez osés de l'Autriche pour s'y opposer. » Chose curieuse, parmi ces « partisans de l'Autriche », que Carra accusait d'avance d'être hostiles à toute paix séparée, il avait rangé dix jours auparavant : « Pa[che], Bou[chotte], Aud[oin], Has[senfratz] et consorts de la Commune de Paris (1) », autrement dit tout le parti hébertiste, qui derrière Anacharsis Cloots, réclamait en effet la guerre à outrance, la guerre jusqu'à la victoire. Dans le même article il rangeait, parmi « les instruments aveugles ou clairvoyants du parti anglais, Dan[ton], Mar[at], Lac[roix], Rob[espierre] et consorts et les Jac[obins] ». Enfin il découvrait un parti espagnol, dont les chefs étaient « Gus[man], Pi[o], Per[eira] et consorts et les Cor[deliers] ».

A l'offensive girondine en faveur de la paix, s'opposa promptement une contre-offensive hébertiste pour la continuation de la guerre. Les Hébertistes ne repoussaient pas seulement la paix par fierté patriotique. Ils la repoussaient aussi dans l'intérêt de leur clientèle, qui comprenait la plupart des réfugiés bataves, belges, liégeois, rhénans, genevois, savoisiens, qui ne pouvaient rentrer dans leurs foyers et réaliser leur rêve d'affranchissement qu'au prix de la victoire complète de la République (2). Ils s'appuyaient sur le ministre de la Guerre Bouchotte et sur ses bureaux. Beaucoup d'entre eux avaient fait une brillante carrière dans l'armée révolutionnaire et dans les états-

(1) *Annales patriotiques* du 1er juillet 1793, article intitulé « Les On-dit ». Nous complétons les noms désignés, dont les syllabes manquantes sont représentées par des points dans le journal.

(2) Voir notre livre *la Révolution et les Etrangers*, notamment les pages 44-47, 128-129, 144-145.

majors. La guerre devenait pour ceux-là une carrière fructueuse à laquelle ils n'avaient aucune envie de renoncer. Il est remarquable que toutes les grandes mesures révolutionnaires : la levée en masse, les greniers d'abondance, la loi des suspects, le maximum, l'épuration des autorités, le gouvernement révolutionnaire, furent réclamées par les Hébertistes qui les imposèrent à une Convention d'abord hostile. Toutes avaient le même but, la même signification : la lutte à mort contre l'ennemi.

Le courant hébertiste était si fort que Danton et ses amis n'osèrent pas d'abord le remonter ouvertement. Mais leurs attaques obliques contre les mesures de défense nationale (1), leurs menées obscures dans les couloirs ou au sein des Comités, ne tardèrent pas à éveiller la défiance de leurs adversaires. Aux approches au 10 août, quand le bruit courut que Danton voulait profiter de la grande Fédération, fixée au jour anniversaire de la chute de la royauté, pour réclamer une amnistie générale, cette amnistie que le ministre Lebrun avait déjà proposée avec la rentrée des émigrés pour négocier avec l'Angleterre, les hébertistes prirent l'alarme. A la séance du 2 août, en effet, comme une députation de Nantais demandait l'indulgence de la Convention en faveur du général Beysser et du député Coustard compromis dans la révolte fédéraliste, Danton avait insinué en ces termes l'idée d'une amnistie : « La Convention sait que les hommes égarés se réuniront toujours à la masse, mais elle a cru différer à la conversion de ceux qui veulent fédéraliser le peuple... Elle désire que le 10 août vous resserriez le nœud de la fraternité » (2).

(1) Voir, dans notre livre *la Révolution et les Étrangers*, leur opposition tenace aux lois sur le séquestre et l'arrestation des sujets ennemis.

(2) « Danton voulait une amnistie pour tous les coupables, il

Hébert se déchaîna aussitôt, dans son numéro 269 paru la veille de la fête, contre les nouveaux Brissotins, dont les chefs avaient défendu Dumouriez et partagé avec lui les dépouilles de la Belgique. L'allusion à Danton était claire : « On veut, dit-il, à force de trahisons et de malheurs, forcer le peuple à désirer l'ancien régime et à le redemander... Quand la moitié de la France sera ravagée par les brigands du Nord, ces J... f... se flattent que les Sans-Culottes seront *trop heureux de recevoir la paix à genoux*. C'est alors que ces hommes d'État, pour mettre fin à tous les maux qu'ils auront occasionnés, nous proposeront la royauté comme le seul remède. C'est alors qu'ils iront donner la clef des champs au petit avorton du Temple... » Hébert ne pouvait pas concevoir une politique de paix qui ne serait pas en même temps une politique de restauration monarchique. Il était clair, en effet, quand nos armées battues reculaient partout, qu'on ne pouvait obtenir la paix qu'au détriment de la République. Il tombait sous le sens que les rois, qui touchaient à la victoire, n'exigeraient pas seulement, pour traiter, des indemnités territoriales et pécuniaires, mais des mesures de réparation en faveur de tous ceux que la Révolution avait lésés. Dans ce terrible été de 1793, les républicains ne pouvaient recevoir la paix qu'à genoux.

La guerre, dès lors, fut déclarée entre Hébertistes et Dantonistes. Un ami de Danton, Guffroy, venait de fonder un journal en style poissard, *Le Rougyff* (1) ou *le Frank en vedette*, qui se proposait de faire concurrence au *Père Duchesne* dans les milieux populaires et de ruiner adroitement les meneurs et les

s'en est expliqué ouvertement ; il voulait donc la contre-révolution. » (Notes de Robespierre contre les Dantonistes, dans les *Annales révolutionnaires*, t. X, p. 459.)

(1) Anagramme du nom de Guffroy. *Le Rougyff* commença à paraître en juillet 1793.

mesures hébertistes. *Le Rougyff* avait attaqué à plusieurs reprises les réfugiés belges et bataves, dont il avait mis en doute le civisme. *Le Batave*, qui était l'organe des réfugiés et qui était inspiré par Anacharsis Cloots, répliqua aux attaques de Guffroy en prenant l'offensive. Dans son numéro du 10 août, sous la signature d'Alexandre Courtois (1), il fit chorus avec Hébert en ces termes menaçants : « Je sais qu'il y a un système de calomnie qu'on étend aux Belges et qui tient au dessein de renoncer à la Belgique. Je sais qu'il y a des gens qui ont intérêt à ce qu'on n'y retourne pas ; ces gens seront dévoilés ! »

La question de la paix se trouvait ainsi posée devant l'opinion publique.

Danton et ses amis se turent pour le moment. Mais ils allaient bientôt être forcés de sortir de leur prudente réserve.

L'influence hébertiste était représentée dès l'origine dans le nouveau Comité de Salut public par Hérault de Séchelles, qui était chargé avec Barère de la partie diplomatique. Le 5 septembre, quand la Terreur fut mise à l'ordre du jour, sous la pression de la Commune et des sections, Billaud Varenne et Collot d'Herbois entrèrent à leur tour au Comité pour y représenter la politique terroriste.

Le fuyant Barère se mit d'abord à la remorque de Hérault de Séchelles, comme il s'était mis auparavant à la remorque de Danton. Au premier Comité de Salut public, il avait interprété le décret du 13 avril comme une autorisation de négocier avec l'ennemi. Il l'interprète maintenant comme une interdiction d'abandonner les peuples réunis. Les négociations commencées s'arrêtèrent brusquement.

(1) Alexandre Courtois fut chargé de missions du Conseil exécutif à diverses reprises. Il ne faut pas le confondre avec le député Edme-Bonaventure Courtois, ami de Danton.

Vers le milieu de juillet, un Anglais du nom d'Archibald Mitchell, qui se disait l'un des vingt-quatre magistrats chargés de la police de Westminster, s'était présenté au nouveau ministre des Affaires étrangères Deforgues avec un passeport de Grenville et s'était offert de porter à Londres les dépêches qui lui seraient confiées pour le gouvernement britannique. Comme gage de sa bonne foi et comme preuve de sa mission secrète, il se disait prêt à emmener un Français avec lui. A en croire le mémoire qu'il remit, le seul obstacle à la paix de la part de l'Angleterre était l'absence d'un gouvernement fort en France. Non seulement Deforgues n'osa pas donner suite aux propositions de Mitchell, mais il le dénonça comme un espion et refusa d'avoir avec lui aucunes relations (1).

Quand Matthews, précédemment envoyé en Angleterre par l'ancien Comité, revint en France au mois d'août, il eut beaucoup de mal à atteindre Paris. Il fut un moment arrêté à Vervins. Deforgues refusa de le recevoir et le renvoya à un de ses commis, Otto, qui l'interrogea longuement à trois reprises. L'Anglais annonça que le duc d'York se préparait à assiéger Dunkerque, et l'avis se trouva confirmé par l'événement. Il déclara ensuite que la paix était possible avec l'Angleterre si la France sacrifiait Tabago, si elle acceptait la médiation anglaise, si elle restituait la Savoie et Nice, si elle indemnisait le pape pour Avignon et les princes allemands possessionnés en Alsace et si elle renvoyait la famille royale à la frontière. Moyennant ces conditions, l'Angleterre reconnaîtrait la Répu-

(1) On considère souvent Deforgues comme une créature de Danton. Il s'est défendu avec vivacité contre cette accusation dans une lettre écrite à Robespierre de sa prison, le 14 germinal an II (*Papiers inédits*, 1828, t. II, p. 189-193). Il prétend dans cette lettre que, depuis sa nomination aux Affaires étrangères, il ne vit Danton qu'une seule fois.

blique et garantirait son territoire (1). Il se faisait fort enfin, si le Comité de Salut public lui confiait ses pouvoirs, de faire agréer au cabinet britannique un agent français régulièrement accrédité pour négocier sur ces bases. Otto l'écouta, mais ne lui fit aucune réponse. Matthews, après bien des démarches, réussit à rencontrer Hérault dans l'antichambre du Comité de Salut public. Hérault le repoussa durement (2). Bien plus, il le fit arrêter, le 6 septembre, en vertu de la loi sur les étrangers sujets ennemis votée le jour même. Matthews fut consigné à l'hôtel du traiteur Rose, rue Grange-Batelière, sous la surveillance de deux gendarmes (3). Il y avait quelque chose de changé au Comité de Salut public depuis que Danton avait cessé d'y siéger ! Les historiens, qui font d'Hérault de Séchelles le bras droit et l'ami de Danton (4), auraient, j'imagine, quelque peine à expliquer le mauvais accueil qu'il réserve à Matthews, quand celui-ci croyait pouvoir compter sur le concours de Danton, auquel il adressait des appels répétés. Pour rentrer en France à son retour d'Angleterre, c'était à Danton qu'il avait demandé un passeport dans une lettre datée d'Hirson le 20 août : « Citoyen Danton, j'ai écrit par un courrier de cet endroit à mon ami confidentiel (5)... qui, s'il est chez lui, ira vous trouver sur-le-champ, mais dans la crainte qu'il n'y soit pas, je vous prie de m'envoyer par le porteur un passeport pour aller

(1) Voir les pièces justificatives publiées par ROBINET en annexe de son *Danton émigré*, p. 258-269.

(2) AULARD, La diplomatie du Comité de Salut public, dans *la Révolution française*, t. XVIII, p. 164.

(3) L'arrêté est signé Hérault, Thuriot, Prieur de la Marne, Barère, C.-H. Prieur (de la Côte-d'Or) et Carnot.

(4) Nous avons démontré que Hérault de Séchelles ne fut pas l'ami, mais la victime des Dantonistes. Voir la seconde série de nos *Etudes robespierristes*.

(5) M. Aulard, qui a publié cette lettre, dit que le nom de cet ami est raturé et illisible. C'est vraiment dommage.

à Paris, où je vous expliquerai ce qui est nécessaire pour le bien de la République... » Matthews avait donc à Paris un ami confidentiel qui avait ses entrées chez Danton. La remarque est déjà curieuse, mais il y a mieux. Danton, qui n'était plus au gouvernement, s'intéresse cependant à la requête de l'agent anglais, car celui-ci obtient son passeport. La correspondance continue. Quand Matthews fut mis en arrestation dans son hôtel, il se tourna de nouveau vers Danton comme vers son protecteur naturel. Il lui rappela, le 9 septembre, les services qu'il avait rendus à la France, et il lui demanda son appui pour obtenir du Comité de Salut public « une mesure d'exception et de sûreté, ainsi qu'un passeport pour s'en retourner s'il ne pouvait être plus longtemps utile (1) »...

Le ton de familiarité et de confiance qui règne dans les lettres de l'agent anglais à Danton a déjà de quoi étonner. Mais il faut se souvenir qu'entre Danton et l'Angleterre les liens étaient anciens. Il est fâcheusement question de Danton dans une dépêche de notre ambassadeur à Londres, La Luzerne, en date du 29 novembre 1789 : « J'ai dit [au duc d'Orléans alors en mission extraordinaire à Londres] qu'il y avait à Paris deux particuliers anglais, l'un nommé Danton et l'autre nommé Paré, que quelques personnes soupçonnaient d'être les agents les plus particuliers du gouvernement anglais... Je ne sais si on a fait des recherches pour savoir s'ils existaient réellement à Paris (2)... » A cette date la notoriété de Danton, ne dépassait pas encore l'enceinte du district des Cordeliers. La Luzerne, qui ne le connaît que par ses infor-

(1) Cette lettre de Matthews a été publiée *in extenso* dans le *Danton émigré* du Dr Robinet, p. 265-267.

(2) Cette dépêche de La Luzerne à Montmorin a été pour la première fois signalée par M. O. Havard dans son *Histoire de la Révolution dans les ports de guerre*, t. II, p. 79.

mateurs anglais, le croit lui-même Anglais et prononce sans doute son nom à l'anglaise *Dantonne*. Il est remarquable qu'il lui associe le nom de Paré, qui est son principal clerc. Ce texte est déjà inquiétant. Mais il y en a un autre plus grave encore. C'est, sous les scellés de Danton aux *Archives nationales*, une lettre par laquelle un agent du *Foreign Office* informe le banquier Perregaux qu'il peut avancer différentes sommes d'argent importantes à différents personnages qui ont rendu à l'Angleterre des services signalés « en soufflant le feu et en portant les Jacobins au paroxysme de la fureur (1) ». 18 000 livres devaient être distribuées au seul C. D. Comment cette lettre du *Foreign Office*, adressée à Perregaux, est-elle sous les scellés de Danton? N'est-ce pas cette pièce qui a été communiquée en chambre du Conseil aux jurés du Tribunal révolutionnaire pour déterminer leur conviction? On ne peut à ce sujet que poser des points d'interrogation, mais il faut avouer que, si Danton était réellement un agent anglais, bien des choses qui sont obscures dans sa vie deviennent claires. On comprend qu'il se soit réfugié en Angleterre après l'affaire du Champ de Mars ; qu'il ait essayé, au dernier moment, après la mort du roi, de prévenir la guerre avec l'Angleterre et qu'il ait été rappelé aux négociations *in extremis* tentées par Dumouriez et par de Maulde ; on comprend ses continuelles avances à l'Angleterre pendant son passage au Conseil exécutif et au Comité de Salut public ; on ne s'étonne plus que Carra l'ait rangé dans la faction anglaise ; on comprend mieux encore que W. A. Miles ait porté sur son caractère le jugement sévère que nous avons relaté ; enfin la familiarité qui règne dans les lettres de Matthews n'a plus rien que de fort naturel.

(1) Voir le document *in extenso* dans la seconde série de mes *Etudes robespierristes*, p. 132-133.

Mais l'influence de Danton, en ce mois de septembre 1793, avait déjà beaucoup baissé. Matthews ne put obtenir le passeport qu'il avait sollicité. Il resta consigné dans son hôtel jusqu'après le 9 thermidor. Il ne s'y ennuyait pas trop, si on en croit les Robespierristes. La cuisine du traiteur Rose était délicieuse. Danton l'appréciait; il fit avec l'Anglais des repas à 100 écus par tête (1). Je suppose qu'au nombre des convives figurait aussi le baron d'Esebeck, l'interlocuteur de Desportes à Metz, qu'un arrêté du Comité de Salut public avait transféré, lui aussi, à l'hôtel de la rue Grange-Batelière.

D'Esebeck ne s'était-il pas mis, comme Matthews, sous la protection de Danton? Ne lui avait-il pas écrit, le 12 juin 1793, par l'intermédiaire de son ami Desportes, cette charmante missive : « Citoyen, j'ai entendu tellement vanter votre justice et votre humanité que je me jette dans vos bras et vous supplie de me faire tirer de la situation affreuse où l'on m'a plongé. Ma confiance et mon espoir ne seront pas déçus, puisque je m'adresse au plus grand homme de la République française. Si j'en crois mon cœur, il doit être aussi le plus généreux et, si je m'en rapporte à la justice de ma cause, je ne l'aurai point en vain choisi pour mon protecteur. C'est donc avec l'espérance la plus douce que je vous supplie, citoyen, de faire valoir auprès du Comité de Salut public le mémoire que j'ai l'honneur de vous adresser. Je n'ose point vous parler du sentiment de reconnaissance dont je paierai votre généreux appui ; il me suffit de vous dire qu'il égalera le sentiment d'admiration dont je

(1) Rapport de Saint-Just, dans Buchez et Roux, t. XXXII, p. 99. Le traiteur Rose ou Rosse était âgé de quarante ans. Son hôtel était au n° 26 de la rue Grange-Batelière (Tuetey, *Répertoire*, t. XI, n° 213). Un citoyen Rose présidait en novembre 1793 la société populaire du Club Electoral siégeant à l'Évêché (Arch. nat. W 342).

suis pénétré pour votre grand caractère (1). » Hélas ! le temps n'était plus où Danton pouvait faire droit à des suppliques aussi flatteuses. Il ne pouvait plus que se consoler de son impuissance en sablant avec leurs auteurs les excellents vins du traiteur Rose.

Non seulement le nouveau Comité de Salut public fermait la porte à toute négociation avec l'ennemi, mais Hérault de Séchelles, qui y exerçait l'influence prépondérante sur la diplomatie (2), s'efforçait de ranimer la propagande et de reprendre la politique annexioniste qui avait été celle des Girondins à l'automne de 1792 et qu'ils avaient abandonnée ensuite. Ami d'Anacharsis Cloots, Hérault avait autrefois poussé à la guerre et aux conquêtes (3). Il n'avait pas, comme Danton, brûlé ses anciennes idoles. Dans les mois de juillet à septembre 1793, il est au Comité l'espoir du parti hébertiste, l'homme de la lutte jusqu'au bout (4).

Sur son initiative, le Comité envoie à Mulhouse, le 18 août, un agent secret, Pons de Boutier de Catus, un de ses amis, pour préparer la réunion à la France de cette petite république manufacturière, alliée aux cantons suisses (5). Vers le même temps, il fait confier à l'hébertiste Dubuisson une mission en Suisse « pour

(1) Aulard, article cité, p. 245.

(2) Au cours de son procès devant le Tribunal révolutionnaire, le président Herman reprocha à Hérault de s'être approprié la direction de la diplomatie et d'avoir fait dominer ses opinions au Comité de Salut public (Buchez et Roux, t. XXXII, p. 143).

(3) Voir *la Révolution et les Etrangers*, p. 62 et 74.

(4) Il définira en ces termes devant le Tribunal révolutionnaire la politique étrangère qu'il suivit alors : « Toute correspondance était interrompue avec l'ennemi, et nous n'avions autre chose à lui dire que : nous vous méprisons et ne vous redoutons nullement ; nous n'avons rien de commun avec vous ; battons-nous » (Buchez et Roux, t. XXXII, p. 143).

(5) Charles Schmidt, *Une Conquête douanière, Mulhouse*, et le compte rendu de cet ouvrage dans les *Annales révolutionnaires*, 1913, p. 123-125.

ranimer les partisans de la France (1) ». Pareilles missions risquaient d'être interprétées comme des intrusions dans les affaires intérieures de nos voisins. Mais Hérault ne voulait retenir du décret du 13 avril que l'interdiction d'abandonner les peuples « réunis ». Il s'expliqua avec toute la netteté désirable, le 25 août, dans un rapport qu'il fit au nom du Comité sur la situation de la Savoie.

Le département du Mont-Blanc, pendant le siège de Lyon, qui avait dégarni la frontière, avait été envahi par les Piémontais, qui avaient pénétré dans le Faucigny, la Tarentaise et la Maurienne. « Une erreur fatale s'est introduite, dit Hérault, et ne contribue pas peu dans le Mont-Blanc à affaiblir nos moyens, à décourager les bras qui s'armeraient pour la défense du territoire. Des ennemis perfides, des malveillants de tout genre ont répandu (et cette opinion n'est que trop accréditée) que la France allait abandonner un pays qui s'est donné bien moins à la France qu'à la liberté. Il n'y a rien de plus essentiel que de détruire irrévocablement une rumeur aussi funeste, aussi désespérante pour eux, aussi indécente pour nous... C'est à vous à vous rappeler qu'au mois d'avril dernier, temps où ces mêmes soupçons semblaient avoir déjà quelque consistance, vous rendîtes un décret formel pour garantir aux peuples réunis que jamais vous ne consentiriez à les abandonner... Toute la République est créancière des secours que nous devons au département du Mont-Blanc. » Hérault conclut que la Convention, « considérant qu'elle devait à toutes les parties de la République une et indivisible la même protection pour repousser les despotes et leurs vils satellites », devait envoyer sans délai deux représentants, Simon et Dumas, à l'armée

(1) Les instructions de Dubuisson sont datées du 22 août (Kaulek, t. II, p. 466 ; t. III, p. 9, 69, 109, etc.)

des Alpes pour organiser la défense et chasser les Piémontais.

Les partisans de la paix furent effrayés par l'exposé de principes du rapporteur du Comité de Salut public. Si la République s'engageait solennellement à ne déposer les armes qu'après avoir délivré de nouveau de la domination étrangère tous les peuples réunis au moment des victoires de l'automne précédent, la guerre s'éterniserait. Il ne faudrait pas seulement reconquérir le Faucigny et la Tarentaise, mais la Belgique, mais la rive gauche du Rhin.

Un Montagnard, que le Comité de Salut public avait rappelé de sa mission à l'armée du Nord pour le punir de sa faiblesse et qui marchait alors avec Danton, le médecin Duhem combattit les conclusions de Hérault de Séchelles : « Je demande l'ajournement de ce projet de décret, car le rapporteur a fait l'éloge des habitants de Mont-Blanc. Pour savoir si cet éloge est mérité, il faut que nous connaissions le nombre des communes qui ont accepté la Constitution... » C'était, en jetant le soupçon sur le civisme des Savoyards et sur la légitimité des réunions, en préparer le désaveu.

Un autre Montagnard, Gossuin, qui avait été le collègue de Danton dans sa mission de Belgique, appuya Duhem : « La majorité l'a acceptée [la Constitution], mais un très grand nombre l'a rejetée. » Alors l'hébertiste Simon, qui avait contribué avec Hérault de Séchelles à la réunion de la Savoie, prononça un vif éloge du patriotisme des habitants du Mont-Blanc : « Il n'y a pas un seul régiment en France où vous ne trouviez des Savoisiens; ils vous diront que la légion des Allobroges donna des preuves de valeur avec le général Carteaux; ils vous diront que, sans en être requis, ils ont formé six bataillons de volontaires. » Tallien appuya Simon, déclara que ce serait une

lâcheté que d'abandonner les Savoisiens : « La France se déshonorerait aux yeux de l'univers. J'ai été surpris que Gossuin ait élevé une question digne d'un aristocrate... » Mais l'Assemblée restait froide. Deux membres du Comité de Salut public durent intervenir pour soutenir Hérault. Prieur de la Marne avec indignation : « Le département du Mont-Blanc n'est-il pas une partie intégrante de la République?... Souvenons-nous de nos serments ; punissons Lyon et secourons le Mont-Blanc ! » Barère avec plus d'habileté en faisant sentir le mauvais effet que ferait cette discussion à l'étranger : « C'est par de semblables discussions que nous servons les rois coalisés ; c'est ainsi que l'on prépare le démembrement de la République. La Russie vient de faire un traité avec l'Angleterre, par lequel cette dernière puissance s'engage à ne point finir la guerre avec la France qu'elle n'ait restitué ses conquêtes; mais la Savoie n'est point sa conquête ; la nature et le vœu de ses habitants l'ont unie à la France... » L'argument entraîna l'Assemblée.

Duhem battit en retraite : « Qu'on ne me suppose point l'intention d'avoir voulu démembrer la France, mais, effrayé de ce système de don Quichotte qui, l'année passée, nous a préparé de grands maux, j'ai demandé l'ajournement du projet du Comité. » Le décret proposé par Hérault fut voté. Le Mont-Blanc serait secouru. Les peuples qui avaient cru en nos promesses ne seraient point déçus. C'était annoncer par un fait matériel l'orientation nouvelle de notre politique étrangère.

Pendant toute cette discussion si grave, Danton, l'auteur du décret du 13 avril, Danton qui avait le premier réclamé la réunion de la Savoie, Danton s'était tu. N'ayant pas osé défendre son ancien point de vue, il l'avait répudié par son silence, et ses amis avaient parlé pour lui. Il se taira de même

dans les discussions diplomatiques qui vont suivre.

Les Hébertistes et le Comité de Salut public ne se méprirent pas sur la signification de ce silence. Ils sentirent que le tribun muet était devenu le chef véritable du parti de la paix.

Le Batave et le *Père Duchesne* accentuèrent leur campagne contre les nouveaux Brissotins, contre les Endormeurs, contre les Hommes d'État ; c'est de ces noms variés qu'ils appellent désormais les Dantonistes.

Le Batave du 23 août publiait un grand discours qu'Anacharsis Cloots avait prononcé quatre jours plus tôt contre toute idée de paix (1). L'orateur du genre humain réclamait plus que jamais les frontières naturelles et assurait que la levée en masse, qui venait d'être décrétée, en permettrait la facile conquête. Le même journal, dans son numéro du 16 septembre, revenait longuement à la charge, à l'occasion du bruit qui courait que « deux commissaires anglais venaient d'arriver près du Comité de Salut public, chargés de faire des propositions de paix ».

« Depuis quelque temps, disait le journal, on parle beaucoup de paix. Tous nos *modérés*, nos *feuillans* et nos *royalistes*, car tous ces hommes sont très fort d'accord, s'efforcent à nous persuader que les puissances coalisées, lasses de la guerre, ne seraient pas éloignées d'entrer en négociation avec la France pour rendre la tranquillité à l'Europe (les bons apôtres !), pourvu seulement qu'elles fussent assurées que les Français se prêteraient à des conditions raisonnables ; mais ils ne nous disent pas quelles seraient ces conditions ; et peu nous importe ; nous savons très bien que les despotes conjurés contre la liberté française sont très las de la guerre ; que leurs finances sont épuisées, qu'ils sont fort embarrassés pour trouver

(1) Voir le *Journal de la Montagne*.

les moyens de subvenir aux frais immenses qu'occasionne cette nouvelle croisade contre la sainte Égalité. Mais nous savons aussi que les mesures vigoureuses du Comité de Salut public, que la levée en masse, que nos *aimables* ont cherché à tourner en ridicule (1), et qui s'est effectuée dans plusieurs départements avec le plus heureux succès, déconcertent tous les ennemis du dehors et du dedans, renversent tous leurs plans et font évanouir leurs criminelles espérances. Ne nous arrêtons pas en si beau chemin, ne soyons pas la dupe de ces prétendues dispositions pacifiques, dont on ne nous berce que pour figer de nouveau notre énergie républicaine qui fait trembler les tyrans sur leurs trônes ébranlés; on voudrait ralentir nos élans révolutionnaires et gagner du temps, voilà le fin mot, voilà l'unique objet qui occupe actuellement les aristocrates, ces ennemis éternels de la prospérité publique. Occupons-nous plus que jamais à battre les armées des coalisés; profitons des succès pour assommer les despotes, pour les chasser au delà du Rhin, cette barrière majestueuse et naturelle de la République française. Point de traités, point d'alliance avec le despotisme ; une nation qui a la gloire d'avoir proclamé la première la souveraineté des peuples ne peut ni ne doit traiter avec les usurpateurs de cette souveraineté. » Et, reprenant un mot du *Père Duchesne, le Batave* estimait qu'il serait assez tôt pour faire la paix le jour où les Anglais auraient renversé leur roi et auraient proclamé la république.

Les journaux hébertistes n'étaient plus seuls à faire cette campagne contre la paix, le plus grand journal d'alors, *le Moniteur,* à la rédaction duquel le Comité de Salut public venait d'attacher un chef de

(1) Danton lui-même, à la séance du 20 août, avait trouvé « mal digéré » le rapport de Barère sur la levée en masse et l'avait fait renvoyer au Comité de Salut public.

bureau des Affaires étrangères, Ducher, leur faisait longuement écho dans son numéro du 20 septembre : « On a déjà pu remarquer, à plusieurs époques, une singulière affectation à répandre des bruits de paix. Ces bruits se renouvellent en ce moment d'une manière très suspecte ; peut-être ont-ils pour but l'attiédissement du patriotisme et du courage dans nos jeunes concitoyens en réquisition ; mais le piège est trop grossier pour qu'ils s'y laissent prendre. Non, la paix n'est ni nécessaire, puisque nous pouvons, cette année comme l'année dernière et l'an prochain comme cette année, tenir tête à toute l'Europe, ni vraisemblable, puisqu'il reste encore des moyens aux puissances coalisées contre notre liberté. Républicains, n'oublions pas que c'est une guerre à mort entre nous et la tyrannie ; n'oublions pas que nous avons d'autre moyen de forcer les tyrans à la paix, que de les réduire par notre valeur et nos succès à l'impossibilité de faire la guerre (1). »

Une telle campagne ne se serait pas produite si les partisans de la paix ne s'étaient agités et n'avaient préparé, dans le secret des couloirs, quelque sourde manœuvre contre le Comité de Salut public, coupable de vouloir défendre la Savoie contre ses anciens maîtres. Déjà, le 20 septembre, aux Jacobins, au cours d'une discussion sur le général Houchard, un ami de Danton, Dufourny, faisait observer que ce général « semblait s'occuper des conquêtes, tandis que nous devons y renoncer et nous borner à notre défense (2) ».

(1) Dans ses numéros suivants, *le Moniteur* s'efforçait de rendre confiance à ses lecteurs sur l'issue victorieuse de la guerre. Il représentait « les peuples d'Allemagne fatigués d'une guerre injuste, l'Autriche épuisée d'hommes... » (numéro du 22 septembre); « le roi de Piémont accablé de revers et dépouillé de la moitié de ses Etats ne subsistant plus que par les aumônes de l'Angleterre... » (numéro du 23 septembre), etc.

(2) D'après le *Journal de la Montagne*.

En même temps, un journal très lu par les modérés et les aristocrates, l'*Observateur de l'Europe*, menait une campagne alarmante de nature à faire douter du succès et à dégoûter les Français de la guerre (1).

Les initiés, ceux qui étaient derrière cette campagne pacifiste, devaient savoir que le Comité de Salut public avait justement commencé de délibérer sur les principes directeurs de notre diplomatie, et ils ne durent pas être satisfaits des cinq bases que le Comité adopta, sur la proposition de Barère, dans son arrêté du 24 septembre :

« Première base : Pendant la guerre et jusqu'à ce que la Constitution soit mise à exécution, il n'y aura pas, auprès des puissances étrangères, des ministres plénipotentiaires ni des ambassadeurs. Le Comité de Salut public et le Conseil exécutif provisoire n'emploieront que des agents secrets, des secrétaires de légation et des chargés d'affaires.

« Deuxième base : Revoir le tableau de tous les employés diplomatiques au dehors et les réformer ou les rappeler.

« Troisième base : Il n'y aura plus d'instructions écrites données aux agents diplomatiques pour être

(1) « Le journal *l'Observateur* continue à donner des détails de nature à révolter même les modérés. A l'entendre, l'ennemi a des avantages continuels : les Français trouvent la mort partout où ils vont combattre. On ne conçoit pas qu'un pareil écrit souille encore les Français » (Rapport du policier Rolin en date du 21 septembre 1793, dans TUETEY, *Répertoire*, t. X, n° 1371). — « La citoyenne Robert, auteur du journal *l'Observateur*, a été saisie ces jours derniers. Une marchande libraire au Palais-Egalité m'a assuré que, dix minutes plus tôt, on eût surpris les deux rédacteurs de ce journal à écrire leurs notes. Elle assure que l'un de ces citoyens est député à la Convention nationale et l'autre de la société des Jacobins. » (Rapport de Rolin du 16 septembre dans P. CARON, *Paris sous la Terreur*, t. I, p. 115). — M. P. Caron assure que la citoyenne Robert, qui rédigeait ce journal défaitiste, était la femme du député de ce nom, très ami de Danton, qui l'avait aidé à payer ses dettes et qui l'avait pris dans son cabinet après le 10 août.

emportées avec eux (1); elles seront connues d'eux avant leur départ et déposées aux Archives des Affaires étrangères. Il ne leur sera donné que des pouvoirs et des lettres de crédit.

« Quatrième base : Il n'y aura d'exception à l'article premier que pour les deux peuples libres, les Américains et les Suisses.

« Cinquième base : Le Comité de Salut public et le Conseil exécutif provisoire ne traiteront avec aucun des agents et ministres étrangers qui n'auront pas un caractère positif auprès de la République française. »

De pareilles bases marquaient la volonté irréductible du Comité de poursuivre la guerre jusqu'à la complète victoire. Elles coupaient court à toutes les communications officieuses avec l'ennemi auxquelles Danton s'était si longtemps complu.

Par une coïncidence curieuse et qui donne à réfléchir, c'est le lendemain du jour où il avait arrêté sa politique extérieure que le Comité fut l'objet, le 25 septembre, d'une violente attaque de la part de tous ceux qui tenaient à Danton. L'attaque fut menée par ce même Briez qui avait ouvert avec Cobourg une discussion sur la trahison de Dumouriez au début d'avril et dont l'Assemblée avait blâmé l'initiative imprudente et humiliante. Courtois (2), Thuriot, Duhem, Merlin de Thionville, Fabre d'Églantine, Aimé Goupilleau, toute la famille dantoniste, figuraient au premier rang des assaillants. Il ne s'agissait en apparence que de la conduite des opérations militaires dans le Nord et en Vendée. On critiquait la destitution de Houchard et la nomination de Rossignol. Mais la question de la paix se trouva implici-

(1) Ceci afin d'éviter que ces instructions ne tombassent aux mains de l'ennemi, comme ç'avait été le cas pour celles confiées à Maret et à Sémonville.

(2) M. Madelin l'appelle justement « l'âme damnée de Danton ».

tement posée. Répondant à Duhem, Robespierre lui reprocha à deux reprises « d'avoir osé ouvrir l'avis d'abandonner un territoire réuni à la République, dont les habitants dénoncés par lui se défendent aujourd'hui avec énergie contre les fanatiques et les Anglais (1). » Cette allusion à l'opposition que Duhem et ses amis avaient faite un mois plus tôt à la conservation de la Savoie montrait que le Comité ne se faisait pas d'illusion sur le but secret poursuivi par ses adversaires. Si le Comité avait succombé — et il ne triompha qu'à grand'peine (2), — ses successeurs auraient repris la politique pusillanime de négociations avec l'ennemi, qui avait été la leur quand ils avaient occupé le pouvoir.

Ici encore Danton avait laissé agir ses amis. Il n'avait pas paru, mais on soupçonnait sa main derrière la toile.

La lecture de la correspondance de son ami Noël, qui représentait alors la France à Venise, est instructive sur ses vrais sentiments. Noël lui écrivait le 24 août : « S'il y avait sur le tapis quelque négociation de paix, j'imagine que vous ne me laisserez pas dans une oisiveté qui me pèse. » Pas de lettre où le mot paix ne figure. On lit dans celle du 14 septembre : « Je joins ici un des journaux italiens pour que vous jugiez comme nous y sommes traités. Vous remarquerez cependant que c'est la première fois que j'y vois le mot de paix. » Dans celle du 20 septembre : « On peut faire marcher de front les opérations militaires et diplomatiques, qui se secondent ordinairement, » et Noël de prodiguer ses conseils : il faut

(1) Un peu plus loin, Robespierre s'indigna encore contre ceux qui, « à cette tribune, avaient osé proposer froidement d'abandonner le Mont-Blanc aux Piémontais ».

(2) Il avait subi un échec au début de la séance, quand la Convention lui avait adjoint Briez. Celui-ci donna sa démission, quand le Comité obtint finalement un vote de confiance.

décider les États-Unis à attaquer le Canada et la Louisiane, faire déclarer Tippou-Sahib, envoyer une flotte aux Dardanelles pour décider les Turcs (1). Jusqu'ici Noël ne faisait rien que de licite en se laissant aller à ses imaginations et à ses désirs. Mais, où il était vraiment très imprudent, c'est quand il continuait de correspondre avec W. A. Miles, l'agent de Pitt, qu'il avait connu dans sa mission de Londres à l'automne précédent. Oubliant que la France était en guerre avec l'Angleterre, il écrivait à Miles pour l'intéresser au sort de Maret, son ami, alors interné à Milan par les Autrichiens, qui lui avaient volé ses papiers. Miles, heureux de l'aubaine, lui répondit le 17 septembre, et lui demandait ce qu'il pensait de la proclamation par laquelle lord Hood avait promis aux Toulonnais de rétablir la monarchie constitutionnelle. Noël continua la conversation. En remerciant son correspondant, le 27 septembre, de son intervention en faveur de Mme de Montgeroult, qui avait été arrêtée avec Maret, il se lamentait sur le malheureux sort de ses amis restés en France : « Brissot est en prison à l'abbaye, et son jugement est imminent ; Condorcet est en fuite et se cache ; Petion est arrêté ; Biron est à l'abbaye ; je ne sais ce qu'est devenu Dumouriez. Un de ses commissaires qu'il a livrés était parmi mes meilleurs amis. Lebrun est traduit au Tribunal révolutionnaire et je le crois en danger... » Je ne sais pas si les règles diplomatiques d'aujourd'hui permettraient de telles confidences entre les agents des nations belligérantes. Mais il est juste de reconnaître qu'après les avoir faites, Noël avait le bon sens de terminer sa lettre par des déclarations patriotiques. Les Français, à l'en croire, périraient jusqu'au dernier plutôt que de subir la loi de l'étranger. Miles en conclut

(1) Les lettres de Noël à Danton ont été publiées par M. Aulard dans *la Révolution française*, 1893, t. I.

que, si Noël accueillait ainsi la proclamation de lord Hood, il fallait perdre tout espoir de rallier les révolutionnaires modérés à la cause des Bourbons. Il transmit la lettre de Noël à Long, qui était le principal collaborateur de Pitt. Mais n'est-il pas curieux qu'un homme qui avait fréquenté Noël et qui le connaissait aussi bien que Miles ait pu se méprendre à ce point sur la sincérité de son républicanisme que de lui demander son avis sur le rétablissement de la monarchie?

Si prudent qu'il fût, Danton n'avait pas laissé de faire connaître à ses intimes ce qu'il pensait du gouvernement de Robespierre.

Avant de partir pour Arcis-sur-Aube, au début d'octobre, pour soigner sa santé, qu'il disait ébranlée, il avait confié à son ami Duplain, sur un ton de mauvaise humeur, qu'il était très mécontent de ce qui se passait. « En conduisant Marie-Antoinette à l'échafaud, disait-il, on détruit l'espoir de traiter avec les puissances étrangères. » Il ajoutait que « Custine avait été jugé trop légèrement et que cette conduite envers nos meilleurs généraux nous mettait dans l'impossibilité de vaincre ». Duplain ne garda pas la confidence pour lui-même. Il la répéta au Robespierriste Arthur, qui avait une grande influence à la section de Piques (1). On sut ainsi que Danton désapprouvait la politique du Comité de Salut public, qu'il désespérait de la victoire et qu'il persistait à souhaiter la paix.

Les Hébertistes, bien entendu, triomphèrent de l'insuccès des attaques menées, le 25 septembre, contre le Comité de Salut public. Anacharsis Cloots lança de la tribune des Jacobins, dix jours plus tard, le 5 octobre, un manifeste de guerre à outrance qui eut un grand retentissement. Il lui donna la forme

(1) Voir, à la séance des Jacobins du 16 germinal, les déclarations d'Arthur.

d'une adresse aux Sans-Culottes bataves : « Citoyens opprimés, vous me demandez si les principaux membres de la Convention nationale et des sociétés populaires sont toujours pénétrés de l'importance de joindre les bouches du Rhin à celles du Rhône? Ma réponse sera claire et satisfaisante. Ceux-là seraient des membres très peu recommandables qui, à l'instar de Brissot et consorts, et sous prétexte de la trahison de nos ci-devant généraux et ministres, s'opposeraient au développement d'un plan de campagne qui remet la France dans les limites naturelles de la Gaule. Car, à moins de prouver que notre situation géographique a changé depuis l'année dernière, je ne vois aucun argument plausible en faveur de nos imbéciles et de nos fripons qui prêchent lâchement le système perfide de Roland et de Beurnonville. Déjà l'opinion publique fait justice de quelques individus qui voudraient, aux dépens de la Savoie et de Nice, de Liège et de Jemappes, nous faire signer une paix plâtrée... Je le demande au plus habile, comment il terminera notre procès avec l'Europe, si les Français se contentent de rester sur la frontière factice des derniers rois de France ?...

« Rassurez-vous, Belges et Bataves, et vous Allobroges, dont les muscadins ont éprouvé la valeur civique dans six batailles mémorables... C'est bien le moment de nous parler de paix à nous qui, par la réquisition de nos jeunes gens et par le démonnayage de nos assignats (1), venons de construire deux bastions devant lesquels se briseront tous les efforts de la ligue royale (2) !... » Les Jacobins ordonnèrent l'impression du manifeste de Cloots. Le parti pacifiste paraissait écrasé.

(1) Les assignats à face royale, supérieurs à cent livres, venaient d'être démonétisés.

(2) *Moniteur*, t. XVIII, p. 296. L'aeresse de Cloots fut reproduite aussi dans *le Batave*.

Ainsi, pendant les trois mois tragiques qui s'étaient écoulés depuis sa chute du pouvoir, pendant ces trois mois de juillet, d'août et septembre 1793, qui virent les progrès de l'invasion et l'extension de la guerre civile, la levée en masse, le maximum et l'organisation de la Terreur, Danton ne s'était pas ressaisi. Alors que le nouveau Comité de Salut public, le Comité Robespierre, coupait court à toute négociation avec l'ennemi et ne comptait que sur la force des armes pour contraindre l'ennemi à reconnaître la République, Danton continuait à réclamer une paix de compromis. Pour l'obtenir, il aurait abandonné la Savoie ainsi qu'une partie du programme révolutionnaire. Danton doutait de la Révolution. Il restait le suprême recours des agents de l'ennemi dans l'embarras. C'est à lui que s'adressaient l'Anglais Matthews, l'Allemand d'Esebeck. Autour de lui se groupaient tous les adversaires du Comité de Salut public. Il était le chef de l'opposition, mais un chef muet qui ne s'épanchait que dans le privé.

Les historiens expliquent parfois la lassitude et la dépression de Danton en cet été de 1793 par des raisons d'ordre privé. Il s'était remarié en juillet, cinq mois après la mort de sa première femme, qu'il adorait, disent-ils. Sa seconde femme, Louise Gély, âgée de seize ans, était très pieuse. Pour l'épouser, Danton avait dû accepter de faire bénir secrètement son union par un prêtre réfractaire, l'abbé de Keravenant, qui avait échappé aux massacres de septembre. On veut que ce soit ce mariage qui ait affaibli Danton et on explique son départ pour Arcis-sur-Aube par le seul souci de sa santé, qu'une courte maladie avait ébranlée à la fin de septembre. C'est possible. Mais je constate que Danton n'a pas attendu d'être remarié pour incliner vers la paix. Il n'a fait que continuer dans l'opposition la politique étrangère pusillanime qu'il

avait pratiquée au pouvoir. On savait si bien que Danton désirait la paix qu'à la veille même de son départ pour Arcis, le bruit courut que le Comité de Salut public lui avait confié la mission de négocier avec les puissances coalisées, et on prétendit qu'il se rendait en Suisse ou en Autriche pour remplir cette mission (1).

Ces bruits fâcheux n'empêchèrent pas Danton de demander un congé, qui ne lui fut accordé, dit le *Moniteur*, qu'après quelques légers débats, un congé qui allait fournir de nouveaux prétextes à l'attaquer.

Pour quitter Paris dans ces conditions, il devait avoir des raisons majeures. Les pièces d'archives m'ont révélé que précisément, à la fin de septembre et au début d'octobre, quand ces bruits couraient, Danton avait été accusé, au sein même du Comité de Salut public, d'intrigues fédéralistes et royalistes.

Un agent du Comité, un certain Louis Comte, qui avait été chargé d'une mission secrète dans la Normandie soulevée par les Girondins, avait réussi, à son retour à Paris, à se mettre en rapports avec un adjudant du général Wimpffen, qui avait commandé la petite armée insurrectionnelle levée par les départements fédéralistes de l'Ouest. Cet adjudant, qui se cachait dans la capitale, avait été présenté par Comte à Hérault de Séchelles d'abord, à Billaud-Varenne ensuite. Il leur avait révélé que Danton avait envoyé à Wimpffen un agent secret, l'acteur Naudet, et que celui-ci avait ouvertement déclaré que Danton voulait rétablir la royauté et traiter avec l'Angleterre en donnant la couronne de France au duc d'York (2).

(1) Voir, dans la *Feuille du Salut public* du 4 octobre 1793, l'article signé A. R., initiales d'Alexandre Rousselin de Saint-Albin; cet article a été reproduit dans les *Annales révolutionnaires*, t. VII, 1914, p. 570.

(2) Voir, dans la seconde série de nos *Études robespierristes*, le chapitre intitulé « Danton et Louis Comte ».

La dénonciation de cet adjudant fédéraliste, un certain Mézières (ou Mésaize), était d'autant plus grave que déjà *le Père Duchesne* avait formulé la même accusation contre Danton dans son numéro 274, qui portait cette manchette : « Grande découverte d'un nouveau complot pour sauver le traître Brissot et sa grande colère [du Père Duchesne] contre certains bougres à double face qui veulent marier la fille de Louis le traître avec un des fils du roi d'Angleterre. » La politique pacifiste de Danton n'aurait donc été qu'un aspect de son royalisme caché.

La dénonciation de l'adjudant fédéraliste s'était produite juste au lendemain du grand assaut que les Dantonistes avaient livré au Comité de Salut public, le 25 septembre. L'assaut avait échoué. Le Comité tenait une belle vengeance. Hérault fit avertir Danton et, pour lui prouver qu'il avait eu tort d'encourager l'opposition, il fit mettre l'agent Comte en arrestation. Politique généreuse et habile, qui devait réduire Danton au silence.

C'est alors en effet que Danton demanda un congé. Au beau geste du Comité, qui ensevelissait la dénonciation dans l'oubli et qui arrêtait le dénonciateur, Danton répondait en quittant Paris. On ne l'accuserait plus de conduire l'opposition contre le Comité !

Nous retiendrons qu'au moment où le démagogue part pour Arcis, au début d'octobre, il se sent déjà suspect et que l'accusation de royalisme sous laquelle il succombera a déjà été portée contre lui jusqu'au sein des Comités de gouvernement. Son départ a la signification d'une trêve. Comment fut observée cette trêve et combien durera-t-elle?

VII

LE COMPLOT DE L'ÉTRANGER

Danton s'absente de Paris pendant six semaines environ, du 12 octobre au 21 novembre. Était-il las et découragé, comme le disent ses admirateurs? C'est possible, mais il songeait surtout à sa sûreté personnelle. Il se savait dénoncé et suspect. Il voulait rassurer le Comité de Salut public sur la pureté de ses intentions. Le grand assaut du 25 septembre contre le Comité avait été conduit par ses amis. En se réfugiant à Arcis-sur-Aube, il désavouait toute solidarité avec l'opposition.

Mais Danton et les siens avaient plus d'un tour dans leur sac. Avant même qu'il partît pour Arcis, ses amis Dufourny et Fabre d'Églantine s'avisèrent d'une manœuvre habile qui avait pour but de séparer le Comité de Salut public du parti hébertiste, en semant entre eux la discorde et les défiances. Dénoncés comme défaitistes par les Hébertistes, ils répliquèrent que leurs dénonciateurs étaient des « agents de l'étranger », des agents de l'ennemi. La manœuvre faillit réussir.

Parmi les Hébertistes, figuraient de nombreux sujets ennemis qui se faisaient passer pour des réfugiés

politiques et même pour des « martyrs de la liberté », victimes des tyrans et des aristocrates. Anacharsis Cloots, l'orateur du genre humain, qui poussait plus que tout autre à la guerre à outrance, était sujet prussien. *Le Batave*, son journal, avait, parmi ses bailleurs de fonds, le banquier hollandais De Kock, familier d'Hébert. Un sujet anglais du nom de Stanley, grand partisan des mesures extrêmes, était membre du Comité révolutionnaire de la section de Mutius Scévola. Ce cas n'était pas isolé. Il y avait de nombreux sujets ennemis dans les comités révolutionnaires qui étaient chargés de surveiller les suspects, et en premier lieu les étrangers. Pio, qui avait dénoncé Lebrun, était sujet napolitain. Chabot, qui marchait en ce temps-là avec les Hébertistes, était très intime avec deux sujets autrichiens, Junius et Emmanuel Frey, dont il finira par épouser la sœur (1). Les Frey, dont le vrai nom était Dobruska, avaient quitté Vienne après la déclaration de guerre. Ils recevaient fréquemment des lettres de change venues de l'étranger, et on ne leur connaissait pas de ressources avouées. D'autre part, Hérault de Séchelles, qui dirigeait la politique étrangère au Comité de Salut public, prêtait le flanc à de faciles attaques par ses relations intimes avec le banquier belge Proli, qui, après l'échec de ses négociations avec l'Autriche au mois d'avril, était devenu un des bras droits d'Hébert et poussait maintenant avec son ami Desfieux aux mesures les plus exagérées. Hérault avait ramené de sa mission de Savoie la brune Adèle de Bellegarde, femme d'un colonel au service de la Sardaigne. Il en avait fait sa maîtresse. Par là il était vulnérable. Rien de plus aisé que d'insinuer que ce ci-devant entretenait avec l'ennemi des correspondances occultes par le

(1) Voir mon livre *la Révolution et les Étrangers*, p. 111-119, 142, 166, 176, 179.

moyen de Proli et par le moyen de sa maîtresse.

Le lendemain même du jour où la politique d'Hérault avait triomphé devant la Convention, les amis de Danton se partagèrent les rôles. Ils décidèrent de tourner contre leurs adversaires la loi des suspects et la loi sur les étrangers qui venaient d'être votées. Dufourny, qui présidait le département de Paris, lança un mandat d'arrêt, à la fin de septembre, contre Proli et, du même coup, il fit arrêter le Jacobin Desfieux, son inséparable (1). De son côté, Fabre d'Églantine s'efforçait de ruiner Hérault de Séchelles, leur protecteur, dans l'esprit de Robespierre et de Saint-Just. Dans une dénonciation secrète qu'il portait contre lui et contre Chabot, il réveillait les défiances de l'Incorruptible contre la propagande. Il lui montrait Hérault en train de brouiller les choses en Suisse au moyen des agents secrets qu'il entretenait dans ce pays pour y provoquer la révolution.. Il évoquait les inquiétudes des Suisses, qui pourraient bien passer à la coalition si on ne les rassurait pas au plus vite en rappelant les agents d'Hérault et en désavouant celui-ci. Puis Fabre jetait le soupçon sur les mesures révolutionnaires réclamées par les Hébertistes, sous prétexte de défense nationale. Il prétendait qu'elles leur étaient inspirées par les agents de l'étranger qu'ils comptaient dans leurs rangs et qu'elles n'avaient pour but que de dépopulariser la Révolution dans l'esprit du peuple en la rendant odieuse.

Les agents de l'étranger, qui entouraient Hérault et Chabot, ne voulaient, par leurs surenchères démagogiques, que tout désorganiser, provoquer le désordre et amener la contre-révolution par l'anarchie (2).

(1) Ils furent presque immédiatement remis en liberté sous l'influence d'Hérault de Séchelles et de Collot d'Herbois.

(2) Voir, dans la seconde série de nos *Études robespierristes*, le chapitre sur « Fabre d'Églantine inventeur de la Conspiration de

En un mot, Fabre et Dufourny visaient, par cette manœuvre adroite, à rejeter sur les partisans de la guerre à outrance le grief d'antipatriotisme et de défaitisme qui pesait uniquement jusque-là sur eux-mêmes, car eux seuls s'étaient révélés comme les partisans des négociations et de la paix. Ils étaient, l'un et l'autre, trop liés avec Danton pour qu'on puisse croire qu'ils aient agi à son insu. Quand il quitta Paris, le 12 octobre, le mouvement tournant esquissé contre les Hébertistes donnait déjà ses premiers résultats. Proli, Desfieux, Maillard, Louis Comte, Rutledge, tous les hommes d'action du parti extrême venaient d'être mis en état d'arrestation.

Il n'avait pas été difficile à Fabre d'exciter les préventions de Robespierre contre Hérault de Séchelles. Hérault avait été Feuillant ; il s'était converti brusquement au brissotisme et avait poussé plus que quiconque à la déclaration de guerre, que Robespierre aurait voulu éviter. Il s'était moqué de Robespierre aux Jacobins quand celui-ci, au printemps de 1792, avait essayé de faire tomber la mode des bonnets rouges. Puis Hérault était noble. Il était riche. Il menait une vie prodigue et dissipée. Ses liaisons étaient équivoques. Robespierre, qui avait une excellente mémoire, n'avait pas oublié que parmi les chefs hébertistes qui poussaient maintenant de toutes leurs forces à la lutte sans merci contre l'Europe, il y en avait comme Proli, comme Desfieux, comme Dubuisson, comme Cloots lui-même, qui avaient applaudi aux pourparlers engagés avec la Prusse après Valmy, qui avaient longtemps défendu Dumouriez contre

l'Étranger. » Voir aussi le curieux rapport anonyme de Fabre d'Églantine contre les Hébertistes, publié dans les *Annales révolutionnaires*, t. VIII, p. 250-268. Les notes de Robespierre contre les Dantonistes prouvent que ce rapport est bien de Fabre (*Annales révolutionnaire*, t. X, p. 459, note 5).

les justes défiances de Marat, qui avaient conseillé la paix après sa trahison et qui avaient été directement mêlés aux pourparlers que Danton engagea alors avec l'ennemi pour l'obtenir. Robespierre pouvait se demander si la conversion de ces défaitistes d'hier était bien sincère. Il savait que plusieurs étaient des hommes d'argent, que d'autres étaient des sujets ennemis. Il fut d'autant plus facilement la dupe de Fabre d'Églantine qu'il avait eu avec lui et avec Danton les meilleures relations, au temps de la Constituante, quand ils menaient ensemble la dure lutte contre La Fayette et contre les Feuillants. Récemment encore Fabre d'Églantine l'avait secondé pour faire voter les lois de répression contre les sujets ennemis. Robespierre crut à la bonne foi patriotique de Fabre et de Dufourny. Ce n'est que plus tard qu'il s'apercevra que leurs dénonciations contre les Hébertistes n'étaient qu'une manœuvre de parti.

On assiste donc, au début d'octobre, juste au moment du départ de Danton, à une orientation nouvelle de la politique extérieure du Comité de Salut public. L'ondoyant Barère quitte les bannières d'Hérault pour se ranger sous celles de Robespierre. Hérault perd toute influence. Il sera bientôt suspect. Pour commencer, ses agents employés à la propagande sont rappelés les uns après les autres.

Dès le 7 octobre, le ministre des Affaires étrangères, Deforgues, écrivait à notre ambassadeur en Suisse, Barthélemy, pour le mettre en garde contre les rapports qu'avait pu lui faire Dubuisson, qui venait de rentrer d'une mission que Hérault lui avait confiée au delà du Jura. « Le citoyen Dubuisson, disait le ministre, m'a fait part d'une lettre que vous lui avez écrite. J'en prends occasion de vous prier de n'entretenir aucune correspondance avec les agents particuliers, à moins que vous n'y soyez expressément auto-

risé et que l'on ne vous ait informé du degré de confiance qu'on peut avoir en eux (1). » Et comme si cet avertissement, pourtant très clair, ne suffisait pas, un chef de bureau du ministre, Colchen, le renouvela le 16 brumaire (6 novembre) : « La personne à laquelle le ministre vous a recommandé de ne pas répondre (c'est-à-dire Dubuisson) lui a fait voir une lettre qui vous était destinée. Le ministre me charge de vous renouveler sa recommandation et de vous avertir de vous défier d'une foule d'intrigants qui, sous le masque du patriotisme, de l'intérêt pour la chose publique et pour vous-même, travaillent à tout gâter, n'agissent que pour leur compte et cherchent à supplanter ceux qui les gênent (2). »

Vers le même temps, Catus, envoyé à Mulhouse par Hérault pour révolutionner cette petite cité manufacturière, recevait contre-ordre et était bientôt rappelé. Nul doute que ce rappel n'ait été décidé à la suite d'une délibération du Comité de Salut public où Hérault fut mis en minorité. On lit en effet, dans le discours que Robespierre prononcera le 27 brumaire, 18 novembre, les phrases suivantes : « Afin que vous puissiez apprécier encore mieux la foi anglaise et autrichienne, nous vous apprendrons qu'il y a *plus d'un mois* il avait été fait, au Comité de Salut public, une proposition qui offrait à la France un avantage infiniment précieux dans les circonstances où nous étions ; pour l'obtenir, il ne s'agissait que de faire une invasion dans un petit État enclavé dans notre territoire et allié de la Suisse ; mais cette proposition était injuste et contraire à la foi des traités ; nous la rejetâmes avec indignation. » Si on songe que Catus avait été envoyé à Mulhouse par Hérault et que les instructions que lui avait fait remettre celui-ci, le 18 août

(1) Kaulek, *Papiers de Barthélemy*, t. III, p. 121.
(2) Kaulek, t. III, p. 199.

1793 (1), lui prescrivaient de préparer la réunion, il n'est pas douteux qu'une réaction s'était produite au Comité, au début d'octobre, à la suite de la campagne de Fabre d'Églantine. Robespierre et ses amis, qui avaient sans doute ignoré les premières instructions remises à Catus (2), furent assez forts pour le faire rappeler. Hérault fut désavoué. Il ne fallait pas alarmer les Suisses.

La même prudence dictait désormais nos rapports avec les États-Unis.

Notre représentant en Amérique, Genêt, qui avait déplu à Washington par ses allures séditieuses, par ses liaisons avec les chefs de l'opposition, par sa prétention de délivrer des lettres de marque aux corsaires français qu'il voulait armer dans les ports américains, Genêt fut désavoué, les lettres de marque qu'il avait délivrées annulées et, le 11 octobre, le Comité donna l'ordre de le mettre en arrestation (3).

Le mot d'ordre était maintenant de rassurer les neutres, et cela se comprend. Robespierre et le Comité préparaient d'immenses achats de denrées et de matières premières pour équiper la première réquisition qu'on venait d'enrôler, nourrir les armées renforcées, les villes constamment menacées de la famine, fabriquer le matériel et les munitions dans des proportions jusque-là inconnues. Pour mener à bien l'œuvre du ravitaillement et de l'approvisionnement, l'amitié de la Suisse et des États-Unis était chose absolument indispensable. Tous les autres marchés, ou à peu près, nous étaient fermés. La prudence de la diplomatie de

(1) Ces instructions sont reproduites dans le recueil de M. Ch. Schmidt, *Une Conquête douanière, Mulhouse*, p. 106-108.

(2) Ni Robespierre ni aucun de ses amis ne signèrent les instructions de Catus.

(3) Aulard, *Actes du Comité de Salut public*, t. VII, p. 359. Sur la mission de Genêt aux États-Unis, voir Paul Mantoux, dans *la Revue d'histoire moderne*, 1909-1910.

Robespierre n'était pas dictée par un renoncement, par l'espoir d'arriver à la paix en employant les neutres comme intermédiaires. Bien au contraire ! Robespierre n'était si sage que pour mieux continuer la guerre, que pour préparer plus sûrement la victoire que les folies du propagandisme menaçaient de compromettre.

Dans le même esprit, le Comité songeait à se procurer des alliés parmi les neutres. Le jour même où il avait donné l'ordre d'arrêter Genêt, il avait jeté les bases de pourparlers à engager avec la Turquie en vue de la conclusion d'un traité d'alliance.

Cette politique n'était nouvelle que par ses moyens. Elle ne l'était pas dans ses fins. C'était toujours le programme du 24 septembre. Mais c'était tout le contraire de la politique qu'avait pratiquée Danton sous le premier Comité. On ne négociait pas dans le but de mendier la paix. On négociait pour intensifier la guerre et pour en assurer le succès.

Les cinq bases posées le 24 septembre n'étaient pas répudiées. On se bornait à les élargir. Deforgues définissait à merveille le but poursuivi dans cette dépêche qu'il adressait à Barthélemy le 18 octobre : « La République française ne veut point composer avec ses ennemis. Forte de sa propre puissance, elle prétend les réduire à demander la paix ou les écraser... Dans cet état de choses, il ne peut pas être question d'entrer en négociation avec aucune des puissances liguées contre la France. Mais on doit prévoir le moment où quelques-unes de ces puissances, soit par insuffisance de moyens, soit par lassitude ou opposition de vues et d'intérêts, chercheraient à se détacher de la ligue. Ce moment ne paraît pas éloigné. En tout cas, il est possible de l'accélérer, soit en répandant des germes de division entre les puissances coalisées, soit en développement ceux qui existent déjà entre elles.

Si on faisait entrevoir à telle puissance la possibilité de la dédommager de ses pertes, à telle autre celle de s'agrandir aux dépens de l'un de ses alliés ; si l'on faisait concevoir à toutes les espérances ou les craintes les plus propes à les saisir ou à les rappeler effectivement à leurs vrais intérêts, il est vraisemblable qu'on parviendrait bientôt à les désunir... Pour parvenir à ce but, il s'agirait de se ménager des relations avec les ministres et les autres personnes en crédit dans les différentes Cours. On enverrait vers eux non des négociateurs, — il ne peut être question encore de négocier, — non des Français, ils ne trouveraient accès nulle part, mais des étrangers dont le dévoûment à la République française serait bien constaté. Ces citoyens recevraient leur mission des ministres de la République en pays étranger. Leur objet serait de s'assurer par tous les moyens qu'ils jugeraient convenables des véritables dispositions des gouvernements, soit à notre égard, soit à l'égard des puissances coalisées, de chercher à pénétrer leurs vues et de faire les ouvertures propres à ralentir, d'une part l'effet des mesures hostiles dont nous serions l'objet et, de l'autre, à provoquer des sujets de défiance entre les puissances liguées et à faire croiser leurs intérêts... Enfin ces agents, qui n'agiraient qu'en leur propre nom, sans mandats,... recevraient les propositions ou insinuations qui leur seraient faites et en rendraient compte aux ministres qui m'en transmettraient le résultat... »

C'était très clair. La République n'aurait de diplomatie officielle que dans les pays neutres, mais elle organiserait, à l'aide d'agents étrangers sans caractère, une vaste agence d'espionnage et de propagande dans les pays ennemis.

Il apparut sans doute au Comité de Salut public qu'Hérault de Séchelles, diminué par les désaveux

successifs qui venaient de lui être infligés dans l'affaire de Mulhouse et dans l'affaire Genêt, rendu suspect par les dénonciations secrètes de Fabre d'Églantine, n'était plus l'homme qualifié pour diriger le nouveau cours. On l'éloigna en douceur en lui confiant, le 23 octobre, une mission en Alsace. Robespierre prit sa succession aux côtés de Barère. On redoutait tellement ses écarts que Colchen fut chargé de mettre en garde Barthélemy pour le cas où Hérault chercherait à le voir sur la frontière. Le 16 brumaire, 6 novembre, Barthélemy fut donc prévenu qu'Hérault, qui était à Huningue, avait appelé auprès de lui l'agent Darbelet, « qui était revenu à Paris et dont l'exagération vous a souvent déplu. Il faut espérer que le citoyen Hérault saura distinguer en lui ce qui appartient à son patriotisme de ce qui est le produit d'une imagination exaltée ». Les temps de la propagande étaient bien finis !

Quelques jours plus tard, Hérault eut une entrevue sur la frontière avec Barthélemy. Il n'avait pas encore renoncé à son idée d'annexer Mulhouse. Il dit à Barthélemy que le corps helvétique ne prenait aucun intérêt à cette petite république. L'ambassadeur, dûment stylé par le Comité de Salut public, le détrompa. Il essaya de lui démontrer que les cantons protestants, qui étaient les plus riches de la Confédération, devaient être ménagés. Il lui déclara que ce serait commettre une grande faute que de réunir Mulhouse par la force, car cette violence rejetterait la Suisse vers les coalisés. Il lui fit valoir enfin que la réunion serait suivie de l'émigration des capitalistes mulhousiens en Suisse. Il valait mieux temporiser jusqu'à la paix (1).

(1) M. Charles Schmidt a résumé la dépêche de Barthélemy en date du 20 novembre 1793, d'après les Affaires étrangères. (Voir son livre, p. 20, note 2). Cette dépêche manque au recueil de Kaulek.

Cette conversation fut rapportée par Barthélemy au Comité de Salut public. Elle acheva de rendre Hérault plus suspect encore, car Hérault n'ignorait pas que ses collègues du Comité étaient hostiles à la réunion. Il devait payer cher ses imprudences.

A son arrivée à Belfort, au début de sa mission, le 14 brumaire, Hérault avait essayé de communiquer avec ses deux collègues Saint-Just et Lebas, qui venaient d'être envoyés à Strasbourg. Il leur avait demandé de lui faire connaître « leurs principales intentions », afin « de lier ensemble la correspondance des deux armées et la défense générale des deux départements [du Rhin] ». Saint-Just et Lebas ne lui firent même pas l'honneur d'une réponse. Sur la lettre même où Lebas exprimait à Robespierre sa « surprise extrême » de la lettre d'Hérault, Saint-Just écrivit ce post-scriptum méprisant : « La confiance n'a plus de prix lorsqu'on la partage avec des hommes corrompus (1). » Quand Hérault rentrera d'Alsace, ses collègues du Comité refuseront de délibérer en sa présence et lui feront écrire, par la plume de Robespierre, la lettre la plus dure pour l'inviter à ne plus paraître à leurs séances. Hérault périra avec la faction de l'étranger, qu'on composera pêle-mêle de ses amis et de ses ennemis.

En attendant, Dufourny et Fabre d'Églantine purent s'applaudir du succès de leur astucieux mouvement tournant. En portant secrètement contre leurs adversaires politiques l'accusation d'intelligences avec l'ennemi, ils avaient fait diversion à l'accusation de défaitisme que ceux-ci avaient précédemment lancée contre eux-mêmes. Le Comité, épousant leurs défiances, frappait les Hébertistes depuis le début d'octobre, et il éliminait Hérault, qui repré-

(1) Voir, dans la seconde série de nos *Études robespierristes*, le chapitre sur « Hérault de Séchelles ».

sentait leur politique de propagande et de conquêtes.

Hébert, subitement assagi, désavoua la propagande. Le 16 brumaire, aux Jacobins, il reprocha au rédacteur du *Journal de la Montagne*, Charles Laveaux, d'avoir élevé des nuages dans sa feuille sur la bonne foi des Suisses. Il fit l'éloge de leur neutralité. Par cette palinodie, il voulait évidemment regagner les bonnes grâces de Robespierre et du Comité. Alors Fabre d'Églantine, qui n'entendait pas laisser à Hébert le mérite de son initiative, se mit à renchérir sur sa subite sagesse. « On a voulu faire perdre à la France, dit-il, l'ouverture de 70 lieues de terrain qui nous restent du côté de cette frontière. » Hébert allait-il se laisser dépasser? Il reprit la parole pour proposer d'adresser aux Suisses une proclamation pour leur promettre, au nom des Jacobins, amitié et fraternité. Charles Laveaux s'excusa en rejetant la faute commise sur les intermédiaires qui l'avaient trompé : « J'ai écrit d'après les extraits donnés par les agents du gouvernement. » Ces agents, c'étaient ceux d'Hérault. L'excuse frappait les Hébertistes. Alors Chaumette, à son tour, dénonça notre représentant à Genève, l'ex-abbé Soulavie, comme un boute-feu qui nous brouillerait avec les habitants. Un Jacobin inconnu dénonça aussi les exagérations de Genêt en Amérique. C'était à qui désavouerait la propagande et prêcherait la modération !

Les palinodies des Hébertistes firent croire aux Dantonistes qu'ils avaient cause gagnée. Ils s'imaginèrent qu'ils pouvaient désormais reprendre sans danger leur programme pacifiste, qu'ils avaient laissé de côté depuis le départ de leur chef. Ils suggérèrent à l'oreille, dans les groupes, qu'il était facile de gagner les États-Unis, de s'en faire des amis, des alliés ou tout au moins des médiateurs auprès des coalisés, si on leur cédait nos colonies des Antilles ou si seulement

on leur accordait, dans ces colonies, la liberté entière du commerce. Mais le Comité de Salut public, si persuadé qu'il fût de l'immense utilité de gagner l'amitié des États-Unis, n'entendait pas lui sacrifier une partie intégrante de notre domaine colonial, pas plus que les intérêts de notre commerce maritime, qui reposait en ce temps-là sur les produits des Antilles. Il fit paraître, sous la signature de son commis Ducher, dans *le Moniteur* du 8 brumaire, 29 octobre 1793, une ferme protestation contre les bruits qui couraient. La République ne céderait aucune colonie et n'abandonnerait pas les intérêts de son commerce. Dans un nouvel article, paru le 28 brumaire, dans la même feuille, Ducher soutint que la neutralité des États-Unis nous était plus avantageuse que ne le serait leur alliance. « Pitt voit avec peine, disait-il, que la neutralité des Américains est plus avantageuse aux Français que leur intervention dans la guerre actuelle. Par cette neutralité, les colonies françaises seront approvisionnées, les grains et les provisions navales abonderont en France. Il n'y a point de puissances maritimes dont la neutralité soit autant utile à notre commerce et autant funeste à nos ennemis. Les États-Unis n'ont point de marine militaire à joindre à la nôtre ; leurs corsaires ôteraient moins au commerce des Anglais que leur neutralité ne donne à celui des Français. » Robespierre se souviendra, quelques mois plus tard, de l'imprudente campagne menée sous main par les Dantonistes pour livrer nos colonies aux Américains. On lit cette phrase dans les notes fameuses qu'il remit à Saint-Just : « Danton m'a dit un jour : Il est fâcheux que l'on ne puisse pas proposer de céder nos colonies aux Américains ; ce serait un moyen de faire alliance avec eux (1). »

(1) *Annales révolutionnaires*, t. X, p. 458

Tout l'intervalle qui sépare la politique du nouveau Comité de celle de l'ancien se réflète dans cet épisode. Pour obtenir des alliances ou la paix, Danton, en prodigue qu'il était, faisait bon marché des intérêts permanents du pays. Robespierre était d'une autre trempe.

Le 27 brumaire, 17 novembre, dans un discours « politique et profond », selon le mot de Barère, Robespierre définit de très haut les principes directeurs de la diplomatie du Comité de Salut public. Répudiant les exagérations du propagandisme, il s'efforça de rassurer les Suisses, les Américains, les Danois, les Turcs, les neutres en général, sur la loyauté française. Il dénonça au monde les projets de conquête des coalisés ; il montra que l'existence d'une France forte était nécessaire à l'équilibre européen et à l'indépendance des petites nations. Chemin faisant, il ne manqua pas de s'en prendre aux Girondins, qui, après avoir déchaîné la guerre, réclamaient maintenant une paix prématurée : « Les lâches ! Ils avaient sauvé le despote prussien et son armée ; ils avaient engraissé la Belgique du plus pur sang des Français ; ils parlaient naguère de municipaliser l'Europe, et ils repoussaient les malheureux Belges dans les bras de leurs tyrans... » Le trait ne tombait pas seulement sur les Girondins, mais sur tous ceux qui, depuis la trahison de Dumouriez, avaient perdu confiance et ne voyaient le salut que dans de vaines négociations. Robespierre, lui, proclamait en terminant que la victoire était certaine : « Dût l'Europe entière se déclarer contre vous, vous êtes plus forts que l'Europe. La République française est invincible comme la raison ; elle est immortelle comme la vérité. Quand la liberté a fait une conquête telle que la France, nulle puissance humaine ne peut l'en chasser. Tyrans, prodiguez vos trésors, rassemblez vos satellites et vous hâterez votre

ruine. J'en atteste vos revers ; j'en atteste surtout vos succès. Un port et deux ou trois forteresses achetées par votre or ; voilà donc le digne prix des efforts de tant de rois, aidés pendant cinq années par les chefs de nos armées et par notre gouvernement même ! Apprenez qu'un peuple, que vous n'avez pu vaincre avec de tels moyens, est un peuple invincible ! » Robespierre ne s'en tenait pas là. Par delà la victoire de la France, il annonçait la victoire de l'humanité : « Ce n'est pas pour un peuple que nous combattons, mais pour l'univers, pour les hommes qui vivent aujourd'hui, mais pour tous ceux qui existeront. » La Convention coupa sa noble harangue d'acclamations enthousiastes. On sut dès lors à l'étranger que la France avait un gouvernement.

Trois jours après que Robespierre avait exposé avec cette belle clarté la politique extérieure de la République, Danton revenait d'Arcis-sur-Aube, rappelé brusquement à Paris par un grand scandale politico-financier où il était compromis.

Le député Chabot, ancien capucin perdu de vices, était soupçonné, depuis quelque temps déjà, de trafiquer de ses fonctions de membre du Comité de Sûreté générale, dont il était le personnage important. Avec son ami Julien de Toulouse, il protégeait les fournisseurs aux armées, qu'il était chargé de surveiller. Il avait longtemps réussi à soustraire l'un d'eux, l'ex-abbé d'Espagnac, aux sévérités de Cambon. Avec Julien de Toulouse, avec Delaunay d'Angers, avec Fabre d'Églantine, il avait entamé une campagne de chantage contre la Compagnie des Indes, dont un décret venait d'ordonner la liquidation. Moyennant un versement de 500 000 livres pour lui et pour ses associés, il avait introduit frauduleusement dans le décret de liquidation, une clause qui favorisait la Compagnie. Chabot et ses amis protégeaient

les aristocrates et surtout les banquiers étrangers contre la rigueur des lois révolutionnaires qu'ils étaient chargés d'appliquer. Chabot avait fait suspendre pendant plus d'un mois le décret ordonnant le séquestre des biens des sujets ennemis. Il avait procuré au banquier anglais Walter Boyd le passeport qui lui avait permis de quitter la France pour retourner en Angleterre, au moment où l'arrestation de tous les sujets anglais venait d'être décrétée. Boyd était soupçonné avec raison d'être l'agent de Pitt. Le bruit courait que Chabot avait reçu 100 000 livres pour le passeport qu'il lui avait fait délivrer. Les Jacobins s'émurent et, le 14 septembre, le Comité de Sûreté générale fut renouvelé. Chabot, Julien de Toulouse et leurs amis Alquier, Osselin, Basire en furent expulsés. Une perquisition faite chez Julien fit découvrir des pièces très compromettantes qui prouvaient l'intimité de ce dernier avec d'Espagnac et avec de nombreux aristocrates. Chabot n'en fut pas plus sage. Il commit l'imprudence, sans doute pour cacher le fruit de ses rapines, d'épouser la fille des Frey, réfugiés autrichiens qu'on soupçonnait avec vraisemblance d'être des agents de l'ennemi. La future lui apportait dans le contrat 200 000 livres. Le bruit courut immédiatement que cet apport était fictif et que Chabot avait fourni la somme. Attaqué avec violence aux Jacobins, au lendemain de ce mariage suspect, soumis à une commission d'enquête nommée par le club, Chabot prit le parti, pour se sauver, de dénoncer ses complices, les députés Delaunay et Julien de Toulouse, qui avaient fait chanter avec lui la Compagnie des Indes. Il raconta à Robespierre d'abord, le 24 brumaire, au Comité de Sûreté générale ensuite, le 26 brumaire, que Delaunay et Julien de Toulouse, aux entreprises desquelles il ne s'était joint en apparence que pour mieux les déjouer, ne voulaient

pas seulement s'enrichir, mais qu'ils n'étaient que les agents du baron de Batz, agioteur aristocrate qui passait pour l'instrument des princes. Batz, à l'en croire, avec son ami Benoist, avait essayé de faire évader la reine et de sauver les Girondins. C'était lui qui rédigeait les rapports de Delaunay et de Julien de Toulouse. Il inspirait les mesures extrêmes que réclamaient les Hébertistes. Il se proposait de corrompre la Convention et de dénoncer ensuite les corrompus afin de dépopulariser l'Assemblée. Quand celle-ci serait perdue dans l'opinion publique, Batz exciterait contre elle une insurrection par le moyen des agents qu'il comptait parmi les meneurs hébertistes. Cette insurrection proclamerait le Dauphin. Pour preuve de ses dires, Chabot remit sur le bureau du Comité de Sûreté générale un paquet d'assignats de 100 000 livres qu'il avait reçus, disait-il, pour prix du concours de Fabre d'Églantine qu'il avait été chargé de corrompre. Basire, l'ami de Chabot, confirma ses accusations.

La réputation des deux dénonciateurs était si mauvaise que le Comité de Sûreté générale ordonna leur arrestation en même temps que celle de leurs complices, qu'ils avaient dénoncés. Delaunay d'Angers fut arrêté, Julien de Toulouse parvint à s'enfuir, ainsi que Batz.

Danton se trouvait compromis dans ce scandale. Benoist, l'agent de Batz, avait été employé par lui dans des missions secrètes en Angleterre et auprès du roi de Prusse, après le 10 août et au moment de Valmy. Chabot avait été longtemps l'intime de Danton. Dans une phrase de sa dénonciation, il avait mis celui-ci directement en cause : « Benoist m'a dit : Danton a été des nôtres et il nous a abandonnés, et nous le conduirons à la guillotine. » Basire avait écrit sur l'original de sa dénonciation des phrases très

graves contre Danton, qu'il avait barrées ensuite, mais qu'on peut encore lire : « Julien me dit en substance que Delaunay lui avait annoncé un plan formé avec Danton de faire une fortune considérable et de la réaliser... On parle beaucoup de la motion de Danton que j'avais combattue (sur la démonétisation des assignats à face royale) comme d'une chose excellente pour l'association (1). » On comprend que Danton se soit hâté de rentrer à Paris.

Robespierre, qui était alors hanté par le péril que faisaient courir à la défense nationale les agents de l'ennemi, cachés sous un masque démagogique et embusqués à toutes les avenues du pouvoir, ceux qu'il appelait les contre-révolutionnaires à bonnets rouges, Robespierre, qui avait eu tant de peine à faire voter les lois sur la surveillance des sujets ennemis et sur le séquestre de leurs biens, Robespierre crut qu'il y avait quelque chose de fondé dans le récit de Chabot et de Basire. Le complot de corruption et de contre-révolution qu'ils dénonçaient lui parut très vraisemblable. Il se hâta de faire arrêter les plus notoires des agents de l'ennemi qui lui étaient déjà suspects : Proli, Dubuisson, Pereira, Desfieux, les Frey. Tous ou presque tous avaient été employés par Hérault de Séchelles à des missions diplomatiques secrètes.

Mais Robespierre ne voulut pas croire que tout le parti hébertiste fût compromis avec ces meneurs suspects. Chabot avait dénoncé Hébert et la Commune. Il les prit sous sa protection. Pour lui, Hébert, Chau-

(1) Un peu plus loin, Basire disait encore que Delaunay s'était plaint à lui que « Danton les abandonnait ainsi que Thuriot, qui s'étaient, disait-il, évidemment arrangés particulièrement avec les banquiers. » (*Arch. nat.*, W 342 et F⁷ 4590). Les notes originales de Basire diffèrent de sa dénonciation officielle par la suppression des passages visant Danton. Cette suppression a dû lui être demandée par le Comité de Sûreté générale.

mette et leurs amis n'étaient pas coupables. Ils n'étaient qu'égarés. Robespierre ne crut pas davantage, au premier abord, que Fabre d'Églantine, qui l'avait aidé à faire voter les lois sur les sujets ennemis, ait pu être le complice de Chabot et de Delaunay dans leurs manœuvres de chantage et de contre-révolution. Il hésita à admettre la complicité de Danton et, quand celui-ci fut violemment accusé aux Jacobins, le 13 frimaire, il prit sa défense et il le sauva, de l'aveu même de Camille Desmoulins.

Danton, qui avait compris du premier coup que le scandale dénoncé par Chabot pouvait, par ses développements, faire réapparaître au jour toutes les responsabilités de son passé trouble, Danton, pour se sauver, esquissa dès son retour un plan de campagne que son ami Garat, qui en reçut confidence, appelle justement *une conspiration*, car le plan ne tendait rien moins qu'à la ruine du gouvernement révolutionnaire et à un complet changement de régime.

« Le but et le plan de la conspiration de Danton, quoiqu'on prit assez de soin de le cacher, étaient très clairs tous les deux. Le but était de ramener le règne des lois et de la justice pour tous, celui de la clémence pour les ennemis ; de rappeler dans le sein de la Convention tous ceux de ses membres qui en avaient été écartés, en leur accordant et en leur demandant amnistie ; de soumettre aux examens les plus approfondis des représentants de la France, de la France elle-même et de l'Europe, cette constitution de 1793, rédigée par cinq à six jeunes gens dans cinq à six jours et qui devrait être le chef-d'œuvre des forces actuelles de l'esprit humain, puisqu'elle doit être le premier modèle d'une démocratie de vingt-cinq millions d'hommes ; *d'offrir la paix aux puissances de l'Europe*, en continuant à les battre ; de relever le commerce

et l'industrie de leurs ruines par une liberté sans limites, les arts et les sciences de leurs débris par des encouragements magnifiques, d'anéantir toutes les barrières qui séparent tous les départements des départements, toutes les inquisitions qui cherchent dans des portefeuilles et sur des cartes les preuves d'un civisme qui ne peut être réel que dans des âmes affranchies de toute inquisition, de regarder comme les uniques cartes de sûreté de la République de bonnes lois, un bon gouvernement, nos armées et leurs victoires.

« Les mesures d'exécution de la conspiration de Danton, c'était de préparer un heureux changement dans les esprits par des feuilles telles que celle de Camille Desmoulins, d'ouvrir des communications et des intelligences entre le côté gauche et ce qui restait des membres du côté droit de la Convention, pour faire cesser cette division qui les livrait tous au despotisme des deux comités ; de ne regarder comme attachés sans retour au système exterminateur que Collot, Saint-Just et Billaud ; de tenter de séparer d'eux Barère, en parlant à ce qu'on lui croyait d'humanité, Robespierre, en parlant à ce qu'on lui connaissait d'orgueil et d'attachement pour la liberté ; d'ajouter sans cesse aux moyens de force et de puissance du Comité de Salut public, parce que l'ambition, qui n'aurait plus à faire de vœux pour elle-même, pourrait enfin en faire pour le bien de la République et que si, au contraire, elle continuait à faire servir de nouvelles forces à de nouveaux crimes, sa puissance, devenue plus odieuse par sa grandeur même, se porterait aux forfaits avec cette insolence et cette effronterie qui sont toujours les derniers excès et le terme de la tyrannie; d'ouvrir enfin, ou par des mouvements gradués ou par un mouvement inattendu, impétueux, un renouvellement total ou partiel des deux comités,

pour faire entrer dans le gouvernement, par une heureuse irruption, les vues grandes, généreuses et vraiment nationales qui avaient tramé la conspiration. Voilà de cette conspiration, qui a conduit tant de citoyens à l'échafaud, ce que j'en ai pu voir ou savoir (1)... »

Ainsi, de l'aveu de Garat, son confident et son ami, Danton ne voyait le salut que dans une alliance avec les Girondins, alors en pleine révolte. Il se proposait de désorganiser le Comité de Salut public en le divisant, puis de le renverser. En attendant il grouperait derrière lui tous ceux que lésaient l'état de siège et les lois révolutionnaires. Il se poserait en adversaire de la Terreur, il battrait en brèche toutes les mesures gouvernementales. Il offrirait l'amnistie aux aristocrates et aux Girondins, la suppression du maximum à la classe commerçante, la paix à tous ceux qui étaient las de la guerre. Il s'agissait bien d'un changement de régime, d'une conspiration, et cela dans les pires périls que courait la patrie. Lyon et Toulon étaient toujours assiégées; la Vendée s'étendait au nord de la Loire; l'ennemi poussait ses succès au Nord et à l'Est. Après la prise de Mayence, il forçait les lignes de Wissembourg et menaçait Strasbourg. La première réquisition qu'on venait de lever n'était pas encore armée. Les fabrications de matériel, entreprises par Carnot et Prieur de la Côte-d'Or, sur une vaste échelle, n'étaient pas encore en pleine activité. La loi du maximum commençait à peine à entrer en application. Si Danton avait réussi, la défense nationale était compromise. Le pouvoir eût passé brusquement aux ennemis du régime. Une paix humiliante, une paix de vaincus eût été signée qui eût brisé la Révolution, renversé la République et arraché

(1) *Mémoires de Garat*, dans Buchez et Roux, t. XVIII, p. 452-453.

à la France le protectorat moral des peuples réunis qui avaient cru en elle.

Les projets que Garat prête à Danton étaient réels. Le plan s'exécuta comme il le raconte.

Quinze jours après le retour de Danton, Camille Desmoulins lançait *le Vieux Cordelier*, et l'offensive de paix se dessinait dès le second numéro, quoique enveloppée encore de quelques précautions. C'était d'abord une violente sortie contre Anacharsis Cloots et « son zèle infatigable à prêcher la République universelle une et indivisible des quatre parties du monde ». Ce n'était pas la faute d'Anacharsis, si les rois de Danemark et de Suède gardaient encore la neutralité. Jusque-là il ne s'était agi que de propagandisme, et Robespierre pouvait applaudir. Au lendemain de la publication de ce numéro, il fit rayer Cloots des Jacobins. Mais, dans son numéro 4, Camille Desmoulins s'enhardissait. Il insinuait que le comité de clémence qu'il proposait serait la préface d'une politique de paix. La paix à l'intérieur pour rendre possible la fin de la guerre. Dans ses lettres familières, il s'exprimait plus franchement. On lit, dans une lettre qu'il écrivait à son père, le 10 août 1793 : « Si nous avons la paix et du temps plus calme, comptez que nous irons vous embrasser, ma femme et moi... Je ne saurais m'empêcher de penser sans cesse que ces hommes qu'on tue par milliers ont des enfants, ont aussi leurs pères. Au moins je n'ai aucun de ces meurtres à me reprocher, ni aucune de ces guerres contre lesquelles j'ai toujours opiné, ni cette multitude de maux, fruits de l'ignorance et de l'ambition aveugles, assises ensemble au gouvernail (1). » On remarquera la dureté du jugement que Desmoulins portait dans le privé contre les hommes « assis au

(1) *Œuvres de Desmoulins*, édition Despois, t. II, p. 127, 128.

gouvernail », mais cela ne l'empêchait pas de courtiser Robespierre, qu'il s'agissait de détacher de ses collègues du Comité, selon le plan exposé par Garat. Desmoulins dénonçait secrètement l'ambition aveugle et l'ignorance des gouvernants, mais il était prudent la plume à la main. Ce n'est que dans son numéro 7 et dernier qu'il ose enfin avouer franchement la politique pacifiste de son parti, en répondant à Barère. Nous y reviendrons.

Pour l'instant, le pacifisme des Dantonistes ne s'échappait publiquement que par brusques éclairs. Ainsi, le 29 frimaire, Bourdon de l'Oise, l'un d'eux, terminait un furieux réquisitoire contre Bouchotte et les bureaux de la Guerre par cette espérance aussi révélatrice que peu attendue : « La faction contre-révolutionnaire des bureaux de la Guerre est bientôt écrasée ; les agents des puissances étrangères sont déconcertés, *et le fruit de vos travaux sera la paix, que les Anglais ne sont peut-être pas éloignés de vous offrir.* »

Comme en septembre, les amis de Danton essayèrent de culbuter le Comité de Salut public. La campagne du *Vieux Cordelier* avait obtenu un grand succès. Elle avait ranimé les débris du parti girondin et du parti feuillant et donné des espérances aux aristocrates eux-mêmes. D'autre part, l'instruction de l'affaire Chabot était commencée. Il fallait se hâter de l'étouffer par un non-lieu, par une amnistie opportune. Le 22 frimaire, le même Bourdon de l'Oise, qui voyait la paix toute proche avec les Anglais, demanda un scrutin pour renouveler le Comité de Salut public et pour en exclure les membres qu'il n'aimait pas, c'est-à-dire ceux qu'on accusait de tendances hébertistes, Hérault de Séchelles, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Jeanbon Saint-André, etc. Merlin de Thionville, ami très cher de Chabot et de Danton, appuya

Bourdon et demanda lui aussi que le Comité de Salut public fût renouvelé tous les mois. Après lui, Cambacérès intervint à son tour, montrant par là que les conspirateurs avaient travaillé la Plaine. L'opposition obtint gain de cause. Il fut décidé qu'on procéderait à un scrutin le lendemain. Mais les amis du Comité, tous ceux qui approuvaient sa vigoureuse politique nationale, tous ceux qui ne voulaient pas capituler ni devant l'ennemi intérieur, ni devant l'ennemi extérieur, tous ceux qui ne voulaient pas détendre le nerf révolutionnaire avant la victoire, travaillèrent dans la nuit pour ressaisir la majorité et, le lendemain 23 frimaire, après un discours de Jay de Sainte-Foy qui fit l'éloge du Comité, la Convention prorogea en bloc ses pouvoirs sans procéder à un scrutin. Les Cordeliers félicitèrent l'Assemblée de cette décision patriotique (1).

Cet assaut manqué contre le Comité de Salut public commença à ouvrir les yeux de Robespierre sur le véritable but poursuivi par les Dantonistes, qui avaient affecté jusque-là de lui décerner des louanges hyperboliques et exclusives. Le mot échappé à Bourdon de l'Oise quelques jours plus tard sur la paix prochaine avec l'Angleterre dut augmenter ses inquiétudes. Juste au même moment commençait, le 6 nivôse, devant le Tribunal révolutionnaire, le procès du ministre Lebrun qui était accusé, entre autres choses, d'être responsable de la perte de la Belgique et d'avoir humilié la République en essayant de faire la paix à des conditions déshonorantes en avril 1793. Cambon, qui déposa comme témoin à charge, lui reprocha d'avoir proposé au Comité de Salut public l'amnistie et la rentrée des émigrés. Le procès de Lebrun était le procès de la politique dantoniste, et on s'explique

(1) Voir la séance du 1er nivôse aux *Archives parlementaires*.

que Danton et Fabre d'Églantine, qui déposèrent à son procès, aient essayé de le disculper. Ils échouèrent. Lebrun monta à l'échafaud, leur montrant le chemin. Les révélations des débats furent autant d'enseignements pour Robespierre (1).

Mais surtout, ce qui acheva de l'éclairer sur la politique dantoniste et sur son véritable but, ce fut un coup de théâtre qui se produisit, le 15 nivôse, dans l'instruction du scandale politico-financier dénoncé par Chabot. Delaunay d'Angers avait tenu tête à son accusateur. La levée des scellés faite à son domicile, sur sa demande, avait fait découvrir l'original du premier projet de décret qu'il avait rédigé sur la liquidation de la Compagnie des Indes. L'original portait de la main de Fabre des corrections qui prouvaient, d'une façon indubitable, que celui-ci avait été d'accord avec Delaunay sur la rédaction du décret qui avantageait la Compagnie. Fabre d'Églantine était complice de la falsification qu'avait dénoncée Chabot. Fabre était, comme lui, un maître chanteur, et ce maître chanteur avait eu l'audace, depuis des semaines, de dénoncer secrètement à Robespierre et au Comité, comme agents de l'étranger, ses propres complices ! Ainsi, ce n'était pas le patriotisme qui avait inspiré à Fabre et aux Dantonistes leurs attaques perpétuelles et indignées contre les Hébertistes. C'était l'intérêt personnel le plus vil, le désir d'échapper au châtiment que méritaient leurs crimes. Ils voulaient briser les échafauds parce qu'ils craignaient d'y monter. Leur vertu de commande n'était qu'une adroite manœuvre pour égarer le Comité de Salut public sur de fausses pistes, pour diviser les patriotes et, à la faveur de ces divisions, s'emparer du pouvoir avec l'aide de tous les ennemis de la Révolution.

(1) Voir les notes d'audience du juré Topino-Lebrun dans *les Annales révolutionnaires*, 1917, p. 243 et suiv.

Devant la pensée de Robespierre repassait alors la vie trouble et équivoque de Fabre, ses dettes criardes de 1789 et sa richesse actuelle, ses maîtresses et ses marchés de fournitures, ses intrigues au 10 août avec la Cour, son rôle hideux pendant les massacres de septembre. Le bohème décrié, qui était le bras droit de Danton, lui apparut comme une sorte de Machiavel qui semait les embûches sur les pas des hommes qui avaient la responsabilité des destinées de la France (1). Robespierre avait failli tomber dans le piège. Il avait cru Fabre. Il l'avait défendu. Il se retourna contre lui avec toute la violence du patriotisme trompé.

Le 19 nivôse, quatre jours après la découverte faite sous les scellés de Delaunay d'Angers, il déclara la guerre aux deux factions des ultra et des citra-révolutionnaires, qui, par des moyens opposés, mais convergents, les uns en exagérant les meilleures mesures, les autres en prêchant l'indulgence et la fin de la Terreur, poursuivaient également la ruine de la République et la défaite de la France. Pour la première fois il s'en prit nettement aux Dantonistes : « Il existe une nouvelle faction, dit-il, qui s'est ralliée sous les bannières déchirées du brissotisme. Quelques meneurs adroits font mouvoir la machine et se tiennent cachés dans les coulisses. Au fond, c'est la même faction que celle de la Gironde, seulement les acteurs sont changés, mais ce sont toujours les mêmes acteurs avec un masque différent... Les fripons cherchent à faire croire que la liberté n'a plus d'autres ennemis que ceux que

(1) Sur Fabre d'Églantine et sur l'affaire Chabot, voir les deux séries de nos *Etudes robespierristes*. M. Madelin lui-même a écrit sur Fabre les lignes suivantes : « Il avait été le mauvais génie de Danton et, en même temps que le plus intime, le pire de ses amis. Il l'avait toujours poussé aux désordres, aux gaspillages, aux violences. Il avait, pendant son passage à la chancellerie, tripoté plus qu'aucun des collaborateurs de Danton, et une affaire de fournitures à l'armée, mal connue mais soupçonnée, le discréditait. Sa réputation était détestable. » (*Danton*, p. 269).

les agents étrangers ont désignés comme tels, afin de trouver le moyen de s'en défaire... On était enfin parvenu à persuader, à une foule d'hommes faibles, que leurs ennemis étaient dans la Commune de Paris, dans le corps électoral, dans les sections, en un mot, dans tous les républicains de Paris... » A ce moment, Fabre d'Églantine, qui assistait à la séance, se sentit visé. C'était lui qui avait pris l'initiative de la campagne de presse et de tribune contre la Commune. Il se leva de son banc et se dirigea vers la tribune. Alors Robespierre d'un mot cinglant le cloua sur place : « Si Fabre d'Églantine a son thème tout prêt, le mien n'est pas encore fini, je le prie d'attendre. » Il continua son discours et il conclut en se retournant vers Fabre : « Je demande que cet homme, qu'on ne voit jamais qu'une lorgnette à la main et qui sait si bien exposer les intrigues au théâtre, veuille bien s'expliquer ici ; nous verrons comment il sortira de celle-ci. Quand je l'ai vu descendre de sa place, je ne savais s'il prenait le chemin de la porte ou de la tribune, et c'est pour s'expliquer que je l'ai prié de rester. » Fabre essaya une vague justification qui ne satisfit personne. Cinq jours plus tard, il était mis en arrestation pour sa participation à la rédaction du faux décret de liquidation de la Compagnie des Indes. Le cercle se resserrait autour de Danton.

On retrouva dans les papiers de Robespierre, publiés après sa mort (1), un rapport qu'il avait préparé contre Fabre d'Églantine et dont il donna sans doute lecture au Comité de Salut public. Il commence par rappeler l'assaut dirigé par Fabre et ses amis à la séance du 22 frimaire. Il ajoute que, sans la reprise de Toulon, qui se produisit peu de jours plus tard, le Comité aurait perdu la majorité et aurait été renversé.

(1) En appendice du rapport de Courtois, 10 nivôse an III, p. 197, 200.

Il explique que les auteurs du complot, du « système de désorganisation », comme il dit encore, étaient « des hommes qui tous avaient un intérêt particulier et coupable de renverser le gouvernement républicain, de manière qu'on ne trouvait guère parmi les ennemis du Comité de Salut public et de ses coopérateurs que des fripons démasqués, dont la sévérité contrastait ridiculement avec les rapines que la voix publique leur reprochait ».

Fabre, continua-t-il, « était tourmenté par la crainte de voir la main sévère des patriotes déchirer le voile qui couvrait ses criminelles intrigues et sa complicité dans la conspiration dénoncée par Chabot et Basire. De là le plan conçu par cette tête féconde en artifices d'éteindre l'énergie révolutionnaire, trop redoutable aux conspirateurs et aux fripons, de remettre le sort de la liberté entre les mains du modérantisme ; de proscrire les vrais amis de la liberté pour provoquer une amnistie, en forçant les patriotes mêmes à la désirer et, par conséquent, de changer le gouvernement, dont les principes connus étaient de réprimer les excès du faux patriotisme, sans détendre le ressort des lois vigoureuses, nécessaires pour comprimer les ennemis de la liberté... ».

Ce texte nous éclaire sur la politique du gouvernement et sur la situation des partis à la fin de l'hiver de 1793.

L'adroite manœuvre des Dantonistes pour exciter les défiances du Comité contre les Hébertistes a d'abord réussi. Hérault de Séchelles, leur homme, dénoncé comme le protecteur des agents de l'étranger, a été écarté du pouvoir. Le propagandisme a été désavoué. Les partisans de la politique impérialiste, Anacharsis Cloots à leur tête, ont été dénoncés comme suspects de faire le jeu de l'ennemi. Mais, brusquement, le scandale financier dénoncé par Chabot est venu

compromettre les auteurs de la manœuvre et, finalement l'a fait échouer. Robespierre s'est rendu compte que les Dantonistes n'étaient pas sincères dans leurs dénonciations. Il a deviné leurs arrière-pensées personnelles. La campagne équivoque et dangereuse du *Vieux Cordelier*, les propos défaitistes échappés à Bourdon de l'Oise, l'assaut dirigé le 22 frimaire contre le Comité, puis le procès de Lebrun, enfin la découverte faite sous les scellés de Delaunay d'Angers prouvant la culpabilité de Fabre, tout cela lui a fait apparaître le péril que courait la République si elle se mettait à la remorque des fripons déguisés en apôtres de la clémence et de la paix. Il s'est ressaisi. Il a vu la désorganisation imminente du gouvernement révolutionnaire et, par suite, la défaite de la France et celle de la Révolution. Il s'est retourné violemment contre Fabre d'Églantine et contre son parti.

Les victoires maintenant s'acharnent contre les Dantonistes. On apprend coup sur coup, à la fin de décembre, la reprise de Toulon (25 frimaire), le succès de Hoche au Geisberg suivi bientôt du déblocus de Landau et de la prise de Spire (10 nivôse). La voie s'ouvre de nouveau pour l'affranchissement des Rhénans. L'idée d'une paix hâtive, sans profit comme sans honneur, ne peut plus que reculer. Pour sauver sa tête, Danton n'a plus une seule imprudence à commettre.

VIII

LE DÉNOUEMENT

Le 24 nivôse, quand Amar, au nom du Comité de Sûreté générale, était venu faire ratifier par la Convention l'arrestation de Fabre d'Églantine, Danton avait essayé de prendre la défense de son ami. Il avait demandé qu'il fût autorisé à venir plaider sa cause devant l'Assemblée, mais il s'était attiré de Billaud-Varenne cette terrible réplique : « Malheur à celui qui a siégé à côté de Fabre d'Églantine et qui est encore sa dupe ! »

« Il fallait que Danton, remarque M. Madelin, se crût tenu à la prudence ou qu'il fût déjà quelque peu démoralisé pour qu'il n'ait point bondi sous cette menace. Il se contenta de réclamer derechef la lumière ; mais Amar, membre du Comité de Sûreté générale, étant venu défendre ses collègues, Danton recula : « Mon intention, dit-il, n'a pas été d'accuser le Comité, « je lui rends justice. » Et Fabre fut maintenu sous les verrous. Nouvelle et cruelle atteinte au prestige de Danton (1) ! »

Autrement dit, M. Madelin croit que Danton

(1) MADELIN, *Danton*, p. 270.

aurait mieux fait de se taire que de se livrer à cette débile intervention qui ne fit que souligner son impuissance. Mais, si Danton s'était tu, il risquait de provoquer le mécontentement de ses amis et complices, les Chabot, les Basire, les Fabre d'Églantine, qui, de leur prison, pouvaient être tentés de se venger en l'entraînant avec eux. Sa situation était telle qu'il ne pouvait plus garder le silence. Il ne pouvait pas davantage entrer en lutte ouverte avec le Comité, où déjà Billaud-Varenne demandait son arrestation, à laquelle Robespierre presque seul s'opposait encore. Il était donc réduit à l'intrigue, à guetter l'occasion qui lui permettrait de renverser le gouvernement sans se compromettre.

Par malheur pour lui, le prestige du Comité grandissait tous les jours. L'insurrection fédéraliste était maintenant vaincue à l'intérieur. Au dehors, une offensive victorieuse était commencée. Même dans le domaine de la diplomatie, le grand Comité recueillait le fruit de sa politique aussi ferme que vigilante. Le temps n'était plus où la République demandait humblement l'ouverture des négociations. C'était maintenant les puissances coalisées qui se mettaient en posture de solliciteuses. La plus fière de toutes, l'Espagne, donnait l'exemple. Dès le début de décembre, son ministre à Copenhague, Musquiz, réclamait un entretien secret avec notre représentant dans cette ville, Grouvelle. Il lui expliquait qu'une négociation pouvait se nouer par l'intermédiaire du ministre danois, Bernstorff. Il revit Grouvelle à la fin du mois et confirma ses ouvertures, en ajoutant qu'il s'agissait de négocier non pas une paix séparée, mais une paix générale. Bernstorff garantit à Grouvelle que ces ouvertures étaient sérieuses.

Après l'Espagne, l'Angleterre. Miles écrivait à Noël, le 5 janvier 1794, pour lui offrir ses bons offices

en vue du rétablissement de la paix. Il priait Noël d'avertir Danton que, si la France exprimait le désir d'ouvrir des pourparlers, il se rendrait aussitôt à son vœu : « Communiquez mon adresse sans délai à Danton et demandez-lui de m'indiquer une ville en Suisse où je pourrai converser avec lui au sujet de la paix. » Il ajoutait, huit jours plus tard, que, si Danton ne pouvait pas se déplacer, il n'eût qu'à envoyer en Angleterre un agent de confiance qu'il recevrait dans sa propre maison à Londres. « Je le recevrai comme un hôte et, pour prévenir tout soupçon, il pourra être pourvu d'un passeport d'un habitant des Treize Cantons et voyager comme un négociant suisse. Ce sera mon affaire de lui obtenir un entretien avec le ministre. »

Miles agissait d'accord avec son gouvernement, ainsi que le prouve cette lettre que lui adressait le duc de Leeds, le 20 janvier, et qui figure dans sa correspondance : « Je serai vraiment content d'apprendre votre réussite dans l'objet que vous désirez, que vous iriez à Bâle pour vous dévouer à obtenir la paix. »

L'ami de Pitt n'avait pas tort de songer à Danton pour l'aider à préparer la pacification. Il connaissait bien Danton. Mais il s'illusionnait sur l'autorité que Danton exerçait encore en France. Noël le lui fit sentir. Il lui répondit de Venise, le 23 janvier, qu'il ne pouvait s'occuper de négociations avant d'être formellement autorisé par le Comité de Salut public. Il transmit pourtant les ouvertures qui lui avaient été faites : « J'ai écrit avec la plus grande précaution à mes amis de Paris et j'attends leur réponse, mais je vous répète que mes compatriotes sont exaspérés. » Il écrivit, en effet, « sans délai » à Danton et à Barère (1),

(1) Voir sa lettre à Miles du 9 février. La lettre de Noël à Danton, datée du 8 nivôse, a été publiée par M. AULARD, *la Révolution française*, 1893, t. I. Noël faisait observer à Danton que la lettre de Miles

et il admit, avec son correspondant, que la France ne s'abaisserait pas en faisant elle-même les premières ouvertures : « La France peut faire les premiers pas parce qu'elle a développé une énergie sans exemple dans les annales de l'histoire et parce qu'elle est victorieuse. » Noël ajoutait encore : « Je désire de tout mon cœur être capable de hâter le succès de vos désirs. »

Après l'Angleterre et l'Espagne, la Hollande donnait des signes de lassitude. Notre agent secret à Amsterdam, Caillard, écrivait à Deforgues le 2 pluviôse, 21 janvier 1794, que le gouvernement du stathouder lui avait fait des ouvertures par l'intermédiaire d'un Hollandais patriote, Lestevenon. Celui-ci proposait, au nom de ce gouvernement, de remettre au Comité de Salut public un sauf-conduit en blanc pour un négociateur à envoyer à La Haye (1).

De Bâle encore arrivaient à Paris des informations analogues. Notre agent Bacher mandait à Deforgues, le 28 nivôse, 17 janvier 1794, que des personnes en relations avec la maison d'Autriche avaient cherché à le sonder « pour voir avec qui il faudrait traiter dans le cas où il y aurait des propositions de paix à faire. J'ai répondu, poursuit-il, que nous avions 100 000 négociateurs à l'armée du Rhin et autant à celle du Nord, sans compter ceux de la Moselle. Nous ne pouvons, en effet, dans ce moment, parler à nos ennemis qu'à coups de canon. On assure qu'il est question de te faire parvenir, citoyen Ministre, des propositions insidieuses qui consisteraient à reconnaître provisoirement la République française et à convenir d'une trêve de deux années pendant laquelle on étudierait sa constitution et organiserait un gou-

était antérieure à la reprise de Toulon et que cet événement ne pouvait qu'accroître le désir de paix de l'Angleterre.

(1) Voir la lettre de Caillard dans H.-T. COLENBRANDER, p. 329.

vernement. Ce préalable rempli, on traiterait définitivement de la paix, et le traité conclu serait soumis à la ratification nationale (1)... »

Déjà, un peu de la fierté qui animait notre gouvernement avait passé dans l'âme de quelques-uns de ses agents. Si un Noël et un Caillard, encore imbus de l'esprit de l'ancien Comité, se félicitaient des ouvertures de paix qu'ils recevaient et transmettaient avec empressement, un Bacher répondait à l'ennemi avec la fermeté d'un vrai républicain. Le même agent écrivait encore au ministre quelques jours plus tard : « Des gens qui passent pour instruits m'ont encore répété hier que des propositions de paix seraient faites incessamment au gouvernement de la République française, et peut-être les puissances coalisées réclameront-elles l'intervention et la médiation de la Suisse. On se flatte même qu'un Congrès pourrait se tenir à Baden, où le citoyen Barthélemy occupe en ce moment le logement du prince Eugène, qui fut chargé, avec le maréchal de Villars, au commencement de ce siècle, de traiter les plus grands intérêts de l'Europe (2)... »

De toutes ces informations concordantes venues des quatre points de l'horizon, il résultait que les Coalisés tentaient une offensive de paix qui se trouvait répondre à la même campagne menée du dedans par les Dantonistes. Si ceux-ci avaient été au pouvoir, nul doute que la paix aurait été conclue rapidement. Ils se seraient jetés avec avidité sur les premières ouvertures des rois, et il est probable que les intérêts des peuples réunis n'auraient pas pesé lourd dans leur détermination. Danton ne confiait-il pas à Garat,

(1) Kaulek, t. III, p. 354.
(2) Kaulek, t. III, 359. C'est en effet à Baden que fut signé le traité qui mit fin entre la France et l'Empire à la guerre de succession d'Espagne.

un mois plus tôt, en frimaire, qu'il était résolu, pour obtenir la paix, à faire l'amnistie et à sacrifier au besoin la Constitution de 1793? Courtois, l'ami de Danton, ne reprochera-t-il pas à Barère, dans son fameux rapport sur la conjuration de Robespierre, d'avoir dit « que notre diplomatie ne devait se faire qu'à coups de canon ; et ces politiques ineptes n'ont pas senti, continue-t-il, qu'on ne pouvait faire la guerre sans négocier en même temps (1) ! ».

Par bonheur, Robespierre avait fini par pénétrer les secrets desseins de l'homme qui se disait encore son ami et qui n'était plus, dans son ambition effrénée et dans sa peur, que l'instrument de la Coalition. Hébertistes et Dantonistes, ultra et citra-révolutionnaires servaient également, par des voies différentes, les intérêts de l'ennemi, les premiers par leurs outrances démagogiques, les seconds par leurs faiblesses calculées. Entre les deux factions, entre les deux écueils, Robespierre se tint ferme, et le Comité de Salut public le suivit.

Aux premières ouvertures de Musquiz, transmises par Grouvelle, aucune réponse n'avait été faite. Grouvelle ne reçut pas les instructions qu'il sollicitait. Pas de réponse non plus aux ouvertures de Miles transmises par Noël. Celui-ci se décida à en avertir son correspondant anglais le 14 mars : « Au sujet de votre grand objet du rétablissement de la paix, je n'ai pas reçu la moindre réponse à mes lettres, et j'infère de ce silence qu'ils ne désirent pas que j'intervienne dans la chose. » Noël ajoutait, dans cette même lettre à Miles, que la prudence lui recommandait de renoncer au plaisir de lui écrire. Mais il continua cependant sa correspondance.

Caillard ne fut pas plus heureux que Grouvelle et

(1) *Rapport de Courtois*, an III, p. 99.

que Noël. Il n'obtint pas plus de réponse

Ce n'était pas de la part du Comité sot orgueil et méfiance bornée, comme l'a jugé un peu trop vite M. Albert Sorel. C'était le résultat d'une connaissance parfaite des intérêts de la République et des résolutions que la sagesse commandait. A la diplomatie secrète, que Danton avait pratiquée avec le succès qu'on a vu, Robespierre et ses collègues entendaient substituer désormais une diplomatie au grand jour, seule digne d'une République véritable, seule capable de garantir les fruits de nos victoires.

Le Comité ne fit pas de réponse particulière aux ouvertures des coalisés, parce qu'il se réservait de leur faire à tous une réponse publique et une réponse identique.

Ce fut l'objet du discours de Barère du 3 pluviôse, 22 janvier 1794. Après avoir annoncé la prise de Spire par les Sans-Culottes : « Dans les guerres ordinaires, dit-il, après de pareils succès on eût obtenu la paix. Les guerres des rois n'étaient que des tournois ensanglantés, dont les peuples payaient les frais et dont les rois commandaient insolemment la pompe. Mais, dans la guerre de la liberté, il n'est qu'un moyen ; c'est d'exterminer les despotes. Lorsque l'horreur de la tyrannie et l'instinct de la liberté ont mis les armes à la main d'hommes braves, ils ne doivent les poser qu'en dictant la paix. Lorsque des républicains ont formé quinze armées, il n'y a ni paix, ni trêve, ni armistice, ni aucun traité à faire avec les despotes qu'au nom d'une république affermie, triomphale et dictant la paix aux nations. Ayons seulement la conscience de nos forces et nos forces seront centuplées... Cependant quelques voix se font entendre et vantent déjà les avantages de la paix; quel politique habile, quel patriote sincère, quel républicain prononcé oserait parler de paix sans craindre de compromettre

la liberté et de faire perdre à la République française l'attitude qu'elle a prise aux yeux du monde ? Qui donc ose parler de paix ? Les aristocrates qui sentent que la Révolution a pu enfin les atteindre ; les modérantistes, qui ne peuvent vivre dans l'atmosphère élastique et forte de la République ; les riches, qui comprennent que leur avare résistance n'a plus de succès à espérer ; les descendants des castes ci-devant privilégiées, qui voient que le règne de l'égalité s'établit ; les amis des conspirateurs, qui savent enfin que la justice nationale les observe et les punit ; les âmes pusillanimes et timides, parce qu'elles ne peuvent se faire au régime vigoureux de la démocratie ; les mauvais citoyens, parce qu'ils espèrent échapper à la surveillance des hommes libres ; les prétendus patriotes, qui peuplent facilement le parti de l'étranger, parce que les gouvernements royalistes ont besoin d'attiédir notre ardeur patriotique, d'atténuer nos forces guerrières et de refroidir la chaleur de la révolution ou d'arrêter son mouvement salutaire. Qui ose parler de paix ? Ceux qui espèrent ajourner la contre-révolution à quelques mois, à quelques années, en donnant aux étrangers, aux tyrans, le temps de se restaurer, le temps de sucer les peuples, de refaire leurs approvisionnements, de reculer leurs armées... Il faut la paix aux monarchies ; il faut l'énergie guerrière à la République ; il faut la paix aux esclaves, il faut la fermentation de la liberté aux républicains. Il faut la paix aux gouvernements, il faut toute l'activité révolutionnaire à la République française... »

La prise de Spire, que Barère avait annoncée au début de son discours, ne contribuait pas peu à donner à ses paroles une autorité irrésistible. Danton, qui avait eu en mains les lettres de Noël, resta silencieux à son banc pendant que la majorité de l'Assemblée saluait de ses vifs applaudissements le rapporteur du

Comité. Quand il eut fini, un membre proposa, « pour empêcher que les aristocrates ne se mêlassent parmi le peuple pour lui faire désirer la paix », de décréter que quiconque serait surpris à demander la paix fût arrêté comme suspect. Mais la proposition n'eut pas de suite.

Tout étourdis du coup qui venait de leur être asséné, les pacifistes essayèrent de se ressaisir les jours suivants. Les Jacobins avaient mis à leur ordre du jour, sur l'invitation de Robespierre, les crimes du gouvernement anglais, non pas pour créer une diversion aux luttes des partis, comme l'enseignent des historiens aveugles, mais pour faire comprendre à l'opinion pourquoi la paix avec le gouvernement de Pitt était impossible. Les Dantonistes du club, à la séance du 11 pluviôse, essayèrent d'une manœuvre qui fit long feu.

Bontemps venait de prononcer, sur les vices de la Constitution anglaise, un discours qui avait obtenu les suffrages de Momoro et de Robespierre, c'est-à-dire des partisans de la continuation de la guerre. Robespierre, en votant l'impression du discours, avait dit que l'orateur avait « saisi le faible des Anglais en leur offrant le tableau de leur misère et de l'anéantissement de leur commerce, et qu'il leur fournissait ainsi les moyens de combattre avec succès leurs tyrans et de se soustraire au despotisme qui les opprime »... Alors, un membre combattit en ces termes la demande d'impression : « Une phrase du discours porte ces mots : *Ce n'est que, quand les peuples ligués contre nous viendront à genoux nous demander la paix, que nous pourrons consentir à la leur accorder.* Je demande que cette phrase disparaisse. A genoux comme debout, nous n'accorderons la paix aux peuples que quand ils auront brisé leurs chaînes. » Cette observation fut l'occasion d'un vif débat. Sijas et Saint-André

ayant fait remarquer qu'il n'était pas d'une bonne politique, pour susciter une révolution en Angleterre, d'insulter le peuple anglais, le boucher Legendre, ami très intime de Danton, monta à la tribune : « On dit ici, dans un discours fort éloquent, qu'il faut détruire Carthage, mais ne sentez-vous pas que Pitt va se servir de nos propres armes et ranimer le courage des Anglais ; il va leur peindre Londres en cendres et tous les Anglais égorgés. Nous devons nous borner à offrir des secours au peuple anglais... » Robespierre crut comprendre où Legendre voulait en venir. Il foudroya son dessein secret d'une de ses plus ardentes improvisations : « Pourquoi veut-on que je distingue un peuple qui se rend complice des crimes de son gouvernement, de ce gouvernement si perfide? Je n'aime pas les Anglais, moi, parce que ce mot me rappelle l'idée d'un peuple insolent osant faire la guerre au peuple généreux qui a reconquis sa liberté. Je n'aime pas les Anglais parce qu'ils ont osé entrer dans Toulon pour y proclamer un roi, ce que n'a pas voulu souffrir le peuple qui a reconquis ses droits. Je n'aime pas les Anglais parce que leur gouvernement, perfidement machiavélique envers le peuple même, qui le souffre, parce que ce même gouvernement a osé dire et proclamer qu'il ne fallait garder aucune foi, aucune règle d'honneur avec les Français dans cette guerre, parce que c'était un peuple de rebelles qui avait foulé aux pieds les lois les plus saintes ; parce qu'une partie du peuple, les matelots, les soldats, a soutenu par les armes cette odieuse proclamation. En qualité de Français, de représentant du peuple, je déclare que je hais le peuple anglais. Je déclare que j'augmenterai, autant qu'il sera en moi, la haine de mes compatriotes contre lui. Que m'importe ce qu'il en pense ! Je n'espère qu'en nos soldats et la haine profonde qu'ont les Français pour ce peuple ! Je ne m'intéresse au peuple

anglais qu'en qualité d'homme ; alors j'avoue que j'éprouve quelque peine à en voir un si grand nombre lâchement soumis à des scélérats qui les conduisent insolemment. Cette peine chez moi est si grande que j'avoue que c'est dans ma haine pour son gouvernement que j'ai puisé celle que je porte à ce peuple ; qu'il le détruise donc, qu'il le brise. Jusqu'alors je lui voue une haine implacable. Qu'il anéantisse son gouvernement ; peut-être pourrions-nous encore l'aimer. Nous verrons si un peuple de marchands vaut un peuple agriculteur ; nous verrons si quelques vaisseaux valent nos terres fertiles. Il est quelque chose de plus méprisable encore qu'un tyran, ce sont des esclaves !... Ce n'est point à nous à faire les frais de la révolution d'Angleterre. Qu'on voie ce peuple s'affranchir lui-même, et nous lui rendrons toute notre estime et notre amitié... »

Deux jours après que Robespierre poussait avec cette conviction son cri de guerre contre l'Angleterre, Barère revenait à la charge contre les défaitistes, dont les sourdes menées n'avaient pas cessé. Il posait en principe, le 13 pluviôse, devant la Convention, qu'une paix solide et honorable ne deviendrait possible qu'autant que nos flottes complèteraient sur mer les victoires de nos armées sur le Continent et que, par conséquent, il fallait plus que jamais intensifier les armements. Rappelant ensuite son discours du 3 pluviôse, il s'en prenait à ceux qui l'avaient critiqué dans l'ombre : « Cette attitude guerrière a été cependant l'objet des satires contre le gouvernement national et révolutionnaire. On a accusé le Comité de Salut public d'avoir un système exagéré, des prétentions funestes et de vouloir une paix impossible à présenter ou à faire. Quoi, disait-on aux oreilles, vous voulez effacer les Anglais du système de l'Europe? Vous voulez confondre le gouvernement bri-

tamique avec la nation? Vous voulez populariser la guerre? Vous voulez faire insurger Londres contre Paris et verser Plymouth sur Brest? Vous voulez populariser les impôts en Angleterre, faire approuver la coalition des rois au parlement anglais, et donner de nouveaux trésors, de nouvelles armées, de nouvelles escadres à l'ambitieux Pitt et à l'imbécile Georges? Le peuple ne ressentira-t-il jamais les bienfaits de la paix? Les citoyens seraient-ils donc toujours frappés des fléaux inséparables de la guerre? Le volontaire ne pourra-t-il espérer de rentrer dans ses foyers? Le cultivateur ne retournera-t-il plus dans cette terre défrichée? Les départements révoltés ne pourront-ils pas être repeuplés?... » Ayant ainsi résumé les critiques que colportaient les pacifistes, Barère leur répondait : « Généreux amis de la paix, prenez garde, l'aristocratie vous applaudit et la coalition des rois vous écoute ; elle aurait proféré les paroles que je viens d'écrire. Vous voulez la paix ; mais le Comité de Salut public, la Convention nationale et le peuple français la veulent aussi la paix ; mais le Comité a préparé une guerre terrible pour arriver à une paix solide ; mais la Convention ne peut signer qu'une paix franche et durable ; mais le peuple français ne peut vouloir qu'une paix dictée par lui à des gouvernements machiavéliques. » Et Barère faisait alors connaître les conditions de paix « infâmantes et dangereuses », disait-il, que les despotes avaient eu l'audace de transmettre à nos agents. Il analysait les propositions contenues dans la lettre de Bacher du 28 nivôse, et il les commentait en ces termes : « *Ils reconnaîtront la République !* Comme si la République avait besoin d'eux pour exister ! Comme si sa destinée ne la plaçait pas dans le rôle imposant de tolérer les rois et de reconnaître provisoirement les gouvernements des tyrans coalisés ! *Ils demandent une trêve*

de deux ans ! Comme si c'était à des républicains à mettre bas les armes devant des rois et à leur donner le temps de remplir leurs trésors, de recruter leurs armées, de semer au milieu de nous des divisions d'exciter dans nos départements des guerres civiles et de créer par leurs émissaires des Vendées nouvelles et mieux combinées à l'extérieur que la première !.., *Au bout de deux années, quand nous aurons établi un gouvernement, on pourra traiter de la paix !* Comme si la contre-révolution la plus adroitement organisée n'était pas de paralyser tout à coup quinze armées en les faisant rentrer dans leurs foyers, de refroidir l'ardeur militaire, de livrer nos frontières et nos ports, de faire rentrer les émigrés, d'ouvrir les prisons aux conspirateurs et aux hommes suspects, notre territoire aux espions de l'ennemi, nos cités aux agents des puissances coalisées, et nos sociétés populaires au parti de l'étranger ! Comme si l'on avait pu déjà oublier que la faction qui a voulu anéantir la liberté a commencé par méditer la dissolution de la Convention nationale, et qu'en parlant de paix on cherche à briser cet instrument principal de la Révolution !... Citoyens, voilà les présents que les prétendus amis de la paix, que ces Grecs modernes nous apportent. Eh quoi ! La paix avec des tyrans ! La paix avec des gouvernements sans morale et sans foi publique ! La paix avec des traîtres et des émigrés !... » Venait ensuite l'énumération glorieuse des défaites des coalisés, préludes de leur ruine assurée et prochaine. Puis Barère rappelait le mot de Bacher aux agents de l'ennemi qui lui demandaient où s'adresser pour négocier : « Nous avons cent mille négociateurs à l'armée du Rhin et cent mille autres à l'armée du Nord... » Il terminait en faisant honte aux trembleurs : « Citoyens, démentirons-nous cette réponse? Le représentant du peuple aura-t-il l'énergie d'un diplomate?

Et pourra-t-on nous faire illusion par la distinction usée des peuples et des gouvernements? » Il concluait qu'il ne fallait pas cesser de former des bataillons, de fabriquer des canons, de forger des armes, de construire des vaisseaux : « C'est de vos arsenaux, c'est de vos ports, c'est de vos fabriques de poudre que sortiront les articles du traité de paix ! »

Ce discours d'une logique puissante eut un énorme retentissement. Le club de Besançon félicita Barère et invita la Convention à n'entendre à aucune condition de paix que « les dévorateurs d'hommes ne fussent entièrement vaincus ». D'autres clubs envoyèrent les mêmes félicitations.

Sur le moment, personne à la Convention n'avait répliqué au rapporteur du Comité de Salut public. Mais, deux jours plus tard, Camille Desmoulins prenait sa plume et écrivait dans le numéro 7 du *Vieux Cordelier* une philippique contre Barère : « Étrange bizarrerie ! En Angleterre, c'est tout ce qu'il y a d'aristocrates, de gens corrompus, d'esclaves, d'âmes vénales ; c'est Pitt, en un mot, qui demande à grands cris la continuation de la guerre, et c'est tout ce qu'il y a de patriote, de républicains et de révolutionnaires qui votent pour la paix, qui n'espère que de la paix un changement dans leur constitution. En France tout au rebours : ici ce sont les patriotes et les révolutionnaires qui veulent la guerre, et il n'y a que les modérantins et les feuillants, si on en croit Barère, il n'y a que les contre-révolutionnaires et les amis de Pitt qui osent parler de paix. C'est ainsi que les amis de la liberté, dont les intérêts semblent pourtant devoir être communs, veulent la paix à Londres et la guerre à Paris, et que le même homme se trouve patriote en deçà de la Manche et aristocrate au delà ; Montagnard dans la Convention et ministériel dans le Parlement. Mais, au moins, dans le parlement

d'Angleterre, on n'a jamais fait l'incroyable motion que celui qui ne se déciderait pas d'abord pour la guerre, par assis et levé, fût réputé suspect, pour son opinion, dans une question de cette importance et si délicate, qu'on ne pouvait ne pas être de l'avis de Barère sans être en même temps de l'avis de Pitt. Il faut avouer au moins que la tribune de la Convention ne jouit pas de l'inviolabilité d'opinion de la tribune anglaise et qu'il ne serait pas sûr de parler de nos échecs comme Shéridan parle de leurs défaites de Noirmoutiers, de Dunkerque, de Toulon... » Réponse assez peu fière. Du silence de ses amis à la Convention, Desmoulins ne donnait en somme que cette raison qu'ils avaient peur !

La fin valait un peu mieux, bien que l'argument qui consistait à reprocher au Comité de Salut public de nationaliser la guerre ne fut pas très nouveau : « Barère, par son fameux rapport sur la destruction de Londres, a véritablement fait le miracle de ressusciter Pitt, que tout le monde jugeait mort depuis la prise de Toulon, et il devait arriver immanquablement qu'à son arrivée à Londres, ce beau rapport ferait remonter le ministre aux nues et lui ouvrirait toutes les bourses des Carthaginois... Pitt a dû bien rire en voyant Barère, qui l'appelle lui, Pitt, un imbécile, faire lui-même cette lourde école d'enraciner Pitt plus que jamais dans le ministère ; en voyant Barère le dispenser de réfuter le parti de l'opposition, et donner ainsi un pied de nez à Shéridan et à Stanhope avec leurs beaux discours sur la neutralité constitutionnelle de la République à l'égard du gouvernement des autres peuples. Qui ne voit que la réception de ce fameux discours de Barère a dû charmer Pitt plus que a nouvelle de la prise de Pondichéry et que les Anglais n'auront pas manqué de se dire : « Puisque Londres est Carthage, ayons le courage des Carthaginois ; faisons

plutôt, comme eux, des cordages et des arcs avec nos cheveux et donnons à Pitt jusqu'au dernier shilling, et levons-nous aussi en masse ! »

Accuser Barère de faire le jeu de Pitt était sans doute un argument de bonne guerre, mais ce n'était qu'un argument. Barère et le Comité, qui ne voulaient qu'une paix victorieuse, ne distinguaient pas entre Pitt et l'opposition. Ils faisaient la guerre à l'Angleterre tout entière. Camille Desmoulins, qui s'accommodait d'une paix de transaction, affectait de la croire possible par un changement de gouvernement en Angleterre. Il savait bien pourtant que l'opposition, conduite par Fox et Shéridan, n'avait montré que son impuissance.

Le numéro 7 du *Vieux Cordelier* ne parut pas du vivant de son auteur. Les épreuves en étaient corrigées quand l'éditeur Desenne fut arrêté par ordre des Comités. Ainsi le réquisitoire de Barère contre les défaitistes ne rencontra aucune contradiction publique. Il leur porta un coup mortel.

On nota dans les clubs que l'offensive de paix des indulgents avait coïncidé avec l'offensive de paix des despotes. De là, à supposer que despotes et indulgents étaient d'accord, il n'y avait qu'un pas. *Le Père Duchesne* ne manqua pas de tirer la conclusion. Il dénonça, dans son numéro 337, « ces mêmes viédases qui voulaient la guerre quand nous n'étions pas en force pour la soutenir et qui demandent aujourd'hui la paix à hauts cris pour nous arrêter au milieu de nos victoires »... La paix ne serait possible que le jour où « les Anglais, les Autrichiens, les Prussiens, les Espagnols, comme les Français, joueraient à la boule avec la tête de leurs derniers tyrans ». Ceux qui parlaient de paix n'étaient pas seulement des lâches, mais des agents masqués de l'ennemi. « Quels sont donc les j... f..., dont la langue emmiellée ose prononcer

ce mot de paix? Ce sont des scélérats qui ont la rage dans le cœur et qui nous préparent dans l'intérieur la guerre la plus meurtrière. Ce sont les mêmes qui déjà nous ont proposé d'ouvrir les prisons et de donner la clef des champs aux corbeaux que nous avons mis en cage... » A ce portrait des pacifistes, chacun reconnaissait Danton et ses amis.

L'hiver touchait à sa fin, et la campagne allait s'ouvrir. Les luttes des partis troublaient l'opinion et entravaient la marche du gouvernement. Le Comité de Salut public décida d'en finir.

Le 8 ventôse, Saint-Just prononça contre les factions un véhément discours où il inséra ce couplet à l'adresse des indulgents : « Ceux qui cherchent à nous énerver ne font rien et ne proposent rien pour énerver nos ennemis. On croirait, à les entendre, que l'Europe est tranquille et ne fait point de levées contre nous : on croirait, à les entendre, que les frontières sont paisibles comme nos places publiques. »

Danton crut habile de ne retenir du discours de Saint-Just que les attaques et les menaces contre les Hébertistes. Il s'y associa sans oser relever le coup que Saint-Just avait porté aux pacifistes. Tout au plus essaya-t-il d'une vague et molle transaction. En évinçant, dit-il, les faux patriotes à bonnets rouges, on permettrait aux vrais patriotes « d'être sûrs de la paix et de la liberté ». L'homme de l'audace se réfugiait dans l'équivoque quand ce n'était pas dans le silence. Il était perdu.

Le 16 ventôse, Barère renchérit sur Saint-Just. « Il faut surveiller la faction des Indulgents et des *Pacifiques*, autant que celle des prétendus insurgents (c'est-à-dire des Hébertistes qui venaient de violer les droits de l'homme)... Citoyens, la campagne va s'ouvrir, déblayons le sol de l'intérieur de tant d'intrigues afin que nous puissions ne plus nous occuper

que de combats et de victoires contre les ennemis étrangers... »

Les Hébertistes, après leur tentative insurrectionnelle avortée, ayant été arrêtés les premiers, les Indulgents se félicitèrent de la chute de leurs rivaux comme d'une victoire. Les imprudents ! Le 24 ventôse, Tallien, l'un d'eux, déclara aux Jacobins que les Hébertistes étaient cause de la prolongation de la guerre de la Vendée : « Mais le jour de la vérité luira bientôt ; on verra que ces hommes, et d'autres qui ne sont pas encore arrêtés, ont cherché à *éterniser la guerre* pour se procurer des généralats lucratifs et autres places... » Le trait tombait juste, mais il avait le défaut d'être tardif.

Le Comité de Salut public n'entendait pas plus faire grâce à ceux qui voulaient abréger la guerre qu'à ceux qui voulaient l'éterniser.

Les partisans de la paix plâtrée, de la paix des despotes, allèrent rejoindre sur l'échafaud les partisans du propagandisme et de la république universelle. Le Comité de Salut public les accusait les uns et les autres de faire le jeu de l'ennemi, et il soupçonnait, non sans raison, que certains étaient ses agents.

Le procès de Danton fut essentiellement un procès d'intelligences avec l'ennemi, avec l'ennemi intérieur et avec l'ennemi extérieur. L'affaire financière, le chantage exercé contre la Compagnie des Indes, n'était là que pour mettre en évidence la vénalité des principaux accusés, Chabot, Delaunay, Basire, Fabre d'Églantine, Danton lui-même. Mais la présence des sujets ennemis comme les Frey et leur secrétaire Diederichsen, comme l'Espagnol Gusman, sur les bancs des accusés, dominait les débats et leur donnait leur vrai sens. C'est pourquoi Hérault de Séchelles, que Fabre d'Églantine avait dénoncé

comme suspect pour ses liaisons avec Proli, put être englobé dans le même procès que son dénonciateur, du moment que celui-ci était considéré, lui aussi, comme un agent de l'étranger.

Proclamer une amnistie, renverser la Constitution et faire la paix, ces trois points de son programme que Danton exposait à son ami Garat, en frimaire, furent aussi parmi les principaux chefs d'accusation dont il eut à répondre devant le Tribunal révolutionnaire.

On donna lecture aux débats de la lettre interceptée, adressée en juillet 1793 par l'ambassadeur espagnol à Venise, Clemente de Campos, au premier ministre Godoï, duc d'Alcudia, pour l'avertir que Danton et Lacroix, qui étaient du parti de la Montagne, s'étaient faits Girondins et avaient eu une conférence avec la reine. Vadier et Amar communiquèrent aux jurés, en chambre du Conseil, plusieurs pièces secrètes. Dans le nombre était peut-être ce billet de Danton à la reine : « Citoyenne, mettez sur votre porte ces mots : Unité, Indivisibilité de la République, Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort. Danton. » Ce billet, détourné par Courtois, fit partie des papiers de Fouquier-Tinville, car il porte encore la signature de Fouquier-Tinville et des députés Legot, Guffroy, Massieu, Lecointre, qui furent chargés du rapport sur son affaire. Quand Courtois, inquiété comme votant après 1815, fut perquisitionné chez lui à Rambluzin, dans la Meuse, il essaya de faire fléchir la loi qui le condamnait à l'exil en restituant au conseiller d'État, Becquez, différentes pièces qu'il avait détournées aux Archives (1). Le billet de Danton à la reine était du nombre. Ce billet existe toujours, j'en ai vu une photographie.

Quand, de Londres, l'agent de Pitt, Miles, apprit

(1) Voir Eugène WELVERT, *La saisie des papiers de Courtois*, s. d., p. 17.

le supplice de Danton, il écrivit aussitôt à son ami Noël, le 11 avril 1794 : « Danton n'est plus. Sa chute, je l'ai depuis longtemps prédite, comme le triomphe de Robespierre, d'après la connaissance personnelle que j'ai de ces deux hommes. Danton, en février 1793, aspirait à la régence. J'ai connu alors, par les intéressés eux-mêmes, qu'il a facilité la sortie en France de quelques royalistes (1). Son caractère n'était pas considéré comme incorruptible. » Noël répondit à Miles qu'il craignait d'être englobé dans la chute de Danton, et il lui demanda de lui procurer un passeport avec lequel il pourrait traverser l'Allemagne et de là gagner l'Angleterre.

La correspondance diplomatique prouve que l'opinion de Miles, bien placé pour être au fait de bien des choses, était l'opinion générale. Le 3 germinal, 23 mars, un agent de Bacher en Allemagne, H... (sans doute Haupt) écrivait à Deforgues : « Les arrestations de Chabot, Basire, Delaunay d'Angers, Julien de Toulouse, Fabre d'Églantine et de quelques faux Jacobins, sont des coups de foudre pour les émigrés et pour tous les despotes coalisés qui comptaient sur l'exécution ponctuelle de cet infâme complot... J'ai eu l'occasion, hier soir, de parler avec un ci-devant baron de Vincennes, l'un des aides de camp du général Wurmser, sur ce chapitre, qui lui assura en toute confidence que les ci-devant princes, ainsi que les coalisés, travaillaient depuis plusieurs mois à ce plan et qu'il était surtout question d'enlever le petit Capet (2)... »

Ce rapport parvint à Paris juste à la veille de l'arrestation de Danton. Il figure aujourd'hui au dossier du procès, et il n'est pas douteux qu'il n'ait contribué à faire l'opinion des juges (3).

(1) Confirmé par les *Mémoires de Théodore Lameth*.
(2) Papiers de Barthélemy publiés par J. Kaulek, t. III, p. 150.
(3) *Arch. nat.*, W. 342.

Un peu plus tard, le 3 août 1794, un agent des princes et du gouvernement de Vienne, Mallet du Pan, affirmera, dans une lettre au comte Elgin, que Danton fut exécuté pour avoir projeté de proclamer roi Louis XVII et M. de Malesherbes régent (1).

Il est très remarquable qu'aucun témoignage du même genre n'a pu être produit contre les Hébertistes, condamnés cependant, eux aussi, comme « agents de l'étranger ».

Les jurés qui condamnèrent Danton n'avaient pas à leur disposition, pour asseoir leur jugement, toutes les pièces que nous possédons aujourd'hui : les confidences de Théodore Lameth, les correspondances de Noël et de Miles, les aveux de Talon et de Courtois, les lettres de Pellenc, le témoignage de Garat, etc. tant de documents authentiques et probants que nous avons invoqués au cours de notre récit ! Mais ils connaissaient Danton et son entourage pour les avoir vus à l'œuvre. Ils les avaient entendu pendant des mois réclamer la paix ; ils savaient que, depuis qu'ils fréquentaient les banquiers et les fournisseurs, leur misère d'autrefois s'était changée en un luxe qui s'étalait. Les présomptions morales s'ajoutèrent dans leur esprit aux charges qui résultaient des témoignages oraux ou écrits produits aux débats. Ils crurent, en condamnant, sauver la patrie.

On leur communiqua sans doute, en chambre du Conseil, la lettre que le *Foreign Office* avait adressée au banquier Perregaux pour ouvrir un crédit important à des meneurs jacobins qui servaient ses desseins (2). La lettre avait été trouvée dans les papiers de Danton et, si le Comité de Salut public ne lui donna pas de

(1) *The manuscripts of J.-B. Fortescue preserved at Dropmore* vol. II, p. 616.

(2) Voir cette lettre, dans la seconde série de nos *Études robespierristes*, p. 131-132.

publicité, c'est sans doute qu'il craignit de brûler le banquier Perregaux, auquel il avait confié au moment même une importante mission en Suisse (1).

Il est très remarquable que la Convention thermidorienne elle-même, qui comptait pourtant plus d'un ami de Danton, n'ait pas osé réhabiliter sa mémoire, alors qu'elle réhabilitait d'un seul coup, le 11 vendémiaire an IV, quarante-huit de ses membres tombés victimes de la Terreur.

Gardons-nous de réformer les jugements des contemporains. Ils possédaient sur les hommes et sur les choses des informations qui ne sont pas toutes parvenues à notre connaissance. Les documents qui subsistent, et dont nous avons analysé et commenté, dans cette étude, les principaux, suffisent à montrer que Danton n'a pas été l'innocent martyr que nous peint une légende d'origine récente, le rival malheureux de « l'hypocrite et ambitieux » Robespierre. En frappant Danton, le Comité de Salut public et la Convention ont cru frapper un aventurier sans scrupules, très capable de se vendre à l'ennemi comme il s'était vendu à la Cour, le chef honteux mais redoutable de tous les défaitistes, le traître à la République et à la France.

Cette vérité, qui s'impose à qui lit les documents sans parti pris, à qui les rapproche et qui les interprète en les replaçant au fil des événements, cette vérité, si étrangement travestie à notre époque, a percé cependant par éclairs jusque dans le récit des historiens les plus sympathiques au Mirabeau de la populace. « Robespierre, dit Albert Sorel, décida la perte de Danton, justement parce que Danton lui paraissait *capable de faire la paix*, de mettre fin à la Terreur et d'organiser la République (2). » Le pre-

(1) Voir mon article sur Perregaux dans les *Annales révolutionnaires* de mars-avril 1919.

(2) Albert Sorel, t. IV, p. 59.

mier grief seul est fondé. Les deux autres sont dénaturés. Danton ne voulait pas organiser la République, mais la renverser, et la fin de la Terreur, autrement dit l'amnistie et la rentrée des émigrés, eût été le prélude de la Restauration.

Marc Dufraisse, dans son *Histoire du droit de guerre et de paix de 1789 à 1815*, s'est approché d'assez près de la vérité. Il faut reproduire cette page remarquable, à laquelle il ne manque que des preuves et des références :

« Dès l'automne de 1793, le parti des Indulgents, Danton, Desmoulins, Fabre d'Églantine font opposition à la guerre et au Comité de Salut public, qu'ils accusent de la prolonger. On n'a peut-être pas remarqué que *le Vieux Cordelier* est autant une ode en faveur de la paix qu'une élégie en faveur de la clémence. Camille persifle la politique de guerre comme il flétrit la politique d'échafaud.

« Au moment où on lui impute de ne vouloir pas la paix, le Comité de Salut public négocie pour la faire. J'en trouve la preuve dans quelques mots voilés de Jay de Sainte-Foy à une séance où il fut le confident et l'orateur des Douze : « Renouveler le Comité, « dit-il, ne croira-t-on pas qu'il a perdu la confiance de « la Convention? Et cela lorsque de grandes négocia- « tions sont entamées (1)? »

« Les lois de la Convention contre les réfugiés avaient pour but de disposer les puissances à la paix.

« Le mouvement contre le culte exaspéra le Comité de Salut public, parce que les saturnales hébertistes compromettaient son système de pacification à l'égard de l'Europe et les opérations commencées.

« C'est au même sentiment qu'il faut attribuer les fureurs de la Convention contre la faction de l'Étran-

(1) Voir dans *le Moniteur*, XVIII, p. 611, le discours de Jay de Sainte-Foy à la séance du 23 frimaire an II.

ger. Je n'oserais affirmer que l'exécution d'Anacharsis Cloots et de ses amis fut un holocauste à la paix. Il y a cependant une coïncidence qui me frappe : c'est au printemps de l'an II, au moment de l'ouverture de la campagne, que les cosmopolites sont envoyés à l'échafaud (1). »

A part l'erreur grave qui consiste à attribuer au Comité de Salut public des négociations pour la paix qu'il a repoussées, le jugement de Marc Dufraisse s'approche de la vérité, à condition qu'on le limite au seul parti dantoniste.

S'il a deviné juste, c'est qu'il gardait dans l'étude de la diplomatie révolutionnaire une âme républicaine. Les Sorel et autres historiens académiques n'ont pas compris grand'chose à la politique du grand Comité de Salut public, parce qu'ils étaient incapables de se remettre dans l'esprit de l'époque, dans l'esprit des Jacobins, et qu'ils ne concevaient qu'une seule diplomatie, celle qu'ils avaient apprise dans la « Carrière » (2), la diplomatie des salons et des tapis verts, la diplomatie secrète et gourmée, aristocratique et aveugle, celle qui nous a fait faire tant de fautes dans notre histoire !

La guerre actuelle, avec ses récents développements aura cette conséquence inattendue de nous remettre de plain-pied avec la guerre révolutionnaire : *Similia similibus*. Les Dantons du présent nous aideront à comprendre les Dantons du passé.

(1) Cité par Robinet, *Danton émigré*, p. 117-118.

(2) Sur une énorme erreur de Sorel, produite par son inaptitude à comprendre la démocratie, voir notre étude : « Un faux rapport de Saint-Just », dans la seconde série de nos *Études robespierristes*.

INDEX [1]

ALBITTE, conventionnel, 90.
ALQUIER, conventionnel, dénoncé, 215.
AMAR, conventionnel, son rapport sur l'arrestation de Fabre d'Églantine, 229 ; son rôle au procès de Danton, 247.
ANTRAIGUES (Comte d'), agent royaliste, 168.
ARANDA (Comte d'), ministre espagnol, 63.
ARTHUR, ami de Robespierre, son jugement sur le 10 mars, 118 ; rapporte les confidences de Duplain, 195.
AUCKLAND (Lord), diplomate, 101.
AUDOIN, gendre de Pache, 175.
AZÉMA, député, signale les conventionnels qui se laissèrent acheter dans le procès de Louis XVI, 77.
BACHER, diplomate, 232 et suiv., 241 ; sa lettre sur l'arrestation des Dantonistes, 248.
BARBAROUX, député, combat la motion de Danton du 13 avril 1793, 147.
BARÈRE, conventionnel, interroge d'Espagnac, 88, 116, 117 ; propose la destitution de Dumouriez, 120 ; entre au Comité de Salut public, 138 ; chargé de la partie diplomatique avec Danton, 139, 150, 153 ; son récit des négociations avec la Suède, 157 et suiv. ; son adresse à l'armée 161 ; attaqué par Pio, 165, 166 ; explique les raisons du renouvellement du premier Comité de Salut public, 170 ; répond à Mercier, 173, 178 ; s'oppose à l'abandon de la Savoie, 187 ; fixe les bases de la diplomatie de la République, 191 ; se détache d'Hérault, 204, 209 ; Noël lui écrit, 231 ; dénonce l'intrigue défaitiste, 235 et suiv., 239 ; Desmoulins lui répond, 243 et suiv. ; attaque les pacifiques, 245.
BARTHÉLEMY, ambassadeur en Suisse, 204 ; mis en garde contre Hérault, 209, 233.
BASIRE, député, combat la République, 76 ; prononce un mot héroïque, 173 ; dénoncé, 215 ; arrêté, 216 ; accuse Danton, 216 et suiv., 230, 246, 248.
BATZ (Baron de), agioteur, 39 ; essaie de sauver les Girondins et la Reine, 216.
BEAUCHAMP, agent du Comité de Sûreté générale, auteur des *Mémoires tirés des papiers d'un Homme d'État*, 72.
BEAULIEU, écrivain royaliste, accuse Danton, 23.
BELLEGARDE (Sœurs de), 201.
BENOIST, agent de Danton, 39,

(1) Le nom de Danton a été exclu de l'index.

40 et suiv., 45 ; envoyé par Danton à Dumouriez fin septembre 1792, 54, 101 ; son rôle dans le complot dénoncé par Chabot, 216.
BENTABOLE, conventionnel, 170.
BERNARD (de Saintes), député, 20.
BERNSTORFF, ministre danois, assure que les propositions de l'Espagne sont sincères, 230.
BERTRAND (de Moleville), ministre de la marine, son rôle dans le procès du Roi, 92 et suiv.
BEURNONVILLE, nommé ministre de la Guerre, 100, 112 ; défendu par Danton, 114, 129, 144, 196.
BEYSSER, général, 175.
BILLAUD-VARENNE, conventionnel, entre au Comité de Salut public, 178 ; reçoit les confidences de Louis Comte, 198, 219, 222 ; demande l'arrestation de Danton, 230.
BIRON, général, 194.
BIROTTEAU, conventionnel, accuse Fabre d'Églantine de royalisme, 134.
BONNECARRÈRE (G.), reçoit Dumouriez à sa table, 99.
BONTEMPS, jacobin, 237.
BOUCHOTTE, ministre de la Guerre, 175 ; attaqué par Bourdon (de l'Oise), 222.
BOURDON (de l'Oise), conventionnel, demande la paix et le renouvellement du Comité de Salut public, 222.
BOYD (Walter), banquier anglais, agent de Pitt, 215.
BRÉARD, conventionnel, interpelle Manuel, 51, 120 ; membre du Comité de Salut public, 138.
BRIEZ, conventionnel, 145, 149 ; son attaque contre le Comité de Salut public, 192 et suiv.
BRISSOT, député de la Gironde, désire la guerre, 2, 3 ; sa polémique contre Robespierre, 6, 7, 9, 10 ; Danton se rapproche de lui, 12, 13 ; allié de La Fayette, 16 ; désigne Danton pour le ministère de la Justice. 17 ; fait l'éloge de Dumouriez, 19, 20, 21 ; accusé par Soulavie, 244 ; désigne Danton pour le Conseil exécutif, 26, 27 ; ami de Williams, 46 ; ses propositions relativement à Genève, 63 ; rédige la pétition du Champ de Mars, 75 ; interpellé par Danton, 100, 103 ; attaque Danton, 115, 116, 135, 194.
BRUNE, ami de Danton, 116.
BRUNSWICK (duc de), 39, 47 ; son manifeste du 28 septembre 1792, 53 ; négocie avec Custine, 150.
CAILLARD, agent secret à La Haye, reçoit des propositions de paix, 232, 234.
CALONNE, agent des princes, reçoit Chèvetel, 97.
CAMBACÉRÈS, conventionnel, 115, 132 ; demande le renouvellement du Comité de Salut public, 223.
CAMBON, député, attaque Dumouriez, 87 ; interpellé par Danton, 134 ; son prestige au lendemain de la trahison de Dumouriez, 138, 139 ; accuse Lebrun, 165 ; son rapport sur la situation diplomatique, 166 ; ses révélations sur le complot Dillon, 170.
CAMPOS (Clemente de), diplomate, 168, 247.
CAMUS, conventionnel, 120, 122, 124.
CARNOT, 220.
CARRA, journaliste, 39 ; demande la paix, 174 et suiv.
CARRIER, conventionnel, propose le tribunal révolutionnaire, 109.
CASTELLANE (Vicomte de), conspire, 168 et suiv.
CATUS (Pons de Boutier de)

agent secret, 184 ; envoyé à Mulhouse, 205.
CHABOT (François), député, son témoignage sur la formation du ministère girondin, 20 ; agioteur, 39 ; traite avec Ocariz le prix de son vote pour Louis XVI, 72 ; fait élire Philippe Égalité à la Convention, 76 ; ami de Desfieux, 92 ; protège Castellane, 169, 201 ; dénoncé par Fabre d'Églantine, 202 ; dénonce ses complices, 214 et suiv. ; l'instruction de son affaire, 222, 224, 230, 246, 248.
CHALIER, jacobin lyonnais, 139.
CHAMBONAS (Scipion), ministre des Affaires étrangères, corrompt Brissot, 24 *n*.
CHAUDRON-ROUSSEAU, conventionnel, 170.
CHAUMETTE (Gaspard), procureur de la Commune de Paris, demande la mise en accusation de Dumouriez, 131 ; dénonce Soulavie, 211 ; défendu par Robespierre, 218.
CHAUVELIN (Marquis de), ambassadeur de France à Londres, est rappelé, 36 ; est maintenu, 46, 47 ; délivre un passeport à Th. Lameth, 67 *n*, 144.
CHÉNIER (M.-J.), député, son témoignage sur Danton et Talleyrand, 88 *n*.
CHÉPY, commissaire du pouvoir exécutif, 119.
CHÉRIN, général, négocie avec Cobourg, 149.
CHÈVETEL, médecin, agent de Danton, 33 et suiv., 96.
CHOISEUL (Duchesse de), 167.
CHOUDIEU, député, son témoignage sur le procès de Louis XVI, 76 et suiv.
CLAVIÈRE, ministre des Finances, 16, 102.
CLERFAYT, général autrichien, se concerte avec Dumouriez, 107, 144.
CLOOTS (Anacharsis), conventionnel, ses rapports avec Dumouriez, 99 ; réclame la guerre à outrance, 175, 178 ; combat la paix, 188, 195 et suiv., 201, 203 ; attaqué par Desmoulins, 221, 227.
COBENZL (Philippe), diplomate autrichien, 107, 151 *n*.
COBOURG (Prince de), son rôle dans la trahison de Dumouriez, 130, 141, 145, 148 et suiv. ; désavoué par l'Empereur, 151, 168.
COLCHEN, commis aux Affaires étrangères, ses recommandations à Barthélemy, 205, 209.
COLLOT D'HERBOIS, conventionnel, 115 ; entre au Comité de Salut public, 178 ; fait relâcher Proli, 202 *n* ; attaqué par Danton, 219, 222.
COMTE (Louis), agent du Comité de Salut public, 170 *n* ; ses révélations sur Danton, 198 ; arrêté, 203.
CONDORCET (Le marquis de), 6 ; intrigue avec Dumouriez, 20 ; explique pourquoi il choisit Danton, 26, 37, 194.
COURTOIS (de l'Aube), conventionnel, ses révélations sur Danton, 167, 192 ; accuse Barère d'avoir prolongé la guerre, 234 ; détourne un billet de Danton à la Reine, 247.
COURTOIS (Alexandre), agent du conseil exécutif, 178.
COUSTARD, conventionnel, 175.
CRIQUÉ (Mme de), ses souvenirs rectifiés par Th. Lameth, 71.
CUSSET, conventionnel, chargé d'une mission secrète, 163.
CUSTINE, général, négocie avec Wurmser, 150 ; Danton blâme sa condamnation, 195.
DAMPIERRE, général, négocie avec Cobourg, 143 et suiv., 150, 151.
DARBELET, agent secret, 209.
DE BRY (Jean), conventionnel,

entre au Comité de Salut public, 138.
DEGRAVE, ministre de la guerre, 16.
DEFORGUES, ministre des Affaires étrangères, 179 ; met en garde Barthélemy contre Dubuisson, 204 ; sa politique étrangère, 207 et suiv., 232, 248.
DELACROIX, député d'Eure-et-Loir, intermédiaire entre Chambonas et Brissot, 24 *n* ; méprisé par Robespierre, 78 ; envoyé en Belgique, 105, 120, 122, 124, 133 ; entre au Comité de Salut public, 138 ; soutient Danton, 247 ; attaqué par Pio, 165 ; ses conférences avec la Reine, 168 ; offre sa démission du Comité de Salut public, 109, 175, 247.
DELAUNAY (d'Angers), conventionnel, dénoncé, 215 ; arrêté, 216 ; levée de ses scellés, 224 246, 248.
DELESSART, ministre des Affaires étrangères, 9 ; mis en accusation, 18, 20.
DELMAS, conventionnel, entre au Comité de Salut public, 138.
DESCORCHES, diplomate, 150 *n*.
DESENNE, imprimeur du *Vieux Cordelier*, arrêté, 244.
DESFIEUX (François), Jacobin, ses rapports avec Dumouriez, 92, dénonce Pache, 99 ; réclame le Tribunal révolutionnaire, 109, 111 ; son rôle dans l'émeute du 10 mars, 115, 117, 119 ; hébertiste, 201, 202 ; arrêté, 203.
DÉSILLES, ami de la Rouarie, 33, 34.
DESMOULINS (Camille), hostile à la guerre, 13 ; essaie de pousser Danton au ministère, 18, 21, 33, 37 ; son témoignage sur l'élection de Philippe Égalité, 76 *n* ; appuie Robespierre, 145 ; protège Dillon, 169, 218, 219 ; son *Vieux Cordelier*, 221 ; répond à Barère, 242.
DESPORTES (Félix), diplomate, ami de Danton, 46 et suiv. ; ses rapports avec d'Esebeck, 155, 183.
DIEDERICHSEN, secrétaire des Frey, 246.
DILLON (Arthur), général, conspire, 168 et suiv.
DOBRUSKA (Voir *Frey*).
DOPPET, Jacobin, propose la formation d'une garde pour défendre l'Assemblée, 14.
DUBOIS-CRANCÉ, désigné comme futur ministre de la Guerre, 115.
DUBOIS-DUBAIS, conventionnel, 145, 149.
DUBOUCHAGE, ministre de la Marine, négocie avec Fabre d'Églantine, 23.
DUBUISSON, agent du Conseil exécutif, 128 et suiv. ; sa mission auprès de d'Esebeck, 155 ; sa mission en Suisse, 184 et suiv., 203 ; suspect à Deforgues, 204 ; arrêté, 217.
DUCHER, commis aux Affaires étrangères, combat la paix dans le *Moniteur*, 190 ; combat la cession des Antilles aux Américains, 212.
DUCOS, député, combat la motion de Danton du 13 avril 1793, 148.
DUFOURNY, ingénieur, ami de Danton, 141 *n* ; combat les conquêtes, 190 ; sa manœuvre contre les Hébertistes, 200 et suiv.
DUFRAISSE (Marc), son jugement sur le procès des Dantonistes, 251.
DUFRESNE DE SAINT-LION, liquidateur de la dette publique, acquitté, 88 *n*.
DUHEM, conventionnel, veut abandonner le mont Blanc, 186 ; bat en retraite, 187 ; attaque le Comité de Salut public, 192, 193.

Dumas, conventionnel, en mission au mont Blanc, 185.
Dumoupiez, ministre des Affaires étrangères, 16; offre à Danton le portefeuille de la Justice, 17, 19, 20, 21, 22; fait entrer Noël dans ses bureaux, 37; négocie avec les Prussiens, 48 et suiv.; demande à Danton des instructions, 54; loué par Danton, 58, 62; compromis dans les poursuites contre Talon, 86; attaqué par Cambon, 87; ses rapports avec Danton, 87 et suiv.; écrit à Barère en faveur de Sainte-Foy, 88, 90 *n*; ses efforts en faveur de Louis XVI, 92; son témoignage sur Bertrand de Moleville, 93 *n*; sa lettre à Danton le 20 janvier 1793, 97, 99, 100; ses négociations avec lord Aukland, 101 et suiv.; ses opérations en Belgique, 104 et suiv.; son rôle dans l'émeute du 10 mars, 117 et suiv., 146, 203.
Dundas, ministre anglais, 42.
Duplain, journaliste, ami de Danton, 195.
Duport (Adrien), constituant, nommé par Danton, 66.
Duranthon, ministre de la Justice, 16, 20.
Elgin (Comte), 249.
Elizabeth (Mme), sœur de Louis XVI, compte sur Danton, 24.
Esebeck (Baron d'), ministre des Deux-Ponts, 155; interné à Paris, 183.
Espagnac (Abbé Sahuguet d'), agioteur, 87, 134 *n*.
Fabre d'Églantine, négocie avec la Cour, 23; réconcilie Danton et Brissot, 26; dépose contre Roland, 32, 33; envoyé par Danton auprès de Dumouriez fin septembre 1792, 54, 115; son rôle dans l'émeute du 10 mars, 117, 130 *n*; accusé de royalisme par Birotteau, 131; accuse Chabot, 169 *n*; attaque le Comité de Salut public, 192; sa manœuvre contre les Hébertistes, 200 et suiv.; son rôle dans l'affaire des Indes, 216; défendu par Robespierre, 218; dépose en faveur de Lebrun, 224; complice de Delaunay et de Chabot, 225; attaqué par Robespierre, 226, 230, 246, 248.
Ferraris (général), 168.
Fersen, ami de Marie-Antoinette, 3, 8.
Forster, agent secret, 154.
Fouquier-Tinville, 247.
Fournier, l'Américain, agitateur, 115.
Fox, 244.
François II, empereur d'Allemagne, 151, 152 *n*.
Frey (Junius et Emmanuel), sujets autrichiens, 201; marient leur sœur à Chabot, 215; arrêtés, 217.
Garat, ministre de la Justice, fait disparaître des documents compromettants pour Danton, 92 et suiv., 102; ses confidences sur le plan de Danton, 218 et suiv., 247.
Gély (Louise), seconde femme de Danton, 197.
Genêt, ambassadeur, désavoué, 206; attaqué aux Jacobins, 211.
Gensonné, député girondin, correspond avec Dumouriez, 19, 20, 121, 135.
Georges, maire de Varennes, échangé contre Lonibard, 52.
Godoï (prince de la paix, duc d'Alcusta), ses efforts pour sauver Louis XVI, 91 et suiv., 247.
Gossuin, conventionnel, 122; veut abandonner le mont Blanc, 186.

GOUPILLEAU (Aimé), conventionnel, attaque le Comité de Salut public, 192.
GOWER (Lord), ambassadeur d'Angleterre, 29, 36.
GRENVILLE (Lord), ministre des Affaires étrangères d'Angleterre, 42, 46, 153 et suiv., 179.
GROUVELLE, diplomate, son entretien avec Musquiz, 230.
GUADET, député girondin, 7, 76; dénonce Talon, 86, 121, 135.
GUFFROY, conventionnel, rédacteur de *Rougyff*, 177 et suiv., 247.
GUSMAN, intrigant espagnol, 175, 246.
GUYTON DE MORVEAUX, conventionnel, entre au Comité de Salut public, 138.
HASSENFRATZ, chimiste, dénonce Dumouriez, 87, 97, 120; proteste contre les pourparlers de paix, 145, 175.
HÉBERT, rédacteur du *Père Duchesne*, 177 et suiv.; dénonce le royalisme de Danton, 199, 201; dénonce la propagande, 211; défendu par Robespierre, 217 et suiv.; attaque les défaitistes, 244.
HÉRAULT DE SEICHELLES, conventionnel, 173; défend la politique hébertiste, 178; repousse Matthews, 180; sa politique étrangère, 184 et suiv.; reçoit les confidences de Louis Comte, 198, 199; ses relations avec Proli, 201; dénoncé par Fabre d'Églantine, 202, 203; perd toute influence, 204; veut annexer Mulhouse et est désavoué, 205 et suiv.; sa mission en Alsace, 209 et suiv., 217, 222, 227; son procès, 246 et suiv.
HERMAN, président du Tribunal révolutionnaire, 184 *n.*
HOLCROFT, acteur anglais ami de Danton, 45.
HOUCHARD, général, soutenu par les Dantonistes, 190, 192
ISNARD, député girondin, 6, 7.
JAUBERT, rédacteur de *l'Indicateur*, 108.
JAY (de Sainte-Foy), conventionnel, fait maintenir le Comité de Salut public en fonctions, 223.
JULIEN (de Toulouse), conventionnel, dénoncé, 215; arrêté, 216, 248.
KERAVENANT (Abbé de), bénit le mariage de Danton, 197.
KOCK (DE), banquier hollandais, 201.
LACOSTE, ministre de la Marine, 16.
LACROIX (Sébastien), agitateur, 115.
LA FAYETTE (Le marquis de), appuie Narbonne, 6; détesté de Danton, 8, 9, 11; allié de Brissot, 16; accuse Danton, 23; passe la frontière, 30; reçoit Miles, 83.
LA LUZERNE, ambassadeur, signale Danton comme un agent anglais, 181.
LA MARCK (Comte de), agent de la Cour, 18 *n*, 29
LAMETH (Les frères), protecteurs de Danton, 9; s'opposent vainement à la nomination de Dumouriez, 18; leur évolution politique, 66.
LAMETH (Théodore), son intervention auprès de Danton pour sauver Louis XVI, 65 et suiv.; rectifie les *Souvenirs de Mme de Créqui*, 71; les *Mémoires d'un Homme d'État sur le rôle de Chabot*, 72; son récit confirmé par Miles, 82; par Godoï, 91, 97
LAMETH (Charles), son témoignage sur Pitt, 73.
LANSDOWNE (Lord), intervient au Parlement anglais en faveur de Louis XVI, 79, 91.
LANOUE, général, 112; défendu par Danton, 127.

LAPORTE, intendant de la liste civile, 16, 21.
LARÉVELLIÈRE-LÉPEAUX, conventionnel, attaque Danton, 113, 114.
LA ROUARIE (Marquis de), 32, 33.
LASOURCE, conventionnel, attaque Danton, 126, 133 et suiv., 135.
LAVEAUX (Charles), journaliste, sa discussion avec Hébert sur la neutralité de la Suisse, 211.
LAVERGNE, commandant de Longwy, 30.
LEBAS, conventionnel, 210.
LEBRUN, ministre des Affaires étrangères, 27, 28, 37, 40, 46; compte sur Brunswick pour obtenir la paix, 47; ses négociations avec les Prussiens après Valmy, 49 et suiv.; sa correspondance avec Noël, 56, 57; ses rapports avec Miles, 79; son rôle dans le procès du Roi, 85, 101, 102, 116, 128, 131; écrit à Descorches, 150; écrit à Grenville, 153 et suiv.; ses négociations sous le premier Comité de Salut public, 155 et suiv.; arrêté, 194; son procès, 223.
LECOINTRE, conventionnel, 247.
LEGENDRE, député, ami de Danton, 22; veut qu'on distingue entre le peuple anglais et son gouvernement, 238.
LEGOT, conventionnel, 247.
LÉOPOLD, empereur, lance la circulaire de Padoue, 1; conseille la résignation à Louis XVI, 2, 16.
LESTEVENON, Hollandais patriote, 232.
LINDSAY (William), chargé d'affaires d'Angleterre à Paris, demande ses passeports, 46.
LOMBARD, secrétaire du roi de Prusse, 48, 52.
LOUIS XVI, provoque la guerre, 1, 2, 3, 4: écrit à Breteuil, 4; démarche de l'Angleterre en sa faveur, 29; le roi de Prusse demande sa liberté, 48 et suiv.; son procès, 64 et suiv.; Th. Lameth fait son éloge à Danton, 68.
LOUIS XVII, 249.
LOUIS-PHILIPPE, fils de Philippe Égalité; son entretien avec Danton sur les massacres de septembre, 73 et suiv.
LUXGOURG (Baron de), diplomate, 155.
MACK, colonel autrichien, 126, 149.
MAILLARD, agitateur, 203.
MALESHERBES, 249.
MALLET DU PAN, son opinion sur Danton, 249.
MALOUET, ancien constituant, accuse Danton, 23.
MAMIN, chef des Défenseurs de la République, 111.
MANSTEIN, général prussien, sa note à Dumouriez, 48.
MANUEL, député girondin, son rôle dans les négociations avec les Prussiens, 50 et suiv.; écrit à Lebrun, 56.
MARAT (J.-P.), blâme les pourparlers avec les Prussiens, 55 et suiv.; Danton s'explime avec mépris sur son compte, 70; Dumouriez craint de le rencontrer aux Jacobins, 99, 123; somme Danton de s'expliquer sur ses rapports avec Dumouriez, 131, 132, 135, 175, 204.
MARET (Hugues-B.), diplomate, 38, 102, 153; sa mission à Naples, 156 et suiv., 194.
MARIE-ANTOINETTE, provoque la guerre, 1, 2, 3; applaudit à la nomination de Narbonne, 5; souscrit pour les Suisses de Chateauvieux, 15, 20; abandonnée par l'Empereur, 151; Danton blâme son supplice, 195; lettre que lui écrit Danton, 247.

MASSIEU, conventionnel, 247.
MATTHEWS (James Tilly), agent secret, 153 et suiv.; est protégé par Danton, 179 et suiv.; interné chez le traiteur Rose, 183
MAULDE (Emmanuel DE), diplomate, 101 et suiv., attaque le ministère, 116.
MERCIER (Sébastien), conventionnel, 173 et suiv.
MERCY-ARGENTEAU (Le comte de), ambassadeur d'Autriche à Paris, 8, 107, 141, 151, 167.
MERGEZ, parent de Danton, 37, 87, 102; arrêté avec Semonville, 156.
MERLIN (de Thionville), conventionnel, attaque le Comité de Salut public, 192; demande le renouvellement du Comité de Salut public, 222 et suiv.
MÉZIÈRES (ou Mésaige), adjudant fédéraliste, 199.
MILES (William Augustus), agent de Pitt, 45, 79 et suiv.; sa correspondance avec Noël, 82 et suiv., 143; écrit à Noël à Venise, 194 et suiv.; fait des propositions de paix, 230 et suiv., 233; son jugement sur Danton, 248.
MIRANDA, général, 103, 105; conspire, 168.
MITCHELL (Archibald), agent secret, 179.
MOINE (Jacques), dépose contre Proli, 141.
MOMORO, jacobin, 237.
MONGE, ministre de la Marine, 28, 102.
MONTGEROULT (Mme de), arrêtée avec Maret, 194.
MONTJOYE, aide de camp de Dumouriez, 126.
MUSQUIZ, diplomate espagnol, fait des propositions de paix à Grouvelle, 230, 234.
NARBONNE (Le comte de), ministre de la Guerre, pousse à la guerre, 4, 5; ses secrets desseins, 6.
NAUDET, acteur, agent de Danton, 198.
NECKER, 158.
NOËL (Abbé François), agent de Danton, 37 et suiv., 47, 79; sa conversation avec Miles sur le procès du Roi, 80 et suiv.; son entrevue avec Danton à Liège, 90 et suiv.; nommé à La Haye, 101; critique Chauvelin, 144; sa correspondance avec Danton, 193 et suiv.; reçoit la proposition de paix de Miles, 231 et suiv., 234; demande un passeport à Miles, 248.
OCARIZ (chevalier), chargé d'affaires d'Espagne à Paris, 71, 72, 94.
OSSELIN, député, dénoncé, 213.
OTTO, commis de Deforgues, 179 et suiv.
PACHE, ministre de la Guerre, Danton demande son remplacement, 100, 102, 117, 120, 175.
PAINE (Thomas), conventionnel, doute de la victoire, 161 et suiv.
PARCK, fournisseur anglais, ami de Talon, 86.
PARÉ, clerc de Danton, acquitte Sainte-Foy, 88; signalé comme un agent anglais, 181.
PELLENC, agent de la Cour, 18 *n*, 20; sa lettre à Mercy sur Talon, 88 *n*, 89, 108; sa lettre du 23 juin 1793, 167.
PÉNIÈRES, conventionnel, 120; attaque Danton, 132 et suiv.
PEREIRA, agent du Conseil exécutif, 128 et suiv.; arrêté, 217.
PERREGAUX, banquier, distribue l'argent anglais, 182, 249.
PERRY, directeur du *Morning Chronicle*, 43.
PETION (Jérôme), interpellé par Danton, 100, 194.
PÉTRY, agent secret, 154, 155.
PHILIPPE, cousin de Danton,

ses accusations contre Danton, 66.
PHILIPPE ÉGALITÉ (duc d'Orléans), son élection à la Convention, 76, 89, 111, 132, 181.
PIO (Louis), attaque Lebrun, 163 et suiv., 201.
PITT, premier ministre anglais, est attaché à la neutralité, 2, 40, 42, 46; accusé d'avoir abandonné Louis XVI, 71, 79 et suiv.; accusé par Godin, 91, 102, 106, 212, 237, 240, 242, 243.
PRIESTLEY, chimiste anglais, 46.
PRIEUR (de la Marne), conventionnel, veut qu'on garde la Savoie, 187, 220.
PROLI, banquier belge, ses rapports avec Dumouriez, 92, 99, 128 et suiv.; chargé par Danton de négocier la paix avec l'Autriche, 140 et suiv.; ses relations avec Hérault, 201; arrêté, 202, 217, 247.
RANDON DE LA TOUR, commissaire de la Trésorerie, 44.
RECORDAIN, demi-frère de Danton, 37.
ROBERT, conventionnel, son intervention aux Jacobins en faveur de Louis XVI, 90, 124.
ROBERT (Mme), rédacteur de l'*Observateur de l'Europe*, 191 *n*
ROBESPIERRE (Maximilien), sa campagne contre la guerre, 6 et suiv.; ses accusations contre Danton, 13; son désaveu de Danton dans l'affaire de la quête pour les Suisses de Chateauvieux, 15; méprisé par Danton, 70; reproche à Danton son rôle dans le procès du Roi, 77; critique la conduite des généraux, 106, 112; son jugement sur l'émeute du 10 mars, 117; il accuse Dumouriez de trahison, 126, 132 *n*; son intervention dans le débat du 13 avril 1793, 145 et suiv.; ses propositions du 24 avril 1793, 160, 172; répond à Mercier, 173 et suiv., 175, 179 *n*; répond à Duhem, 193, 202; circonvenu par Fabre d'Églantine, 203 et suiv.; fait rappeler Catas, 205; sa politique étrangère, 207; écarte Hérault des séances du Comité de Salut public, 210; accuse les Dantonistes d'avoir voulu livrer les Antilles, 212; définit les bases de notre diplomatie, 213 et suiv.; son rôle dans l'affaire des Indes, 217 et suiv.; fait rayer Cloots des Jacobins, 221; comprend qu'il a été dupe de Fabre d'Églantine, 225; le dénonce aux Jacobins, 226; sa politique, 227 et suiv.; pénètre le complot de Danton, 234; fait mettre à l'ordre du jour la discussion sur l'Angleterre, 237; répond à Legendre, 238 et suiv.; jugement d'Albert Sorel sur sa politique, 250.
ROLAND, ministre de l'intérieur, 16, 20, 27; Danton l'oblige à rester à Paris, 32; ce qu'il écrit à Dumouriez sur Danton, 123, 196.
ROLAND (Mme), ses révélations sur Chabot, 169 *n*.
ROSE, ministre anglais, 42.
ROSE, traiteur, 180.
ROSSIGNOL, général, attaqué par les Dantonistes, 192.
ROUSSELIN (Alexandre), agent de Danton, 198 *n*.
RUTLEDGE (James), journaliste 203.
SAIFFERT, médecin, intrigue avec Dumouriez, 99.
SAINT-ANDRÉ (Jeanbon), conventionnel, 91, 115, 222, 237.
SAINTE-FOY, agent de la Cour, 19 *n*, 20, 21; oncle de Talon et ami de Dumouriez, 45; est arrêté, 86; acquitté, 88.
SAINTEX, jacobin, 143 *n*.

SAINT-JUST, 118; son rapport sur le complot Dillon, 169, 183 *n*, 202; refuse de correspondre avec Hérault, 210, 212; attaqué par Danton, 219; dénonce les factions, 245.
SAMBAT, dépose contre Proli, 141 *n*, 144.
SANTERRE, brasseur et général, s'entretient avec Dumouriez un moment du procès du Roi, 92, 111, 118.
SÉGUR, ambassadeur français, 42; rapporte un mot de Th. Lameth, 77.
SÉMONVILLE (Marquis de), diplomate, 43; sa mission à Florence, 156.
SERVAN, ministre de la Guerre, 20, 28, 74.
SHÉRIDAN, 243.
SIJAS, jacobin, 237.
SILLERY, conventionnel, 132.
SIMON (Philibert), conventionnel, vient au secours de Manuel, 51, 52; en mission au mont-Blanc, 185.
SOULAVIE, mémorialiste, accuse Brissot de vénalité, 24 *n*; attaqué par Chaumette, 211
SPIELMANN, diplomate autrichien, 107.
STAEL (Mme DE), maîtresse de Narbonne, 5; accueille les Girondins dans son salon, 6.
STAEL (Baron DE), ambassadeur de Suède, 157 et suiv.
STANHOPE, 243.
STANLEY, membre du Comité révolutionnaire de la section des Mutius Scévola, 201.
STEDING (Baron de), diplomate suédois, 107.
STENGEL, général, 112.
TALLEYRAND, diplomate, ses relations avec Danton, 43, 87, 88, 101, 108.
TALLIEN, attaque les Hébertistes, 246.
TALON, agent de la Cour, 21; désigné par l'initiale T. dans les lettres de Noël, 40 et suiv., 43; accuse Pitt de vouloir la mort de Louis XVI, 73, 79 et suiv.; méprisé par Miles, 83; poursuivi après la découverte de l'armoire de fer, 86; soutenu par Danton, 87, 90, 101.
THURIOT, député, combat la République, 76, 115, 170; accusé d'agiotage, 217 *n*.
TOPINO-LEBRUN, juré au Tribunal révolutionnaire, 17, 165 *n*.
TREILHARD, conventionnel, 120, 122, 124: entre au Comité de Salut public, 138.
VADIER, son rôle au procès de Danton, 247.
VALAZÉ, député girondin, son rapport contre Louis XVI, 64.
VALENCE (général), écrit à Dumouriez, 105.
VAN DE SPIEGEL, grand pensionnaire de Hollande, 101.
VERGNIAUD, député girondin, 7; son témoignage sur la formation du premier ministère girondin, 20.
VERNINAC, diplomate, 158 et suiv.
WASHINGTON, demande le rappel de Genêt, 206.
WESTERMANN, ami de Danton, déclare avoir refusé 3 millions de la Cour avant le 10 août, 23; ses négociations avec les Prussiens après Valmy, 48 et suiv.; dîne au camp prussien, 55; défend Dumouriez, 87.
WILLIAMS (David), quaker anglais, 46.
WURMSER, général autrichien, répond à Custine, 150, 152, 248.
YORK (Duc d'), second fils du roi d'Angleterre, 39, 179, 198.

Universitas
BIBLIOTHECA

TABLE

I. — La déclaration de guerre..... 1
II. — Le conseil exécutif..... 26
III. — Les frontières naturelles et le procès du Roi. 61
IV. — La trahison de Dumouriez..... 96
V. — Le comité de salut public..... 138
VI. — L'opposition. — Les premières escarmouches. 172
VII. — Le complot de l'étranger..... 200
VIII. — Le dénouement..... 229

6045-19. — Imp. Crété. — Mai 1919.

714 X 7

74

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

180276

12 OCT '84
12 OCT '84
MAR 29 1988
APR 05 1988
FEB 17 1988
NOV 30 2004
FEB 28 1988
MAR 14 1988
APR 12 1989

a39003 001295996b

DC 146 .D2M46 1919
MATHIEZ, ALBERT.
DANTON ET LA PAIX.

"LA RENAISSANCE DU LIVRE"

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

COLLECTION IN-18 JÉSUS à **3** fr. **50** *le vol. broché* (Maj. 30 %)

Max Anglès
LA GEOLE

José Germain
L'AMOUR AUX ÉTAPES

Pierre Mac Orlan
LA CLIQUE DU CAFÉ BREBIS

Albert-Jean
BOUILLOTTE ET JÉRÉMIE

Shéridan
FABIENNE ET SON CHAUFFEUR

Paul Sonniès
L'ANE ROUGE ET LE DÉMON VERT

A. Robida
L'INGÉNIEUR VON SATANAS

Gustave Guiches
LE TREMPLIN

Victor Gœdorp
LE REMPART

P. Ginisty et M. Gagneur
LES BELLES ÉVASIONS

Louis Guichard
AU LARGE

Onésime Reclus
L'ATLANTIDE

Joseph Aulneau
AU FRONT BRITANNIQUE

Jeanne d'Urville
FILLES DE METZ

Jacques Boulenger
EN ESCADRILLE

P. Guitet-Vauquelin
L'AMOUR EXIGE

Annie de Pène
SŒUR VÉRONIQUE

Maxime Gorki
LA MÈRE

Jean Vignaud
LES SAUVEURS DU MONDE

José Germain
NOTRE GUERRE

Emile Zavie
LA RETRAITE

Charles de Saint-Cyr & Béatrix
JOJO ET SON AMIE, sténo-dactylographes.

78, Boulevard Saint-Michel, 78 — PARIS

Corbeil. Imprimerie Crété